
La France dans l'Union européenne

Édition 2014



Coordination	Pierre Ralle
Contribution	<p><i>Insee</i> Michel Amar, Magali Beffy, Vanessa Bellamy, Grégoire Borey, Chantal Brutel, Étienne Chantrel, Marie-Émilie Clerc, François Gleizes, Hélène Guedj, Monique Meron, Nathalie Missègue, Emmanuelle Nauze-Fichet, Claire Plateau, Juliette Ponceau, Pierre Ralle, Marie Rey</p> <p><i>Ministère de l'Éducation nationale</i> Florence Defresne, Florence Lefresne</p> <p><i>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGRH/DGSIP-SIES)</i> Stéphane Montenache, Géraldine Seroussi</p> <p><i>Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (SSP)</i> Pascale Pollet, Guillaume Wemelbeke</p> <p><i>Commission européenne</i> Céline Thévenot</p>
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Direction de la collection	Stéphane Tagnani
Rédaction	Anne-Catherine Morin, Sophie Planson, Jean-Philippe Rathle, Stéphane Tagnani
Composition	<p>Coordination Édith Houël</p> <p>Maquette Sylvie Couturaud, Édith Houël, Catherine Kohler Pascal Nguyen, Rose Pinelli-Vanbauce, Brigitte Rols, Pierre Thibaudeau</p>
Couverture	<p>Coordination Sophie Planson</p> <p>Conception et réalisation Ineiaki Global Design</p>
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr

Avertissement

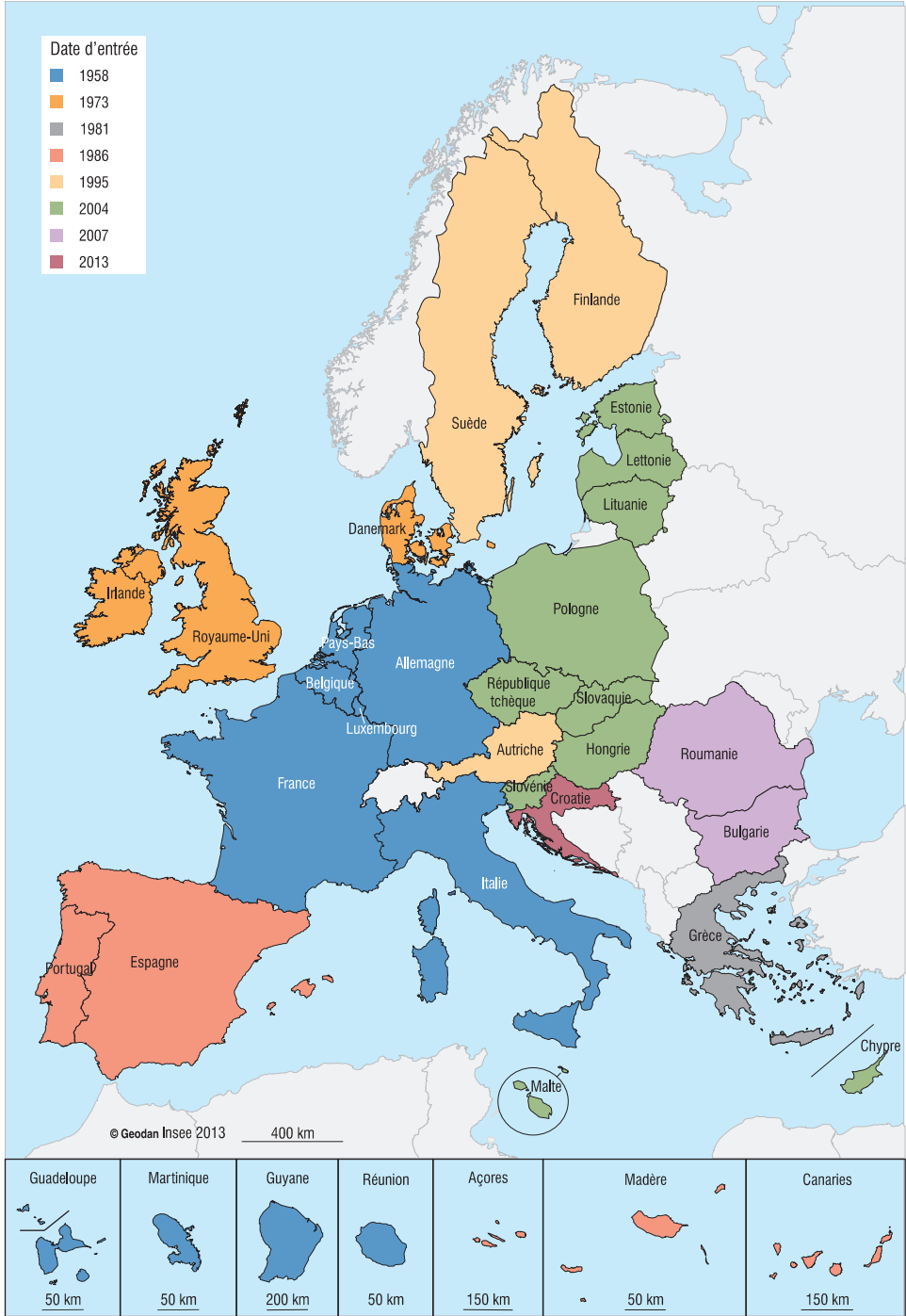
Sauf mention contraire, les données utilisées dans cet ouvrage sont issues du site d'Eurostat, institut statistique de l'Union européenne. Ces données sont mises à jour en continu. Aussi, la date de mobilisation des chiffres est en général mentionnée sous les figures. Les données utilisées concernent principalement les pays de l'Union européenne à 28 (UE28), dans ses frontières actuelles. Cependant pour quelques pays (et en particulier ceux entrés dans l'UE récemment), certains chiffres ne sont pas toujours disponibles. Dans ce cas, le périmètre retenu pour l'UE est signalé.

Le 15 mai 2014, l'Insee diffusera les comptes nationaux en base 2010 : ces données sont élaborées conformément au nouveau système européen de comptes (SEC 2010). La France sera l'un des premiers pays à intégrer ce changement, la plupart des autres États ne publiant des données de comptabilité nationale conformes au SEC 2010 qu'en septembre 2014. Avant cette date, seules les données de la base 2005 permettront de réaliser des comparaisons fiables. C'est donc cette base qui est utilisée ici. Il est probable que le changement de base affectera peu la plupart des agrégats de la comptabilité nationale (et en particulier ceux présentés dans cet ouvrage) et qu'il ne remettra pas en cause les hiérarchies observées entre pays.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

L'élargissement progressif de l'Union européenne



Introduction

À la veille des élections européennes, cet ouvrage rassemble les principaux éléments de cadrage statistique permettant de comparer la situation économique et sociale de la France à celle de ses partenaires de l'Union européenne. Une telle mise en perspective dégage les grandes tendances, communes ou divergentes, affectant l'Union dans son ensemble. Cela est d'autant plus important que l'Union, constituée en 1958 de six pays, en comporte aujourd'hui vingt-huit, aux histoires et aux situations géographiques variées, aux niveaux de développement économique et aux structures institutionnelles et sociales différents. C'est dire si le travail de comparaison est délicat. Cet ouvrage est dans la lignée de celui publié en 2008, année où la France a présidé l'Union européenne.

Cinq dossiers traitent de la croissance économique, des inégalités et de la pauvreté, des nouvelles catégories socio-économiques européennes, des sorties précoces du système scolaire et des échanges extérieurs agroalimentaires. Une vingtaine de fiches présentent de manière synthétique les questions liées à la population, aux conditions de vie, au marché du travail et à l'économie.

La statistique publique produit régulièrement des éléments permettant de réaliser des comparaisons européennes. En particulier, des fiches internationales sont publiées dans la plupart des ouvrages thématiques de la collection « Insee Références ». Plusieurs de ces documents sont repris ici.

Cet ouvrage s'adresse aux personnes cherchant à mieux connaître les économies européennes et l'insertion de notre pays dans l'Union, qu'il s'agisse d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs, d'acteurs publics ou de citoyens désireux de disposer d'éléments de cadrage objectifs et utiles à une participation éclairée au débat démocratique.

Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the bottom.

Jean-Luc Tavernier
Directeur général de l'Insee

Édition
2014

La France dans l'Union européenne

Introduction

Dossiers

L'Union européenne : une puissance économique « unie dans la diversité »	11
Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise	25
Les Européens au travail en sept catégories socio-économiques	43
Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme « Éducation et formation 2020 »	59
Les échanges extérieurs agricoles et agroalimentaires de l'Union européenne	71

Fiches thématiques

1. Union européenne en bref

1.1 Situation en 2012	80
1.2 Union monétaire européenne	82
1.3 Union européenne en longue période	84
1.4 Indicateurs de développement durable	86

2. Population

2.1 Démographie	90
2.2 Éducation	92
2.3 Personnes âgées	94
2.4 Population étrangère	96

3. Conditions de vie, société

3.1 Consommation et conditions de vie	100
3.2 Revenus	102
3.3 Pauvreté et inégalités monétaires	104
3.4 Protection sociale	106
3.5 Santé	108
3.6 Environnement	110

4. Marché du travail

4.1 Emploi et chômage	114
4.2 Salaires et coût du travail	116
4.3 Articulation emploi famille	118
4.4 Durée du travail, conditions de vie	120
4.5 Main-d'œuvre étrangère	122

5. Économie

5.1 Agriculture	126
5.2 Industries	128
5.3 Tertiaire marchand	130
5.4 Recherche et développement	132
5.5 Finances publiques	134
5.6 Échanges extérieurs	136

Annexe

Glossaire	141
-----------	-----

Dossiers

L'Union européenne : une puissance économique « unie dans la diversité »

Grégoire Borey, Étienne Chantrel*

L'Union européenne, considérée dans son ensemble, est aujourd'hui une puissance économique à croissance modérée, dont le processus de rattrapage par rapport aux États-Unis s'est interrompu il y a plus de 30 ans, mais dont les déséquilibres macroéconomiques sont comparativement moins marqués. Pris individuellement, les pays qui composent l'Union européenne restent très hétérogènes d'un point de vue macroéconomique. Une description fondée sur un ensemble de critères reflétant cette hétérogénéité les classe en quatre groupes : les « pays de l'Est » (pays baltes, Bulgarie et Roumanie) dont la phase de rattrapage par rapport au reste de la zone est toujours en cours ; les « pays du centre de l'Europe » (Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Malte), également dans une phase de rattrapage mais qui se distinguent du groupe précédent par le moindre impact de la crise sur leur économie ; les « pays de la périphérie » (Irlande, Grèce, Espagne, Chypre, Portugal et Royaume-Uni) pour lesquels la crise s'est traduite par un affaiblissement de la croissance, une augmentation du taux de chômage et un accroissement de la dette publique plus importants que dans les autres pays européens ; les « pays de l'Ouest et du Nord » (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Pays-Bas et Suède), groupe qui rassemble des pays dont les performances récentes ne sont pas pleinement homogènes mais qui ont comme caractéristique commune d'être des économies matures ayant montré une certaine résilience à la crise.

L'Union européenne est un ensemble de 28 pays (UE28) depuis l'adhésion officielle de la Croatie le 1^{er} juillet 2013, dernière étape à ce jour d'un long processus d'élargissement progressif dans lequel la zone a intégré successivement la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, ceux du sud de l'Europe et les pays d'Europe centrale et orientale¹. Considérée dans son ensemble, c'est aujourd'hui une puissance économique à croissance modérée, dont le processus de rattrapage par rapport aux États-Unis s'est interrompu il y a plus de trente ans, mais dont les déséquilibres macroéconomiques sont comparativement moins marqués. Pris individuellement, les pays qui la composent restent toutefois très hétérogènes d'un point de vue macroéconomique, en particulier dans leur réaction face à la crise de 2008.

L'Union européenne, moins riche que les États-Unis

L'Union européenne à 28 représente aujourd'hui une zone économique de même importance que les États-Unis : son produit intérieur brut (PIB) atteint environ 13 100 Mds € en 2013, soit un montant proche de celui des États-Unis (12 800 Mds€). Mais elle est beaucoup plus peuplée (502 millions d'habitants contre 314 millions), si bien que le PIB par habitant est environ 40 % plus faible. Cet écart de production annuelle par habitant est du même ordre de grandeur lorsqu'il est calculé en parité de pouvoir d'achat (PPA), taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies².

* Grégoire Borey, Étienne Chantrel, Insee.

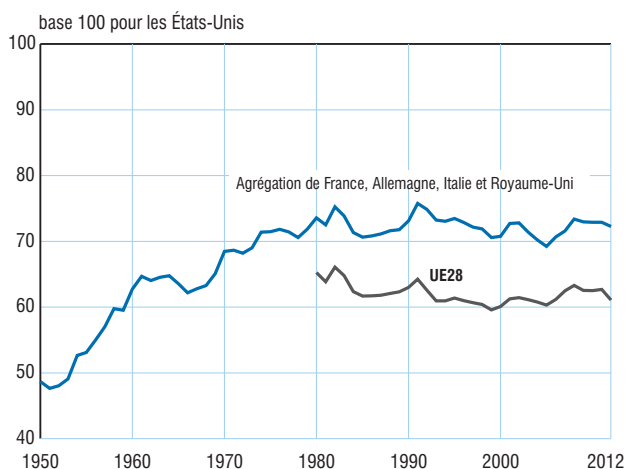
1. Les données concernant l'UE ne sont pas toujours disponibles au format UE28 qui intègre la Croatie (c'est notamment le cas pour certaines données Eurostat et pour celles de l'OCDE). On a donc dû examiner selon les cas l'UE27 ou l'UE28.

2. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Examiner le PIB calculé en PPA permet ainsi de comparer la richesse créée dans chaque zone en neutralisant les effets des taux de change et des prix relatifs.

À partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au premier choc pétrolier, soit durant une période de près de trente ans, les pays d'Europe de l'Ouest (ou UE15) ont connu, comme le Japon, une croissance nettement plus rapide que celle des États-Unis. L'Union européenne comblait progressivement son retard vis-à-vis des États-Unis en termes de PIB en parité de pouvoir d'achat par habitant, comme le prédit la théorie économique néoclassique (encadré 1). Ce phénomène de rattrapage, qui a donné lieu aux « Trente Glorieuses » en France ou au *Wirtschaftswunder* en Allemagne, s'est interrompu au début des années 1980, et l'écart de richesse produite par habitant entre l'UE15 et les États-Unis fluctue depuis lors entre 25 et 30 % (figure 1). Si l'on considère l'UE28, l'écart de richesse par habitant se réduit légèrement du début des années 2000 à 2008, sous l'effet du rattrapage des économies antérieurement communistes³ et devrait continuer à se réduire une fois le choc de la crise financière absorbé, pour se rapprocher de l'écart entre UE15 et États-Unis [Blanchard, 2004 pour une comparaison des performances économiques de l'Europe et des États-Unis].

Comment analyser cette interruption du processus de rattrapage de l'UE15 depuis trente ans ?

1. PIB par habitant en PPA sur longue période



Sources : Cepii, FMI et OCDE, calculs Insee.

Encadré 1

La convergence entre pays dans la théorie économique

Une question traditionnelle de la théorie économique est celle de savoir s'il y a convergence entre les différents pays en termes de revenu : y a-t-il rattrapage des pays riches par les pays plus pauvres ?

Le modèle dominant pendant plusieurs décennies pour l'étude de la croissance, le modèle néoclassique dit « de Solow » introduit en 1956, prédit une convergence de chaque pays vers son sentier d'équilibre. En faisant l'hypothèse que les pays auraient le même sentier d'équilibre de long terme, on en a souvent conclu que les niveaux de revenu par habitant des pays devaient converger

(convergence dite « absolue »). Cette convergence absolue ne s'observe pas dans les données, ce qui a conduit à mettre en doute le modèle, notamment après l'introduction dans les années 1980 des modèles de croissance endogène.

Dans le cadre de ce débat, d'autres notions de convergence sont apparues, notamment celle de convergence conditionnelle [Mankiw *et al.*, 1992]. Plus largement, la littérature actuelle distingue de nombreuses dimensions de la convergence – voir une revue de ce débat [Islam, 2003] qui ne distingue pas moins de sept dimensions différentes au problème.

3. En fait, la croissance du PIB a été supérieure aux États-Unis depuis 1990 (+ 2,7 % contre + 1,9 % dans l'Union européenne), mais ce différentiel va de pair avec une dynamique démographique plus favorable (à la fois dans le solde naturel et dans le solde migratoire).

Un taux d'emploi plus dynamique en Europe qu'aux États-Unis, contrairement à la productivité du travail

Comptablement, le différentiel de croissance entre deux pays peut se décomposer entre les dynamiques respectives du taux d'emploi (rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et l'ensemble de la population) et de la productivité apparente du travail qui mesure la richesse créée par actif employé (figure 2).

2. Évolution et décomposition comparées du PIB par habitant

	UE27		UE15			États-Unis		
	2002	2012	1992	2002	2012	1992	2002	2012
Productivité apparente du travail (en dollars courants PPA par employé) (1)	57 000	79 502	44 418	63 914	86 301	55 188	80 450	114 022
Taux d'emploi dans la population (en %) (2)	42,1	43,0	41,2	43,0	43,3	46,2	47,5	45,4
PIB/habitant (en dollars courants PPA) (1)x(2)	23 986	34 191	18 281	27 499	37 366	25 493	38 175	51 749

Sources : OCDE, calculs Insee.

Si l'on compare l'UE15 aux États-Unis, on observe que la dynamique du taux d'emploi est plus favorable pour l'UE de 1992 à 2012. En revanche, la productivité apparente du travail a crû plus vite aux États-Unis sur les vingt dernières années, en partant d'un niveau déjà supérieur. Ces deux effets se compensent pour conduire à une progression parallèle de la richesse par habitant entre les deux zones.

L'évolution du taux d'emploi peut elle-même être décomposée entre les dynamiques respectives de la population en âge de travailler, du taux d'activité dans la population en âge de travailler et de la part de la population active occupée dans la population active (figure 3). Deux périodes apparaissent : de 2002 à 2012, l'Union européenne réduit en grande partie son écart de taux d'emploi vis-à-vis des États-Unis (+ 0,3 point sur la période pour l'UE15 contre - 2,1 points pour les États-Unis), alors que c'était beaucoup moins le cas dans la décennie précédente (+ 1,8 point pour l'UE15 contre + 1,3 point pour les États-Unis). Depuis 2002, le taux de chômage a certes légèrement plus augmenté dans l'UE15 (+ 2,8 points contre + 2,3 points aux États-Unis), mais la dynamique des taux d'activité a plus que compensé ce différentiel d'évolution des taux de chômage (+ 3,9 points pour l'UE, contre - 1,7 point aux États-Unis). Au total, alors que le différentiel de taux d'emploi contribuait en 1992 pour 11 points à l'écart de niveau de richesse entre l'UE15 et les États-Unis, il ne contribue plus que pour moins de 5 points à l'écart en 2012⁴.

3. Évolution et décomposition comparées du taux d'emploi

		UE27		UE15			États-Unis		
		2002	2012	1992	2002	2012	1992	2002	2012
Part de la population en âge de travailler (15-64 ans) (1)		67,2	66,4	67,1	66,5	65,4	65,5	66,6	66,8
Taux d'activité dans la population en âge de travailler (2)		68,8	72,3	67,7	70	73,9	76,3	75,6	73,9
Part de la population active occupée dans la population active (1 - taux de chômage) (3)		91,1	89,6	90,7	92,4	89,6	92,5	94,2	91,9
Taux d'emploi dans la population (1)x(2)x(3)		42,1	43,0	41,2	43,0	43,3	46,2	47,5	45,4

Note : cette analyse étant menée à partir des données de l'OCDE, seule à proposer des données d'emplois harmonisées pour l'emploi entre UE et États-Unis, le cadre est celui de l'UE27 (sans la Croatie). On utilise ici la population active civile et l'emploi civil car on ne dispose pas de la population active totale (y compris militaire) pour tous les pays de l'Union européenne (en particulier pour l'Autriche, la Grèce, le Portugal et les Pays-Bas après 2010).

Sources : OCDE, calculs Insee.

4. Pour l'UE27, on ne dispose de données que depuis 2000 ; en prenant l'évolution sur une décennie, le différentiel de taux d'emploi contribuait en 2002 pour 11 points à l'écart de richesse entre l'UE27 et les États-Unis, il ne contribue plus que pour 5 points à l'écart en 2012.

La hausse de la productivité apparente du travail⁵ aux États-Unis contribue quant à elle à une augmentation de l'écart de production de près de 5 points avec l'UE15 entre 1992 et 2012⁶. Pourtant, l'économie européenne se caractérise par une part dans la valeur ajoutée de l'industrie, dont la productivité est plus dynamique que les autres secteurs, globalement plus importante qu'aux États-Unis (19,3 % contre 15,5 % en 2012). En outre, les échanges intra-zone se sont fortement développés dans l'Union européenne parallèlement à l'intégration européenne⁷, ce qui devrait permettre aux entreprises européennes de bénéficier progressivement d'effets d'échelle se rapprochant de ceux déjà observés aux États-Unis. Mais la productivité américaine a davantage su bénéficier de l'effet des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : ainsi [Cette et Lopez, 2012] estiment que le coefficient de capital en NTIC est en 2009 de 10 % aux États-Unis contre 7 % dans la zone euro. La dépense en recherche et développement y est aussi sensiblement plus élevée que dans l'Union européenne (2,8 % du PIB en 2011 contre 1,9 %). Par ailleurs, de nombreux pays de l'Union européenne ont mis en œuvre depuis vingt ans des politiques d'« enrichissement de la croissance en emploi », qui ont permis d'accroître le taux d'emploi des moins qualifiés, ce qui a pour contrepartie mécanique de moindres gains apparents de productivité. Ce diagnostic n'est cependant pas aussi clair si l'on considère la productivité horaire au lieu de la productivité par employé (encadré 2).

Depuis l'irruption de la crise en 2008, la dynamique de la productivité a été plus défavorable dans l'UE (stable dans l'UE27 alors qu'elle a crû de 6 % aux États-Unis), alors même que l'écart de croissance du PIB à prix constants par habitant était somme toute réduit (3 points). En effet, la crise s'est traduite dans l'Union européenne par une résilience importante de l'emploi (le taux d'emploi a diminué de seulement 1 point, contre 3 aux États-Unis). Celle-ci s'explique, pour partie, par des caractéristiques différentes du marché du travail, qui conduisent à un cycle de productivité plus marqué⁸, mais elle pourrait également constituer la première manifestation d'un affaiblissement durable des gains de productivité tendanciels dans l'Union européenne.

Encadré 2

La mesure des heures travaillées

D'après les données disponibles, le volume d'heures travaillées diffère nettement entre les deux zones : en 2012, 1 790 heures aux États-Unis, contre 1 400 heures par exemple en Allemagne. L'écart s'est d'ailleurs amplifié depuis vingt ans : le nombre moyen annuel d'heures travaillées par habitant a baissé de 9,7 % en Allemagne, 9,4 % en France, 7,8 % au Royaume-Uni, contre seulement - 1,7 % aux États-Unis. De nombreuses études ont été réalisées pour déterminer l'origine de cet écart, et plusieurs explications mutuellement non exclusives ressortent de ces publications [voir par exemple Prescott (2004) et Blanchard (2004)] : les taux d'imposition marginaux plus élevés en Europe ; la préférence pour le loisir plus marquée en Europe ;

la réglementation du travail plus rigoureuse en Europe.

La mesure de cet écart est elle-même l'objet de débats, tant la comparaison internationale des heures travaillées est très fragile. Ainsi, l'OCDE indique à propos des données d'heures travaillées qu'elle publie : "The data are intended for comparisons of trends over time; they are unsuitable for comparisons of the level of average annual hours of work for a given year, because of differences in their sources."* (notes méthodologiques du site de données de l'OCDE).

La fragilité de ces chiffres invite ainsi à privilégier les évolutions de la productivité apparente du travail par tête et non celles de la productivité horaire.

* « Les données sont destinées à la comparaison de tendances au cours du temps ; elles ne sont pas adaptées à la comparaison des niveaux annuels moyens d'heures travaillées pour une année donnée, en raison de différences dans leurs sources. »

5. La productivité apparente est ici définie comme le ratio du PIB en valeur rapporté au nombre de personnes employées.
6. Calculée en PIB PPA par employé, la productivité a crû au rythme annuel moyen de 3,4 % dans l'UE15 contre 3,7 % aux États-Unis de 1992 à 2012.

7. L'Union européenne est un ensemble très intégré commercialement avec 63 % des exportations des pays de l'Union destinées à un autre pays de l'Union.

8. Lorsque l'emploi s'ajuste avec retard aux variations de l'activité, la productivité du travail ralentit lors des phases de ralentissement de l'activité et accélère lors des reprises. C'est ce qu'on appelle le cycle de productivité.

L'Union européenne : une économie plus équilibrée et plus égalitaire que les États-Unis

L'Union européenne est une région du monde où les déséquilibres macroéconomiques sont en moyenne limités. Ainsi, en 2012, le déficit public (3,9 % du PIB) et la dette publique (85,0 % du PIB) de l'ensemble de l'UE28 sont, malgré une nette augmentation durant la crise, plus faibles qu'aux États-Unis (respectivement 8,3 % et 102,7 %) et qu'au Japon (respectivement 10,1 % et 238,0 %).

L'Union européenne affiche en 2013 une balance commerciale excédentaire, pour les biens comme pour les services. Cet excédent est obtenu notamment vis-à-vis des États-Unis et des autres pays membres de l'OCDE (hors États-Unis et hors Union européenne). En effet, si la facture énergétique pèse lourdement sur l'équilibre des échanges extérieurs européens avec un déficit annuel d'environ 400 Mds€, elle est intégralement compensée par les exportations de machines, de véhicules et de produits chimiques. Cette situation contraste avec le déficit extérieur des États-Unis qui persiste depuis plus de trente ans : le déficit des transactions courantes des États-Unis est en moyenne de 2,7 % du PIB de 1980 à 2012.

En revanche, le poids dans l'économie du secteur de la construction est resté nettement plus élevé dans l'Union européenne qu'aux États-Unis, signe d'une allocation des investissements potentiellement moins bonne en Europe : de 6,8 % contre 4,9 % à la veille de la crise de 2008, il est passé en 2012 à 5,4 % dans l'Union européenne contre 3,5 % aux États-Unis, ce qui est d'autant plus notable que la démographie est plus dynamique aux États-Unis.

L'Union européenne est également une économie plus égalitaire que les États-Unis, avec des inégalités de revenu relativement modérées. Ainsi, l'indice de Gini, qui synthétise l'écart, entre 0 et 1, entre la distribution observée et une égalité stricte des revenus, est bien plus faible : 0,31 en 2011 pour l'Union européenne contre 0,45 en 2007 aux États-Unis⁹. Les inégalités de patrimoine sont également moindres dans l'Union européenne [Davies *et al.*, 2008] et [Luxembourg Wealth Study, 2006].

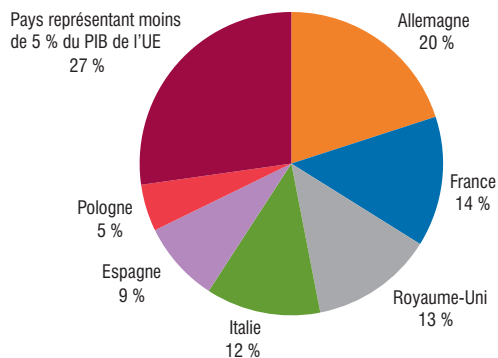
En revanche, depuis le milieu des années 1990, les cycles économiques de l'Union européenne sont aussi volatils que ceux que connaissent les États-Unis, comme l'indiquent les écarts-types de la croissance réelle du PIB (l'écart-type permet de mesurer la variation moyenne d'une grandeur, ici il est de 1,9 pour la croissance du PIB de l'Union européenne comme pour le PIB américain sur la période 1995-2013).

Des hétérogénéités au sein de l'Union européenne qui persistent depuis la crise de 2008

La taille des pays membres de l'Union européenne est très hétérogène : les quatre plus grands pays (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie) représentent plus de la moitié de la population et 59 % du PIB en PPA (*figure 4*). À l'inverse, 20 pays (par poids décroissant dans le PIB en

4. Répartition du PIB dans l'UE 28

en % du PIB total de l'Union européenne
en euros courants PPA en 2012



Source : Eurostat.

9. Sources : Eurostat pour l'UE et Banque mondiale pour les États-Unis.

PPA de l'UE : Suède, Autriche, Roumanie, République tchèque, Grèce, Portugal, Danemark, Hongrie, Irlande, Finlande, Slovaquie, Bulgarie, Croatie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Slovénie, Estonie, Chypre et Malte) ne représentent au total que 24 % de la population et un peu plus de 20 % du PIB en PPA de l'Union européenne. Du point de vue de la richesse, les pays de l'UE sont également très hétérogènes. Ainsi, en 2012, le PIB par habitant de l'Allemagne, calculé en PPA, n'est inférieur que de 21 % à celui des États-Unis contre 27 % pour le Royaume-Uni, 30 % pour la France, 36 % pour l'Italie, 38 % pour l'Espagne, 57 % pour la Pologne ou encore 68 % pour la Roumanie.

Encadré 3

Remarques méthodologiques

L'analyse de données

Le but de l'analyse en composantes principales (ACP) est de résumer en un nombre réduit de dimensions (appelées axes ou facteurs) l'information contenue dans un nombre élevé de variables et de rendre ainsi l'information moins redondante. Elle consiste à mettre en exergue la corrélation qui peut exister entre plusieurs variables et à constituer des « axes » à partir de nouvelles variables composites. Cette méthode permet aussi de mettre en évidence l'existence d'individus atypiques (dans notre cas, le Luxembourg). La classification ascendante hiérarchique (CAH) permet de son côté de regrouper les pays étudiés en groupes les plus homogènes possibles [voir une description plus détaillée dans Husson *et al.*, 2009].

Le cas du Luxembourg

Le Luxembourg se distingue nettement et constitue une exception européenne dans cette classification. En effet, les méthodes d'analyse des données indiquent que ce pays a des caractéristiques très atypiques : le PIB en PPA par habitant est 2,5 fois supérieur à la moyenne de l'Union européenne, le taux d'ouverture y est de 150 % contre 50 % en moyenne dans l'Union européenne et l'excédent commercial équivaut à 25 % du PIB alors qu'il est en moyenne de zéro dans l'Union. Sa prise en compte dans l'étude écraserait les disparités dans le reste de l'Union européenne, et conduirait mécaniquement à surpondérer l'importance des variables pour lesquelles ce pays est atypique. C'est pourquoi il a été exclu. S'il devait être inclus dans un groupe, il serait probablement à rapprocher des « **pays de l'Ouest** ».

Robustesse de la typologie

Les variables les plus significatives au niveau global dans cette segmentation permettent d'isoler

le groupe des « **pays de l'Est** » des trois autres : évolution du PIB (avant et après 2007), variation des parts de marché (avant et après 2007) et niveau moyen du PIB en PPA. Ensuite, le groupe des « **pays de la périphérie** » est distingué des deux autres principalement par la variation de la dette publique après 2007, par la variation du poids de la valeur ajoutée (VA) de la construction dans l'économie après 2007, et par la variation du chômage après 2007. Enfin, des variables permettent de séparer les pays restants entre « **pays de l'Ouest** » et « **pays du Centre** » : taux d'ouverture commerciale moyen avant 2007, solde budgétaire moyen avant 2007, niveau moyen de la dette publique avant 2007, poids de l'industrie dans l'économie en moyenne avant 2007.

Dans cette étude, la composition de quatre grands groupes de pays semble être relativement robuste. En effet, afin de vérifier l'analyse, on a testé le résultat en enlevant ou en remplaçant une ou plusieurs variables. Quelques pays changent de groupe en fonction des variables choisies (Malte par exemple se retrouve parfois avec les « **pays de l'Ouest** » et parfois avec les « **pays du Centre** » ; il est aussi parfois arrivé que le duo Portugal-Royaume-Uni soit rattaché au groupe des « **pays de l'Ouest** »). En dehors de ces variations mineures, néanmoins, les grands groupes restent stables. On pourrait être tenté d'utiliser une classification plus fine des pays, telle que peut la fournir la CAH. Celle-ci conduit par exemple pour les « **pays de l'Ouest** » à retenir l'existence d'un pôle Allemagne, d'un pôle scandinave et d'un regroupement méditerranéen. Une analyse aussi fine est toutefois bien plus sensible au choix des variables utilisées et paraît donc moins pertinente puisque moins objective.

Au-delà de ces différences, l'Union européenne est constituée de 28 pays qui ont évolué différemment en fonction de leur histoire et ont aujourd'hui des caractéristiques économiques spécifiques (figure 5). Au plan économique, il est possible de regrouper ces pays en quatre grands groupes à l'aide de méthodes statistiques d'analyse des données : analyse en composantes principales (ACP) et classification ascendante hiérarchique (CAH) (encadré 3

5. Caractéristiques macroéconomiques des États membres de l'Union européenne

5a. Période 2000-2007

	Dettes privées (niveau en point de PIB)	VA construction (en % de VA totale)	PIB en volume (taux annuel moyen)	Balance commerciale (en point de PIB)	Chômage (en % de la population active)	Variation de part de marché (en %)
2000-2007						
Belgique	189	5,2	2,2	4,3	7,7	5
Danemark	194	5,4	1,9	5,0	4,6	- 8
Allemagne	130	4,5	1,6	4,2	9,4	10
France	130	5,5	2,1	0,2	8,8	- 21
Italie	100	5,8	1,6	0,4	8,1	- 4
Pays-Bas	204	5,7	2,2	7,0	3,9	9
Autriche	134	7,3	2,5	3,9	4,4	11
Finlande	137	6,4	3,5	6,9	8,6	- 10
Suède	200	4,8	3,2	7,3	6,5	- 11
Pays de l'Ouest	158	5,6	2,3	4,3	6,9	- 2
Croatie	77	6,9	4,5	3,1	13,6	30
République tchèque	60	6,6	4,7	0,4	7,6	94
Hongrie	93	5,4	3,6	- 2,0	6,4	56
Malte	173	5,1	1,9	- 2,2	7,2	- 36
Pologne	48	6,8	4,1	- 3,0	16,9	103
Slovénie	80	6,7	4,4	- 0,9	6,2	58
Slovaquie	53	7,1	5,6	- 4,1	16,8	127
Pays du Centre	84	6,3	4,0	- 2,0	10,2	67
Bulgarie	79	5,8	5,8	- 12,1	13,3	75
Estonie	116	7,6	7,9	- 6,8	9,3	59
Lettonie	84	7,3	8,5	- 13,9	10,7	104
Lituanie	48	7,6	7,5	- 7,6	11,0	121
Roumanie	50	7,5	5,7	- 8,9	7,1	79
Pays de l'Est	75	7,2	7,1	- 9,9	10,3	88
Irlande	181	8,8	5,8	13,4	4,4	- 28
Grèce	83	7,2	4,2	- 12,2	9,9	- 8
Espagne	167	12,4	3,6	- 4,1	10,2	1
Chypre	186	10,4	3,8	- 1,8	4,4	60
Portugal	199	7,8	1,5	- 8,8	6,9	- 1
Royaume-Uni	184	6,7	3,2	- 2,5	5,1	- 29
Pays de la périphérie	167	8,9	3,7	- 2,7	6,8	- 1
Luxembourg	157	6,7	4,7	24,4	3,6	26
Moyenne UE	...	6,3	2,5	0,9	8,6	...

Sources : Eurostat, OCDE.

5. Caractéristiques macroéconomiques des États membres de l'Union européenne

5a. Période 2000-2007 (suite)

	Dettes publiques (niveau en point de PIB)	TCER ¹ (évolution annuelle moyenne)	VA industrie (en % de VA)	Inflation (moyenne annuelle)	PIB PPA par hab. (dollar international)	Taux d'ouverture (en point de PIB)	Solde public moyen (en point de PIB)
2000-2007							
Belgique	97	0,4	20,0	2,1	30,8	78	-0,3
Danemark	43	0,3	20,2	2,0	32,0	48	2,7
Allemagne	64	-0,1	25,2	1,7	29,4	39	-2,3
France	62	0,3	16,1	1,9	29,2	27	-2,8
Italie	106	0,6	21,2	2,4	27,3	26	-3,0
Pays-Bas	50	0,7	18,6	2,5	33,6	68	-0,6
Autriche	64	-0,2	23,2	1,9	32,7	51	-1,6
Finlande	42	-0,3	26,6	1,6	28,9	42	4,2
Suède	50	-0,4	23,2	1,7	31,2	47	1,4
Pays de l'Ouest	64	0,1	21,6	2,0	30,6	48	-0,2
Croatie	40	0,9	21,9	-6,1	13,9	45	-3,7
République tchèque	26	3,7	30,9	2,4	19,5	63	-4,0
Hongrie	60	4,2	26,0	6,4	15,3	70	-6,5
Malte	62	1,2	18,8	2,3	20,6	82	-4,9
Pologne	44	2,6	23,7	3,5	12,7	34	-4,3
Slovénie	26	0,0	27,7	5,4	21,8	59	-2,2
Slovaquie	40	6,8	29,0	6,0	14,8	77	-5,0
Pays du Centre	43	2,8	25,4	2,8	17,0	61	-4,4
Bulgarie	42	3,6	22,8	6,6	8,8	51	0,6
Estonie	5	1,5	21,6	4,1	14,7	74	1,2
Lettonie	13	0,9	17,1	5,0	11,8	43	-1,4
Lituanie	20	1,7	23,9	1,9	12,6	52	-1,7
Roumanie	19	5,7	28,3	18,8	8,5	33	-2,4
Pays de l'Est	20	2,7	22,7	7,3	11,3	51	-0,7
Irlande	30	2,5	29,0	3,5	36,0	87	1,5
Grèce	103	0,3	13,1	3,3	23,4	23	-5,5
Espagne	48	1,4	18,9	3,2	25,9	27	0,4
Chypre	65	0,6	11,4	2,8	23,4	51	-2,5
Portugal	61	1,2	18,9	3,0	20,2	29	-4,2
Royaume-Uni	41	-0,4	17,8	1,6	30,1	27	-1,7
Pays de la périphérie	58	0,9	18,2	2,9	26,5	41	-2,0
Luxembourg	6	1,0	11,5	2,9	65,9	154	2,3
Moyenne UE	61	...	20,6	2,6	...	37	-1,8

1. Taux de change effectif réel.

Sources : Eurostat, OCDE.

5. Caractéristiques macroéconomiques des États membres de l'Union européenne

5b. Période 2007-2012

	Dette privée (variation en point de PIB)	VA construction (var. en point dans VA totale)	PIB en volume (écart entre moyenne 2000-2007 et 2007-2012)	Balance commerciale (variation en point de PIB)	Chômage (variation en point)	Variation de part de marché (en %)
2007-2012						
Belgique	18,4	0,1	0,1	-2,6	0,1	-20
Danemark	0,2	-1,0	0,2	2,7	3,7	-21
Allemagne	4,2	0,4	0,1	-1,4	-3,2	-18
France	10,5	0,1	0,1	-0,7	1,9	-22
Italie	6,5	-0,4	0,2	1,5	4,6	-23
Pays-Bas	13,6	-0,9	0,2	0,6	1,7	-8
Autriche	4,2	-0,2	0,1	-2,2	-0,1	-22
Finlande	9,9	-0,3	0,3	-5,7	0,8	-38
Suède	-4,5	0,5	0,1	-1,3	1,9	-21
Pays de l'Ouest	7,0	-0,2	0,1	-1,0	1,3	-21
Croatie	16,9	-2,7	0,4	7,9	6,3	-22
République tchèque	5,1	-0,4	0,3	2,6	1,7	-2
Hongrie	11,6	-1,1	0,3	6,9	3,5	-16
Malte	9,2	-0,9	0,0	7,2	0,0	-11
Pologne	7,5	0,0	0,1	3,2	0,5	1
Slovénie	10,9	-2,6	0,4	5,7	4,0	-18
Slovaquie	6,9	-0,4	0,3	6,1	2,7	7
Pays du Centre	9,7	-1,2	0,2	5,7	2,7	-2
Bulgarie	-8,7	-2,2	0,4	16,0	5,4	11
Estonie	-31,3	-3,3	0,6	9,7	5,5	13
Lettonie	-7,0	-4,3	0,7	16,8	8,5	30
Lituanie	-11,8	-5,1	0,5	13,7	9,5	33
Roumanie	-43,2	-0,9	0,4	8,7	0,6	10
Pays de l'Est	-20,4	-3,2	0,5	13,0	5,9	19
Irlande	30,5	-4,1	0,5	15,1	10,0	-26
Grèce	5,7	-5,7	0,5	9,1	16,0	12
Espagne	-2,6	-4,8	0,3	7,7	16,8	-11
Chypre	45,6	-6,6	0,3	6,3	7,9	-4
Portugal	9,1	-2,4	0,2	7,4	7,0	-14
Royaume-Uni	-16,6	-1,1	0,2	0,4	2,6	-18
Pays de la périphérie	12,0	-4,1	0,3	7,7	10,0	-10
Luxembourg	105,1	-0,6	0,3	-1,9	0,9	-35
Moyenne UE	...	-0,9	0,2	1,4	3,3	...

Sources : Eurostat, OCDE.

5. Caractéristiques macroéconomiques des États membres de l'Union européenne

5b. Période 2007-2012 (suite)

	Dettes publiques (variation en point de PIB)	TCER ¹ (évolution annuelle moyenne)	Solde structurel (variation en point de PIB potentiel)	Prix immobilier (évolution déflatée de l'inflation)	Passif financier (évolution en point de PIB)	Salaires sur PIB (évolution en point de PIB)
2007-2012						
Belgique	16	-0,2	0,8	6	2	2,6
Danemark	19	-0,6	0,1	-23	34	0,5
Allemagne	17	-1,5	1,1	-3	9	2,7
France	26	-1,2	2,5	3	28	1,6
Italie	24	-0,7	2,8	-2	9	2,0
Pays-Bas	26	-0,7	1,4	-7	40	2,6
Autriche	13	-0,7	1,2	-8	18	2,2
Finlande	18	-0,8	-1,4	5	113	4,3
Suède	-2	0,1	-2,5	18	34	0,1
Pays de l'Ouest	17	-0,7	0,7	-1	32	2,1
Croatie	23	-0,6	0,4	17	27	1,4
République tchèque	18	2,3	3,7	16	34	1,8
Hongrie	12	-0,7	1,6	-24	41	-2,0
Malte	11	-0,7	-0,2	14	61	-0,1
Pologne	11	-0,8	4,4	16	65	0,6
Slovénie	31	-0,1	1,7	6	40	2,6
Slovaquie	23	2,4	3,1	11	34	1,7
Pays du Centre	18	0,2	2,1	8	43	0,9
Bulgarie	1	1,7	3,1	-14	30	3,2
Estonie	6	1,1	1,2	-37	6	0,3
Lettonie	32	1,4	5,2	-38	29	-6,7
Lituanie	24	1,2	3,4	-22	46	-3,7
Roumanie	25	-2,8	6,8	-40	88	-2,3
Pays de l'Est	18	0,5	4,0	-30	40	-1,8
Irlande	93	-2,1	2,4	-37	27	0,3
Grèce	50	-0,1	13,8	-9	48	-2,1
Espagne	48	-0,5	3,1	-17	29	-1,0
Chypre	27	-0,3	-0,3	-14	57	0,0
Portugal	55	-0,8	4,5	-1	39	-0,8
Royaume-Uni	46	-3,3	2,4	-8	67	0,7
Pays de la périphérie	53	-1,2	4,3	-14	44	-0,5
Luxembourg	14	0,1	-0,9	3	35	5,2
Moyenne UE	28	...	2,3	1,4

1. Taux de change effectif réel.

Sources : Eurostat, OCDE.

et figure 6). Le choix de quatre groupes a été arrêté car il permettait de constituer des groupes homogènes. En retenant un plus grand nombre de groupes, la description n'aurait guère été plus pertinente, tandis que toute séparation supplémentaire aurait conduit à isoler des pays ayant un comportement spécifique (respectivement l'Irlande, la Roumanie, la Grèce puis la Finlande). Cette séparation en quatre groupes semble relativement stable puisque l'ajout ou le retrait de variables ne la modifie qu'à la marge¹⁰.

6. Répartition des pays de l'Union européenne en quatre groupes



Lecture : les États membres sont classés en quatre grands groupes selon leurs caractéristiques économiques et l'évolution de celles-ci depuis la crise de 2008. Source : Insee.

10. En ne retenant que 24 variables sur les 25, soit 25 autres possibilités, les quatre grands groupes ne sont pas significativement modifiés. Les principales différences concernent Malte et le Royaume-Uni.

Variables utilisées

Des variables qui caractérisent l'état de l'économie depuis quinze ans, mais aussi des variables qui mettent en avant l'impact de la crise de 2008 sur l'économie, ont été utilisées. La procédure de déséquilibre macroéconomique mise en place depuis 2012 dans le cadre de la nouvelle gouvernance économique européenne et qui comprend un tableau de bord contenant des variables permettant de décrire la situation macroéconomique des pays de l'Union européenne a en partie inspiré cette sélection de variables. Le choix retenu permet au final de recouper les principales facettes d'une économie (commerce, production, état du secteur privé comme public, etc.) :

- Taux de chômage moyen entre 2000 et 2007 en pourcentage de la population active ;
- Taux moyen de croissance annuelle du PIB en volume entre 2000 et 2007 ;
- Niveau moyen du PIB en PPA par habitant entre 2000 et 2007 en milliers de dollars internationaux (monnaie fictive qui possède le même pouvoir d'achat dans le pays donné que le dollar américain aux États-Unis, l'année considérée) ;
- Solde commercial moyen en points de PIB entre 2000 et 2007 ;
- Solde public moyen en points de PIB entre 2000 et 2007 ;
- Niveau moyen de la dette publique en points de PIB entre 2000 et 2007 ;
- Niveau moyen de la dette du secteur privé en points de PIB entre 2000 et 2007 ;
- Poids de la construction dans l'économie (en part de la valeur ajoutée totale) en moyenne entre 2000 et 2007 ;
- Poids de l'industrie dans l'économie (en part de la valeur ajoutée totale) en moyenne entre 2000 et 2007 ;
- Variation de part de marché (en %) entre 2000 et 2007 ;
- Taux d'ouverture commerciale moyen (en points de PIB) entre 2000 et 2007 ;
- Inflation en moyenne annuelle entre 2000 et 2007 ;
- Évolution annuelle moyenne du taux de change effectif réel entre 2000 et 2007 ;
- Évolution annuelle moyenne du taux de change effectif réel entre 2007 et 2012 ;
- Variation du chômage en points entre 2007 et 2012 ;
- Variation de la dette publique en points de PIB entre 2007 et 2012 ;
- Variation du poids de la valeur ajoutée de la construction dans l'économie (en point dans la valeur ajoutée totale) entre 2007 et 2012 ;
- Variation de part de marché (en %) entre 2007 et 2012 ;
- Variation du déficit structurel (en points de PIB potentiel) entre 2009 et 2012 ;
- Écart entre la croissance annuelle moyenne du PIB sur 2000-2007 et sur 2007-2013 ;
- Évolution des prix de l'immobilier déflatés de l'inflation en pourcentage entre 2007 et 2011 ;
- Évolution de la dette privée en points de PIB entre 2008 et 2011 ;
- Évolution du passif du secteur financier en points de PIB entre 2007 et 2011 ;
- Évolution du solde commercial en points de PIB entre 2007 et 2012 ;
- Évolution des coûts des entreprises (masse salariale chargée) en points de PIB entre 2007 et 2012.

Les variables descriptives retenues (*encadré 4*) caractérisent l'état de l'économie depuis quinze ans et mettent en avant l'impact de la crise de 2008 sur l'économie. Certaines variables ne sont pas présentes sur les deux périodes car elles ne présentaient pas d'intérêt pour caractériser l'état de l'économie ou l'impact de la crise de 2008.

Les « pays de l'est de l'Europe », en rattrapage dans les années 2000 et durement affectés par la crise

Le groupe des « **pays de l'Est** » (les trois États baltes, la Bulgarie et la Roumanie) présente des caractéristiques économiques typiques de pays en rattrapage, mouvement qui s'est accéléré avec leur entrée dans l'Union européenne : niveau de PIB en PPA faible mais croissance rapide et plus de 7 % de croissance du PIB par an pour les pays baltes. Ce rattrapage s'accompagne d'une inflation élevée (effet *Balassa-Samuelson*) et d'une balance commerciale très déficitaire.

Ils affichent par ailleurs un endettement public comme privé faible relativement aux autres pays de l'Union européenne. Enfin, le taux de chômage y est élevé en moyenne depuis le début des années 2000 malgré un recul régulier avant la crise.

Ces pays ont été particulièrement affectés par la crise de 2007, comme le signalent la progression importante du chômage (+ 6 points en moyenne entre 2007 et 2012), le fort ralentissement du PIB et la sortie de capitaux observée sur la période, concomitamment à une baisse de la dette privée et à un ajustement marqué de la balance commerciale *via* le ralentissement de la demande intérieure et la poursuite des gains de parts de marché. La présence dans un même groupe des pays baltes et des derniers entrés dans l'Union européenne (Bulgarie et Roumanie) n'était pas évidente *a priori* ; cependant ces pays partagent effectivement les grandes caractéristiques retenues.

Les « pays de la périphérie » : riches mais déséquilibrés

Le groupe de « **la périphérie** » est composé des pays du sud de l'Europe : Portugal, Espagne, Grèce, Chypre, ainsi que de l'Irlande et du Royaume-Uni. Ce sont des pays d'Europe de l'Ouest, économies avancées, relativement riches, qui ont connu une envolée de leur endettement dans les années 2000, public (+ 17 points de PIB au Portugal entre 2000 et 2007) et privé (+ 27 points de PIB à Chypre entre 2000 et 2007), facilitant la formation d'une bulle immobilière (cas de l'Espagne, de l'Irlande et de Chypre).

Comme le groupe des « pays de l'Est », les « pays de la périphérie » ont été particulièrement affectés par la crise. Leur taux de chômage a ainsi très fortement augmenté entre 2007 et 2012, atteignant des niveaux records en Grèce et en Espagne. Leur dette publique s'est fortement accrue sur cette même période (+ 50 points de PIB en moyenne). L'explosion d'une bulle immobilière dans ces pays (à des degrés différents) se manifeste notamment par un recul net du poids de la construction dans le PIB (poids qui était particulièrement élevé au début des années 2000) et un recul des prix immobiliers. Enfin, la dette privée de ces pays, plus importante que la moyenne, a augmenté de manière importante avec la crise : + 85 points de PIB en Irlande entre 2007 et 2011, + 67 points de PIB à Chypre sur la même période.

La présence du Royaume-Uni dans ce groupe qui semble rassembler la plupart des pays en crise de l'Europe peut sembler étonnante de prime abord ; elle est pourtant robuste à la spécification retenue¹¹. De fait, le Royaume-Uni partage de nombreuses caractéristiques avec ces pays même si elles n'atteignent pas toujours la même ampleur : l'éclatement d'une bulle immobilière, une balance commerciale détériorée et une dette publique qui augmente fortement entre 2007 et 2012.

Le « centre de l'Europe », des pays industriels en rattrapage mais sans excès

Le groupe des « **pays du centre de l'Europe** » (Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Malte) se caractérise par un poids de l'industrie dans l'économie particulièrement élevé (25 % en moyenne) et un taux d'ouverture¹² important (61 % en moyenne) dans les années 2000. Comme les « pays de l'Est », les « pays du Centre » présentent des caractéristiques de pays en rattrapage : niveau de PIB en PPA faible dans les années 2000, gains de parts de marché importants sur la même période et dette privée à un niveau relativement contenu. Ils se distinguent toutefois par le moindre impact de la crise sur leur économie. En particulier, l'augmentation des prix immobiliers, plus rapide que l'inflation depuis 2007, est un signe que ces pays n'ont pas connu d'excès dans ce secteur avant la crise et donc qu'il n'y a pas de correction après la crise.

11. Sur les 25 scénarios alternatifs testés (en retirant une des variables), le Royaume-Uni reste dans ce groupe dans 22 cas sur 25, et il est avec le Portugal dans tous les cas.

12. Le taux d'ouverture d'un pays est défini comme le rapport entre la demi-somme des importations et des exportations et le PIB en valeur.

Les « pays de l'ouest et du nord de l'Europe », développés et relativement résilients

Le dernier groupe rassemble la plupart des « **pays de l'ouest et du nord de l'Europe** » (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Suède). Il comprend donc notamment tous les pays signataires du traité de Rome, à l'exception du Luxembourg qui a été écarté de l'analyse car il est trop atypique. Ces économies matures (PIB en PPA par habitant élevé, croissance modérée, peu d'inflation) avaient une croissance équilibrée avant la crise : endettement privé et bulle immobilière limités, balance commerciale globalement excédentaire. Même si leur croissance a nettement fléchi, ces économies ont montré en moyenne une certaine résilience. La part de la masse salariale dans le PIB a progressé depuis 2007 ; le cycle de productivité a été particulièrement accusé et le taux de chômage n'a que peu augmenté. Enfin, l'impact de la crise sur la dette publique a été moins fort que pour les pays de la périphérie. L'amélioration subséquente des finances publiques, mesurée par l'évolution du déficit structurel, a en contrepartie été modérée entre 2009 et 2012 (le solde structurel s'est même dégradé pour les pays scandinaves, qui partaient d'une très bonne situation budgétaire avant-crise). L'Italie et la France se détachent cependant avec une amélioration plus marquée de 2,8 points et 2,5 points respectivement sur cette période.

La présence de l'Italie dans ce groupe peut paraître contre-intuitive, car son PIB a nettement ralenti depuis la crise. Mais, comme les autres économies du groupe, et en particulier la France et l'Allemagne, elle se caractérise par une croissance modérée d'avant-crise, sans bulle immobilière ni hypertrophie du système financier et des taux de chômage et des déficits publics relativement élevés. ■

Pour en savoir plus

FMI, *World Economic Outlook*.

LIS cross-national data center, *Luxembourg Wealth Study*.

Commission européenne, *Refining the Macroeconomic Imbalance Procedure Scoreboard*, annexe à l'Alert Mechanism Report pour 2014, 2013.

Blanchard O., "The Economic Future Of Europe", *Journal of Economic Perspectives*, vol. 18(4,Fall), 3-26, 2004.

Cette G., Lopez J., "ICT Demand Behaviour: An International Comparison", *Economics of Innovation and New Technology*, vol. 21, n° 4, avril-juin 2012.

Davies J., Sandström S., Shorrocks A., Wolf E., "The World Distribution of Household Wealth", *UNU-WIDER Discussion Paper* n°2008/03.

Husson Fr., Lé S., Pagès J., *Analyse de données avec R*, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

Islam N., "What Have we Learnt from the Convergence Debate?", *Journal of Economic Surveys*, 17(3), 2003.

Mankiw Gr., Romer D., Weil D., "A Contribution to the Empirics of Economic Growth", *Quarterly Journal of Economics*, 107(2), 1992.

Prescott E., "Why do Americans work so much more than Europeans ?", *Federal Reserve Bank of Minneapolis Quaterly Review*, vol. 28, 2004.

Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise

Magali Beffy, Marie-Émilie Clerc et Céline Thévenot*

En 2011, le niveau de vie médian de la France la place au sein des pays de l'Union européenne à revenus élevés. En termes d'inégalités de niveaux de vie, la France se situe dans la moyenne des 28 pays européens. Les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale utilisés au niveau européen – pauvreté monétaire, privation matérielle et exclusion du marché du travail – la situent cependant dans une position plutôt favorable vis-à-vis de ses voisins européens. Cette position tient au fait que notre pays fait partie des plus avancés en termes de niveau de développement économique ; elle est aussi due à l'importance relative des transferts sociaux.

Toutefois, depuis le début de la crise, les inégalités de niveau de vie se sont légèrement redressées en France, tandis qu'elles sont restées relativement stables en Europe. De même, si la pauvreté monétaire reste plus basse que la moyenne européenne, elle a un peu augmenté depuis 2007. De fait, les transferts sociaux ont certes amorti le premier impact de la crise en 2008 et 2009, mais cet effet bénéfique s'est ensuite un peu atténué.

En revanche, l'augmentation du risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans son ensemble a été plus faible en France qu'en Europe. De nombreux pays européens ont été beaucoup plus touchés par la crise (Europe du Sud, Irlande, pays baltes...).

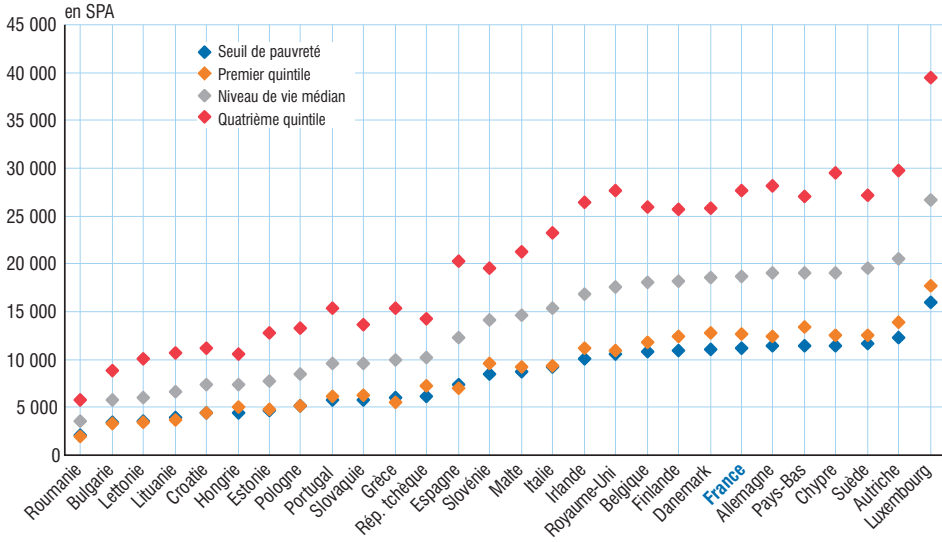
En 2011, d'après le dispositif européen SILC-SRCV (*encadré 1*), le **niveau de vie** médian en France s'élève à 20 600 euros annuels, soit 1 720 euros mensuels. Ce niveau de vie médian varie considérablement d'un pays membre à l'autre, entre 2 120 euros annuels en Roumanie et 32 780 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 15. Pour tenir compte des différences de niveaux de prix entre pays, il est préférable de raisonner sur le niveau de vie exprimé en **standards de pouvoir d'achat** (SPA) : le rapport varie alors de 1 à 7 (*figure 1*). En SPA, le niveau de vie médian en France la place parmi les pays aux revenus élevés de l'Union européenne, avec l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et la Suède. Ce niveau de vie est très supérieur à celui des pays ayant le plus faible niveau de vie de l'UE : quatre fois plus élevé qu'en Roumanie ou en Bulgarie, trois fois plus que dans les pays baltes, deux fois plus qu'en Pologne. Si l'on se réfère à la distribution de revenus de l'ensemble des Européens, la grande majorité des personnes avec les plus faibles revenus se situe dans quelques États membres (Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Estonie, Pologne, *encadré 2*).

Les inégalités de niveaux de vie en France sont dans la moyenne européenne

Si les niveaux de vie présentent d'importants écarts entre pays européens, c'est également le cas du degré d'inégalité de la répartition des niveaux de vie au sein de chaque État membre.

* Magali Beffy, Marie-Émilie Clerc, Insee ; Céline Thévenot, Commission européenne.

1. Quantiles de niveau de vie et seuil de pauvreté annuels par États membres en 2011



Lecture : en 2011, le niveau vie médian annuel des allemands s'élève à 19 000 en standard de pouvoir d'achat. Le seuil de pauvreté s'établit donc à 11 400 SPA soit un seuil de pauvreté mensuel de 950 SPA. Les 20 % d'Allemands les plus aisés disposent d'un niveau de vie annuel de 28 150 SPA et les 20 % d'Allemands les moins aisés de 12 480 SPA.

Source : Eurostat, EU-SILC 2012, SILC 2011 pour l'Irlande.

Encadré 1

Sources

Le dispositif SILC-SRCV

Le dispositif SILC-SRCV (statistiques sur le revenu et les conditions de vie) est la source de référence européenne en matière de statistiques comparées sur la répartition des revenus et l'inclusion sociale au niveau européen. EU-SILC se fonde sur l'idée d'un « cadre » commun et non pas d'une « enquête » commune. Le cadre commun définit les listes harmonisées de variables-cibles primaires (annuelles) et secondaires (tous les quatre ans ou moins) à transmettre à Eurostat, des lignes directrices et des procédures communes, des concepts communs (ménage et revenu) et des classifications visant à assurer la plus grande comparabilité de l'information produite.

Le dispositif SILC-SRCV collecte des informations sur les revenus de l'année N-1 depuis 2004. Les variables sur les privations matérielles et l'activité sur le marché du travail portent quant à elles sur l'année N.

L'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) est la source de référence en France sur les revenus et la pauvreté monétaire. Elle consiste en un appariement du fichier de l'enquête Emploi avec les sources administratives sur les revenus fiscaux et sur les prestations ou minima sociaux versées par la Caisse nationale d'allocations

familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Mutualité sociale agricole. L'enquête ERFS ne peut servir aux comparaisons européennes car les variables nécessaires à la production des indicateurs de privations matérielles ne sont pas collectées.

Bien que réalisées avec des échantillons et des méthodologies différentes, les deux sources mesurent les revenus selon une méthodologie commune et sont mises en cohérence.

Le système SESPROS

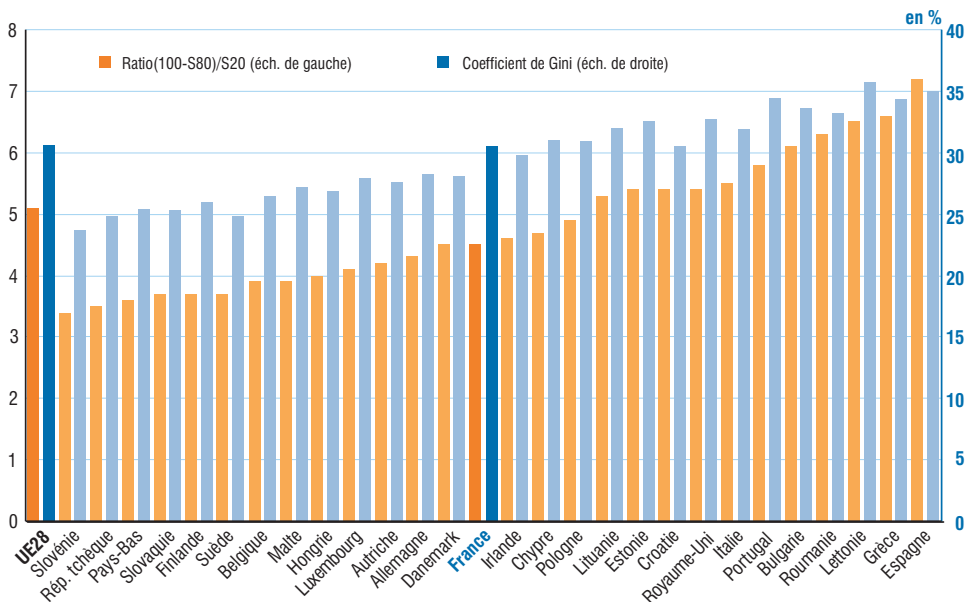
Le Système Européen de Statistiques intégrées de Protection Sociale (SESPROS) [Eurostat, Manuel SESPROS, Eurostat (2012)] constitue un ensemble stable de données collectées annuellement concernant les dépenses et les recettes des régimes de protection sociale dans l'Union Européenne. Il vise à fournir une description complète et cohérente de la protection sociale dans les États membres qui couvre les prestations sociales (i.e. les transferts aux ménages en nature ou en espèces) et leur financement. Il assure par ailleurs une comparabilité internationale, et il est harmonisé avec d'autres statistiques, notamment celles de la comptabilité nationale.

Deux indicateurs sont utilisés pour pour décrire ce degré d'inégalité : le **ratio (100-S80)/S20** et le **coefficient de Gini**. Le premier indicateur rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de la population ayant le niveau de vie le plus haut (quintile de niveau de vie supérieur) à celle détenue par les 20 % de la population ayant le niveau de vie le plus bas (quintile de niveau de vie inférieur). Plus ce ratio est élevé, plus les inégalités sont fortes. Par définition, ce ratio ne peut refléter que la situation des deux quintiles extrêmes de la distribution des niveaux de vie. Pour appréhender le degré d'inégalité sur l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, on recourt au coefficient de Gini : il représente, exprimé en pourcentage du niveau de vie moyen, l'écart moyen de niveau de vie entre deux personnes prises au hasard dans la population ; si tous les individus disposaient du même niveau de vie, le coefficient de Gini vaudrait 0 %. À l'inverse, si un seul individu détenait la totalité du revenu disponible, le coefficient de Gini atteindrait 100 %. Ces deux indicateurs présentent de fortes variations d'un pays à l'autre (figure 2).

En 2011, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de Français les plus aisés représente 4,5 fois celle des 20 % les plus modestes (ratio (100-S80)/S20). Pour l'ensemble de l'Union européenne, ce ratio est un peu supérieur¹ (5,1). Il s'étale depuis environ 3,5 en Slovaquie, en République tchèque et aux Pays-Bas, à 7,2 en Espagne. Le ratio en France est comparable à celui observé en Allemagne (4,3) mais plus faible que ceux observés au Royaume-Uni (5,4) et en Italie (5,5).

Ce classement est largement confirmé par la comparaison du coefficient de Gini. En France, le coefficient de Gini est de 30,5 %, très proche de la moyenne européenne (30,6 %) et intermédiaire entre celui de l'Allemagne (28,3 %) et celui du Royaume-Uni (32,8 %). Parmi les pays les plus égalitaires (coefficient de Gini inférieur à 27,0 %) figurent d'une part les pays du nord de l'Europe (Suède, Finlande, Pays-Bas), d'autre part certains pays d'Europe centrale dont les revenus sont faibles mais peu dispersés (Slovaquie, Slovaquie, République Tchèque).

2. Indicateurs d'inégalités par États membres en 2011



Source : Eurostat, EU-SILC 2012, SILC 2011 pour l'Irlande.

1. Sauf indication contraire, les indicateurs globaux européens mentionnés dans cette étude sont calculés comme la moyenne des indicateurs nationaux, pondérée par la population des pays.

Les pays les plus inégalitaires en termes de niveaux de vie (coefficient de Gini supérieur à 33,0 %) sont la Roumanie, la Bulgarie et la Lettonie et trois pays du sud de l'Europe (Grèce, Espagne, Portugal). Au total, quel que soit l'indicateur retenu, la France occupe, du point de vue de l'ampleur des inégalités de niveau de vie, une position médiane en Europe.

17 % des Européens et 14 % des Français sont en situation de pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre au sens monétaire lorsque son niveau de vie est inférieur à un certain seuil, appelé seuil de pauvreté. Depuis 2001, les États membres le définissent comme égal à 60% du niveau de vie médian de leurs habitants. Il s'agit donc d'un seuil variant selon l'année et le pays (*encadré 3*).

En France, d'après le dispositif européen SILC-SRCV, le taux de pauvreté s'élève à 14,1 % en 2011, soit 3 points en dessous de la moyenne européenne, tandis que l'Allemagne (16,1 %) et le Royaume-Uni (16,2 %) sont plus proches de la moyenne. Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,6 %). Il est également faible dans l'Europe du Nord (10,1 % aux Pays-Bas,

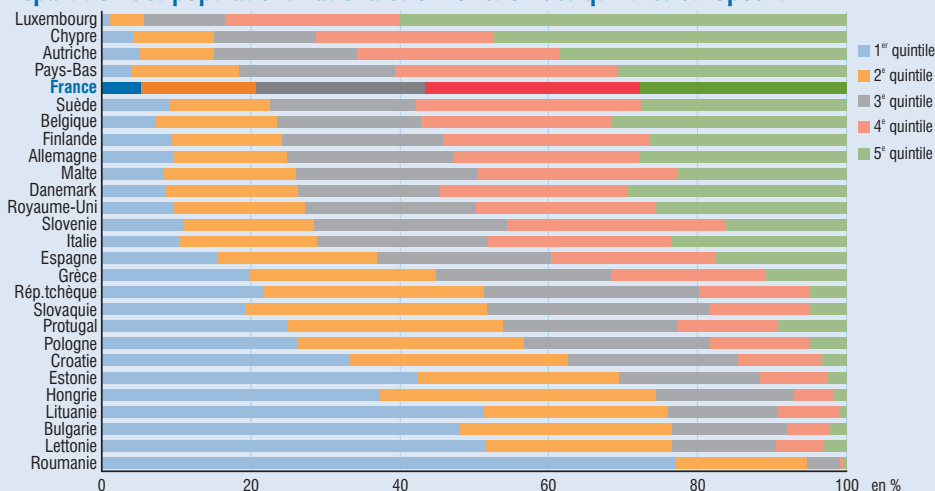
Encadré 2

26 % des Français figurent parmi les 20 % les plus aisés de la population européenne

Si l'on échelonne l'ensemble des Européens en fonction de leur niveau de vie en SPA, 74 % des Français se situeraient dans la moitié supérieure de cette distribution, et 26 % parmi les 20 % les plus aisés (*figure 2*). À titre de comparaison, 75 % des Suédois, 65 % des Allemands et Britanniques et 60 % des Italiens ont également un niveau de vie supérieur au

niveau de vie médian européen, et 32 % des Suédois, 22 % des Allemands et 17 % des Italiens se concentrent parmi les 20 % les plus aisés. À l'inverse, si l'on considère les plus bas niveau de vie, 2 % des Français feraient partie des 20 % d'Européens les plus modestes. C'est également le cas de 2 % des Suédois, 5 % des Allemands, et 6 % des Italiens.

Répartition des populations nationales en fonction des quintiles européens



Lecture : 77 % des Roumains font partie des 20 % les plus pauvres de la population européenne, et 5 % d'entre eux font partie des trois quintiles les plus aisés. À l'inverse, 60 % des Luxembourgeois font partie des 20 % les plus riches de la population européenne.

Note : les revenus négatifs déclarés par les indépendants sont exclus. Les pays sont ordonnés par ordre croissant en fonction de la part de la population figurant dans les deux quintiles les plus bas.

Sources : Eurostat, EU SILC 2011, calculs DG EMPL Commission européenne.

autour de 13-14 % en Finlande, Suède et Danemark). À l'inverse, les pays du sud de l'Europe connaissent des taux de pauvreté plus élevés : 19,4 % en Italie, 22,2 % en Espagne et 23,1 % en Grèce. Les écarts entre pays sont en partie dus à des différences dans la distribution des revenus d'activité et du patrimoine ainsi que des pensions de retraites, mais ils s'expliquent aussi par des différences sensibles dans le niveau et la répartition des prestations sociales, des structures familiales et de la participation des femmes au marché du travail.

Trois indicateurs pour approcher la pauvreté et l'exclusion sociale sous plusieurs dimensions

La pauvreté est un phénomène complexe dont la nature multidimensionnelle est fréquemment soulignée. En Europe, la pauvreté monétaire est une notion relative. Elle est définie comme le fait d'avoir un niveau de vie très inférieur à celui de la majorité de la population (concrètement, avoir un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population). Cette seule mesure monétaire à une date donnée ne permet pas de rendre entièrement compte des conditions de vie des personnes.

La statistique européenne a retenu deux autres indicateurs complémentaires pour mieux approcher la pauvreté sous toutes ses formes. Le premier mesure les privations subies par le ménage et, le second l'intensité du lien entre le ménage et l'emploi. Ils sont fondés sur l'idée qu'un accès trop limité à certaines des ressources matérielles, culturelles ou sociales fondamentales et, pour les personnes d'âge actif, une participation insuffisante au marché du travail engendrent une exclusion sociale, indépendamment même des ressources monétaires dont dispose une personne. L'indicateur de privations matérielles sévères est une mesure dite absolue (il se réfère à une norme fixe dans le temps et commune à l'Union européenne). Sa moyenne au niveau d'un pays mesure avant tout le niveau de développement économique du pays ; c'est sous cet angle qu'il met en évidence les différences au sein de l'Union. Au niveau d'un pays l'indicateur de faible intensité d'emploi dépend, lui, des caractéristiques du marché du travail national et de la façon avec laquelle ce marché réagit aux chocs économiques.

Encadré 3

La pauvreté monétaire

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative. Cette définition a été adoptée par les États membres depuis 2001 pour se conformer à la définition de la pauvreté stipulée par le Conseil européen de 1975 qui définit comme pauvres les personnes « dont les ressources sont si limitées qu'elles les excluent d'un mode de vie minimum acceptable dans l'État membre dans lequel elles vivent ». Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie nationaux de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

L'évolution du taux de pauvreté monétaire peut s'avérer délicate à interpréter en temps de crise, car le taux de pauvreté peut être stable, voire légèrement diminuer, dans certains pays la subissant lourdement. Plus précisément, si le revenu médian baisse dans un pays, sous l'impulsion de la crise économique, le seuil de pauvreté est amené à diminuer lui aussi. Cette baisse du seuil de pauvreté peut mécaniquement faire sortir de la pauvreté des personnes dont le revenu était juste au-dessous du seuil. Des cas de ce type conduisent à enregistrer une baisse du taux de pauvreté monétaire, qui ne sera pas corroborée par les autres indicateurs, en particulier celui décrivant la prévalence de la privation matérielle. Ce cas a été notamment observé durant la crise dans des pays baltes, où le revenu médian a fortement chuté avec la crise.

En 2010, les 27 États membres se sont ainsi engagés à utiliser, pour adosser leurs efforts en matière de lutte contre la pauvreté, un indicateur commun couvrant les trois dimensions : niveau de vie monétaire, importance des privations, emploi [Bontout et Delautre, 2012].

Selon cet indicateur commun, une personne est considérée en situation de **risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** si elle appartient à un ménage confronté à au moins l'une des trois situations suivantes : un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire, quatre privations ou plus dans un ensemble de neuf biens essentiels, ou une trop faible durée d'emploi (*encadré 4*). Ainsi, pauvreté monétaire, privations ou faible intensité d'emploi constituent trois dimensions de l'exclusion, qui certes se recouvrent, mais seulement en partie.

En 2012, près d'une personne sur cinq vivant en France était en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

En 2012², ce sont 124 millions de personnes qui étaient en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Europe, soit un quart de la population des 28 États membres. Parmi eux,

Encadré 4

Privation matérielle sévère et faible intensité de travail

L'indicateur de **privation matérielle sévère** présente l'avantage de compléter la pauvreté monétaire en intégrant une information non monétaire et en introduisant un seuil commun à tous les pays, à la différence du seuil de pauvreté relative. Il permet donc d'introduire dans le diagnostic les écarts de niveau de vie entre États membres.

La privation matérielle est mesurée à l'aide de neuf critères de privation dans différents domaines touchant à la consommation et aux conditions de vie. Une personne est en situation de privation matérielle sévère lorsqu'elle cumule au moins 4 des ces 9 critères. Cet indicateur se justifie par rapport au taux de pauvreté monétaire, fondé exclusivement sur la mesure des revenus, parce qu'une faiblesse des moyens financiers ne s'accompagne pas toujours de difficultés de conditions de vie et qu'inversement, certains ménages ne faisant pas partie des plus pauvres au sens monétaire peuvent rencontrer d'importantes difficultés d'existence s'ils font face à des besoins spécifiques (en termes de santé par exemple).

En février 2009, L'indicateur de privations matérielles suivant (material deprivation rate) a été adopté par le sous-groupe Indicateurs du Comité de la protection sociale en 2009 :

une personne est considérée en situation de privation matérielle sévère lorsqu'elle est

confrontée à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Impossibilité :

1. de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps, 2. de chauffer correctement son domicile, 3. de faire face à des dépenses imprévues, 4. de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5. de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6. de posséder une voiture personnelle, 7. un lave-linge, 8. un téléviseur couleur, ou 9. un téléphone (incluant un téléphone portable).

L'**intensité de travail des ménages** est mesurée par le nombre de mois travaillés à temps plein durant l'année de référence par les personnes en âge de travailler (hors étudiants et retraités de plus de soixante ans), rapporté au nombre total de mois qu'il est théoriquement possible de travailler dans l'année (soit pour une personne seule 12 mois, pour deux personnes 24 mois, etc.). Un ménage est considéré comme ayant un faible lien à l'emploi si son intensité de travail est inférieure à 20% du temps potentiel (soit moins de deux mois dans une année pour une personne seule). En pratique, cet indicateur concentre essentiellement des ménages n'ayant pas travaillé du tout au cours de l'année écoulée, et permet, au travers du faible lien à l'emploi, d'illustrer en partie une forme d'exclusion sociale.

2. Les taux de pauvreté sévères portent sur l'année 2011 alors que les taux de privations matérielles et de faible intensité de travail portent sur l'année 2012. Par convention, l'indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale composé de ces trois dimensions fait référence à l'année 2012.

on comptait 11,8 millions de résidents français, soit une personne sur cinq vivant en France. La prévalence de la pauvreté et de l'exclusion sociale est très variable d'un pays à l'autre. Mais les États membres se distinguent également par la prévalence respective des différents risques de pauvreté et d'exclusion sociale auxquels ils font face.

Sur chacune des trois dimensions de cet indicateur, la France se situe en dessous de la moyenne européenne (figure 3). C'est également le cas de l'Allemagne, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas, l'Autriche, le Luxembourg, la Slovaquie, la République tchèque. Le Royaume-Uni est proche de la moyenne européenne en termes de pauvreté monétaire et de situation de privation matérielle, mais l'indicateur d'exclusion du marché du travail est plus élevé. C'est l'inverse en Italie, où le taux de pauvreté monétaire et celui sur les privations sont supérieurs à la moyenne européenne, mais la prévalence de l'exclusion sur la marché du travail est dans la moyenne. Nombre de pays du sud et de l'est

3. Indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et ses composantes

	Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2012	Évolution 2008-2012	Taux de pauvreté monétaire en 2011	Évolution 2007-2011	Personnes en situation de privation matérielle sévère en 2012	Évolution 2008-2012	Personnes vivant dans un ménage avec une très faible intensité de travail en 2011	Évolution 2007-2011
	(en %)	(en points de %)	(en %)	(en points de %)	(en %)	(en points de %)	(en %)	(en points de %)
UE28	24,8	...	17,0	...	9,9	...	10,4	...
UE27	24,7	1,0	16,9	0,4	9,9	1,4	10,3	1,2
Belgique	21,6	0,8	14,8	0,1	6,5	0,9	14,0	2,3
Bulgarie	49,3	4,5	21,2	-0,2	44,1	2,9	12,4	4,3
Rép. tchèque	15,4	0,1	9,6	0,6	6,6	-0,2	6,8	-0,4
Danemark	19,0	2,7	13,1	1,3	2,8	0,8	10,9	2,6
Allemagne	19,6	-0,5	16,1	0,9	4,9	-0,6	9,8	-1,8
Estonie	23,4	1,6	17,5	-2,0	9,4	4,5	9,0	3,7
Irlande	29,4	5,7	15,2	-0,3	7,8	2,3	24,1	10,5
Grèce	34,6	6,5	23,1	3,0	19,5	8,3	14,1	6,7
Espagne	28,2	3,7	22,2	1,4	5,8	2,2	14,2	7,6
France	19,1	0,6	14,1	1,6	5,3	-0,1	8,4	-0,4
Croatie	32,3	...	20,5	...	15,4	...	16,1	...
Italie	29,9	4,6	19,4	0,7	14,5	7,0	10,3	0,5
Chypre	27,1	3,8	14,7	-1,2	15,0	5,9	6,4	1,9
Lettonie	36,2	2,0	19,2	-6,7	25,6	6,3	11,7	6,3
Lituanie	32,5	4,9	18,6	-1,4	19,8	7,5	11,3	6,2
Luxembourg	18,4	2,9	15,1	1,7	1,3	0,6	6,1	1,4
Hongrie	32,4	4,2	14,0	1,6	25,7	7,8	12,7	0,7
Malte	22,2	3,0	15,0	0,0	8,0	4,0	7,9	-0,3
Pays-Bas	15,0	0,1	10,1	-0,4	2,3	0,8	8,7	0,6
Autriche	18,5	-0,1	14,4	2,0	4,0	-2,4	7,6	-0,2
Pologne	26,7	-3,8	17,1	0,2	13,5	-4,2	6,8	-1,1
Portugal	25,3	-0,7	17,9	-0,6	8,6	-1,1	10,1	3,8
Roumanie	41,7	-2,5	22,6	-0,8	29,9	-3,0	7,4	-0,8
Slovénie	19,6	1,1	13,5	1,2	6,6	-0,1	7,5	0,8
Slovaquie	20,5	-0,1	13,2	2,3	10,5	-1,3	7,2	2,0
Finlande	17,2	-0,2	13,2	-0,4	2,9	-0,6	9,1	1,8
Suède	18,2	0,7	14,2	2,0	1,3	-0,1	10,0	4,6
Royaume-Uni	24,1	0,9	16,2	-2,5	7,8	3,3	13,0	2,6

Note : l'indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est inférieur à la somme de ces trois dimensions (pauvreté monétaire, privation matérielle sévère, être dans un ménage à faible intensité de travail) : un même individu peut être touché par deux voire trois des dimensions. Le taux de pauvreté monétaire et le taux de faible intensité de travail portent sur l'année 2011 alors que le taux de privations matérielles sévères porte sur 2012.

Source : Eurostat, EU-SILC 2012, SILC 2011 pour l'Irlande.

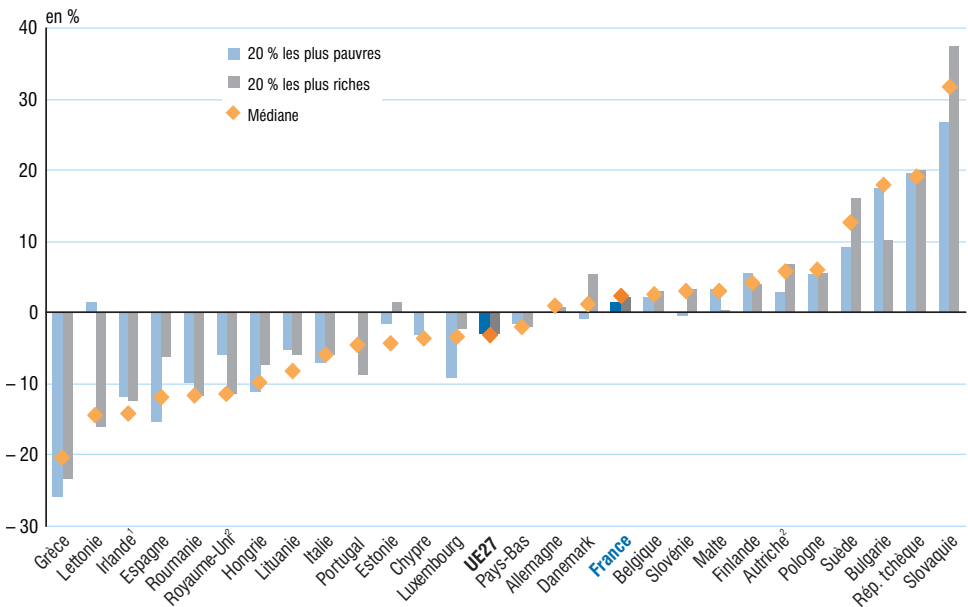
Enfin, dans les pays les plus riches, les situations de privation matérielle sont moins fréquentes et c'est donc la forme monétaire de la pauvreté qui domine dans la population à risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Il faut cependant distinguer deux groupes au sein de ces pays :

- les États où le risque de pauvreté et d'exclusion sociale est essentiellement de la pauvreté monétaire. C'est le cas de la France et de l'Autriche ;
- les États où, à côté de la pauvreté monétaire qui reste importante, la part dans la population à risque de pauvreté et d'exclusion des personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail est importante. C'est en particulier le cas de l'Allemagne (50 %), du Royaume-Uni (54 %) et de la Suède (55 %).

Des évolutions des niveaux de vie très différentes entre États membres depuis la crise

En France, selon le dispositif européen SILC-SRCV, le niveau de vie médian a augmenté³ entre 2007 et 2011 (+ 2,4 %). Ce taux est inférieur au taux observé au cours des quatre années précédentes (2004-2007), mais il place la France dans une situation nettement meilleure que la plupart des autres pays de l'UE. Ainsi le niveau de vie médian européen a diminué de 3,2 % entre 2007 et 2011. Cette situation cache là encore de grandes disparités entre les États membres (*figure 5*). Depuis le début de la crise, le niveau de vie médian a baissé dans la moitié des États membres alors qu'il a augmenté pour l'autre moitié.

5. Évolution des niveaux de vie entre 2007 et 2011



1. Données 2011.

2. Rupture de série en 2012.

Lecture : au Danemark, les niveaux de vie au dessus duquel se situe les 20 % des ménages les plus aisés ont augmenté de 5,2 % alors que le niveau de vie au dessus duquel se situe les 20 % des ménages les plus aisés a diminué de -0,8 % entre 2007 et 2011. Le niveau de vie médian a augmenté de 1,3 %.

Sources : Eurostat, EU-SILC 2008 et 2012, données déflatées par l'indice des prix à la consommation, calcul auteurs.

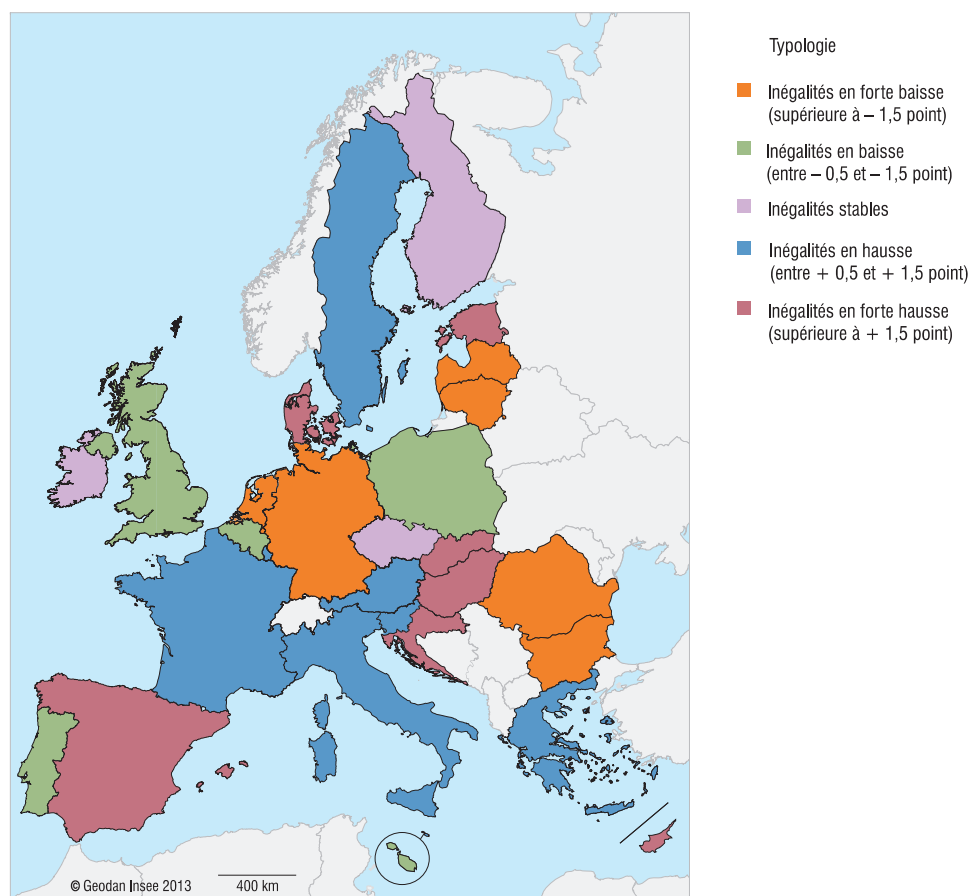
3. Le dispositif de référence en France, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, estime cette croissance à seulement 1,5 %.

La crise n'a pas touché uniformément tous les niveaux de revenus. Certes, en première analyse, les revenus des 20 % de ménages les moins aisés ont connu une baisse identique à celle des revenus des 20 % de ménages les plus aisés (- 3,0 % entre 2007 et 2011). Mais ce résultat cache à nouveau des situations très différentes entre les pays. En France, les revenus ont augmenté légèrement aux deux extrémités de la distribution, avec toutefois une évolution plus favorable pour les ménages les plus aisés.

Montée des inégalités et de la pauvreté dans certains pays européens

Depuis le début de la crise, les inégalités ont en revanche légèrement plus augmenté en France que dans l'Union européenne : entre 2007 et 2011, le coefficient de Gini croît en France de 0,7 point, alors qu'il recule de 0,3 pour l'Union européenne. Là encore, les coefficients de Gini connaissent des évolutions contrastées (figure 6). Les inégalités ont ainsi fortement progressé depuis 2007 en Espagne, au Danemark et en Italie notamment. Elles ont au contraire diminué de façon marquée en Lettonie, en Lituanie, en Bulgarie et en Roumanie, mais aussi en Allemagne.

6. Évolution des inégalités mesurées par le coefficient de Gini entre 2007 et 2011



Source : Eurostat, EU-SILC 2008 et 2012.

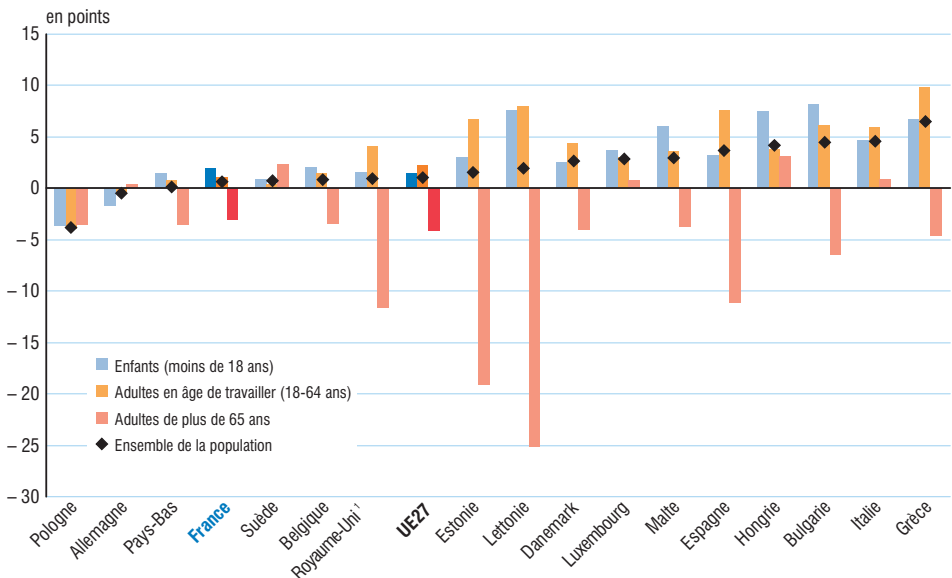
En France, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a aussi augmenté, de 0,6 point entre 2008 et 2012 (*figure 3*), passant de 18,5 % à 19,1 %. Cette évolution se situe au-dessous de la tendance européenne (+ 1,0 point en moyenne entre 2008 et 2012), à la différence de la variation du coefficient de Gini. Comme pour les inégalités, les situations nationales sont hétérogènes : le risque de pauvreté ou d'exclusion a légèrement diminué dans sept pays, notamment en Allemagne (- 0,5 point), augmenté ailleurs, parfois fortement comme en Grèce (+ 6,5 points), en Irlande (+ 5,7 points) et en Italie (+ 4,6 points).

Les évolutions des trois composantes de l'indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont elles aussi assez contrastées suivant les pays membres (*figure 3*). La France fait partie des pays où la pauvreté monétaire a augmenté depuis la crise (+ 1,6 point en 4 ans), mais les privations matérielles et la proportion de ménages exclus du marché du travail sont orientées à la baisse. Les privations matérielles ont fortement augmenté depuis la crise en Grèce, Italie, également dans les pays baltes et en Hongrie. Enfin, la part des ménages exclus du marché du travail (faible intensité du lien à l'emploi) a particulièrement augmenté en Irlande (+ 10,5 points), en Espagne (+ 7,6 points) en Grèce (+ 6,7 points) et dans les pays baltes. Elle est en hausse dans 20 des 27 États membres entre 2007 et 2011, reflet de la forte hausse du chômage dans la population.

Les adultes en âge de travailler ont été les plus fortement touchés par la crise

Au niveau européen, comme dans de nombreux pays, les adultes en âge de travailler ont été particulièrement touchés par la crise (*figure 7*) : leur risque de pauvreté et d'exclusion sociale a nettement augmenté, car ils ont été directement affectés par l'augmentation du chômage. Nombre de ces adultes vivant en ménage avec des enfants, la détérioration de leur situation s'est répercutée sur celle de la population mineure (0-17 ans). En revanche, la population des personnes âgées de 65 ans ou plus a été relativement préservée de l'impact de

7. Évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale par tranche d'âge entre 2008 et 2012



1. Rupture de série en 2012.
Source : Eurostat, EU-SILC 2008 et 2012.

la crise, car, dans un paysage où les niveaux de vie de l'ensemble de la population ralentissaient ou baissaient, le niveau des retraites n'a bien souvent été que peu affecté.

Entre 2008 et 2012, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des adultes en âge de travailler (18-64 ans) a moins augmenté en France que la moyenne européenne (+ 1,0 point contre 2,3 points). Il s'est accru dans tous les pays, notamment dans les pays les plus touchés par la crise (+ 9,8 points en Grèce, + 7 points dans les pays baltes, + 7,6 points en Espagne, + 5,9 points en Italie), mais aussi au Danemark et au Royaume Uni (+ 4,4 et + 4,1 points). Seule l'Allemagne a vu ce taux diminuer (- 0,3 point).

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants a suivi celui de leurs parents : hormis à nouveau l'Allemagne qui enregistre une baisse de l'indicateur (- 1,7 point), tous les pays voient ce taux augmenter, notamment en Espagne (+ 3,2 points), en Italie (+ 4,7 points) et au Royaume Uni (+ 1,6 point). En France, il augmente de 2,0 points : les enfants y constituent la population la plus affectée.

Enfin, l'impact de la crise a été beaucoup plus faible pour les plus âgés. Par définition non concernés par le risque lié à l'exclusion du marché du travail, le niveau de vie des retraités a été peu affecté par la crise. On enregistre même une diminution très marquée de leur risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les pays où la chute des revenus d'activité a entraîné une baisse importante du niveau de vie médian dans l'ensemble de la population, donc du seuil de pauvreté monétaire : les pensions de retraite étant préservées dans le même temps, nombre de retraités sont mécaniquement repassés au dessus de ce seuil. En moyenne, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des 65 ans ou plus a diminué de 4,1 points en Europe entre 2008 et 2012. La baisse est de 3 points en France.

Les dépenses de protection sociale amortissent la perte de revenus des ménages

Lors d'un choc économique, les dépenses de protection sociale (ici considérées au sens large : y compris retraites et dépenses de santé) jouent un rôle essentiel de stabilisation du revenu des ménages. Elles amortissent le choc enregistré sur les revenus d'activité et contribuent à compenser certaines pertes de revenus par l'intermédiaire des prestations chômage, mais aussi d'autres prestations, par exemple celles soumises à conditions de ressources.

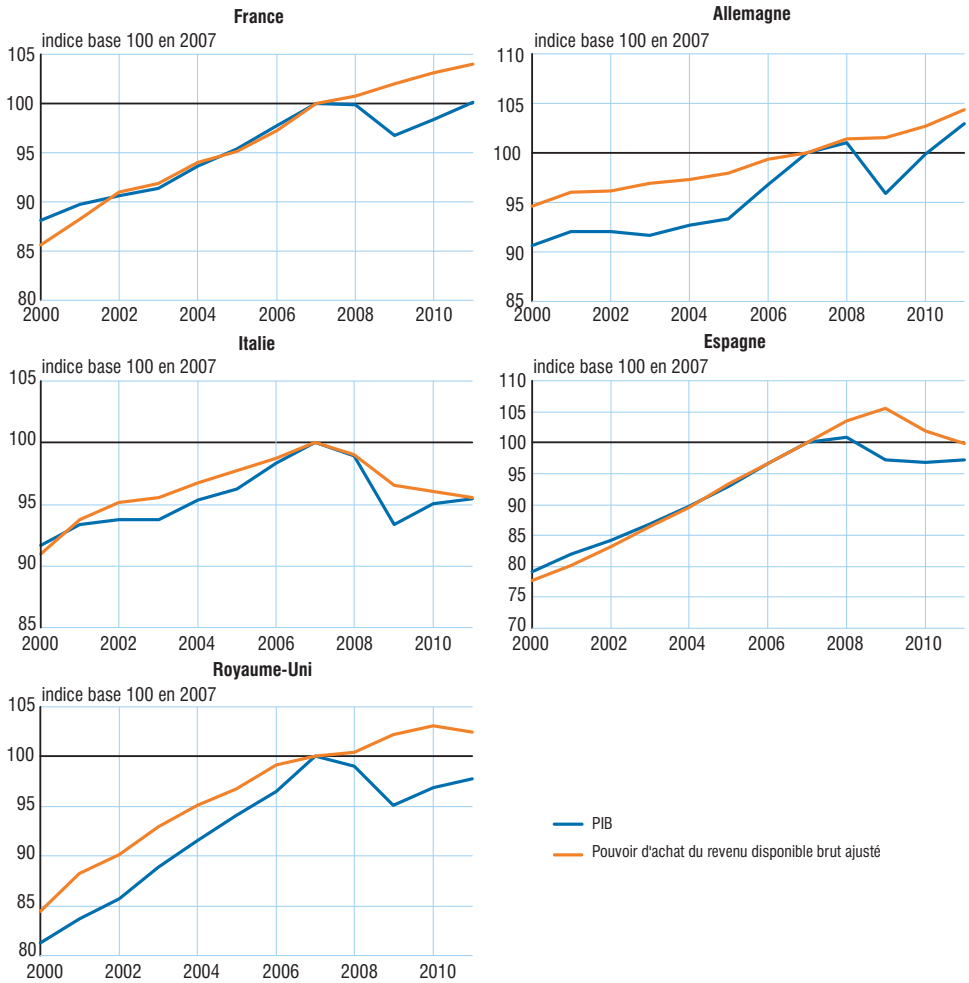
Depuis la crise, ces dépenses de protection sociale ont joué un rôle stabilisateur en contribuant à ce que la perte de revenu des ménages soit atténuée par rapport au choc enregistré sur le PIB, c'est-à-dire sur la production nationale. De fait, elles ont crû entre 2007 et 2011 dans tous les pays, sauf en Grèce et en Hongrie. Dans plusieurs pays, notamment en France et en Allemagne, leur croissance a été supérieure à celle de la période précédente (de 2004 à 2007). L'effet stabilisateur a été moins important dans des pays d'Europe du Sud, comme l'Italie ou l'Espagne, où les dépenses de protection sociale ont augmenté moins rapidement sur la période de crise (*figures 8 et 9*).

8. Taux de croissance annuel moyen du PIB, des dépenses protection sociale et du revenu disponible brut ajusté pour quelques pays

	Produit intérieur brut		Dépenses de protection sociale		Revenu disponible brut ajusté	
	2004-2007	2008-2011	2004-2007	2008-2011	2004-2007	2008-2011
UE27	2,9	- 0,3	...	2,1	1,8	- 0,8
Allemagne	2,5	0,6	- 0,7	2,1	0,9	0,9
Grèce	3,8	- 5,1	6,2	- 1,7	6,6	- 6,3
Espagne	3,7	- 1,3	5,0	3,0	3,8	- 1,2
France	2,2	0,2	1,9	2,7	2,1	1,0
Italie	1,6	- 1,1	2,1	1,0	1,1	- 1,2
Royaume-Uni	3,1	- 0,8	1,7	0,4	1,7	0,6

Note : la croissance du PIB et des dépenses est en volume ; celle du revenu disponible brut ajusté a été rapportée au déflateur de la dépense de consommation finale.
Source : SESPROS, comptes nationaux, Eurostat.

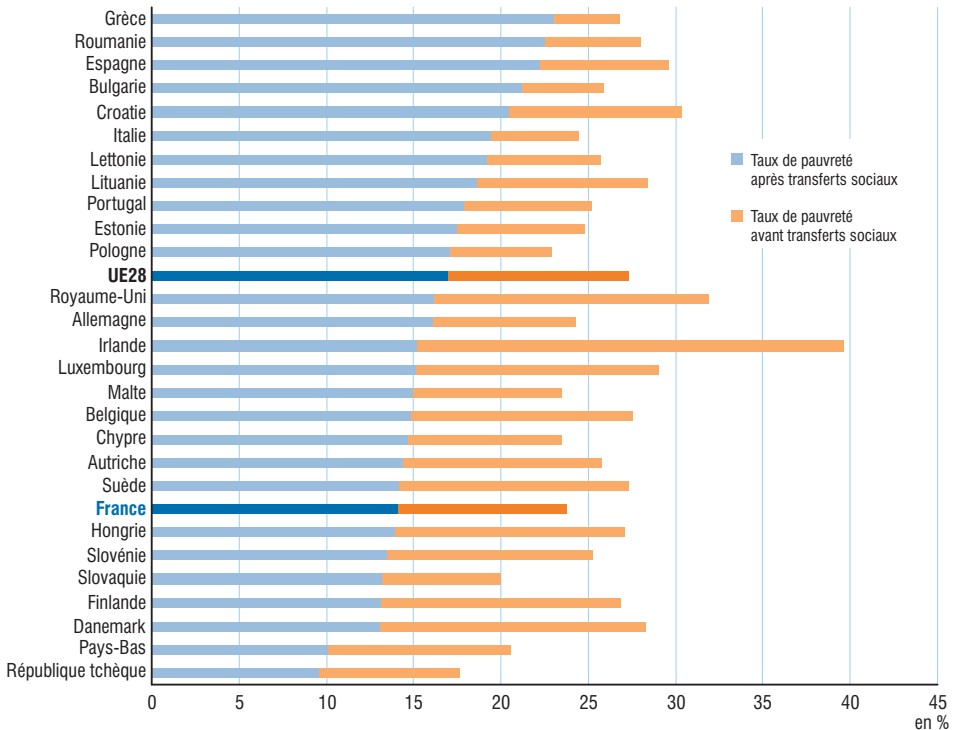
9. Effets de la crise sur le revenu des ménages : croissance cumulée du PIB et du revenu disponible brut des ménages pour quelques pays



Note : le PIB est en volume, le revenu disponible brut ajusté des ménages en termes réels.
Sources : Eurostat, comptes nationaux.

En 2012, dans un contexte de rechute économique, ce rôle de stabilisateur s'est essouffé au niveau européen [Bontout et al. 2013 ; Commission européenne, 2014]. Plusieurs facteurs peuvent intervenir pour expliquer ce phénomène : l'augmentation de la part des chômeurs de longue durée (moins indemnisés ou en fin de droits), les modalités d'indexation des prestations sociales sur l'inflation, qui peuvent jouer favorablement en cas de ralentissement de l'inflation, des réformes des prestations menées dans un contexte d'assainissement budgétaire, ou dans certains cas la reprise économique. Cette tendance moyenne recouvre des situations nationales diverses. En France, l'effet stabilisateur s'est ainsi légèrement érodé. En Allemagne, où la croissance a été plus vigoureuse, les prestations sociales ont davantage pesé à la baisse sur la dynamique des revenus. En Italie ou en Espagne, où les revenus primaires ont subi une forte dégradation, l'effet stabilisateur s'est en fait révélé très limité.

10. Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux en 2011



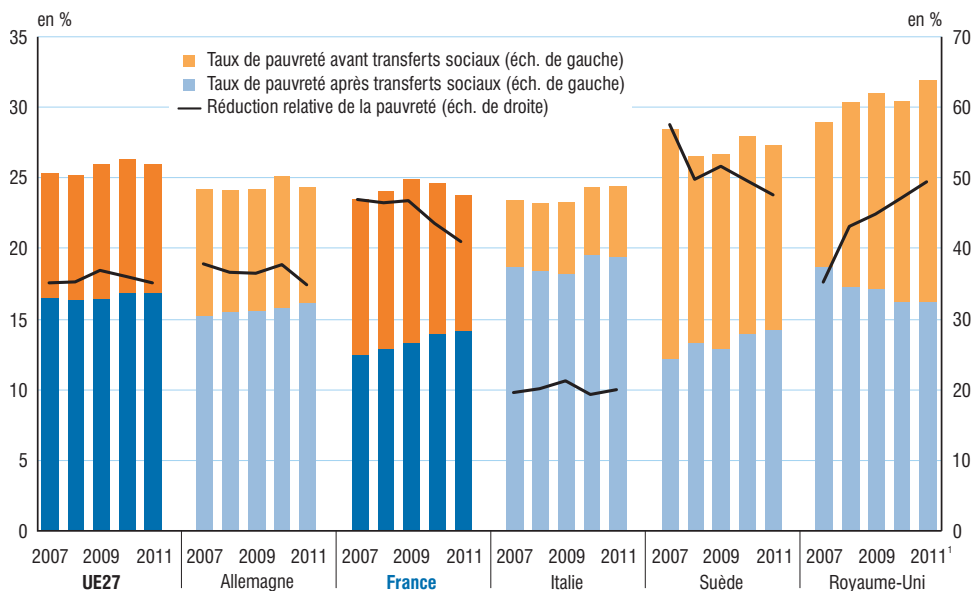
Source : Eurostat, EU- SILC 2012, SILC 2011 pour l'Irlande.

Des transferts sociaux qui limitent la pauvreté

Parmi les dépenses de protection sociale, certaines prestations monétaires visent plus directement à redistribuer (allocations famille, logement, minima sociaux, indemnités chômage), que l'on qualifie ici de transferts sociaux. Ces transferts sociaux atténuent fortement la prévalence de la pauvreté dans la population. Ce phénomène peut s'illustrer (figure 10) en comparant la part de personnes dont le niveau de vie se situerait en deçà du seuil de pauvreté monétaire si elles ne recevaient pas de transferts sociaux et celles qui se situent en deçà de ce seuil après versement des transferts.

En France, le **taux de pauvreté monétaire avant transferts** est de l'ordre 24 % et de 14 % lorsque les transferts sociaux sont pris en compte. Autrement dit, les transferts sociaux réduisent la pauvreté de 41 % en 2011. C'est sensiblement plus que dans l'ensemble de l'Union européenne, où les transferts sociaux réduisent la pauvreté monétaire d'environ 35 %. Le rôle des transferts sociaux pour limiter la pauvreté est élevé dans les pays d'Europe du nord (49 % en Suède 51 % aux Pays Bas, 54 % au Danemark), dans certains pays de l'Est (République Tchèque, Hongrie, Slovaquie), ainsi qu'en Irlande et au Royaume-Uni (62 % et 49 % respectivement), où la part des prestations soumises à condition de revenu est particulièrement importante. Dans les pays d'Europe du Sud et dans certains nouveaux États membres, l'impact des transferts sociaux pour réduire la pauvreté monétaire est plus limité (14 % en Grèce, 21 % en Italie, 25 % en Espagne, 18 % en Bulgarie et 19 % en Roumanie). En Allemagne, les transferts sociaux ont impact proche de la moyenne européenne.

11. Réduction relative du taux de pauvreté monétaire par les transferts sociaux entre 2007 et 2011 pour quelques États membres



1. Rupture de série en 2011 (SILC 2012) pour le Royaume-Uni.

Lecture : en 2011, le taux de pauvreté avant transferts sociaux atteint 24,3 % en Allemagne. Après prise en compte des transferts sociaux, il s'élève à 16,1 %.

Source : Eurostat, EU-SILC 2008-2012.

En France, les transferts sociaux ont freiné l'extension de la pauvreté monétaire entre 2007 et 2009 mais leur impact bénéfique s'est amoindri en 2010 et 2011 (*figure 11*). La diminution du niveau de vie des chômeurs entre 2010 et 2011 explique en partie cet amoindrissement. Elle provient notamment de l'augmentation des durées de chômage conjuguée à une légère hausse du nombre de chômeurs ne percevant plus d'indemnisation [Houdré, Ponceau, Zergat Bonnin, 2013]. En Allemagne, l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté est resté stable jusqu'en 2010, avant de diminuer en 2011. En Suède, pays où l'impact des transferts sociaux est traditionnellement fort, il a diminué au cours de la période, d'autant plus que la reprise, qui y a été soutenue, a permis de faire baisser le taux de pauvreté avant transferts. Au Royaume-Uni en revanche, l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté monétaire s'est accru au cours de la période. Le niveau élevé des prestations soumises à conditions de ressources dans ce pays, conjugué à la forte augmentation de la pauvreté monétaire avant transferts, explique ce phénomène. ■

Définitions

Coefficient de Gini : il permet de mesurer le degré d'inégalité d'une distribution de revenus en prenant en compte l'ensemble de la distribution des revenus. Il varie entre 0 % et 100 %, la valeur 0 % correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 100 % à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible comprend les revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine, les revenus financiers, les prestations sociales perçues. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Ratio (100– S80)/S20 : ce ratio compare le revenu équivalent total perçu par le quintile de revenu supérieur (les 20 % de la population ayant le revenu équivalent le plus haut) à celui perçu par le quintile de revenu inférieur (les 20 % au revenu le plus bas). Ce ratio n'est par définition sensible qu'aux changements intervenant dans les quintiles supérieurs et inférieurs.

Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale : une personne est en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale si elle appartient à un ménage confronté à au moins l'une des trois situations suivantes : un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire, quatre privations ou plus dans un ensemble de neuf biens essentiels, ou une trop faible intensité de travail du ménage.

Seuil de pauvreté : il est déterminé au niveau national par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être surinterprétées.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Taux de pauvreté avant transferts sociaux : pourcentage de la population dont le niveau de vie hors transferts sociaux (minima sociaux, allocations familiales, allocations logement, allocations chômage) est inférieur au seuil de pauvreté. Cet indicateur ne doit pas être considéré comme un indicateur de performance des systèmes de protection sociale, mais comme une mesure de la façon dont les personnes avec les revenus les plus bas reçoivent un soutien financier sous forme de transferts sociaux. En effet, cet indicateur ne tient pas compte, par définition, des transferts en nature fournis aux ménages (santé, garde d'enfants) et qui peuvent alléger leur contrainte budgétaire. De plus, cet indicateur est statique, au sens où il ne tient pas non plus compte des changements de comportement qui auraient lieu en l'absence de transferts (participation des conjoints au marché du travail, choix de quitter le domicile parental pour les jeunes, etc.). Enfin, la pauvreté peut aussi être limitée en agissant sur la distribution de revenus primaires (par exemple en favorisant la participation des femmes au marché du travail), ce qui n'est pas reflété dans cet indicateur.

Pour en savoir plus

- Bontout O. et Delautre G., « Les cibles européennes quantifiées pour réduire la pauvreté et l'exclusion », dossier Solidarité et santé n° 26, Drees, 2012.
- Bontout O., Engsted-Maquet I. et Lokajickova T., « Quelle évolution des dépenses sociales dans la crise en Europe ? », in *Comptes de la Protection Sociale*, 2013.
- Commission Européenne, "Employment and Social Developments in Europe 2011".
- Commission Européenne, "Employment and Social Developments in Europe 2013".
- Commission Européenne, « Revue trimestrielle de l'Emploi et de la situation sociale », mars 2014.
- Commission Européenne, "Social Protection and Social inclusion 2008: EU indicators", 2008.
- Drees, « Minimas sociaux et prestations sociales. Effet des prestations sociales sur la réduction de la pauvreté monétaire », 2013.
- Drees, « La protection sociale en France et en Europe en 2010 », Coll. « Études et Statistiques », édition 2012.
- Eurostat, "Living standards falling in most Member States", Statistics in focus numéro 8, 2013.
- Eurostat, Manuel SESPROS, « Le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale », édition 2008.
- Eurostat, "ESSPROS Manual and user guidelines", édition 2012.
- Godefroy P. et Ponthieux S., « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », rapport 2009–2012 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'exclusion sociale, 2012.
- Houdré C., Ponceau J. et Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.
- Les revenus et le patrimoine des ménages*, « Insee Références », éditions 2010 à 2013.
- OCDE, *Pensions at a glance*, édition 2011.
- ONPES, « Combien de personnes en situation de pauvreté ? » in *Lettre de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'exclusion sociale*, octobre 2012.
- ONPES, « Quatre leçons de l'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France et en Europe » in *Lettre de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'exclusion sociale*, octobre 2012.
- Simon C. et Tallet F., « Dynamique des dépenses de protection sociale dans les pays de l'OCDE en période de crise économique », in *Comptes de la Protection Sociale*, 2009.
-

Les Européens au travail en sept catégories socio-économiques

Michel Amar, François Gleizes, Monique Meron*

En 2011, 218 millions de personnes de 15 ans ou plus travaillaient dans l'un des 27 pays de l'Union européenne (UE). Décrire le fonctionnement de ce marché du travail à travers le seul prisme des activités économiques (agriculture, industrie, services...) n'est pas suffisant. Un nouvel outil alliant l'économique et le social permettra d'aller plus loin dans l'analyse de cet espace complexe qu'est l'Union européenne, en répartissant la population active en sept groupes socio-économiques homogènes, allant du cadre dirigeant à l'employé le moins qualifié. Cette grille de lecture est utile, par exemple, pour analyser le fonctionnement du marché du travail de chaque pays (risque de chômage, temps partiel, mobilité...) ainsi que l'impact de la crise économique sur son évolution.

Cet article s'appuie sur une catégorisation de l'espace social européen en cours d'élaboration et vise à répartir les 218 millions de personnes qui travaillent dans l'Union en sept groupes, qualifiés de catégories socio-économiques¹ (*encadré 1*).

Les cadres dirigeants, ou « managers », regroupent les dirigeants d'entreprises et les cadres dont les fonctions principales sont managériales. En 2011, ils sont 13 millions dans l'UE à 27², soit 6 % des personnes ayant un emploi. Les cadres experts (terme équivalent à celui de « *professionals* » en anglais) sont 39 millions et regroupent tous les autres cadres qui ne sont pas managers, principalement les enseignants, les professions de santé et les ingénieurs. Ils représentent 18 % de la population de référence. Les petits entrepreneurs (exploitants agricoles, petits commerçants et artisans) n'emploient, pour la plupart, aucun salarié. Ils sont 26 millions, soit 12 % de l'ensemble (*figure 1*).

Les professions intermédiaires recouvrent en grande partie les « professions intermédiaires » de la catégorie homonyme française. Toutefois, elles n'incluent pas les enseignants du primaire qui sont, comme les autres enseignants, classés au niveau européen parmi les cadres experts. Au nombre de 30 millions, elles constituent 14 % de l'ensemble. Les employés qualifiés sont 32 millions (15 %), les ouvriers qualifiés sont 36 millions (17 %) et les « professions peu qualifiées » sont 41 millions (19 %).

Cette catégorisation de l'espace social européen s'avère relativement équilibrée avec des exceptions³ (pas de catégorie clairement prépondérante ou, à l'inverse, quasiment non représentée). Elle s'articule aisément avec la description de la structure du tissu économique européen (forte tertiarisation, déclin de l'agriculture, repli de l'industrie - *encadré 2*) et se décline au niveau de chacun des pays pour décrire les particularités des contextes nationaux.

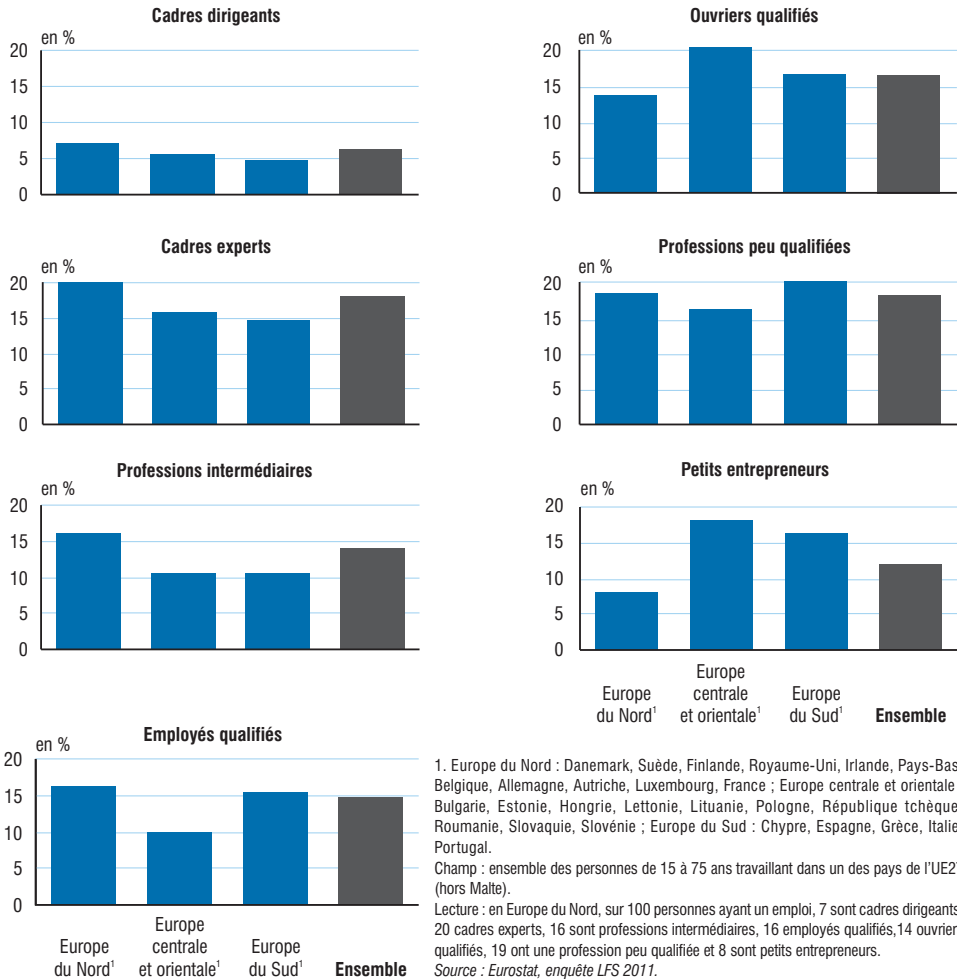
* Michel Amar, François Gleizes, Monique Meron, Insee.

1. Cet article, s'appuyant sur des données fournies par Eurostat, n'engage que ses auteurs.

2. Il s'agit ici de l'Union européenne en 2011, qui comprenait 27 pays, la Croatie n'en faisant pas encore partie.

3. Par exemple, au Luxembourg, les experts représentent 33 % des emplois et les petits entrepreneurs 4 % contre respectivement 14 % et 31 % en Roumanie.

1. Répartition des actifs ayant un emploi selon la catégorie socio-économique par grandes régions européennes



Salariés et indépendants ne se classent pas de la même façon

Les cadres dirigeants ont une activité essentiellement managériale. Globalement, un tiers d'entre eux sont non salariés mais cette proportion est très variable d'un pays à l'autre : elle atteint presque les deux tiers en Europe du Sud ; ce sont des dirigeants d'entreprises souvent petites ou moyennes, alors que les managers salariés se retrouvent plutôt dans des entreprises de plus grande taille. C'est un des groupes les plus masculins (68 %), même si cette caractéristique est moins marquée en France (61 %) et dans certains pays d'Europe centrale et orientale. Les cadres dirigeants forment une population assez diplômée. C'est toutefois moins le cas des non-salariés que des salariés de cette catégorie. Ils travaillent dans tous les secteurs. C'est le groupe le mieux rémunéré : la moitié des managers salariés se situent dans le dernier décile de la distribution des salaires de leur pays (*Sources et définitions*).

Construire une nomenclature socio-économique européenne

L'harmonisation des statistiques européennes se développe, avec pour objectif de mieux décrire et de pouvoir comparer ces sociétés. Dans ce cadre, l'élaboration d'une classification socio-économique des personnes est discutée et attendue.

Le but est de construire, au niveau européen, un outil qui, sur la base des caractéristiques de l'emploi et notamment de la profession exercée, définit des classes dont les individus présentent une certaine homogénéité de comportements dans divers domaines sociaux.

En France, le pouvoir explicatif de nos « catégories socioprofessionnelles » est bien connu. Cette nomenclature est largement utilisée en sociologie, démographie, économie, et structure notre vision de l'espace social. S'appuyant sur les principes décrits par P. Bourdieu, A. Desrosières et L. Thévenot ont prolongé les travaux de J. Porte et aménagé les catégories utilisées depuis 1954 pour construire, en 1982, une nomenclature qui a été, depuis, révisée, en 1993 et en 2003. En Europe, d'autres pays ont eu des démarches similaires, même si les principes de construction de telles classifications diffèrent parfois. Cependant, la plupart s'appuie sur la qualification et le statut de l'emploi.

Le projet « ESEG » (*European socio-economic groups*)

Dès les années 1990, un rapport avait été commandé par la Commission européenne à B. Grais pour faire l'état des lieux des nomenclatures nationales existantes. Puis, à la demande de la Direction de la recherche, un groupe de travail, constitué essentiellement de chercheurs, sous la direction de D. Rose et E. Harrison, avait élaboré, en 2004-2006, une première classification : « ESEC » (*European socio-economic classification*), fondée sur les différentes formes de la « relation d'emploi » (prenant en compte l'autonomie de la personne dans son travail et le contrat implicite avec son employeur) selon les principes élaborés par J. Goldthorpe. Contestée et débattue, cette nomenclature a fait l'objet, à la demande d'Eurostat, d'une évaluation menée par les instituts de statistiques français, bulgare, italien, et hongrois en 2007-2009 (C. Brousse). L'ESEC était

construite en utilisant la version 1988 de la codification internationale des professions (CITP 1988). Depuis, cette nomenclature du Bureau international du travail a été sensiblement rénovée (CITP 2008) avec une meilleure prise en compte des niveaux de qualification et de l'exercice de fonctions d'encadrement.

Fin 2011, Eurostat a mandaté l'Insee pour piloter un petit groupe de statisticiens appartenant à quatre instituts nationaux de statistiques (France, Hongrie, Italie et République tchèque) avec mission, d'ici mi-2014, de proposer une classification socio-économique, en tenant compte des travaux passés et en s'appuyant sur trois variables obligatoires disponibles dans toutes les enquêtes européennes : la profession (CITP 2008 à 2 chiffres), le statut d'emploi (salarié ou non) et le secteur d'activité (industrie, services, etc.), codé selon la nomenclature d'activité de la Communauté européenne (Nace à 1 chiffre). Cette contrainte opérationnelle présente l'avantage de pouvoir coder la nouvelle nomenclature dans toutes les grandes enquêtes européennes sans alourdir les questionnaires.

Les premières études et les discussions avec le monde de la recherche (une consultation large a été menée et plusieurs laboratoires ont été associés aux travaux du groupe) ont permis de dégager un consensus. Pour les personnes ayant un emploi, sept groupes ont été identifiés, et le périmètre précis de trois d'entre eux a été fixé : les « cadres dirigeants », « les cadres experts », les « petits entrepreneurs ». Pour les quatre autres groupes, les « professions intermédiaires », les « ouvriers qualifiés », les « employés qualifiés » et les « professions peu qualifiées* », trois propositions sont débattues et testées dans divers domaines. La nomenclature n'étant pas encore complètement fixée au moment de l'écriture de cet article, les résultats chiffrés qui y sont présentés pourraient se trouver quelque peu modifiés au vu de la proposition finale du groupe de travail, sans que la teneur des enseignements n'en soit affectée. Par ailleurs, deux autres groupes sont dédiés aux retraités, étudiants et personnes éloignées du marché du travail.

L'élaboration des propositions de classification s'est fondée sur l'analyse des caractéristiques de l'emploi et du marché du travail. Les indicateurs retenus pour cette analyse sont les variables

* Ces appellations ne sont pas encore complètement définies.

Encadré 1 (suite)

relatives à la stabilité et la qualité de l'emploi, la quotité de travail, le niveau de formation, le décile de salaire dans le pays lorsqu'il est disponible, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise à laquelle appartient la personne en emploi. Ce projet de nomenclature en neuf groupes sera complété par un niveau de classification développé en une trentaine de sous-groupes, dans le but de pouvoir mener des analyses sur des populations plus ciblées. Ce niveau détaillé permettra également d'effectuer d'autres regroupements, qui seraient jugés utiles par certains chercheurs ou statisticiens, soit pour des raisons théoriques, soit pour rendre compte des particularités des pays concernés. Par exemple, les agriculteurs sont isolés, au niveau détaillé de l'ESEG, dans un sous-groupe au sein des « petits entrepreneurs », ce qui permet de les identifier dans les pays où ils représentent une part importante des emplois. De même, parmi les professions les moins qualifiées, on pourra distinguer les ouvriers des employés ou personnels de service et reconstituer ainsi un ensemble regroupant toutes les professions ouvrières.

Des tests sont en cours pour déterminer les meilleurs contours, c'est-à-dire la nomenclature

qui s'avère la plus discriminante au regard de divers champs sociaux : conditions de travail, santé, conditions de vie, conditions de logement, privations et pauvreté, etc.

D'une nomenclature à l'autre : l'exemple de la France

Changer de nomenclature modifie la vision de la société : à titre d'exemple, la répartition des emplois en France selon nos traditionnelles « catégories socioprofessionnelles » (CS) est ici croisée avec le classement selon les groupes de la nomenclature utilisée dans cet article et qui sera proche des « *European socio-economic groups* » (ESEG). Les agriculteurs exploitants, les commerçants et artisans, appartiennent logiquement dans leur grande majorité au groupe de « petits entrepreneurs », à l'exception des chefs d'entreprises qui rejoignent le groupe des « cadres dirigeants ». Les « professions intermédiaires » françaises n'ont pas tout à fait le même sens que dans la classification européenne : 20 % font partie des « cadres experts ». Enfin les « employés » et « ouvriers » sont, environ une fois sur trois, des « professions peu qualifiées » au sens de l'ESEG (*figure*).

Les catégories socioprofessionnelles françaises dans la classification socio-économique européenne

Catégories socioprofessionnelles françaises (CS)	Groupes socio-économiques européens (ESEG)							Personnes ayant un emploi selon la CS	
	Cadres dirigeants	Cadres experts	Professions intermédiaires	Petits entrepreneurs	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés	Professions peu qualifiées	en %	en milliers
	Agriculteurs exploitants	1,2	0,0	0,0	98,8	0,0	0,0	0,0	2,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	20,7	1,9	0,0	77,4	0,0	0,0	0,0	6,5	1 676
Cadres	34,1	65,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	17,6	4 521
Professions intermédiaires	1,0	20,4	70,6	3,2	1,2	0,0	3,6	24,4	6 287
Employés	0,0	0,0	4,1	0,0	57,9	0,0	38,1	28,3	7 289
Ouvriers	0,0	0,0	3,6	0,0	3,9	60,7	31,8	21,1	5 426
Personnes ayant un emploi selon l'ESEG									
En %	7,6	16,6	19,2	7,8	17,5	12,8	18,4	100,0	///
En milliers	1 956	4 282	4 939	2 009	4 512	3 293	4 726	///	25 717

Source: Insee, enquête Emploi 2011.

Six grands secteurs d'activité

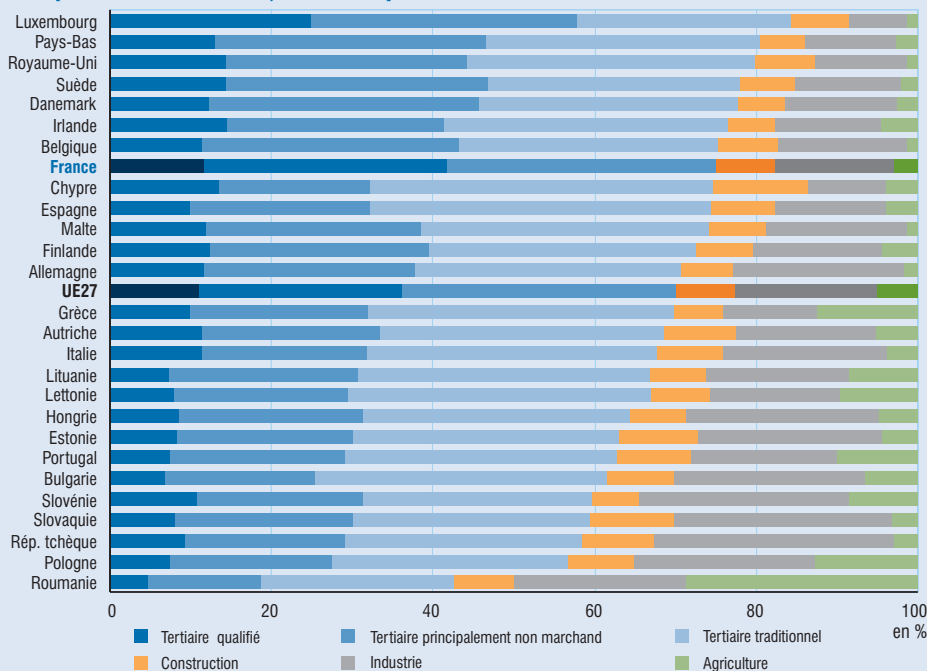
Dans l'Union européenne (UE), le secteur tertiaire représente 70 % des emplois, l'industrie 18 %, le bâtiment 7 % et l'agriculture 5 % (figure 1). Le poids du bâtiment varie assez peu d'un pays à l'autre, ce qui n'est pas le cas pour les autres secteurs. L'agriculture occupe moins de 2 % des emplois dans nombre de pays de l'Europe du Nord (Belgique, Allemagne, Danemark, Luxembourg, Suède et Royaume-Uni) alors que ce secteur atteint ou dépasse les 10 % en Grèce, au Portugal, en Pologne et en Roumanie. L'industrie fédère moins de 12 % des emplois à Chypre, en Grèce mais aussi au Luxembourg, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni, tandis qu'elle atteint ou dépasse les 20 % des emplois en Allemagne, Italie, Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovaquie.

Dans la quasi-totalité des pays de l'Union européenne, la majorité des emplois se trouve dans les secteurs des services et du commerce. Mais la part des emplois tertiaires reste inférieure ou égale à 60 % dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale (Pologne, Roumanie,

Slovaquie, République tchèque, Slovaquie) alors qu'elle dépasse les 75 % dans d'autres zones, où le « tertiaire très qualifié » (ensemble regroupant les secteurs bancaires, de l'information et la communication et celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques) et le tertiaire « principalement non marchand » sont particulièrement développés (Définitions).

Dans l'industrie et le tertiaire très qualifié, les entreprises de grande taille sont relativement fréquentes, surtout en Europe du Nord, alors que dans le bâtiment et l'agriculture, les petites entreprises dominent. Or, le poids des grandes entreprises ou, à l'opposé, celui des toutes petites entreprises est un facteur structurant du tissu économique et des relations sociales. En moyenne, 36 % des personnes qui travaillent dans un pays de l'Union européenne sont dans des entreprises de moins de 10 salariés ; cette proportion monte à 47 % au sud de l'Europe (et jusqu'à 64 % en Grèce) contre 31 % en Europe du Nord. À l'opposé, 37 % des actifs européens sont employés par des entreprises de plus de 50 salariés, 44 % en Europe du Nord contre 25 % dans les pays du Sud.

1. Répartition des actifs ayant un emploi selon le secteur d'activité



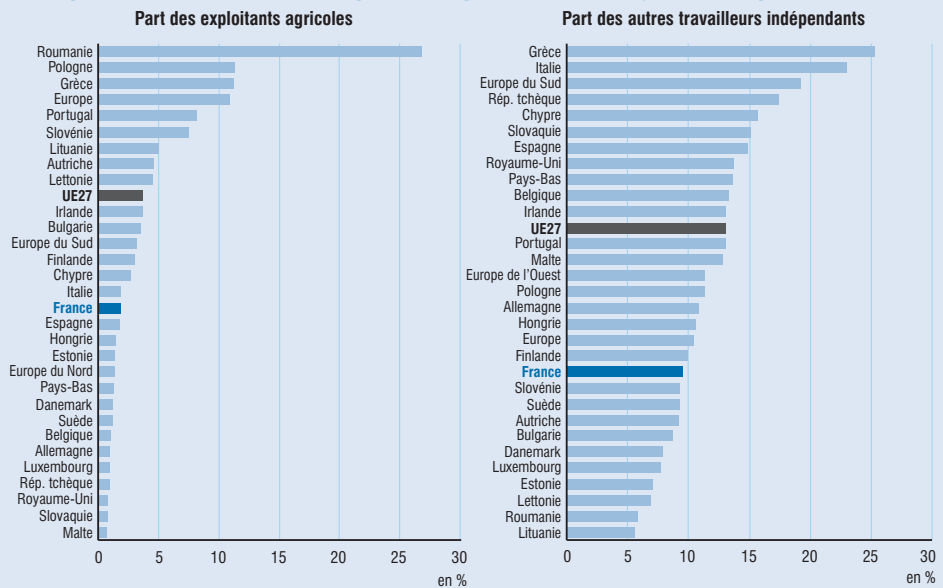
Champ : ensemble des personnes de 15 ans ou plus travaillant dans un des pays de l'UE27.
 Source : Eurostat, enquête LFS 2011.

Encadré 2 (suite)

L'extension du salariat a accompagné l'industrialisation puis la tertiarisation de l'économie et son développement social en Europe, entraînant un recul du nombre de travailleurs indépendants du commerce, de l'artisanat et surtout de l'agriculture sur longue période. Ainsi, en 2011, le poids des non-salariés est inférieur à 13 % en Europe du Nord (dont moins de 2 % dans l'agriculture et 11 % dans les autres secteurs), alors qu'il est encore de 22 % en Europe du Sud (3 % dans l'agriculture et 19 % dans les autres secteurs - figure 2). Dans

l'Europe centrale et orientale, l'importance des non-salariés est presque aussi grande qu'au Sud, du fait du poids des agriculteurs roumains et polonais. De fait, la part des exploitants agricoles ne reste notable que dans quelques pays (Roumanie, Pologne, Slovaquie, Grèce et Portugal). Les autres non-salariés (intervenant principalement dans la construction et le tertiaire marchand) représentent 25 % des actifs occupés en Grèce, 23 % en Italie et 16 % à Chypre, 17 % en République tchèque et 15 % en Slovaquie.

2. Proportion de travailleurs indépendants parmi les actifs ayant un emploi



Champ : ensemble des personnes de 15 ans ou plus travaillant dans un des pays de l'UE27.
 Lecture : en Roumanie, les exploitants agricoles représentent 27 % des personnes ayant un emploi et les autres travailleurs indépendants 6 %.
 Source : Eurostat, enquête LFS 2011.

Les cadres experts sont encore plus diplômés (84 % de diplômés du supérieur contre 55 % pour les cadres dirigeants). Ils se caractérisent, quel que soit le pays, par un niveau de formation élevé, une grande stabilité de l'emploi et une exposition faible au risque de chômage (figure 2). La moitié d'entre eux appartiennent au secteur tertiaire principalement non marchand (administration, éducation et santé). Un quart travaillent dans le tertiaire très qualifié (finance, information-communication et activités scientifiques et techniques). Dans ce groupe, la part des femmes n'est jamais inférieure à 45 % ; ce taux de féminisation est le plus bas en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni tandis qu'il dépasse 60 % dans certains pays d'Europe centrale et orientale. La part des cadres experts qui exercent leur profession en libéral est faible (16 %). Enfin, leur rémunération les positionne dans le haut de la hiérarchie des rémunérations puisque environ la moitié de ceux qui sont salariés se situent au-dessus du 8^e décile de la distribution des salaires dans leur pays.

2. Quelques indicateurs sur la qualité de l'emploi des Européens

en %

	Ensemble	Cadres dirigeants	Cadres experts	Professions Intermédiaires	Petits entrepreneurs	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés	Peu qualifiés
Indicateur de <i>turn-over</i>	13	7	10	10	8	13	14	20
Ancienneté moyenne dans l'emploi (en années)	11	13	12	12	15	11	10	7
Risque de chômage des actifs de 25 ans ou plus ¹	8	3	3	4	4	7	10	14
Proportion de femmes	45	32	51	51	34	65	14	60
Proportion de temps partiels	20	7	17	17	19	26	5	36
Proportion de temps partiels contraints	5	1	2	2	4	5	2	12
Part des faiblement diplômés	21	12	2	9	34	18	31	38
Part des diplômés du supérieur	33	55	84	44	17	24	7	10
Part des salariés gagnant plus que le 8 ^e décile ²	20	69	48	26	///	12	13	3
Part des salariés gagnant moins que le 2 ^e décile ²	20	3	7	10	///	21	13	42
Répartition des effectifs	100	6	18	14	12	15	17	19

1. Sont exclus du champ l'Irlande et les Pays-Bas, ainsi que les chômeurs qui n'ont pas pu être classés, faute de disposer d'informations sur le dernier emploi occupé.

2. Sont exclus du champ le Royaume-Uni, la Suède et l'Irlande (variables non disponibles).

Champ : ensemble des personnes de 15 ans ou plus travaillant dans un des pays de l'UE27 (hors Malte).

Lecture : les cadres experts représentent 18 % des Européens ayant un emploi ; 10 % d'entre eux sont dans leur emploi actuel depuis moins d'un an ; en moyenne, ils ont une ancienneté dans le poste actuel de 12 ans. Le taux de chômage des plus de 25 ans de cette catégorie est de 3 %. La proportion de temps partiels y est de 17 % dont 2 % préféreraient travailler plus ; 2 % d'entre eux déclarent un diplôme inférieur à un CAP et 84 % sont diplômés du supérieur (Isced = 4 ou plus). 48 % des cadres experts se situent au moins au niveau du 8^e décile de la distribution nationale des salaires.

Source : Eurostat, enquête LFS 2011.

Les professions intermédiaires ne regroupent que des salariés : techniciens, chefs d'équipe, professions de santé (infirmiers notamment). Ce groupe est aussi féminisé que celui des cadres experts mais moins diplômé, avec seulement 44 % de diplômés du supérieur. Un petit tiers d'entre eux ont des fonctions d'encadrement (de proximité). Leurs emplois sont aussi stables que ceux des cadres experts, mais un peu plus exposés au risque de chômage. Les deux tiers de ce groupe se situent, dans leur pays, au-dessus du salaire médian et un quart au-dessus du 8^e décile.

Les employés qualifiés regroupent les employés de type administratif et des professions de la santé (aides-soignants), du social et de la sécurité (agents de police, notamment). C'est le groupe le plus féminisé (65 % de femmes) avec celui des professions peu qualifiées. Le temps partiel y est assez fréquent, puisqu'il concerne un quart des emplois. Une fois sur cinq il ne s'agit pas d'un temps partiel choisi mais d'une situation contrainte⁴. La stabilité de l'emploi est plus faible et le risque de chômage plus élevé que dans le groupe précédent. Les employés qualifiés travaillent très majoritairement dans le tertiaire, qu'il soit principalement non marchand (43 %) ou traditionnel⁵ (31 %). Près des deux tiers se situent, en termes de formation, au niveau équivalent au CAP ou bac français. Du fait de leur niveau de qualification et de l'importance du temps partiel, les salaires sont, en moyenne, sensiblement plus faibles que ceux des professions intermédiaires et des ouvriers qualifiés. Seuls un peu plus de 40 % des employés qualifiés se positionnent au-dessus du salaire médian de leur pays ; 20 % sont en revanche au-dessous du 2^e décile.

Les ouvriers qualifiés représentent 17 % des actifs ayant un emploi dans l'Union, mais seulement 10 % au Royaume-Uni et 13 % en France, contre plus de 25 % dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale. Comparée aux autres grands pays d'Europe du Nord et de l'Ouest,

4. Si le salarié déclare vouloir travailler davantage, on parle de temps partiel contraint.

5. Commerce, transport, services à la personne, etc. Dans cette étude, le secteur tertiaire est segmenté en trois sous-ensembles : très qualifié, principalement non marchand et traditionnel (Sources et définitions).

l'Allemagne se distingue en conservant une forte proportion d'ouvriers qualifiés dans sa main-d'œuvre (17 %). Au niveau européen, la moitié des ouvriers qualifiés travaillent dans l'industrie et un cinquième dans la construction. La stabilité de ces emplois est proche de celle des employés qualifiés. Mais le risque de chômage des ouvriers qualifiés est, en 2011, nettement plus élevé que celui des employés qualifiés, suite à la crise survenue en 2008. Dans ce groupe très masculin (86 % d'hommes), le temps partiel est rare. Les salaires sont en moyenne supérieurs à ceux des employés qualifiés (51 % des ouvriers qualifiés européens ont un salaire supérieur au salaire médian national contre 44 % pour les employés qualifiés), même quand on se limite aux salariés travaillant à temps complet.

Les professions peu qualifiées représentent près d'un emploi sur cinq et se positionnent tout en bas de la hiérarchie salariale. Cette catégorie comprend 60 % de femmes. La féminisation des emplois peu qualifiés est forte au Luxembourg et au Portugal (70 %) et plus faible en Irlande (54 %), au Royaume-Uni (55 %) et au Danemark (51 %). 68 % de ces emplois se situent dans le tertiaire traditionnel (*définitions*). 36 % sont à temps partiel et une fois sur trois il s'agit de situations contraintes. C'est le groupe d'actifs qui déclarent le plus souvent travailler régulièrement le week-end, la nuit ou dans un travail posté (une fois sur trois). C'est aussi dans ce groupe que le niveau de formation est le plus faible et que les salaires sont les plus bas. Plus de 40 % de ces personnes ont des salaires inférieurs au 2^e décile de la distribution de leur pays.

Les six groupes jusqu'ici énumérés sont clairement ordonnés, en termes de rémunération ou de qualification. Par ailleurs, les quatre derniers (professions intermédiaires, employés et ouvriers qualifiés, professions peu qualifiées) sont exclusivement salariés. Les petits entrepreneurs forment une catégorie à part, ne regroupant que des non-salariés et constituée d'exploitants agricoles, de commerçants et d'artisans. Un quart de ces petits entrepreneurs travaillent dans l'agriculture, un autre quart dans le commerce et un troisième dans la construction. 80 % d'entre eux travaillent seuls, sans aucun salarié à leur côté, parfois avec l'assistance d'un(e) aide familial(e). Leur niveau de formation moyen est très légèrement supérieur à celui des peu-qualifiés. Ils déclarent des revenus d'activité faibles (18 % d'entre eux disent ne pas dégager de revenu positif et 37 % déclarent un revenu inférieur au 2^e décile de la distribution des salaires dans leur pays).

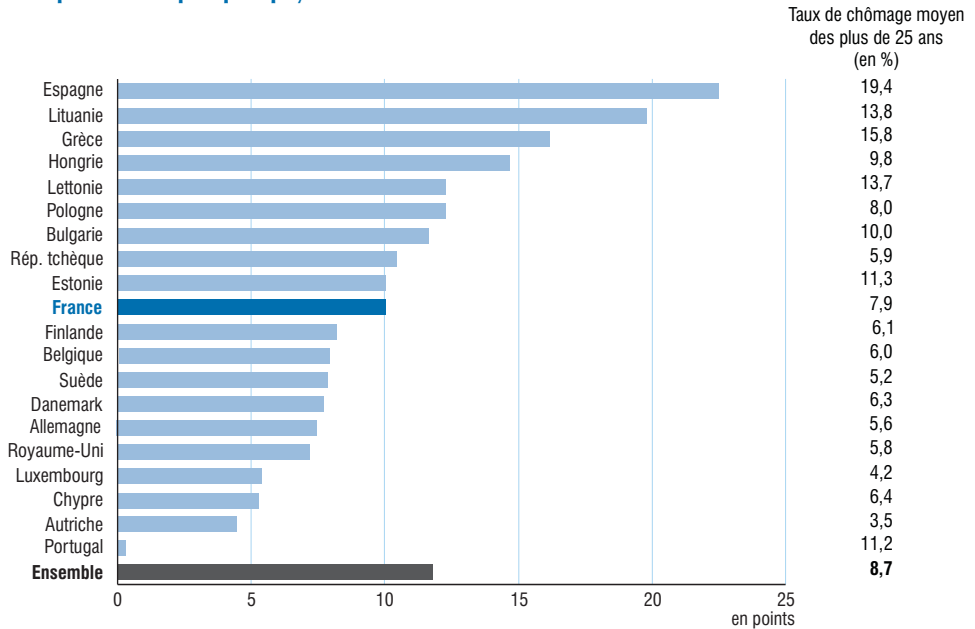
Risque de chômage et instabilité de l'emploi sont l'apanage des personnes ayant une profession peu qualifiée

Au niveau européen, les groupes sociaux s'ordonnent des cadres, dirigeants ou experts, aux professions peu qualifiées, aussi bien en termes de revenus que de stabilité de l'emploi ou de risque de chômage. L'opposition entre « cadres experts » et « professions peu qualifiées » illustre les inégalités constatées dans l'ensemble des pays de l'Union européenne (*figure 3*).

Le risque de chômage des plus de 25 ans (*définitions*) est le plus élevé pour les professions peu qualifiées dans presque tous les pays (19 pays sur 24). Dans les quelques pays où les ouvriers qualifiés sont les plus exposés, la position des professions peu qualifiées s'en rapproche très fortement. Ce risque (de près de 15 %) est supérieur de 11 points à celui des cadres experts au niveau moyen de l'Union. Il est particulièrement important en Grèce et en Espagne, pays très fortement affectés par la crise. Il reste marqué dans les autres pays.

De même, l'instabilité de l'emploi, appréciée à travers l'indicateur de *turn-over* (c'est-à-dire le pourcentage de personnes qui sont dans leur emploi depuis moins d'un an), est, dans tous les pays de l'Union européenne, maximum pour les professions peu qualifiées, avec un écart moyen de 10 points par rapport aux cadres experts (*figure 4*). Cet écart est relativement faible au Portugal (6 points). Au Danemark, le *turn-over* est élevé quel que soit le groupe social, reflet possible d'un modèle dit de flexi-sécurité. Ainsi, la part des cadres experts danois qui ont moins d'un an

3. Comparaison du risque de chômage des professions peu qualifiées par rapport aux cadres experts dans quelques pays de l'Union

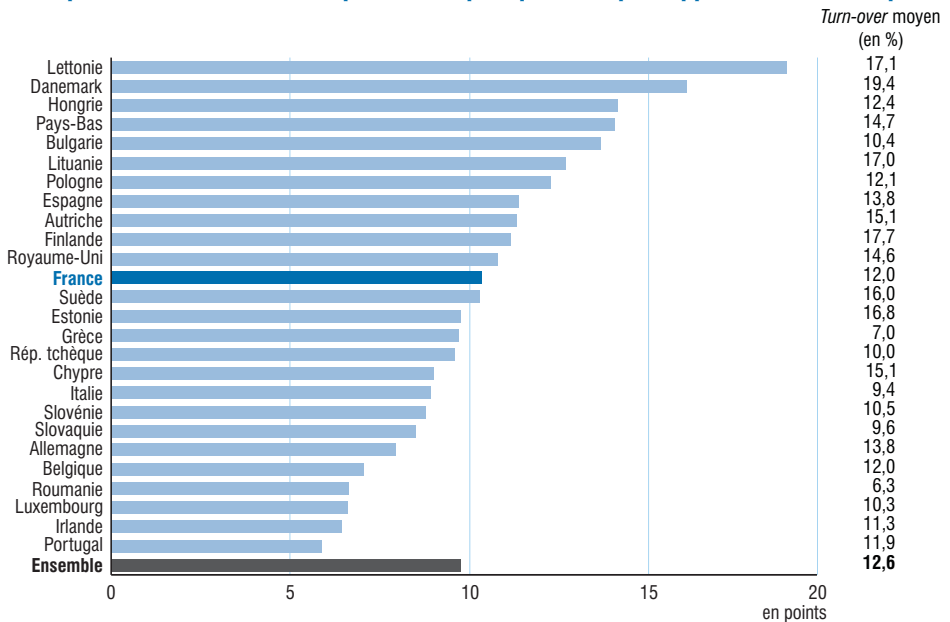


Champ : ensemble des personnes de plus de 25 ans travaillant dans un des 20 pays de l'UE27 où les données sont disponibles.

Lecture : en Espagne, le risque de chômage des plus de 25 ans peu qualifiés est supérieur de 22 points à celui observé chez les cadres experts du même âge.

Source : Eurostat, enquête LFS 2011.

4. Comparaison du *turn-over* des professions peu qualifiées par rapport aux cadres experts



Champ : ensemble des personnes de 15 ans ou plus travaillant dans un des pays de l'UE27 (hors Malte).

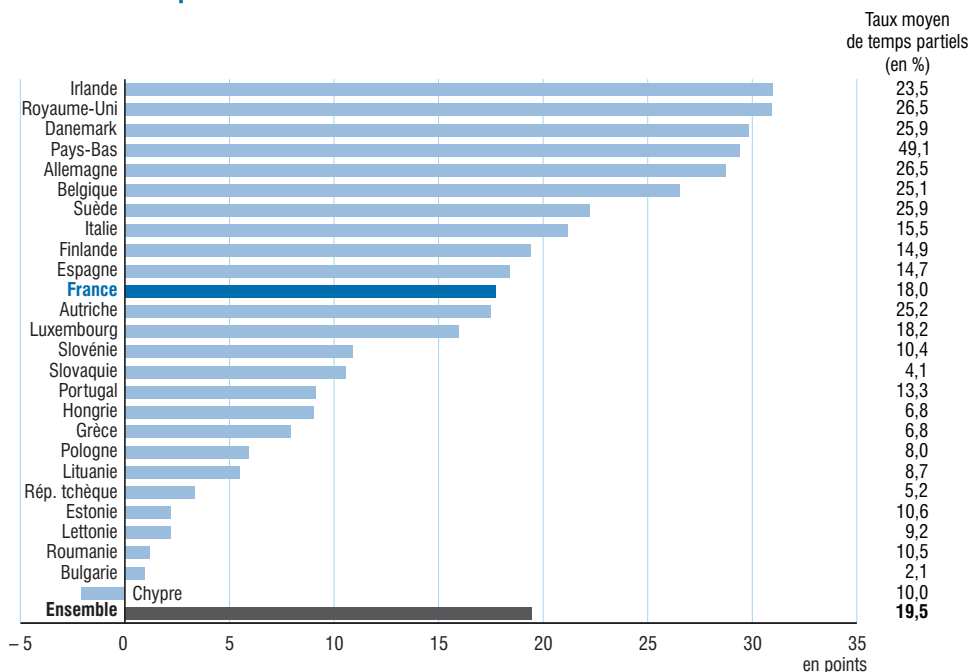
Lecture : au Portugal, le *turn-over* (proportion de personnes occupant leur emploi depuis moins d'un an) des professions peu qualifiées est supérieur de 6 points à celui observé chez les cadres experts.

Source : Eurostat, enquête LFS 2011.

d'ancienneté dans leur emploi est particulièrement élevée (15 % contre 10 % en moyenne au niveau de l'Union). Mais ce *turn-over* touche, en général, bien davantage les peu-qualifiés : au Danemark, 31 % d'entre eux sont depuis moins d'un an dans leur emploi actuel contre 20 % dans l'Union.

Une autre caractéristique des professions peu qualifiées est la forte présence d'emplois à temps partiel, avec 36 % de personnes concernées dans l'Union européenne, contre environ 17 % parmi les cadres experts et les professions intermédiaires, deux catégories qui sont aussi à majorité féminine. Cette prédominance du temps partiel dans les professions peu qualifiées s'observe dans quasiment tous les pays de l'Union (*figure 5*). Elle est plus tenue (inférieure à 10 points) là où le recours au temps partiel est globalement plus réduit, dans certains pays d'Europe centrale et orientale (République tchèque, Hongrie, Pologne par exemple) ou en Grèce. À l'opposé, elle est très marquée (autour de 30 points) en Allemagne, au Danemark, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Ce dernier cas est extrême : 73 % des personnes et 89 % des femmes ayant une profession peu qualifiée travaillent à temps partiel, avec une quotité moyenne de moins de 40 %.

5. Comparaison de la part des temps partiels des professions peu qualifiées par rapport aux cadres experts



Champ : ensemble des personnes de 15 ans ou plus travaillant dans un des pays de l'UE27, hors Malte.

Lecture : en Irlande, la proportion de temps partiels pour les professions peu qualifiées est supérieure de 30 points à celle des cadres experts.

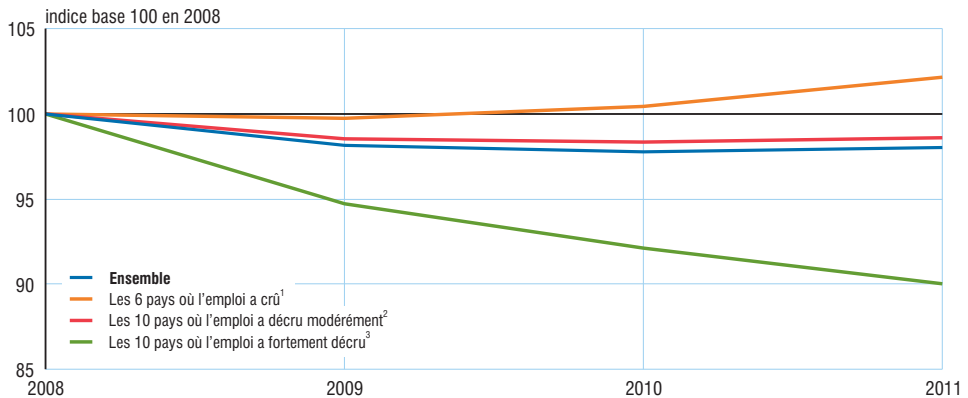
Source : Eurostat, enquête LFS 2011.

Ces différences entre catégories socio-économiques montrent comment les peu-qualifiés cumulent, presque partout en Europe, moindre temps de travail et bas salaires. Ainsi 42 % des Européens exerçant une profession peu qualifiée se positionnent au-dessous du 2^e décile de la distribution des salaires de leur pays. Cette proportion est de plus de 50 % en République tchèque, de 47 % en France.

Évolution de l'emploi de 2008 à 2011 : entre rebonds et enlisements

En 2009, l'emploi chute dans presque tous les pays (– 1,8 % pour l'Union européenne). Seuls la Pologne et le Luxembourg échappent à ce mouvement. Le repli de l'emploi reste modéré (inférieur à 0,5 %) en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et à Chypre. Pendant les deux ans qui suivent, l'emploi européen stagne globalement (*figure 6*), mais ce mouvement agrégé masque des situations très diverses : entre 2009 et 2011, l'emploi repart dans certains pays, stagne ou continue de s'affaisser dans d'autres.

6. Évolution de l'emploi de 2008 à 2011 en Europe



1. Suède, Luxembourg, Belgique, Autriche, Allemagne et Pologne : pays où la progression de l'emploi entre 2008 et 2011 est supérieure ou égale à 1 %.

2. France, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Finlande, Hongrie, République tchèque, Chypre, Roumanie et Slovaquie : pays où l'évolution de l'emploi entre 2008 et 2011 est comprise entre 0 % et – 3,5 %.

3. Espagne, Portugal, Grèce, Irlande, Danemark, Bulgarie, Slovaquie, Lituanie, Lettonie et Estonie : pays où l'évolution de l'emploi entre 2008 et 2011 est inférieure à – 5 %.

Champ : ensemble des personnes de 15 ans ou plus travaillant dans un des pays de l'UE27 hors Malte.

Lecture : dans l'ensemble des 6 pays (Suède, Luxembourg, Allemagne, Pologne, Autriche, Belgique) où l'emploi a crû, le nombre moyen d'emplois de 2011 est supérieur de 2 % à celui de 2008.

Source : Eurostat, enquête LFS 2008 à 2011.

Au total, entre 2008 et 2011, l'emploi s'est accru de plus de 1 % dans six pays (Suède, Luxembourg, Allemagne, Pologne, Autriche, Belgique) représentant 31 % des actifs occupés, À l'opposé, dans dix autres pays (Espagne, Portugal, Grèce, Irlande, Bulgarie, Slovaquie, Danemark et les trois républiques baltes) représentant 19 % des Européens qui travaillent, le repli de l'emploi a été supérieur à 5 %. Entre ces deux situations, dix pays ont connu un recul de l'emploi de 0,5 % (France) à 3 % (Slovaquie) entre 2008 et 2011.

Sur la période, la crise financière et ses suites affectent à des degrés divers les principaux secteurs d'activité (*figure 7*). Ainsi l'emploi se contracte de plus de 14 % dans la construction après l'éclatement de la bulle immobilière survenue dans plusieurs pays (– 42 % pour les emplois de ce secteur en Espagne, – 37 % en Grèce). Dans les industries manufacturières, la baisse de l'emploi est presque aussi marquée (– 10 % en moyenne) avec un repli quasi général : – 4 % en Allemagne, – 9 % en France, – 8 % en Italie, – 14 % au Royaume-Uni. Les pertes d'emplois dans ces deux secteurs (– 6,4 millions pour l'ensemble de l'Union européenne) sont supérieures au solde net des emplois perdus dans l'Union (– 4,4 millions).

Le repli de l'emploi est également important dans le commerce (plus d'un million d'emplois détruits), l'agriculture et le transport (– 500 000 emplois dans chacun de ces deux secteurs) et l'administration (– 400 000 emplois).

Quelques secteurs résistent cependant, avec une croissance de l'emploi de 9 % dans la santé et l'action sociale, de 5 % dans l'éducation et les activités de services administratifs et de soutien et de 7 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques. La santé et

7. Évolution de l'emploi par secteurs et taux de chômage de 2008 à 2011

en %

	Répartition de l'emploi en 2011	Évolution de l'emploi de 2008 à 2011					Taux de chômage	
		Ensemble	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	2008	2011
Pays où l'emploi a crû ¹	32	2,1	-3,7	-4,1	0,2	4,8	7,0	6,9
Pays où l'emploi a décré modérément ²	50	-1,4	-0,8	-9,0	-10,5	1,2	6,3	8,3
Pays où l'emploi a fortement décré ³	18	-10,0	-11,4	-19,1	-37,1	-3,0	8,7	17,4
Ensemble	100	-2,0	-4,2	-9,0	-14,2	1,5	7,0	9,6

1. Suède, Luxembourg, Belgique, Autriche, Allemagne et Pologne : pays où la progression de l'emploi entre 2008 et 2011 est supérieure ou égale à 1 %.

2. France, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Finlande, Hongrie, République tchèque, Chypre, Roumanie et Slovaquie : pays où l'évolution de l'emploi entre 2008 et 2011 est comprise entre 0 % et - 3,5 %.

3. Espagne, Portugal, Grèce, Irlande, Danemark, Bulgarie, Slovénie, Lituanie, Lettonie et Estonie : pays où l'évolution de l'emploi entre 2008 et 2011 est inférieure à - 5 %.

Champ : ensemble des personnes de 15 ans ou plus travaillant dans un des pays de l'UE27 hors Malte.

Source : Eurostat, enquête LFS 2008 à 2011.

l'action sociale sont les plus gros créateurs d'emploi. Ces mouvements ont globalement profité aux plus qualifiés. Ainsi l'emploi des diplômés du supérieur s'est accru de 10 % alors que l'emploi des moins diplômés (niveau au plus équivalent au BEPC) s'est réduit de 13 %.

L'emploi des ouvriers qualifiés recule partout en Europe alors que celui des cadres résiste

La crise économique débutée en 2008 a affecté de façon plus ou moins profonde les groupes sociaux des pays de l'Union européenne. Dans l'Union, la population des personnes les plus qualifiées ayant un emploi s'est accrue entre 2008 et 2011 – le nombre des cadres, dirigeants ou experts, augmente d'environ 5 % – tandis que, dans toutes les autres catégories socio-économiques, l'emploi est en repli (*figure 8*). Pour les professions intermédiaires et les employés qualifiés, travaillant fréquemment dans le secteur tertiaire moins affecté par la crise, ce repli est limité (autour de 1 %). Parmi les employés qualifiés, ce sont surtout les emplois de type administratif (secrétaires, employés comptables...) qui ont été détruits, le développement des nouvelles technologies ayant entraîné des gains de productivité. En revanche, la mauvaise conjoncture de l'industrie et de la construction a touché de plein fouet les ouvriers qualifiés, dont l'emploi a reculé d'un peu plus de 10 %. Quant aux postes peu qualifiés, ils subissent une baisse de l'emploi somme toute relativement modérée, inférieure à 3 %, mais concentrée sur les postes d'ouvriers peu qualifiés (environ - 8 %).

8. Évolution de l'emploi par catégories socio-économiques de 2008 à 2011

en %

	Cadres dirigeants et cadres experts	Profession intermédiaires	Petits entrepreneurs	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés	Professions peu qualifiées	Taux de chômage	
							2008	2011
Pays où l'emploi a crû ¹	10,2	3,9	1,0	-0,4	-3,4	-0,5	7,0	6,9
Pays où l'emploi a décré modérément ²	4,3	-3,2	0,6	-0,8	-10,3	-0,6	6,3	8,3
Pays où l'emploi a fortement décré ³	0,3	-8,2	-16,8	-1,3	-22,0	-9,8	8,7	17,4
Ensemble	5,4	-1,6	-3,2	-0,8	-10,5	-2,5	7,0	9,6

1. Suède, Luxembourg, Belgique, Autriche, Allemagne et Pologne : pays où la progression de l'emploi entre 2008 et 2011 est supérieure ou égale à 1 %.

2. France, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Finlande, Hongrie, République tchèque, Chypre, Roumanie et Slovaquie : pays où l'évolution de l'emploi entre 2008 et 2011 est comprise entre 0 % et - 3,5 %.

3. Espagne, Portugal, Grèce, Irlande, Danemark, Bulgarie, Slovénie, Lituanie, Lettonie et Estonie : pays où l'évolution de l'emploi entre 2008 et 2011 est inférieure à - 5 %.

Champ : ensemble des personnes de 15 ans ou plus travaillant dans un des pays de l'UE27 hors Malte.

Source : Eurostat, enquête LFS 2008 à 2011.

Au sein du groupe des six pays où l'emploi est resté dynamique, la hiérarchie des catégories socio-économiques demeure. La progression de l'emploi ne profite qu'aux catégories les plus qualifiées (environ + 10 % pour les cadres experts et les cadres dirigeants et + 4 % pour les professions intermédiaires). Le nombre de petits entrepreneurs, d'employés qualifiés et d'emplois peu qualifiés est stable. Les ouvriers qualifiés pâtissent du recul de l'emploi industriel (environ - 3 %).

Encadré 3

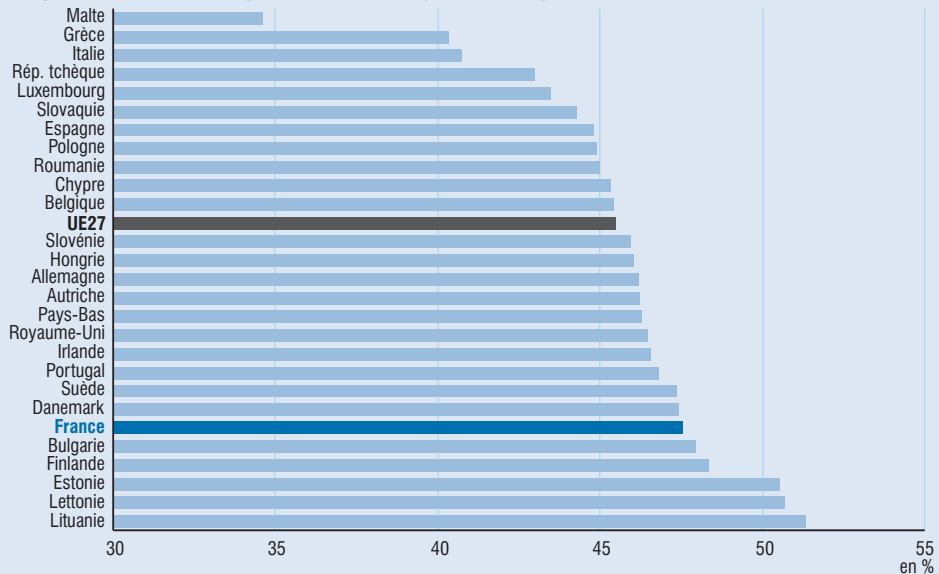
La place des femmes : entre un tiers et la moitié des emplois selon les pays

Dans l'Union européenne, 46 % des emplois sont occupés par des femmes en 2011. Ce taux varie fortement (figure). Dans les pays baltes, les femmes sont notablement majoritaires parmi les adultes en âge de travailler (près de 52 % des personnes de 15 à 64 ans) et donc très présentes sur le marché du travail (51 % des emplois), en raison d'une forte émigration des hommes en âge de travailler essentiellement vers la Russie [Avdeev A. et alii, 2011]. À l'opposé, les femmes sont nettement moins nombreuses que les hommes à occuper un emploi dans certains pays du Sud, comme Malte (35 %), l'Italie (41 %) et la Grèce (40 %). Par ailleurs, la présence des femmes sur le marché du travail a beaucoup augmenté ces dernières décennies en Espagne (leur part est de 45 % des emplois en 2011 alors qu'elle n'était que de 30 % en 1990) et elles

frôlent la parité au Portugal (47 %), au Danemark, en Suède, en France et en Finlande (48 %), dans la République tchèque et le Luxembourg (43 %).

Des pays scandinaves (Suède et Danemark) au Royaume-Uni et à l'Irlande en passant par l'Allemagne, l'Autriche, le Benelux et la France, les femmes travaillent souvent à temps partiel : dans ces pays, cela concerne plus de 30 % des femmes ayant un emploi et jusqu'à 78 % aux Pays-Bas. À l'inverse, le temps partiel est bien moins répandu dans l'emploi féminin en Bulgarie (3 %) Slovaquie (6 %), République tchèque et Hongrie (moins de 10 %). Ces différences reflètent ainsi les spécificités économiques et démographiques des pays, en relation avec la mise en œuvre de politiques favorisant plus ou moins la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

Proportion de femmes parmi les actifs ayant un emploi



Champ : ensemble des personnes de 15 ans ou plus travaillant dans un des pays de l'UE27.
 Source : Eurostat, enquête LFS 2011.

Dans le groupe des dix pays ayant connu une baisse modérée de l'emploi total, celui des cadres experts ou dirigeants est resté dynamique (environ + 4 %) et ceux des petits entrepreneurs, des employés qualifiés et des professions peu qualifiées sont demeurés stables ou se sont légèrement tassés. Le repli est en revanche plus marqué pour les professions intermédiaires dont un quart travaille dans les secteurs fragilisés de l'industrie et de la construction. Les ouvriers qualifiés, touchés de plein fouet par la chute de l'activité industrielle, voient leurs effectifs fortement réduits (- 10 %).

Dans le groupe des dix pays où l'emploi a fortement décroché, compte tenu de la structure sociale, ce sont les ouvriers qualifiés et les petits entrepreneurs qui souffrent le plus des destructions d'emplois (environ les trois quarts des emplois disparus). La seule catégorie qui résiste, dans presque tous ces pays, est celle des cadres experts. ■

Pour en savoir plus

Amossé T. et Meron M., « Le sexe des métiers en Europe » in *Travail et genre dans le Monde*, de Maruani M., édition La découverte, 2013.

Avdeev A., Eremenko T., Festy P., Gaymu J., Le Bouteillec N., Springer S., « Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010) » in *Population* n° 66, pp 9-133, 2011.

Bourdieu P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, 1979.

Brousse C. et Gleizes F., « Les transformations du paysage social européen de 2000 à 2009 », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Brousse C., De Saint-Pol T., Gleizes F., Le Ru N., Marical F., Monso O. et Wolff L., *Assessment of the European socio-economic classification prototype (EseC) : lessons from the French experience*, coll. « Document de travail de l'Insee », n° F1006, 2010.

Desrosières A. et Thévenot L., *Les catégories socioprofessionnelles*, La découverte, coll. « Repères », 2002.

Goldthorpe J.H., *The economic basis of social class*. London : Centre for Analysis of Social Exclusion, London School of Economics, 2004.

Grais B., Les nomenclatures socio-économiques (CSE) utilisées dans la statistique officielle des États membres de l'Union européenne rapport pour la commission européenne, 1999, et *Socio-economic classifications used in the official statistics of the member states of the european Union*, Eurostat, DOC. E0/HARM/28/2000 Working Group Harmonisation of Social Statistics, point 5, 2-3 May 2000.

Maruani M. et Meron M., « Mouvements de l'activité des femmes dans le temps et dans l'espace » in *Travail et genre dans le Monde*, de Maruani M., édition La découverte, 2013.

Porte J., « Les catégories socioprofessionnelles » in *Traité de sociologie du travail* de G. Friedman et P. Naville, Armand Colin, 1961.

Sources

Les chiffres proviennent de l'enquête européenne annuelle sur les Forces de travail (*Labour Force Survey*, enquête Emploi dans le cas français) coordonnée par Eurostat. 27 pays membres de l'UE en 2011 figurent dans ce fichier qui provient d'enquêtes harmonisées au niveau européen.

Les données françaises sont sur le champ de la France métropolitaine.

La catégorie socio-économique est construite, notamment, à partir de la profession exprimée dans la nomenclature internationale disponible sur le sujet (CITP en français ; Isco en anglais) révisée en 2008 et mise en œuvre par les instituts de statistiques seulement à partir des enquêtes de 2011. Pour estimer les évolutions de l'emploi de 2008 à 2011 par groupes sociaux, on a procédé, dans la LFS 2008, à une conversion des professions exprimées initialement en CITP 1988 en professions de la CITP 2008, à l'aide d'une table de passage entre l'ancienne et la nouvelle version de cette nomenclature.

Pour certains indicateurs, des pays peuvent être exclus de l'analyse, car les variables nécessaires ne sont pas partout traitées de la même façon. Par exemple, là où il est nécessaire de disposer de la profession à un niveau fin de la nomenclature CITP pour construire la nomenclature socio-économique, Malte est exclue, car la profession est codée de façon plus agrégée dans l'enquête.

Définitions

Dans cette étude, le **secteur tertiaire** est segmenté en trois sous-ensembles : le tertiaire principalement non marchand (administration, éducation, santé et action sociale), le tertiaire très qualifié (finance, information-communication, activités scientifiques et techniques comprenant la recherche et développement) et le tertiaire traditionnel (commerce, transports, services aux particuliers, etc.).

L'indicateur de **turn-over** est la proportion d'individus occupant leur emploi actuel depuis moins d'un an.

Risque de chômage : le taux de chômage d'une population donnée est défini comme le nombre de chômeurs relevant de cette population rapporté à celui des actifs (actifs occupés ou chômeurs). Un chômeur est classé dans le groupe du dernier emploi qu'il a occupé, ce qui est problématique pour les chômeurs entrant sur le marché du travail. C'est pourquoi le champ de la population pour cet indicateur a été limité aux plus de 25 ans. Malgré cette réserve, tous les chômeurs n'ont pas de profession antérieure ou de statut renseignés dans les enquêtes européennes sur la force de travail (LFS). C'est pourquoi l'indicateur ainsi calculé est qualifié de « risque de chômage ». De plus, pour quelques pays, cette information est inexploitable.

Pour les salariés, on connaît le **décile** auquel ils appartiennent dans la distribution des salaires du pays concerné. Cette variable n'est pas toujours utilisable et certains pays ont été exclus. Pour les non-salariés, le décile n'est pas renseigné ; on a parfois pu, grâce à une autre source, comparer leur revenu à la distribution des salaires de leur pays.

Pour les non-salariés, la taille de l'**entreprise** est celle de l'unité légale, cette variable est souvent imprécise et parfois mal renseignée. On l'utilise seulement par tranches (moins de 10 salariés, 10 à 49, 50 salariés ou plus).

Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme « Éducation et formation 2020 »

Florence Lefresne*

Les politiques d'éducation et de formation de l'Union européenne ont conquis une place nouvelle depuis la stratégie de Lisbonne (2000) et le programme « Éducation et formation 2020 » (2009) intégré à la stratégie « Europe 2020 ». Si chaque État membre conserve une souveraineté politique, les retombées sont fortes sur le pilotage national des systèmes d'éducation et de formation. On présente ici l'un des critères de référence retenu par l'Union européenne, associé à des enjeux socio-économiques majeurs : les sorties précoces. Ces dernières désignent les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans diplôme et sans suivre de formation après leur sortie. Au-delà des nombreuses difficultés que pose leur mesure dans un cadre de comparaison internationale, il apparaît qu'un jeune Européen sur huit sort précocement du système scolaire. La France est dans une situation légèrement meilleure que la moyenne européenne, les sorties précoces étant plus fréquentes dans le sud de l'Europe. Aux Pays-Bas particulièrement où une politique volontariste a été suivie, les sorties précoces ont connu une décrue rapide (de 16 % au début des années 2000 à moins de 9 % en 2012).

Les politiques d'éducation et de formation ont conquis une place nouvelle dans l'Union européenne (UE) depuis l'adoption, en 2000, de la stratégie de Lisbonne identifiant « la connaissance » comme atout central. Un an plus tard, les États membres et la Commission européenne définissent un cadre de coopération dans ce champ, renforcé en 2009 avec le programme « Éducation et formation 2020 » intégré à la stratégie « Europe 2020 ». L'Union dispose d'une compétence pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres : si chacun d'eux conserve une souveraineté politique (en application du principe de subsidiarité), les retombées sont fortes sur le pilotage national des systèmes d'éducation et de formation. Sept critères de référence ont été définis, et un huitième le sera probablement en 2014 (*Annexe*). Les indicateurs de suivi se sont multipliés, des méthodes de travail et des calendriers communs aux États se sont développés. Le nombre élevé de ces critères de référence et l'hétérogénéité des méthodologies mobilisées pour les mesurer invitent à circonscrire le champ de cette étude. Celle-ci se concentre sur l'un d'entre eux, associé à des enjeux socio-économiques majeurs : les sorties précoces du système scolaire. La lutte contre les sorties précoces constitue en effet l'une des principales cibles de la stratégie « Éducation et Formation 2020 » ; elle figure également au premier rang des objectifs de la stratégie « Europe 2020 ».

Pour compter les sortants précoces, il faut savoir classer les diplômes au niveau européen

Afin de permettre une comparaison internationale des systèmes nationaux d'éducation, un cadre commun a été défini : il s'agit de la classification internationale type d'éducation (CITE).

* Florence Lefresne, Depp.

Cette nomenclature permet d'ordonner l'ensemble des programmes d'éducation sur la base de niveaux d'éducation normalisés (*encadré*). Dire qu'un jeune est en situation de sortie précoce du système scolaire ou de décrochage scolaire, expression plus courante dans le débat français¹, c'est dire à la fois qu'il est doté d'un faible niveau d'études et qu'il est sorti du système scolaire et ne bénéficie d'aucune sorte de formation. L'indicateur européen concerne plus précisément la proportion des personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études est inférieur ou équivalent à la CITE 2 ou à la CITE 3C court, et qui n'ont bénéficié d'aucun enseignement, ni d'aucune formation (formelle ou non formelle²) au cours des quatre dernières semaines précédant le moment où ils sont enquêtés. Il est mesuré à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en continu en France). En France,

Encadré

La classification internationale type de l'éducation (CITE)

Dans un contexte de grande diversité des systèmes nationaux d'éducation – en termes d'institutions, d'organisation des enseignements (cycles, filières), de contenus curriculaires (programmes et objectifs éducatifs) ou encore de modalités et de sens donné aux diplômes – la comparaison internationale passe en premier lieu par un cadre commun de nomenclatures autorisant la mesure des « niveaux d'éducation ». Ce cadre commun est le fruit d'un processus au long cours qui débute avec la création du Bureau international de l'éducation en 1925 et surtout celle de l'Unesco en 1945, et qui associe peu à peu d'autres institutions (OCDE, Eurostat). Les définitions et les classifications internationales s'ancrent dans une histoire tissée de compromis, d'arbitrages et d'évolutions qui laissent inéluctablement des marges d'interprétation à chaque pays [Éducation et formations, 2011]. Ainsi, lorsque les critères de référence mobilisent des données en termes de « niveaux d'éducation », comme c'est le cas pour les sortants précoces, surgit en premier lieu la question des nomenclatures et de leur traduction nationale.

Mise en place par l'Unesco et adoptée lors de sa Conférence générale de 1978, la classification internationale type de l'éducation (CITE) présente des concepts, des définitions et des systèmes de classifications normalisées qui permettent d'ordonner l'ensemble des programmes d'éducation. Révisée en 1997, la CITE combine trois critères : le niveau (hiérarchisé en six échelons suivant les grandes articulations des cycles d'enseignement - voir *figure*) ; la distinction entre

une filière générale destinée à la poursuite d'études (A), une filière professionnelle destinée à la poursuite d'études (B) et une filière préparant au marché du travail (C) ; et enfin la durée des programmes. Cette dernière notion conduira Eurostat par exemple à classer en niveau secondaire de premier cycle (avec la CITE 2), les programmes courts d'enseignement professionnel secondaire dits « 3C court », pour ce qui concerne le niveau atteint. En effet, pour être classés en CITE 3, la durée minimale requise des programmes d'enseignement secondaire de second cycle est de 2 ans ; les programmes d'enseignement professionnel de moins de 2 ans se trouvent donc classés en CITE « 3C court » avec la CITE 2.

La CITE est utilisée pour l'ensemble des statistiques de l'éducation et notamment pour la collecte UOE (collecte de données commune à l'Unesco, l'OCDE et Eurostat). En 2011, sa révision a été officiellement adoptée par les États membres de l'Unesco, sous l'impulsion de trois organisations qui en assurent de façon coordonnée la mise en œuvre. Celle-ci tient compte des modifications importantes qui ont été apportées aux systèmes éducatifs depuis les années 2000, en particulier le développement de l'enseignement supérieur désormais décliné en quatre niveaux au lieu de deux. La CITE 2011 sera utilisée pour la première fois pour la collecte UOE des données 2014.

1. Cette expression reprise par commodité ne fait pas référence au dispositif de suivi des décrocheurs mis en place par le ministère de l'Éducation nationale. En effet, être décrocheur au sens de l'Éducation, c'est ne pas avoir terminé avec succès le cycle de formation de second cycle du second degré dans lequel le jeune s'est engagé. Ainsi, un jeune titulaire d'un CAP qui poursuit ses études en vue d'obtenir un baccalauréat professionnel mais qui quitte l'école avant de l'obtenir est un décrocheur au sens du code de l'Éducation, mais ne le sera pas au sens des sortants précoces puisqu'il est titulaire d'un CAP.

2. L'Unesco définit l'éducation non formelle comme « toute activité organisée et s'inscrivant dans la durée qui n'entre pas dans le cadre des systèmes éducatifs formels (écoles, établissements d'enseignement secondaire ou supérieur) ».

les sortants précoces ainsi définis sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne possèdent ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête. Le CAP et le BEP sont des diplômes professionnels de CITE 3 (la France ne classe aucun diplôme en CITE 3C court). L'objectif chiffré par l'Union européenne est de limiter à 10 % d'ici 2020 la proportion des sortants précoces. Même s'il s'agit d'une moyenne pondérée à atteindre sur l'ensemble des jeunes de l'Union européenne, la cible fait également sens pour chaque État membre. La façon dont les pays recueillent les informations sur le plus haut niveau d'études atteint et classent leurs diplômes s'avère ici déterminante. Si la définition européenne est clairement établie en référence à la CITE 2 ou CITE 3C court, il est possible que certains diplômes nationaux

Encadré (suite)

Dans l'enquête européenne sur les forces de travail, le niveau d'éducation qui fait foi est le niveau d'éducation réussi, attesté par un certificat ou un diplôme, à condition que le diplôme existe ; à défaut la réussite est approchée par l'achèvement de l'année scolaire. L'ensemble des pays européens ont des diplômes. Toutefois ces derniers sont loin de recouvrir des significations identiques dans chaque ensemble national. Le libellé des questions et la précision du codage des réponses sont bien entendu essentiels à la

collecte, de même qu'est essentielle la façon dont la structure nationale des diplômes se voit convertie dans la nomenclature internationale de la CITE. Cette transcription des diplômes est elle-même fortement dépendante de la place et du rôle qu'exercent ces derniers dans le système d'éducation et de qualification, en lien avec le marché du travail, propre à chaque configuration nationale, témoignant du fait qu'il n'y a pas d'identité universelle des diplômes [Kieffer, Tréhin-Lalanne, 2011].

La Classification internationale type de l'éducation CITE 1997

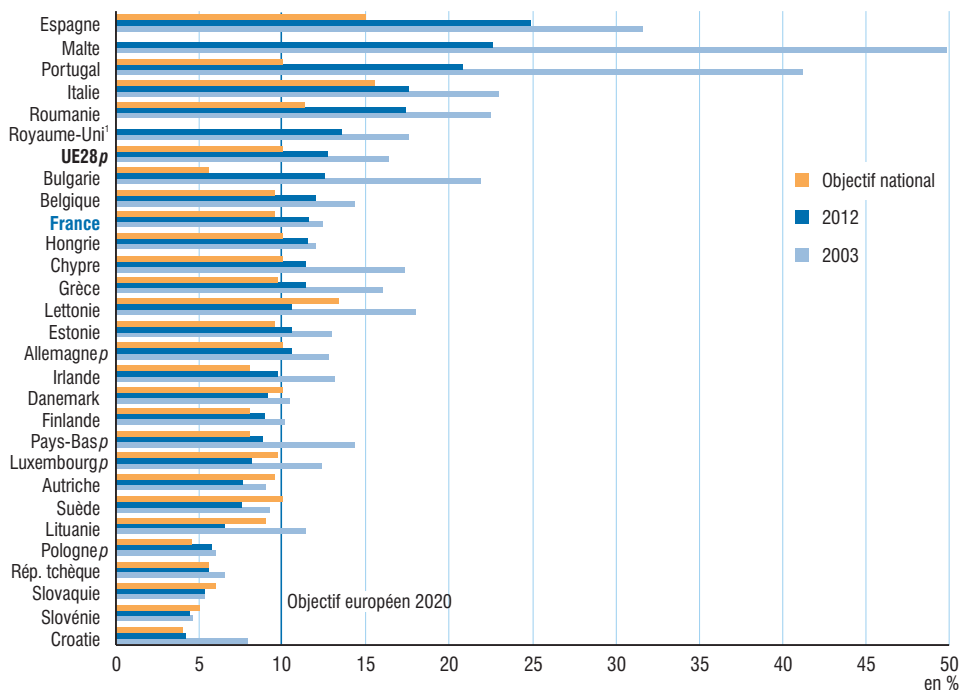
Niveaux d'éducation	Programmes
0 Éducation pré-primaire (de l'âge de 3 ans à l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire)	Première étape de l'instruction organisée pour préparer les très jeunes enfants au milieu scolaire
1 Enseignement primaire (ou premier cycle de l'éducation de base) Âge d'accès entre 5 et 7 ans : durée 6 ans	Enseignement de base de la lecture, de l'écriture et du calcul, initiation à d'autres disciplines
2 Premier cycle de l'enseignement secondaire (ou second cycle de l'éducation de base) Durée minimale 3 ans	2A Finalité de poursuite d'études générales 2B Finalité de poursuite d'études professionnelles
3 Second cycle de l'enseignement secondaire Durée minimale 2 ans	3A Finalité de préparation d'études supérieures de type académique 3B Finalité de poursuite d'études supérieures de type professionnel 3C court Finalité d'accès au marché du travail ou à la CITE 3 ¹ 3C long Prépare à l'accès au marché du travail ou à la CITE 4
4 Enseignement post secondaire (hors enseignement supérieur)	4A Prépare aux études supérieures 4B Prépare à l'entrée dans la vie active
5 Premier cycle de l'enseignement supérieur	5A Cursus longs de l'enseignement supérieur, programmes de type académique 5B Cursus courts de l'enseignement supérieur, programmes davantage articulés à des pratiques et à l'apprentissage de métiers
6 Second cycle de l'enseignement supérieur	Programmes de haut niveau correspondant à une durée d'études d'au moins 3 ans (au total 7 ans cumulés d'études supérieures sanctionnées par un doctorat ou un diplôme équivalent)

1. La CITE 3C court est avec la CITE 2 dans la comptabilisation des sortants précoces. En effet, le 3C court correspond à des programmes qui débutent après la CITE 2. Au titre des programmes (colonne de droite), il est donc classé parmi la CITE 3, mais en termes de niveau d'éducation (*i.e.* diplôme, colonne de gauche), il relève de la CITE 2.

Sources : Unesco, Eurostat.

soient codés en CITE 3 alors même qu'ils n'auraient pas entièrement satisfait aux critères (notamment de durée) d'accomplissement d'un second cycle d'enseignement secondaire. De ce simple fait, la proportion de sortants précoces se trouve mécaniquement abaissée. Une organisation spécifique des cycles d'enseignement peut, par exemple, donner lieu à des marges d'interprétation de classement. Ainsi, au Royaume-Uni, les élèves entrent tôt dans l'enseignement primaire obligatoire (cinq ans au lieu de six ans). L'enseignement secondaire commence à l'âge de 11 ans par un premier cycle de trois ans, à l'issue duquel ils préparent, en deux ans, donc pour la plupart de l'âge de 14 à 16 ans, un examen appelé *General certificate of secondary education* (GCSE). Quinze à quarante matières sont proposées, en fonction de l'école ; la plupart des élèves en présentent neuf à douze à l'examen. Le premier cycle de l'enseignement secondaire est ainsi plus long que dans la plupart des autres pays européens. Si l'on raisonne en termes d'âge (16 ans), le GCSE équivaldrait à la fin de la seconde en France. Après le GCSE, les élèves ont le choix entre quitter l'école ou continuer d'étudier deux ans pour atteindre les *A-levels* équivalant au baccalauréat, ce qui correspond au second cycle de l'enseignement secondaire, plus court que dans les autres pays européens. Le Royaume-Uni classe les titulaires du GCSE qui ont validé leurs cinq matières obligatoires en CITE 3, ce qui bien entendu influence le niveau de sorties précoces. Il est possible d'apprécier l'incidence que peut faire jouer ce classement en examinant le cas de Malte dont le système éducatif est très proche de celui du Royaume-Uni, et qui ne pratiquait pas, pour des raisons d'application tardive de la CITE 1997, le même classement des titulaires du GCSE. À Malte, ces derniers étaient sans distinction tous en CITE 2. C'est en constatant l'ampleur des sorties précoces dans ce pays au début des années 2000 (*figure 1*) qu'une correction a été apportée par Eurostat en lien avec le bureau national de statistiques de Malte.

1. Part des sortants précoces dans la population âgée de 18 à 24 ans



1. Données 2002.
Source : Eurostat.

Un exercice de simulation d'Eurostat sur les années 2010 et 2011, a permis de montrer que le seul reclassement des titulaires du GCSE en CITE 3 faisait baisser de plus de 10 points l'indicateur historique des sortants précoces [NSO, 2013].

Le mode de codage de certains diplômes n'est pas la seule source de biais possible. Tout dispositif d'aide à l'emploi s'accompagnant de formation auprès des moins diplômés conduit à faire baisser l'indicateur. Aussi courtes soient-elles, qu'elles conduisent ou non à un diplôme ou une qualification, ces formations peuvent réduire le nombre de sorties précoces. En France, par exemple, la durée médiane des formations suivies par les sortants précoces avant la période des 4 semaines de référence est de 19 jours : la moitié des formations durent donc moins de 19 jours [Le Rhun et Dubois, 2013].

La France fait légèrement mieux que la moyenne européenne

En France, le taux-cible de sorties précoces est inférieur à celui fixé pour l'UE dans son ensemble : 9,5 % à l'horizon 2020, au lieu de 10 %. En 2012, d'après l'enquête Emploi en continu, 11,6 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine sont des sortants précoces, soit environ 600 000 jeunes sur plus de cinq millions. Ils ne possèdent aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges et ne poursuivent ni études, ni formation au moment de l'enquête. Ce chiffre n'a pas significativement baissé depuis 2003.

Traditionnellement, en plus de cet indicateur européen sur la part des sortants précoces, la France utilise un indicateur de sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges : ce sont les sortants sans diplôme³. Ce dernier mesure le faible niveau d'études au moment clé où les jeunes peuvent entrer sur le marché du travail.

Ainsi, d'après l'enquête Emploi, 135 000 jeunes, c'est-à-dire 17 % des sortants de formation initiale, sortent du système éducatif sans diplôme. La différence essentielle entre ce pourcentage et celui des sortants précoces (11,6 %) est qu'il s'applique à un flux (les sortants de formation initiale) quand ce dernier s'applique à un stock (les 18-24 ans). Le chiffre est mécaniquement moins élevé quand on se rapporte à l'ensemble des 18-24 ans, qu'ils soient en études ou non, plutôt qu'aux seuls sortants du système éducatif. D'ailleurs, si l'on calcule la part des sortants précoces dans les 25-29 ans, qui ont pour une grande majorité fini leurs études, le chiffre de sortants précoces monte à 15,7 % en 2011 [Le Rhun et Dubois, 2013]. Il reste un écart qui s'explique par le fait qu'une partie des jeunes âgés de 25 à 29 ans poursuivent toujours leurs études initiales, et qu'une autre partie d'entre eux peuvent avoir obtenu un diplôme dans le cadre d'une reprise d'études.

Moins de jeunes sortent précocement dans les systèmes d'éducation peu sélectifs

En 2012, 14 pays ont atteint la cible européenne et 3 l'ont quasiment atteinte. Cinq pays ont un taux de sorties précoces significativement au-dessus. Les sorties précoces sont plus fréquentes dans les pays du sud de l'Europe. La plupart des États membres du Nord ou de l'Est comptent moins de 12,0 % de sorties précoces, tandis que l'Espagne (24,9 %), Malte (22,6 %), le Portugal (20,8 %), ou l'Italie (17,6 %) connaissent des taux plus élevés, de même que la Roumanie (17,4 %). La France est avec l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, la Lettonie ou la Hongrie dans une situation intermédiaire. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diversité, mais aussi les évolutions observées sur dix ans.

3. Voir les dossiers « Origine et insertion des jeunes sans diplôme », in *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », 2013 et « Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites », in *Trente de vie économique et sociale*, coll. « Insee Références », 2014.

Les disparités reflètent pour une large part l'histoire du développement de l'enseignement secondaire des pays de l'Union. La hausse des niveaux d'éducation conduit dans une large mesure à une baisse de la proportion de sortants précoces.

Cette proportion baisse fortement quand un pays connaît un mouvement de généralisation des études secondaires. Or, si pratiquement tous les pays de l'Union européenne présentent un tel mouvement, celui-ci ne s'est pas produit aux mêmes moments. Le niveau d'éducation des générations nées dans les années 1950 l'illustre bien. Au sein de l'UE aujourd'hui, la proportion de personnes ayant au moins un niveau d'études secondaires de second cycle parmi les 55-64 ans, est en moyenne de 64,6 % pour les 28 pays (données Eurostat, année 2012). Le seuil de 70 % est franchi pour les pays baltes et scandinaves, ainsi que pour les anciens pays du bloc de l'Est et pour l'Allemagne, l'Autriche, et le Royaume-Uni. À l'opposé, une faible proportion des générations 1950 avait achevé un second cycle de l'enseignement secondaire dans les pays du bassin méditerranéen : 19,8 % au Portugal, 47,1 % en Grèce, 19,5 % à Malte, 35,2 % en Espagne, 42,4 % en Italie. La France se situe dans une position intermédiaire avec 59,0 % de personnes ayant au moins un niveau d'études secondaires de second cycle parmi les 55-64 ans. Elle fait partie, avec l'Irlande et la Belgique, des pays qui ont connu, de ce point de vue, de rapides progrès parmi les générations récentes. Depuis 2003, les taux de sorties précoces ont décliné d'au moins 30 % en Bulgarie, en Croatie, à Chypre, en Lituanie, en Lettonie, au Luxembourg, à Malte, aux Pays-Bas et au Portugal. Dans chacun de ces pays, la participation scolaire à 18 ans a crû d'au moins 15 %, à l'exception du Luxembourg où elle est restée stable à un niveau élevé au cours de la période. Deux traits des systèmes d'enseignement sont propices à de faibles proportions nationales de sortants précoces : d'une part, la continuité structurelle entre les enseignements primaire et secondaire de premier cycle, sous forme de « troncs communs » non sélectifs ; d'autre part, le développement significatif des enseignements et formations professionnels secondaires de second cycle. Les pays scandinaves ont fortement promu ces modèles, la Suède dans les années soixante, la Finlande et le Danemark dans les années soixante-dix. Avec de nombreuses nuances institutionnelles, c'est également le cas des pays baltes et des nombreux pays de l'est de l'Europe. En Pologne, par exemple, une réforme mise en œuvre à la fin des années 1990 a conduit à allonger le tronc commun jusqu'à 16 ans. À l'inverse, dans les pays du bassin méditerranéen, l'enseignement secondaire est ou a longtemps été marqué par l'existence de filières sélectives. Par ailleurs, dans ces pays, l'enseignement professionnel pâtit d'un certain retard notamment en termes de certifications.

Les interventions précoces et coordonnées semblent plus efficaces

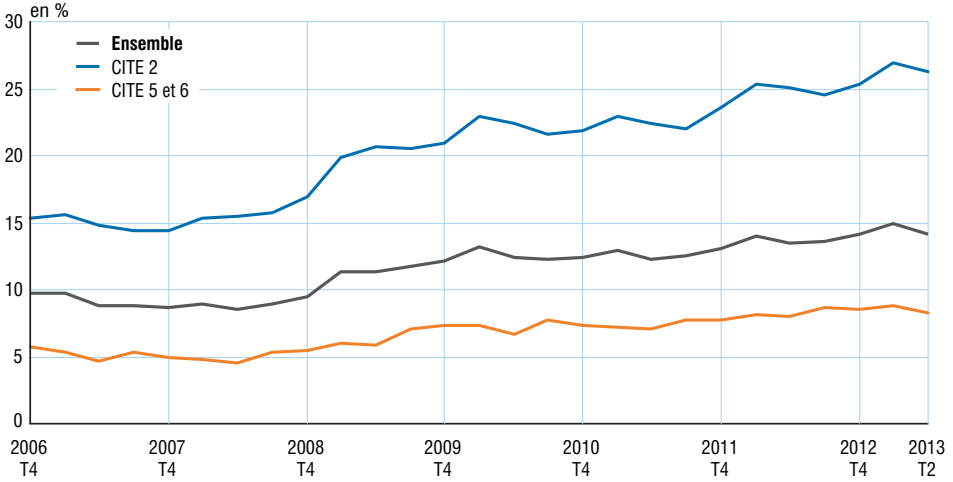
Les Pays-Bas offrent l'exemple d'une politique volontariste dans ce domaine. Les sorties précoces y ont connu une décline rapide, passant de 16 % au début des années 2000 à moins de 9 % en 2012. La lutte contre les sorties précoces y fait l'objet d'une politique spécifique encadrée par un double dispositif légal. Une première loi, de 1969, veille au respect de l'obligation scolaire, jusqu'à 16 ans en enseignement à temps plein, suivie d'un an d'enseignement à temps partiel. Elle a été complétée, en 2001, par une seconde loi qui impose cette fois aux établissements de signaler les élèves qui sortent sans diplôme de fin d'études secondaires, même si ces derniers ne sont plus assujettis à l'obligation scolaire jusqu'à 17 ans. Le dispositif légal s'accompagne de programmes « sur-mesure » offrant aux sortants précoces la possibilité de valider des compétences acquises en dehors du système éducatif à travers des conventions passées avec des réseaux de grandes entreprises. Les sortants précoces sont suivis par un ensemble d'acteurs coordonnés au niveau local (écoles, collectivités territoriales, services sociaux, centres locaux de promotion de l'emploi) [Ballergeau, 2008].

Plus généralement, la principale caractéristique des réformes récentes en matière de lutte contre les sorties précoces est l'accent mis sur la dimension préventive, de nombreux pays ayant pris acte d'un coût plus élevé et d'une moindre efficacité des actions de réparation. Plusieurs directions sont suivies par les pays de l'Union européenne : participation accrue à l'enseignement pré-primaire ; ciblage sur les publics défavorisés (migrants par exemple) ; développement des filières professionnelles (moyens développés en matière d'orientation ; perméabilité accrue avec les filières générales ; liens resserrés avec le marché du travail) ; renforcement du partenariat avec les parents ; action de soutien individualisé ; écoles de la seconde chance. À des degrés divers, chacune de ces actions trouve un écho dans les politiques nationales, mais peu d'entre elles sont étayées par des travaux identifiant les sources propres des sorties précoces. Menée au plan national sur données longitudinales, l'étude réalisée par Afsa (2013) montre toutefois que le niveau scolaire atteint à l'entrée en 6^e, mesuré par des évaluations, expliquerait à lui seul près de la moitié des sorties sans diplôme, et que, à niveau scolaire en 6^e, structure du ménage et catégorie sociale donnés, les enfants de migrants ne sont pas plus soumis que les autres au risque de décrochage. L'auteur conclut sur la nécessité d'une intervention précoce dès l'enseignement primaire, qui confirme le bien-fondé de pratiques expérimentées de longue date en Finlande. Dans ce pays qui ne connaît pas le redoublement, l'accent est mis sur le repérage des élèves en difficulté dès l'enseignement primaire. L'acteur-clé de ce repérage est l'enseignant, dont la formation initiale et continue, de haut niveau, met l'accent sur cette responsabilité [Robert, 2010]. Il dispose dans cette tâche de l'aide d'un assistant afin de faire travailler individuellement ou en petits groupes les élèves en difficulté. Un troisième type d'acteurs est susceptible d'intervenir au sein de l'école afin de répondre à des besoins particuliers des élèves (retard dans l'apprentissage du finnois ou du suédois, seconde langue officielle, dyslexie, dyscalculie, etc.). Si le soutien des élèves nécessite un suivi plus durable, c'est l'ensemble de l'équipe pédagogique qui intervient, assistée d'un conseiller d'orientation, d'un psychologue, et le plus souvent d'un travailleur social chargé d'agir sur les conditions d'apprentissage dans la famille (logement, rupture familiale, alcoolisme, etc.). Si le jeune est malgré tout sortant précoce, il incombe aux municipalités de le réintégrer au système scolaire ou de lui fournir une formation professionnelle.

Les jeunes femmes sorties précocement du système scolaire sont davantage confrontées à l'inactivité

Les difficultés d'insertion professionnelle – risque accru de chômage et de précarité – mais aussi d'insertion sociale – moindre accès à la santé, risque de pauvreté – sont sensiblement accentuées pour les jeunes non diplômés, par comparaison avec les jeunes diplômés. Dans chaque pays européen, le diplôme permet d'accéder à une meilleure situation sur le marché du travail. Et la crise a tendance à accroître cet écart (*figure 2*). Ce constat massif est à lui seul une justification du choix de faire de la lutte contre les sorties précoces une des priorités des politiques publiques dans l'Union européenne. La situation des sortants précoces face au marché du travail laisse apparaître des configurations contrastées selon le sexe : les jeunes hommes sont plus fréquemment en emploi et au chômage ; les femmes, dont le taux de sortie précoce est en moyenne de l'Union européenne de quatre points inférieur à celui des hommes, sont quant à elles davantage dans des situations d'inactivité (*figures 3a et 3b*). ■

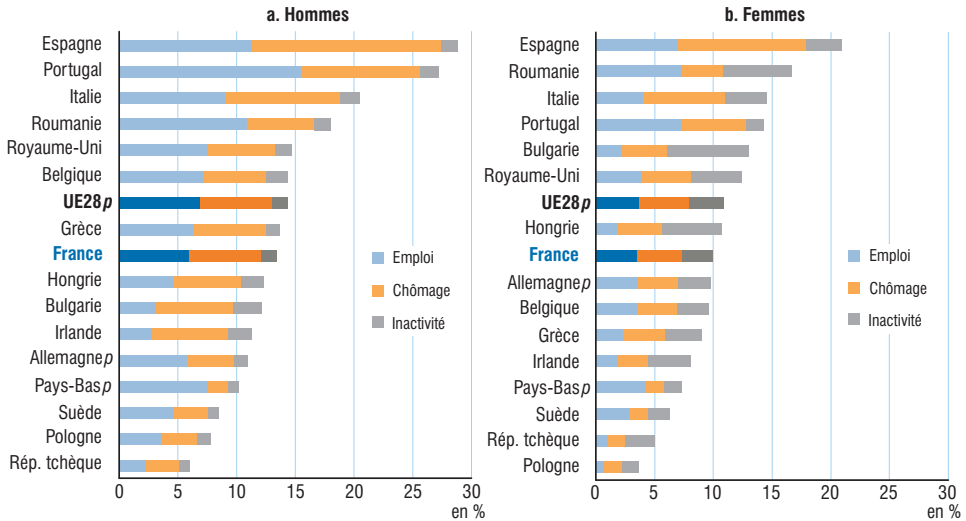
2. Taux de chômage moyen des personnes de 15 à 39 ans par niveau de diplômes dans l'UE28



Note : la tranche d'âge choisie est suffisamment large pour tenir compte des âges d'entrée sur le marché du travail, différents selon le niveau de diplômes. De ce fait, l'ancienneté sur le marché du travail est plus forte pour les non-diplômés ; le graphique ci-dessus tend donc *a priori* à sous-estimer les écarts de chômage avec les diplômés du supérieur. CITE : classification internationale type de l'éducation.

Source : Eurostat, enquêtes communautaires sur les forces de travail.

3. Sortants précoces par statut d'emploi en 2012



Lecture : en moyenne dans l'Union européenne, 11 % des femmes de 18 à 24 ans sont sortantes précoces. Ce taux est lui-même la somme de trois taux mesurant respectivement trois situations possibles des femmes de ce groupe d'âge : être en emploi : 3,7 % des femmes de 18 à 24 ans sont à la fois sortantes précoces et en emploi ; être au chômage : 4,2 % des femmes de 18 à 24 ans sont à la fois sortantes précoces et au chômage ; être en inactivité : 3 % des femmes de 18 à 24 ans sont à la fois sortantes précoces et inactives.

Note : les pays qui présentent des données non fiables n'ont pas été pris en compte.

Source : Eurostat, enquêtes communautaires sur les forces de travail.

Annexe

Les critères de référence d'« Éducation et formation 2020 »

Chacune des cibles suivantes est fixée pour 2020. Les 5 premiers critères ont été approuvés par le Conseil de l'Union européenne en 2009, le 6^e l'a été en 2011 et le 7^e en 2012. L'adoption d'un 8^e critère de référence, portant sur les compétences en langues étrangères, est attendue dans le courant de l'année 2014.

1^{er} critère : au moins 95 % des enfants ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient fréquenter l'enseignement pré-élémentaire.

2^e critère : la proportion de personnes ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences devrait être inférieure à 15 %.

3^e critère : le taux de sorties précoces des 18 à 24 ans ne devrait pas dépasser 10 %.

4^e critère : au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient posséder un diplôme de l'enseignement supérieur.

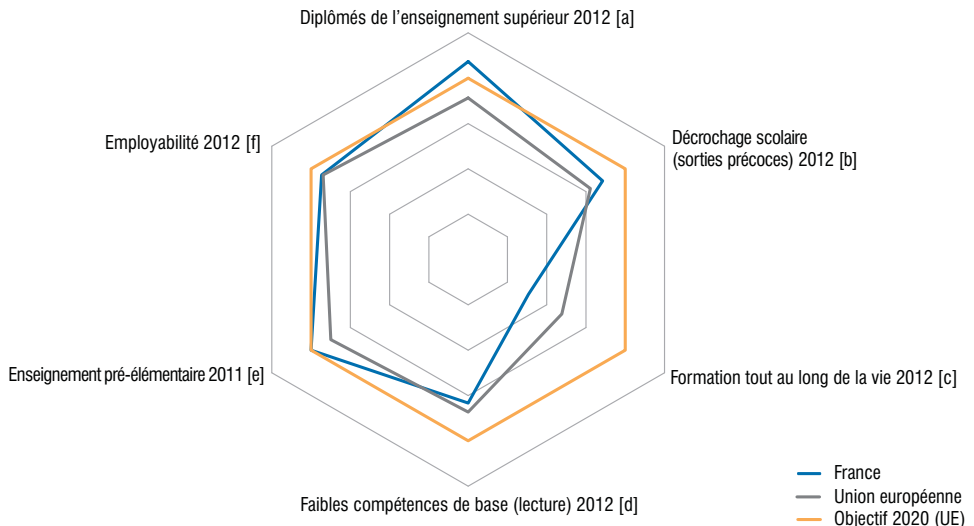
5^e critère : le taux moyen de participation à l'apprentissage tout au long de la vie devrait atteindre au moins 15 % de la population en âge de travailler.

6^e critère : au moins 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur et 6 % des 18-34 ans diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux devraient avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à cet enseignement.

7^e critère : le taux d'emploi des diplômés, âgés de 20 à 34 ans, ayant quitté le système d'éducation et de formation trois ans au maximum avant l'année de référence devrait être d'au moins 82 %. Par « diplômés », on entend ici les titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à celui de la CITE 3 (*encadré*).

Les critères de référence de la stratégie « Éducation et formation 2020 »

Position de la France et de l'Union européenne



Lecture : il existe deux types d'objectifs figurés par chacun des sommets de l'hexagone régulier orange. Le premier type concerne les objectifs qui fixent des seuils minimaux. Par exemple, l'objectif d'atteindre au moins 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur. La France se positionne à $43,6/40 \times r$ où r est le rayon de l'hexagone régulier orange. Le second type concerne les objectifs qui fixent des seuils maximaux. Par exemple, pour l'objectif de ne pas dépasser 10 % de taux de sortants précoces : avec un taux de 11,6 %, la France se positionne à $10/11,6 \times r$.

Sources : Eurostat, enquêtes communautaires sur les forces de travail, statistiques Éducation et formation ; OCDE, enquête PISA (Programme for International Students' Assessment).

La position de la France par rapport aux objectifs et à l'Union européenne est présentée dans les figures ci-dessus et ci-dessous.

Enseignement pré-élémentaire (1^{er} critère) : l'objectif est également largement atteint par la France. Il en va de même pour la moitié des pays européens. La Croatie, la Finlande et la Grèce en sont plus éloignés.

Faibles compétences de base en lecture (2^e critère) : la France est là encore dans la moyenne de l'Union, mais très en deçà de la cible européenne. La Finlande obtient des performances remarquables ; l'Estonie et les Pays-Bas répondent également à l'objectif. *A contrario*, la Roumanie et la Bulgarie ont les performances les plus faibles.

Les critères de référence de la stratégie « Éducation et formation 2020 »

Position des pays de l'Union européenne

en %

	Diplômés de l'enseignement supérieur (4 ^e critère)	Décrochage scolaire (sorties précoces, 3 ^e critère)	Formation tout au long de la vie (5 ^e critère)	Faibles compétences de base (lecture, 2 ^e critère)	Enseignement pré-élémentaire (1 ^{er} critère)	Employabilité (7 ^e critère)
	2012	2012	2012	2012	2011	2012
	[a]	[b]	[c]	[d]	[e]	[f]
Allemagne	31,9	10,5 ^p	7,9	14,5	96,4	87,3
Autriche	26,3	7,6	14,1	19,5	94,3	91,2
Belgique	43,9	12,0	6,6	16,2	98,1	80,9
Bulgarie	26,9	12,5	1,5	39,4	86,6	67,3
Chypre	49,9	11,4	7,4	32,8	85,0	73,0
Croatie	23,7	4,2	2,4	18,7	70,6	58,7
Danemark	43,0	9,1	31,6	14,6	98,3	84,1
Espagne	40,1	24,9	10,7	18,3	100,0	62,4
Estonie	39,1	10,5	12,9	9,1	89,1	75,1
Finlande	45,8	8,9	24,5	11,3	74,0	80,7
France	43,6	11,6	5,7	18,9	100,0	76,5
Grèce	30,9	11,4	2,9	22,6	74,6	42,9
Hongrie	29,9	11,5	2,8	19,7	94,5	73,4
Irlande	51,1	9,7	7,1	9,6	99,7	69,3
Italie	21,7	17,6	6,6	19,5	96,8	54,3
Lettonie	37,0	10,5	7,0	17,0	92,7	74,2
Lituanie	48,7	6,5	5,2	21,2	84,2	76,0
Luxembourg	49,6	8,1 ^p	13,9	22,2	95,6	84,6
Malte	22,4	22,6	7,0	...	100,0	91,9
Pays-Bas	42,3 ^p	8,8 ^p	16,5 ^p	14,0	99,6	89,3
Pologne	39,1 ^p	5,7 ^p	4,5 ^p	10,6	78,4	73,3
Portugal	27,2	20,8	10,6	18,8	95,4	67,9
République tchèque	25,6	5,5	10,8	16,9	87,8	82,3
Roumanie	21,8	17,4	1,4	37,3	82,0	69,4
Royaume-Uni	47,1	13,5	15,8	16,6	97,0	81,5
Slovaquie	23,7	5,3	3,1	28,2	76,9	68,6
Slovénie	39,2	4,4	13,8	21,1	92,9	73,2
Suède	47,9	7,5	26,7	22,7	95,3	83,2
UE28	35,7	12,7^p	9,0	17,8¹	93,2²	75,7
UE année précédente	34,6	13,5	8,9	...	92,4	77,2
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	...	10,0	12,5	17,0

1. UE27 (hors Malte). 2. UE27 (hors la Croatie).

Lecture : en Allemagne, en 2012, les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 31,9 % des jeunes de 30 à 34 ans ; les sortants précoces constituent 10,5 % des jeunes de 18 à 24 ans ; 7,9 % des personnes de 25 à 64 ans suivent une formation ou participent à l'éducation formelle ou non formelle ; 14,5 % des élèves de 15 ans ont un faible niveau de compétences en lecture (test PISA) ; en 2011, 96,4 % des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de scolarisation obligatoire sont scolarisés ; le taux d'emploi des jeunes âgés de 20 à 34 ans qui ont quitté le système éducatif depuis au plus trois ans et qui ont un diplôme de niveau supérieur ou égal à la CITE 3 est de 87,3 %.

Source : Eurostat ; [a], [b], [c], [f] : Eurostat, enquêtes communautaires sur les forces de travail ; [d] : enquête PISA de l'OCDE (Programme for International Students' Assessment) ; [e] : Eurostat, statistiques Education et formation.

Diplômés du supérieur (4^e critère) : avec un taux de 43,6 %, la France a dépassé la cible européenne. Sa propre cible nationale est fixée à 50 %, alors que l'Italie, la Roumanie, la Slovaquie, la Croatie et Malte ont des taux inférieurs à 25 %.

Formation tout au long de la vie (5^e critère) : Il s'agit du critère de référence pour lequel la France présente les performances les plus faibles. En 2012, 5,7 % des adultes de 25 à 64 ans ont suivi un cours ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête. Ce chiffre est supérieur à 20 % dans les pays nordiques. Il est inférieur à 5 % en Grèce et dans la majorité des pays d'Europe centrale.

Employabilité des diplômés du supérieur (7^e critère) : avec un taux de 76,5 %, la France est dans la moyenne de l'Union européenne. L'Autriche, les Pays-Bas et l'Allemagne ont des performances sensiblement supérieures. Celles de l'Italie, la Bulgarie, la Croatie et la Grèce restent très en deçà.

Le critère relatif à la mobilité des étudiants (6^e critère) ne fait pas encore l'objet d'une mesure validée par Eurostat.

Pour en savoir plus

Afsa C., « Qui décroche ? », *Éducation et formations* n° 84, décembre 2013.

Bernard, P.-Y., *Le décrochage scolaire*, Paris, PUF, 2011.

Ballergeau E., « Pays-Bas : décrochage scolaire et intervention socio-éducative », *Diversité, Ville, École, Intégration*, n° 154, septembre 2008.

Commission européenne, *Conférence Report: Reducing Early School Leaving - Efficient and Effective Policies in Europe*, 1^{er} et 2 mars 2012, Bruxelles.

Dardier A., Laïb N., Robert-Bobée I., « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », 2013.

Eurydice, *How do EU countries respond to the priorities of the Europe 2020 reform process in the field of education and training?*, Eurydice report, Commission européenne, 2013.

Éducation et Formations n° 80, *Méthodes internationales pour comparer l'éducation et l'équité*, décembre 2011.

Éducation et formations n° 84, « Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité », décembre 2013.

Education and Training Monitor 2013, Commission européenne, 2013.

NSO, National Statistics Office of Malta, *Re-mapping of information relating to the rate of Early Leavers from Education and Training*, Direction des statistiques sociales, 11 février 2013.

http://www.nso.gov.mt/docs/Remapping_of_information_relating_to_the_rate_of_Early_Leavers_from_Education_and_Training.pdf

Kieffer A., Treffin-Lalanne R., « Décrire l'éducation et la formation pour comprendre les caractéristiques de la main-d'œuvre : les questions des enquêtes sur les forces de travail en Allemagne, en France et au Royaume-Uni », *Éducation et formations*, 2011.

Le Rhun B., Dubois M., « Les sortants précoces et les sortants sans diplôme : deux mesures des faibles niveaux d'études », *Éducation et formations* n° 84, décembre 2013.

OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2013.

Poulet-Coulibando P., « Niveau d'éducation : que mesurent les statistiques internationales ? », *Éducation et Formations*, 2011.

Robert P., *La Finlande : un modèle éducatif pour la France ?*, ESF éditeur, 2010.

Les échanges extérieurs agricoles et agroalimentaires de l'Union européenne

Guillaume Wemelbeke*

Depuis la crise survenue à la fin 2008, la production européenne de produits agricoles et agroalimentaires n'augmente plus. Les échanges extérieurs des pays européens, qui affichaient une forte croissance, ralentissent aussi bien en valeur qu'en volume. Les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers stagnent. Mais les exportations vers les pays tiers, soutenues par la demande en provenance d'Asie accélèrent. Au sein de l'Union européenne (UE), la France, premier exportateur vers les pays tiers, suit cette tendance. En revanche, à destination des pays de l'UE, les exportations françaises augmentent deux fois moins vite que celles des autres pays européens. Néanmoins, la France reste le troisième exportateur européen, toutes destinations confondues.

En 2012, le solde commercial des échanges de biens de la France est déficitaire, c'est-à-dire que les importations sont supérieures aux exportations. Néanmoins, certains produits présentent un solde commercial excédentaire : c'est le cas des produits agricoles et agroalimentaires (*encadré 1*), dont l'excédent des échanges atteint 12 milliards d'euros en 2012 (*figure 1*). Ainsi, la France se positionne à la seconde place européenne en termes d'excédent des échanges de

1. Solde des échanges de produits agricoles et agroalimentaires des pays de l'UE

	en millions d'euros		
	2000	2008	2012
Pays-Bas	12 862	16 738	17 591
France	9 708	9 420	11 732
Espagne	1 809	1 216	6 823
Danemark	5 153	4 725	5 293
Pologne	- 479	1 720	4 516
Hongrie	1 283	1 836	3 461
Irlande	3 473	2 295	2 634
Belgique	2 130	2 203	2 283
Lituanie	- 102	249	948
Bulgarie	146	167	926
Lettonnie	- 309	- 336	210
Estonie	- 183	- 328	- 164
Malte	- 241	- 335	- 379
Slovaquie	- 358	- 902	- 414
Roumanie	- 637	- 2 015	- 598
Chypre	- 299	- 720	- 734
Autriche	- 756	- 209	- 736
République tchèque	- 407	- 821	- 817
Slovénie	- 305	- 783	- 864
Luxembourg	- 629	- 913	- 982
Grèce	- 1 222	- 2 794	- 1 276
Finlande	- 1 088	- 2 060	- 2 845
Portugal	- 3 052	- 3 858	- 3 465
Suède	- 2 366	- 4 195	- 5 101
Italie	- 6 058	- 7 344	- 6 149
Allemagne	- 11 819	- 9 520	- 9 914
Royaume-Uni	- 12 691	- 22 781	- 24 688

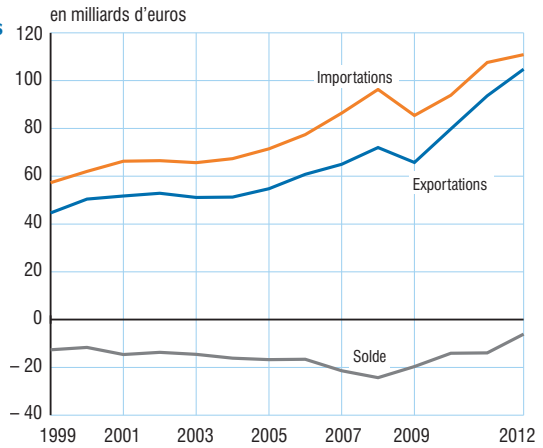
Source : Eurostat.

* Guillaume Wemelbeke, SSP.

produits agricoles et agroalimentaires, après les Pays-Bas. Loin derrière, le Royaume-Uni et l'Allemagne présentent les déficits les plus lourds pour ces produits.

En 2012, quelque 303 milliards d'euros de produits agricoles et agroalimentaires étaient échangés entre les pays de l'Union européenne. De plus, les pays de l'UE ont exporté vers les pays tiers – pays n'appartenant pas à l'UE – 105 milliards d'euros de produits agricoles et agroalimentaires et en ont importés pour 111 milliards d'euros (figure 2). Ainsi, les trois quarts des exportations et des importations des pays de l'UE se font en provenance ou à destination d'autres pays de l'UE.

2. Échanges agricoles et agroalimentaires de l'UE avec les pays tiers

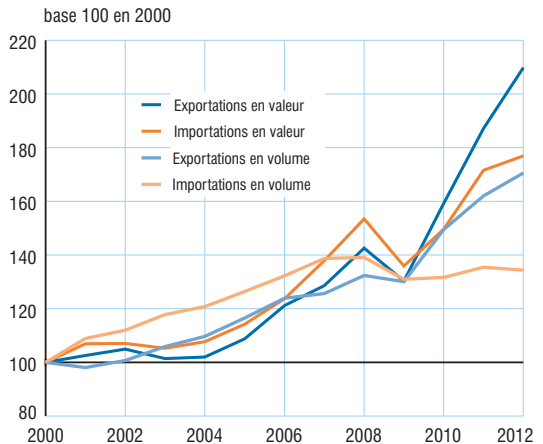


Source : Eurostat.

Avec les pays tiers, les importations ralentissent et les exportations accélèrent depuis 2010

Entre 2000 et 2008, à la fois en volume et en valeur, les importations de l'UE de produits agricoles et agroalimentaires en provenance des pays tiers, progressaient plus vite que les exportations (+ 5,6 % par an pour les importations en valeur contre + 4,5 % par an pour les exportations en valeur) (figure 3).

3. Évolution en valeur et en volume des échanges agricoles et agroalimentaires de l'UE avec les pays tiers



Sources : Eurostat ; calculs SSP.

Encadré 1

Classification type pour le commerce international

La nomenclature retenue est la Classification type pour le commerce international, quatrième version révisée (nomenclature CTCI). Les chapitres retenus sont :

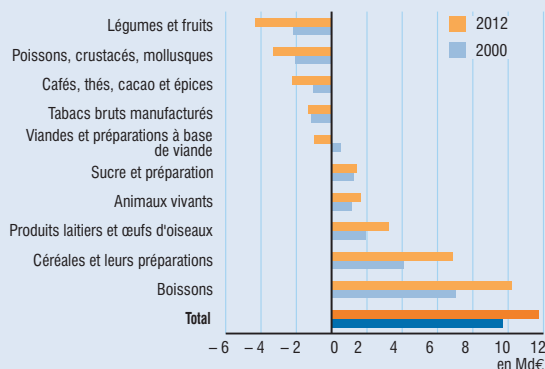
- chapitre 0 : Aliments et animaux vivants ;
- chapitre 1 : Boissons et tabacs ;
- chapitre 22 : Graines oléagineuses ;
- chapitre 4 : Huiles animales et végétales.

L'étude ne prend pas en compte les cultures agricoles non alimentaires comme les fleurs, les arbustes, ou les produits transformés impropres à la consommation humaine ou animale.

Les données du commerce extérieur des pays de l'UE sont issues de la base Comex d'Eurostat. Les données du commerce extérieur de l'Asie sont issues du site UNCTADStat.

Les données de production sont issues d'Eurostat.

Les principaux excédents et déficits agricoles et agroalimentaires de la France



Sources : Eurostat ; calculs SSP.

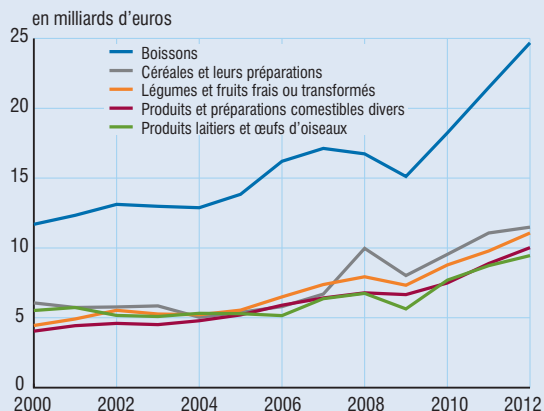
Encadré 2

Les boissons, principaux produits exportés vers les pays tiers

Les boissons, avec 24 % des ventes en 2012, sont les principaux produits exportés par l'UE à destination des pays tiers (*figure*). Les boissons alcooliques, vin en tête, représentent près de 90 % des ventes de boissons vers les pays tiers. Ils sont suivis de loin par les ventes de céréales et

leurs préparations (11 %), des fruits et légumes frais ou transformés (11 %), de plats préparés (10 %) et de produits laitiers (9 %). Tous ces produits présentent une accélération de la croissance de leurs exportations vers les pays tiers à partir de 2008 et cela en valeur et en volume.

Principales exportations de l'UE vers les pays tiers



Sources : Eurostat ; calculs SSP.

En 2009, suite à la crise économique mondiale survenue fin 2008, les échanges avec les pays tiers – importations et exportations – ont fortement chuté. À partir de 2010 et jusqu'en 2012, si les exportations reprennent leur hausse sur un rythme soutenu (+ 10 % par an entre 2008 et 2012), les importations, elles, augmentent moins vite (+ 3,5 % par an). En effet, les volumes importés en provenance des pays tiers, qui augmentaient jusqu'en 2008, se stabilisent, voire diminuent très légèrement. Ainsi, le déficit des échanges de produits agricoles et agroalimentaires de l'UE avec les pays tiers, qui augmentait entre 2000 et 2008, se réduit.

La forte croissance des exportations observée vers les pays tiers en 2010 et 2011 (*encadré 2*) est due d'une part, à un effet de rattrapage consécutif à la forte chute de 2009, et d'autre part à une accélération réelle des ventes vers cette zone. Dans la suite de l'article, pour ne pas accorder trop d'importance à cet effet de rattrapage, les évolutions des échanges survenus après la crise seront comparées à l'année 2008. Les échanges intracommunautaires, c'est-à-dire les échanges effectués entre les pays de l'UE, suivent la même tendance que les importations en provenance des pays tiers. Alors qu'entre 2000 et 2008, les échanges agricoles et agroalimentaires entre pays de l'UE progressaient sur un rythme soutenu, aussi bien en valeur (+ 6,5 % par an) qu'en volume (+ 4,6 % par an), après la crise de 2008, la croissance des échanges intracommunautaires ralentit (+ 4,1 % par an en valeur et + 2,8 % par an en valeur). Ce ralentissement global des importations des pays de l'UE depuis 2008 coïncide avec une stagnation de la production communautaire (*encadré 3*).

Encadré 3

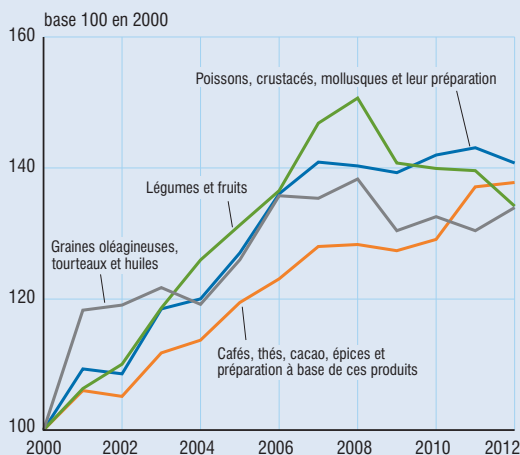
Principaux produits importés par l'UE : oléagineux et leur produit, fruits et légumes, produits de la pêche, café, cacao et tabac

En provenance des pays tiers, les pays de l'Union européenne importent principalement des produits qui ne peuvent être fabriqués sur leur territoire. Ainsi, avec 24 % des importations en 2012, les graines oléagineuses, soja principalement, les huiles et les tourteaux (résidus issus de la trituration des oléagineux, destinés à l'alimentation animale) sont les principaux produits importés (*figure*). Ils dépassent en 2011 les achats de fruits et légumes – frais ou transformés – qui représentent tout de même 20 % des importations en provenance

des pays tiers. De plus les importations de poissons, crustacés, et leurs préparations représentent 17 % des importations. Enfin, les produits exotiques comme le café, le cacao et le thé représentent 14 % des importations. Les viandes et leur préparations qui sont des produits dont la provenance suscitent souvent l'inquiétude des consommateurs, ne représentent que 5 % des achats.

En volume, les importations des principaux produits en provenance des pays tiers stagnent depuis 2008, voire diminuent.

Évolution en volume des principaux produits importés par l'UE en provenance des pays tiers

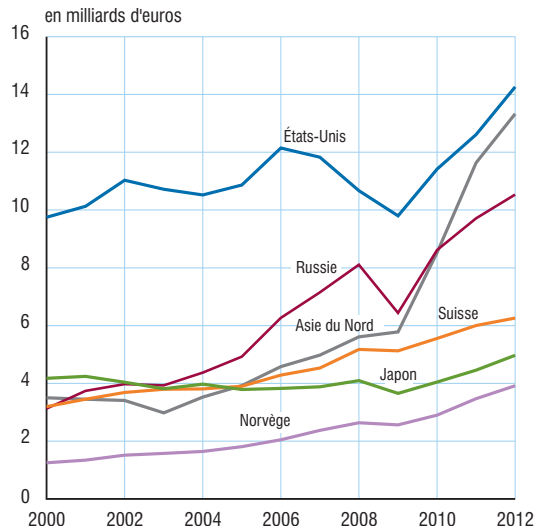


Sources : Eurostat ; calculs SSP.

L'Asie tire la croissance des exportations de l'UE

Le bloc constitué des pays asiatiques à forte croissance – Chine, Hong Kong, Singapour, Corée du Sud et Taiwan – est le second client de l'UE après les États-Unis et devant la Russie (figure 4). Mais c'est surtout la zone vers laquelle les exportations de l'UE progressent le plus depuis 2008 (+ 24 % par an entre 2008 et 2012). Ainsi, cette zone représente plus de la moitié de la hausse des exportations de l'UE vers les pays tiers entre 2008 et 2012. Néanmoins, les exportations vers les États-Unis progressent aussi vivement depuis 2008 (+ 8 % par an), tandis que celles vers la Russie ralentissent mais affichent encore une forte croissance (+ 7 % par an entre 2008 et 2012 après + 13 % par an entre 2000 et 2008). Ces deux pays expliquent 40 % de la croissance des exportations vers les pays tiers.

4. Produits agricoles et agroalimentaires : les principaux clients de l'UE



Source : Eurostat.

L'UE profite à la fois de la hausse du niveau de vie en Chine et plus généralement en Asie qui permet de diffuser des produits de consommation supérieure comme le vin, les produits laitiers et les viandes. Les produits européens deviennent plus accessibles au marché asiatique du fait que l'euro se déprécie face au yuan chinois depuis le début du dernier trimestre de 2008.

Néanmoins, les pays de l'UE, malgré une croissance forte de leurs exportations vers l'Asie depuis 2008, n'ont pas gagné de part de marché sur la période. En 2000, les pays d'Asie à forte croissance importaient 12 % de leurs produits agricoles et agroalimentaires en provenance de l'UE, contre 8 % en 2008 et 2009. Les parts de marché de l'UE ont ensuite légèrement augmenté pour atteindre 9 % des importations en 2012 sans retrouver le niveau de 2000.

Cette relative baisse de part de marché de l'UE sur le marché asiatique s'explique avant tout par la très forte croissance des importations de graines oléagineuses – soja en tête – et des produits de la trituration – huiles et tourteaux – par l'Asie du Nord (40 % des importations de l'Asie du Nord en 2012 contre 24 % en 2008). Sur ces produits, l'UE peut difficilement concurrencer des pays comme le Brésil et les États-Unis qui disposent de grands espaces de production. En revanche, sur les autres produits, l'UE maintient ses parts de marché, voire les augmente notamment pour les boissons, les viandes et les produits laitiers.

La France, premier exportateur européen vers les pays tiers...

La France, avec 18 % des exportations de l'UE vers les pays tiers, est le premier exportateur extracommunautaire. Avec une croissance de 10 % par an entre 2008 et 2012, sa progression est comparable à celle de ses concurrents européens : Allemagne + 11 % par an, Pays-Bas + 10 % par an. Premier exportateur de boissons, notamment grâce aux ventes de vins, la France réalise 30 % des exportations européennes de boissons vers les pays tiers en 2012. De même, pour les céréales et leurs préparations, la France est le premier exportateur avec 28 % des exportations de l'UE vers les pays tiers.

En particulier, la France profite de la forte demande de l'Asie du Nord en vins et cognac et dans une moindre mesure en produits laitiers et produits transformés. Ainsi, les exportations de produits agricoles et agroalimentaires ont augmenté au rythme très soutenu de 24 % par an entre 2008 et 2012 à destination de l'Asie du Nord. Cette destination est ainsi devenue le premier client extracommunautaire de la France, devant les États-Unis.

La stagnation des volumes importés de produits agricoles et agroalimentaires en provenance des pays tiers (*encadré 3*) est à mettre en parallèle avec le ralentissement de la croissance des échanges entre pays de l'UE.

... perd des parts de marché sur le marché européen

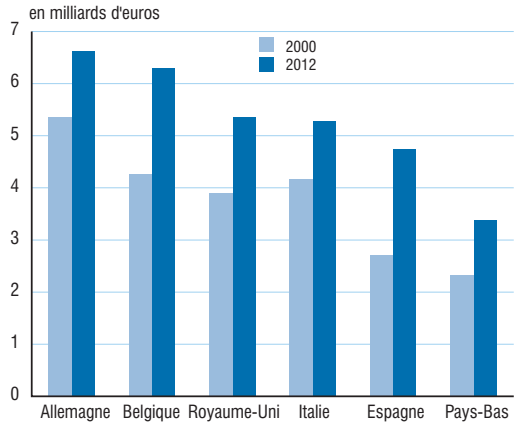
Toutes destinations confondues, en 2012, la France, avec des exportations de produits agricoles et agroalimentaires s'élevant à 56 milliards d'euros est le troisième exportateur européen derrière les Pays-Bas et l'Allemagne. La première place d'exportateur des Pays-Bas est en partie liée à leur activité de négoce. En effet, les Pays-Bas sont les premiers importateurs européens de produits agricoles et agroalimentaires en provenance des pays tiers. Une partie de ces produits est ensuite réexportée vers les autres pays de l'Union. Si les exportations de la France sont en croissance continue depuis 2000 – à l'exception de la crise de 2009 – cette croissance est plus faible que celle des autres principaux exportateurs européens, et ce malgré le dynamisme des exportations à destination des pays tiers. Ainsi les exportations des Pays-Bas ont crû de 5,2 % par an entre 2000 et 2012, l'Allemagne de 7,1 % par an, alors que celles de la France n'augmentent que de 3,7 % par an. Seuls le Royaume-Uni (+ 2,9 % par an), le Danemark (+ 2,8 % par an), et l'Irlande (+ 2,5 % par an) ont progressé plus lentement sur la période.

Ainsi, la France qui représentait 13 % des importations allemandes en 2000, ne pèse plus que pour 9 % de celles-ci en 2012. De même, elle perd des parts de marché chez ses autres principaux clients européens : la Belgique, le Royaume-Uni et l'Italie. Globalement, la France, qui représentait 17,5 % des exportations des pays de l'UE en 2000, n'en représente plus que 13,7 % en 2012 (*figure 5*).

L'Allemagne est devenue en 2007 le deuxième exportateur européen de produits agricoles et agroalimentaires. Elle est aussi le premier importateur européen avec 17 % des importations européennes contrairement aux Pays-Bas qui importent massivement pour réexporter, l'Allemagne importe notamment pour compenser sa faible production de fruits et légumes. Sa balance commerciale en produits agricoles et agroalimentaires est d'ailleurs déficitaire. Les exportations allemandes ont progressé de 8 % par an sur la période 2000-2008, puis de 5 % par an après 2008. Contrairement à la France où deux produits – les boissons et les céréales et leurs préparations – concentrent plus de 40 % des exportations, la répartition des exportations allemandes par produits est plus équilibrée. Ainsi, les exportations de viandes et leurs préparations, de céréales et leurs préparations, de produits laitiers, d'oléagineux, de café, de plats préparés et de boissons avaient en 2012 un poids relativement comparable. Néanmoins, les exportations ont particulièrement progressé depuis 2000 pour le secteur de la viande et des plats préparés.

Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires progressent plus lentement que celles des autres pays de l'UE, et ce pour tous les produits sauf les plats préparés et les huiles qui progressent au même rythme. En effet, la production française des IAA a peu progressé depuis 2000 (encadré 4). De plus, la production de produits agricoles bruts reste stable ou diminue selon les produits. La production de céréales est restée relativement stable entre 2000 et 2012, selon les aléas de la production. Celle de fruits et légumes reste stable ou diminue selon les produits. Finalement seule, la production d'oléagineux reste significativement dynamique, ce qui explique la bonne tenue des exportations françaises d'huiles.

5. Produits agricoles et agroalimentaires français : les principaux clients européens



Source : Eurostat.

Encadré 4

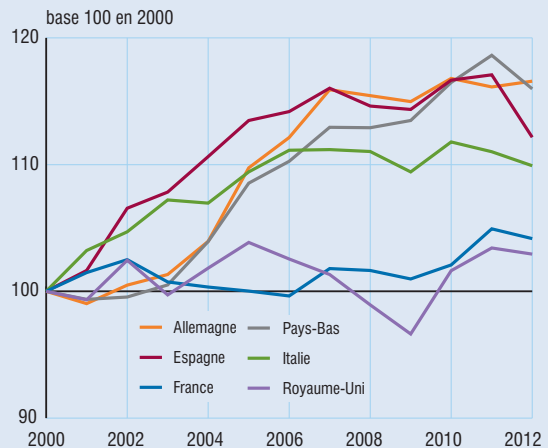
La production européenne des IAA ralentit depuis 2008

Entre 2000 et 2008, la plupart des principaux producteurs européens de produits des IAA ont augmenté leur production de produits des IAA. Depuis la crise survenue fin 2008, la production européenne stagne. Cependant, contrairement aux produits manufacturiers, la production des

IAA a su se maintenir et affiche même pour certains pays une légère hausse.

En France, la production des IAA atone avant la crise, n'a pas subi de contrecoup après celle-ci et affichait même une très légère hausse, jusqu'en 2011 (figure).

Évolution de la production européenne des IAA, hors boissons et tabac



Source : Eurostat.

En France, le secteur de la viande ralentit

Le secteur de la viande est tout particulièrement concerné par ce ralentissement de l'activité. Ainsi, la valeur des exportations de la France en viandes et leurs préparations ont progressé très lentement (+ 0,8 % par an), la hausse des prix compensant la relative stabilité des volumes exportés. Cette très légère hausse contraste avec le dynamisme des exportations de viandes des autres pays de l'UE qui ont augmenté de 6 % par an en moyenne entre 2000 et 2012. Notamment les exportations de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Espagne et de la Pologne progressent fortement. Dans le même temps, les importations françaises de viandes et leurs préparations ont augmenté sur le rythme de 3,4 % par an. Ainsi, la France, dont le solde des échanges de viandes était excédentaire en 2000, est devenue déficitaire en 2004, déficit qui n'a fait qu'augmenter.

En effet, contrairement à leurs concurrents européens, l'activité des abattoirs français a stagné entre 2000 et 2012. Si les abattages français de porcins se maintiennent sur la période, ceux de volailles, de bovins, d'ovins et de caprins diminuent. Sur cette période, entre 2000 et 2012, les abattages de porcins ont augmenté pour l'Allemagne (+ 2,7 % par an) et l'Espagne (+ 1,0 % par an). Ceux de volailles ont augmenté en Pologne (+ 7,6 % par an), en Allemagne (+ 5,1 %), en Espagne, au Pays-Bas ou en Italie.

Cependant, pour la viande porcine, les exportations et les importations françaises restent relativement stables en volume. En revanche, les importations de préparations de viandes porcines – charcuterie et saucisses – augmentent vivement en volume tandis que les exportations diminuent.

Depuis 2000, les importations françaises de volaille progressent vivement. Elles sont constituées soit de viandes découpées, soit de préparations, mais très peu de volailles entières. Dans le même temps, les exportations de viandes de volailles diminuent sauf vers les pays tiers, Moyen-Orient principalement, où elles progressent. Pourtant, les importations des pays de l'UE en viandes et préparations de volailles ont progressé vivement (+ 8 % par an entre 2000 et 2008 et + 5,9 % par an entre 2008 et 2012). De fait, les pays ayant augmenté leurs production développent leurs exportations. Ainsi, la production française de volaille perd à la fois des parts de marché dans les autres pays de l'UE, mais aussi sur son propre marché intérieur.

Fruits et légumes frais ou transformés : premier déficit de la France

Les exportations françaises de fruits et légumes frais ou transformés, avec une croissance de 2,7 % par an entre 2000 et 2012, présentent aussi une croissance relativement faible par rapport à l'ensemble des pays de l'UE (+ 4,1 % par an). Par ailleurs, les importations françaises de fruits et légumes frais ou transformés augmentent (+ 4,1 % par an) plus vite que les exportations. De ce fait, le déficit des échanges en fruits et légumes frais ou transformés s'accroît et atteint 4,4 milliards d'euros en 2012, contre 2,2 milliards d'euros en 2000. Il s'agit du principal déficit de la France. Au total, la France présente à la fois un déficit avec les pays tiers, du fait de l'achat de produits exotiques, et surtout avec les pays de l'UE.

Parmi les légumes, ce sont les tomates et les pommes de terre qui soutiennent la croissance des exportations. Néanmoins, la progression des exportations de tomates est artificielle du fait que des tomates d'Espagne transitent en France pour être ensuite réexportées vers l'Europe du Nord. Par ailleurs, si les exportations de pommes de terre en frais sont importantes et progressent, elles s'accompagnent d'importations en hausse de pommes de terre transformés en provenance de Belgique.

En ce qui concerne les fruits frais, les exportations progressent grâce uniquement à la croissance des prix, tandis que les volumes diminuent sur la période.

L'Espagne est le principal exportateur européen de fruits et légumes, il est suivi par les Pays-Bas. Cependant, ce dernier est un des principaux points d'entrée des fruits et légumes en provenance des pays tiers, ces produits sont ensuite réexportés, ce qui traduit plus une activité de négoce qu'une véritable production. Néanmoins, ces deux pays affichent des hausses de productions de légumes, et aussi de fruits pour l'Espagne. ■

Fiches thématiques

Union européenne en bref

1.1 Situation en 2012

La crise financière et économique persistante a fortement impacté l'**Union européenne** (UE) dont le **produit intérieur brut** (PIB) s'est contracté en volume entre 2011 et 2012. Le **taux de chômage** s'est établi à 10,6 % de la population active en moyenne sur l'année 2012. La **dette publique** de l'UE au sens du **Traité de Maastricht** atteint désormais 85,1 % du PIB, soit 2,8 points de PIB de plus qu'en 2011. La crise a ainsi révélé certaines faiblesses de la gouvernance économique de l'Union européenne, pour partie corrigées par la mise en œuvre d'un renforcement de la surveillance budgétaire complétée par un nouveau dispositif de suivi des déséquilibres macroéconomiques.

Ce renforcement de la surveillance qui s'applique aux États membres de l'UE comporte un volet préventif ainsi qu'un volet correctif (Procédure de déficit excessif). Cette surveillance est enrichie de nouveaux critères qui permettent de vérifier la trajectoire budgétaire (déficit et dette publique) des États membres et l'évolution des dépenses publiques. En cas de dérapage budgétaire et/ou des dépenses publiques, une procédure de contrôle resserrée est alors mise en place, débouchant de manière quasi automatique sur un mécanisme de sanctions financières précoces et assez dissuasives.

Complémentaire de la surveillance budgétaire, la Procédure pour déséquilibre macroéconomique (dite MIP), fondée sur un mécanisme d'alertes, permet d'identifier et de prévenir les risques de déséquilibre dans les États membres. La Commission, chargée d'évaluer ces risques, peut inciter les pays à entreprendre des réformes structurelles, voire imposer des sanctions aux pays membres de la Zone qui ne se conformeraient pas aux dispositions de cette procédure MIP.

Au-delà de ces dispositifs de surveillance, la stratégie **Europe 2020** adoptée en 2010, pour une croissance « intelligente, durable et inclusive » et le pacte « Euro plus » de mars 2011 visent à renforcer à moyen terme la coopération et la coordination entre États, afin de favoriser la croissance, l'emploi et la compétitivité. Mi-2012, un pacte pour la croissance et l'emploi est par ailleurs venu compléter cette stratégie.

L'euro est la deuxième monnaie de réserve mondiale, utilisée quotidiennement par 300 millions de citoyens européens parmi les 505,7 millions d'habitants que comptent l'UE au 1^{er} janvier 2013, après l'adhésion de la Croatie. Il y a dix ans seulement, douze États membres mettaient en circulation des billets et des pièces en euro, qu'ils adoptaient comme monnaie officielle ; ils sont aujourd'hui dix-sept. ■

Définitions

Europe 2020 : stratégie de croissance formulée par l'Union européenne sur la période de 2010 à 2020. Elle vise, d'un point de vue conjoncturel, à résoudre la crise qui continue de toucher l'économie de nombreux pays européens. Elle vise également sur un plan plus structurel à combler les lacunes du modèle de croissance européen et à mettre en place les conditions d'une croissance plus intelligente, plus durable et plus inclusive. Pour rendre cette finalité plus tangible, l'Union européenne s'est fixé cinq objectifs clés, à atteindre d'ici la fin de la décennie. Ils concernent l'emploi, l'éducation, la recherche et l'innovation, l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté, ainsi que le changement climatique et l'énergie.

Dette publique notifiée, G20 (groupe des 20), indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), produit intérieur brut (PIB), standard de pouvoir d'achat (SPA), taux d'emploi, taux de chômage, Traité de Maastricht Union européenne (UE) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « 505,7 millions d'habitants dans l'UE à 28 au 1^{er} janvier 2013 », communiqué de presse n° 173, Eurostat, novembre 2013.
- « Le PIB par habitant a varié dans les États membres de 47 % à 271 % de la moyenne de l'UE27 en 2012 », communiqué de presse n° 98, Eurostat, juin 2013.
- « Rapport général sur l'activité de l'Union européenne - 2012 », janvier 2013.
- *Population* n° 2, Ined, 2013.

1. Pays de l'Union européenne en 2012

	en %						
	Population au 1 ^{er} janvier 2013 ^p (en millions)	Part de la population ayant moins de 15 ans	Part de la population ayant plus de 65 ans	Taux d'emploi des 15 à 64 ans	Taux de chômage ¹ des 15 à 64 ans	PIB par habitant ³ (en SPA ²)	Variation annuelle des prix à la consommation ⁴
Allemagne	80,5	13,2	20,6	72,8	5,6	31 100	2,1
Autriche	8,5	14,5	17,8	72,5	4,4	33 600	2,6
Belgique	11,2	17,0	17,3	61,8	7,6	30 500	2,6
Bulgarie	7,3	13,4	18,8	58,8	12,4	12 100	2,4
Croatie	4,3	14,9	17,3	48,7	///	15 600	3,4
Chypre	0,9	16,5	12,8	64,6	12,1	23 200	3,1
Danemark	5,6	17,7	17,3	72,6	7,7	32 000	2,4
Espagne	46,7	15,2	17,4	55,4	25,2	24 900	2,4
Estonie	1,3	15,5	17,2	67,1	10,4	17 500	4,2
Finlande	5,4	16,5	18,1	69,4	7,8	29 400	3,2
France	65,6	18,6	17,1	63,9	9,9	27 500	2,2
Grèce	11,1	14,4	19,7	51,3	24,5	19 200	1,0
Hongrie	9,9	14,5	16,9	57,2	11,0	16 800	5,7
Irlande	4,6	21,6	11,9	58,8	15,0	33 100	1,9
Italie	59,7	14,0	20,6	56,8	10,8	25 200	3,3
Lettonie	2,0	14,3	18,6	63,1	15,2	14 700	2,3
Lituanie	3,0	14,9	18,1	62,2	13,5	17 800	3,2
Luxembourg	0,5	17,1	14,0	65,8	5,2	69 400	2,9
Malte	0,4	14,7	16,5	59,0	6,5	22 000	3,2
Pays-Bas	16,8	17,3	16,2	75,1	5,3	32 900	2,8
Pologne	38,5	15,1	13,8	59,7	10,2	16 800	3,7
Portugal	10,5	14,8	19,4	61,8	16,4	19 200	2,8
Rép. tchèque	10,5	14,7	16,2	66,5	7,0	20 200	3,5
Roumanie	20,1	15,0	15,0	59,5	7,3	12 600	3,4
Royaume-Uni	63,9	17,5	16,9	70,1	8,0	28 000	2,8
Slovaquie	5,4	15,4	12,8	59,7	14,0	19 200	3,7
Slovénie	2,1	14,3	16,8	64,1	9,0	21 000	2,8
Suède	9,6	16,7	18,8	73,8	8,1	32 800	0,9
Union européenne	505,7	15,6	17,8	64,2	10,6	25 600	2,6

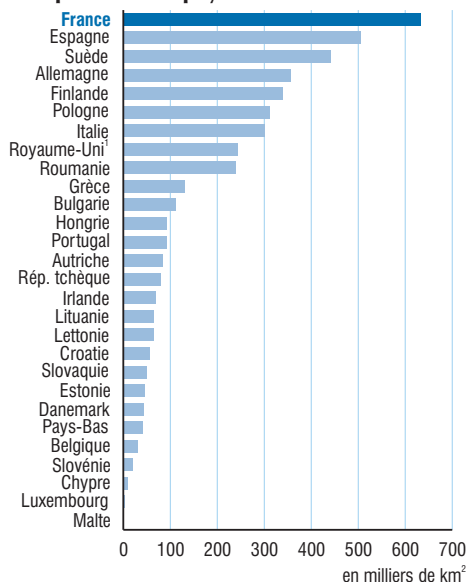
1. Moyenne annuelle. 2. Standard de pouvoir d'achat, unité de mesure facilitant les comparaisons internationales. 3. Données 2011 pour la Lettonie.
4. Taux de variation 2012/2011 de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) global. Source : Eurostat.

2. Situation de l'UE27 dans le monde et parmi les autres pays du G20

	en %		
	2013	2012	
	Part de la population mondiale ¹	PIB (en milliards de dollars)	Part du PIB mondial
Afrique du Sud	0,7	384,3	0,5
Arabie saoudite	0,4	711,1	1,0
Argentine	0,6	475,2	0,7
Australie	0,3	1 541,7	2,1
Bésil	2,7	2 253,1	3,1
Canada	0,5	1 821,4	2,5
Chine	19,1 ²	8 221,0	11,4
Corée du Sud	0,7	1 129,5	1,6
États-Unis	4,4	16 244,6	22,5
Inde	17,9	1 841,7	2,6
Indonésie	3,5	878,5	1,2
Japon	1,8	5 960,3	8,3
Mexique	1,6	1 177,4	1,6
Nigeria	2,4	270,2	0,4
Russie	2,0	2 029,8	2,8
Turquie	1,1	788,3	1,1
UE27³	7,0	16 673,3	23,1
Monde	100,0	72 216,4	100,0

1. Estimations de population en milieu d'année. 2. Hors Hong Kong et Macao. 3. La part dans le PIB mondial diffère de celle présentée dans la fiche 1.3 (calculée en PPA) du fait des écarts de prix entre pays. Sources : Ined ; FMI.

3. Superficie des pays de l'UE en 2013



1. Données 2004. Note : superficie totale, y compris eaux intérieures. Source : Eurostat.

1.2 Union monétaire européenne

Dans un environnement caractérisé par une baisse de l'activité économique et par la volatilité des conditions de financement engendrées par la crise financière et la crise de la dette souveraine, 2012 a été une nouvelle année difficile pour la conduite de la politique monétaire. La nouvelle aggravation de la crise de la dette souveraine au premier semestre 2012 a conduit la Banque centrale européenne à souligner la nécessité d'une coordination plus étroite des politiques économiques, budgétaires et financières afin d'éviter l'apparition, dans certains pays, d'évolutions non soutenables.

L'activité économique réelle dans la **zone euro** a diminué en 2012, en lien avec la faiblesse de l'investissement et de la consommation privée. Au total, le **produit intérieur brut** a diminué de 0,6 % par rapport à 2011, après deux années de faible croissance positive. Cette évolution reflète la faible confiance des agents économiques, l'incertitude accrue et le processus en cours d'ajustement des bilans des secteurs financier et non financier, auxquels s'ajoutent l'ampleur du chômage, le resserrement de la politique budgétaire et l'atonie de la demande extérieure.

L'**inflation** annuelle de la zone euro est demeurée à des niveaux relativement élevés malgré l'environnement macroéconomique défavorable. Le niveau de l'inflation a largement reflété les fortes hausses des prix de l'énergie et les relèvements de la fiscalité

indirecte et des prix administrés dans plusieurs pays. En moyenne, l'inflation mesurée par les variations de l'**indice des prix à la consommation harmonisé** s'est établie à 2,5 % en 2012 (2,7 % en 2011).

En 2012, les mouvements du **taux de change** de l'euro ont largement reflété l'évolution des perceptions des intervenants de marché quant aux perspectives économiques de la zone euro et aux modifications des primes de risque liées à la crise de la dette souveraine dans la zone euro. Le **taux de change effectif nominal** de l'euro vis-à-vis des monnaies des vingt principaux partenaires commerciaux de la zone euro, est globalement demeuré inchangé au cours de l'année. Fin 2012, en termes effectifs nominaux, l'euro s'établissait 0,4 % en deçà de son niveau de fin 2011.

Le **déficit** agrégé des administrations publiques de la zone euro est revenu à 3,7 % du PIB en 2012. Le recul du déficit budgétaire s'explique par une augmentation des recettes publiques en pourcentage du PIB, reflétant des augmentations des impôts sur le revenu et le patrimoine et, dans une moindre mesure, des hausses de la fiscalité indirecte, tandis que le ratio de dépenses a légèrement augmenté. Fin 2012, les ratios de **dette publique** étaient supérieurs à la valeur de référence de 60 % du PIB dans 12 des 17 pays de la zone. ■

Définitions

Toutes les données commentées ici se rapportent à la zone euro à 17 pays (c'est-à-dire hors Lettonie, entrée dans la zone euro le 1^{er} janvier 2014).

Zone euro : zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-huit États membres constituant la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011 et la Lettonie en 2014.

Critères de convergence du Traité de Maastricht, déficit public notifié, dette publique notifiée, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, parité de pouvoir d'achat (PPA), produit intérieur brut (PIB), standard de pouvoir d'achat (SPA), taux de change, taux de change effectif nominal, taux d'intérêt : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Zone euro - Principaux indicateurs économiques et financiers », Banque de France, décembre 2013.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 3,7 % et 3,9 % du PIB », communiqué de presse n° 152, Eurostat, octobre 2013.
- « Rapport sur la convergence », Banque centrale européenne, juin 2013.
- « Rapport annuel 2012 », Banque centrale européenne, avril 2013.

Union monétaire européenne 1.2

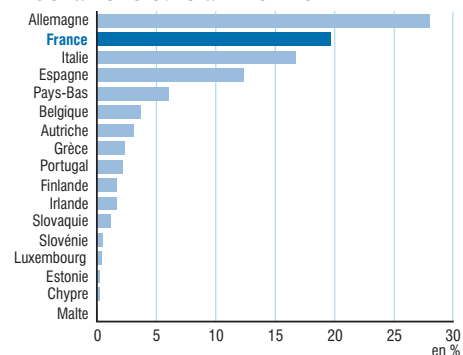
1. Taux de change de l'euro contre devises

pour un euro, en fin de période

	2011	2012	nov. 2013
Dollar	1,2939	1,3194	1,3611
Yen	100,20	113,61	139,21
Livre sterling	0,8353	0,8161	0,8328
Franc suisse	1,2156	1,2072	1,2298
Couronne danoise	7,4342	7,4610	7,4589
Couronne suédoise	8,9120	8,5820	8,9075
Couronne tchèque	25,787	25,151	27,391
Forint hongrois	314,58	292,30	301,10
Lats letton	0,6995	0,6977	0,7030
Leu roumain	4,3233	4,4445	4,4385
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558
Litas lituanien	3,4528	3,4528	3,4528
Zloty polonais	4,4580	4,0740	4,2060

Source : Banque centrale européenne.

2. Part des différents pays dans le PIB de la zone euro à 17 en 2012



Note : les PIB sont calculés en standard de pouvoir d'achat afin d'éliminer les différences de niveaux de prix nationaux.

Source : Eurostat, extraction en décembre 2013.

3. Situation des pays de l'Union européenne au regard des critères de convergence

	Solde des finances publiques (en % du PIB) ¹			Dette publique (en % du PIB) ^{1,2}			Inflation (en %) ³			Taux d'intérêt à long terme (en %) ⁴		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Allemagne	-4,2	-0,8	0,1	82,5	80,0	81,0	1,2	2,5	2,1	2,74	2,61	1,50
Autriche	-4,5	-2,5	-2,5	72,3	72,8	74,0	1,7	3,6	2,6	3,23	3,32	2,37
Belgique	-3,7	-3,7	-4,0	95,7	98,0	99,8	2,3	3,4	2,6	3,46	4,23	3,00
Bulgarie	-3,1	-2,0	-0,8	16,2	16,3	18,5	3,0	3,4	2,4	6,01	5,36	4,50
Chypre	-5,3	-6,3	-6,4	61,3	71,5	86,6	2,6	3,5	3,1	4,60	5,79	7,00
Croatie	-6,4	-7,8	-5,0	44,9	51,6	55,5	1,1	2,2	3,4	...	6,54	6,13
Danemark	-2,5	-1,8	-4,1	42,7	46,4	45,4	2,2	2,7	2,4	2,93	2,73	1,40
Espagne	-9,6	-9,6	-10,6	61,7	70,5	86,0	2,0	3,1	2,4	4,25	5,44	5,85
Estonie	0,2	1,1	-0,2	6,7	6,1	9,8	2,7	5,1	4,2
Finlande	-2,5	-0,7	-1,8	48,7	49,2	53,6	1,7	3,3	3,2	3,01	3,01	1,89
France	-7,1	-5,3	-4,8	82,4	85,8	90,2	1,7	2,3	2,2	3,12	3,32	2,54
Grèce	-10,7	-9,5	-9,0	148,3	170,3	156,9	4,7	3,1	1,0	9,09	15,75	22,50
Hongrie	-4,3	4,3	-2,0	82,2	82,1	79,8	4,7	3,9	5,7	7,28	7,64	7,89
Irlande	-30,6	-13,1	-8,2	91,2	104,1	117,4	-1,6	1,2	1,9	5,74	9,60	6,17
Italie	-4,5	-3,8	-3,0	119,3	120,7	127,0	1,6	2,9	3,3	4,04	5,42	5,49
Lettonie	-8,1	-3,6	-1,3	44,4	41,9	40,6	-1,2	4,2	2,3	10,34	5,91	4,57
Lituanie	-7,2	-5,5	-3,2	37,8	38,3	40,5	1,2	4,1	3,2	5,57	5,16	4,83
Luxembourg	-0,8	0,1	-0,6	19,5	18,7	21,7	2,8	3,7	2,9	3,17	2,92	1,82
Malte	-3,5	-2,8	-3,3	66,8	69,5	71,3	2,0	2,5	3,2	4,19	4,49	4,13
Pays-Bas	-5,1	-4,3	-4,1	63,4	65,7	71,3	0,9	2,5	2,8	2,99	2,99	1,93
Pologne	-7,9	-5,0	-3,9	54,9	56,2	55,6	2,7	3,9	3,7	5,78	5,96	5,00
Portugal	-9,8	-4,3	-6,4	94,0	108,2	124,1	1,4	3,6	2,8	5,40	10,24	10,55
République tchèque	-4,7	-3,2	-4,4	38,4	41,4	46,2	1,2	2,1	3,5	3,88	3,71	2,78
Roumanie	-6,8	-5,6	-3,0	30,5	34,7	37,9	6,1	5,8	3,4	7,34	7,29	6,68
Royaume-Uni	-10,1	-7,7	-6,1	78,4	84,3	88,7	3,3	4,5	2,8	3,36	2,87	1,74

1. Chiffres notifiés à la Commission européenne et vérifiés par Eurostat.

2. Dette brute des administrations publiques au sens de Maastricht.

3. Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en moyenne annuelle.

4. En moyenne annuelle.

Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat.

4. Comparaison de la zone euro à 17 aux États-Unis et au Japon en 2012

en moyenne annuelle, en %

	Zone euro	États-Unis	Japon		Zone euro	États-Unis	Japon
Population au 1 ^{er} janvier 2013 (en millions)	331,1	313,9	127,5	Dette publique (en % du PIB)	90,6	106,3	219,1
Taux de chômage	11,4	8,1	4,4	Évolution des prix à la consommation	2,5	2,1	0,0
PIB (en milliards d'euros PPA)	9 146,6	12 325,7	3 405,1	Évolution de la production industrielle (hors bâtiment)	-2,4	3,9	0,2
PIB par habitant (en euros PPA)	27 570	39 220	26 700	Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-1,4	3,5	1,5
Croissance en volume du PIB	-0,6	2,8	1,9	Évolution des ventes au détail en volume	1,8	-2,6	1,0

Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat.

1.3 Union européenne en longue période

Depuis 1980, l'**Union européenne** (UE) s'est élargie progressivement de neuf à vingt-huit pays. Elle ne prend réellement ce nom qu'au 1^{er} novembre 1993, suite au **traité de Maastricht** du 7 février 1992. Elle succède à la **Communauté économique européenne**, issue du traité de Rome du 25 mars 1957, dont la France est l'un des six pays fondateurs.

Dans ses contours de 2014, l'UE s'étend sur 4,5 millions de km² et rassemble 505,7 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2013. Les dix-neuf pays qui ont rejoint l'UE depuis 1980 représentent 61 % du territoire, mais seulement 39 % des habitants. L'UE s'est aussi agrandie par le biais de la réunification de l'Allemagne en 1990. Au sein de l'UE, la France est le pays le plus étendu (14 % du territoire) et le deuxième pays le plus peuplé (13 % de la population) derrière l'Allemagne (16 % de la population).

De 1980 à 2012, la population a augmenté de 10 % dans l'ensemble des 27 pays de l'UE actuelle hors Croatie. Elle a crû plus fortement en France (+ 18 % en France métropolitaine) que dans la plupart des autres grands pays européens : Allemagne (+ 5 %, y compris l'ancienne République démocratique allemande), Italie (+ 8 %) et Royaume-Uni (+ 12 %). C'est en Espagne que la population a le plus augmenté (+ 24 %), du fait d'un solde migratoire particulièrement élevé.

Dans l'ensemble de l'UE, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est passée de 13 % en 1980 à 18 % en 2012. En France métropolitaine, la progression est un peu moins marquée : de 14 % à 17 %. Ce vieillissement démographique, dû à la fois à la baisse de la fécondité et à celle de la mortalité aux âges élevés, a été plus précoce dans plusieurs pays du Nord et de l'Ouest, comme la Suède, l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Certains pays du Sud les ont aujourd'hui rattrapés, comme l'Italie, la Grèce ou le Portugal. En 2012

comme en 1980, l'Allemagne reste l'un des deux pays comportant la plus grande part de personnes âgées, mais l'Italie a remplacé la Suède dans le duo de tête.

Le **produit intérieur brut** (PIB) de l'UE (hors Croatie) représente 19 % du PIB mondial en 2012. Cette part est calculée en **parité de pouvoir d'achat** (PPA), afin d'éliminer les différences de niveaux de prix nationaux. Au sein de l'UE, y compris la Croatie, les cinq premiers pays en termes de PIB, toujours en PPA, sont l'Allemagne (20 % du PIB de l'UE en 2012), la France (14 %), le Royaume-Uni (13 %), l'Italie (12 %) et l'Espagne (9 %). Toutefois, en moyenne par habitant, plusieurs pays les devançant, le Luxembourg étant largement en tête.

De 1980 à 2012, le PIB en volume par habitant a augmenté un peu plus faiblement, en moyenne, dans l'Europe à 12 (périmètre à la date de 1986) qu'aux États-Unis ou au Japon. Jusqu'au début des années 1990, il a crû beaucoup plus rapidement au Japon qu'aux États-Unis ou en Europe, avant que la tendance ne s'inverse jusqu'au début des années 2000. Les rythmes de croissance des trois zones ont ensuite été proches jusqu'à la crise de 2007-2008, qui a débouché sur une récession de l'ensemble des pays industrialisés en 2009. Des divergences réapparaissent ensuite : en 2012, les pays européens affichent toujours un PIB en volume par habitant nettement inférieur à son niveau de 2008, contrairement aux États-Unis et au Japon.

Au sein de l'UE, les situations sont toutefois contrastées : depuis vingt ans, parmi les cinq grands pays européens, la croissance du PIB par habitant a été la plus forte au Royaume-Uni et la plus faible en Italie. À partir du milieu des années 2000, la croissance française par habitant est nettement inférieure à celle de l'Allemagne. En 2012, parmi les cinq pays, seule l'Allemagne affiche un PIB en volume par habitant supérieur à son niveau d'avant la crise. ■

Définitions

Union européenne, traité de Maastricht, Communauté économique européenne, produit intérieur brut, parité de pouvoir d'achat (PPA) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

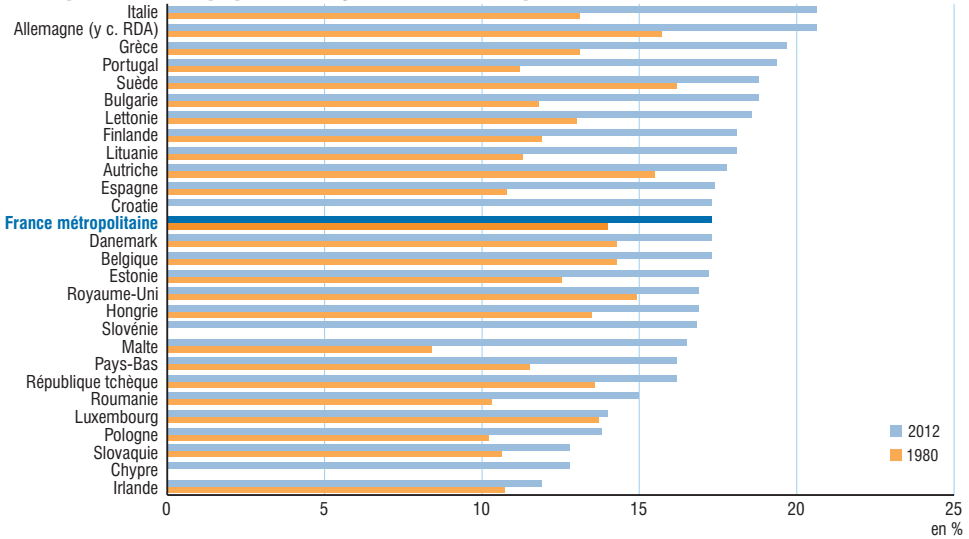
- Site Internet d'Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>
- Site Internet du FMI : <http://www.imf.org/external/>
- « De 55 à 65 millions d'habitants : pourquoi la population a-t-elle augmenté plus vite en France que dans les pays voisins ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010) », *Population* n° 1, Ined, 2011.

Union européenne en longue période 1.3

1. L'élargissement progressif de l'Union européenne

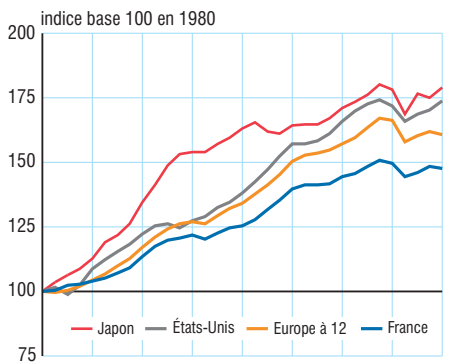
Date d'entrée	États membres
1958	Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas
1973	Danemark, Irlande, Royaume-Uni
1981	Grèce
1986	Espagne, Portugal
1995	Autriche, Finlande, Suède
2004	Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie
2007	Bulgarie, Roumanie
2013	Croatie

2. Proportion de la population âgée de 65 ans ou plus



Source : Eurostat, extraction en septembre 2013.

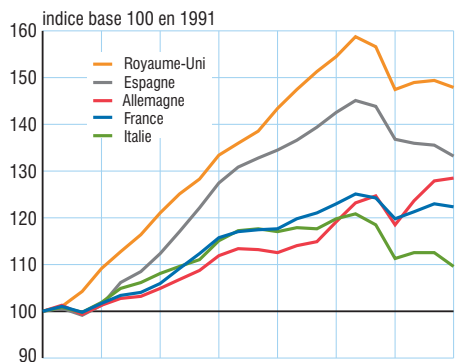
3. PIB en volume par habitant depuis 1980



Note : sur la période 1980-1994, la série « Europe à 12 » a été reconstruite à l'appui des données en base 1991. Le calcul pour les années antérieures à 1991 se fonde sur l'application des taux de croissance du PIB en volume de l'Europe à 12 hors RDA au PIB de l'Allemagne réunifiée en 1991. En 1980 et 1981, la population en France est estimée par rétroprojection à partir des évolutions en France métropolitaine.

Sources : Eurostat, extraction en septembre 2013 (PIB ; population en Europe des douze hors France) ; Insee (population en France) ; Banque mondiale (population des États-Unis et du Japon).

4. PIB en volume par habitant dans cinq grands pays de l'UE depuis 1991



Note : contrairement à la figure 3, on ne remonte ici qu'en 1991 car la série historique n'est disponible que pour l'ensemble de l'Europe à 12.

Sources : Eurostat, extraction en septembre 2013 (sauf la population en France) ; Insee (population en France).

1.4 Indicateurs de développement durable

La France a adopté en juillet 2010 une nouvelle stratégie nationale de développement durable pour la période 2010-2013. Cette stratégie est organisée en neuf défis stratégiques, cohérents avec les engagements européens et internationaux. Fruit d'une concertation avec des représentants des cinq collèges du Grenelle de l'environnement (État, collectivités territoriales, entreprises, partenaires sociaux et ONG environnementales), quinze indicateurs phares et quatre indicateurs de contexte économique et social ont été choisis pour illustrer les neuf défis. Ils constituent le cœur du tableau de bord retenu pour suivre la mise en œuvre de la stratégie.

Alors que depuis 2000 la croissance économique par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'ensemble de l'Union européenne, une partie des pressions sur les ressources naturelles apparaît relativement maîtrisée, notamment en matière d'émissions à effet de serre et de productivité des matières. Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre qui ont un impact déterminant sur le réchauffement climatique sont inférieures en 2010 de 6,6 % au niveau de 1990, référence du protocole de Kyoto. Le découplage depuis 2000 de la consommation d'énergie totale dans les transports avec la croissance économique, joint à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable (13,1 % de la consommation finale d'énergie en 2011) contribue à la maîtrise de ces émissions. L'efficacité matérielle de l'économie s'accroît : le volume de PIB (en euros) produit avec l'utilisation d'un kilogramme de matières a augmenté de 26 % entre 2000 et 2010.

Cependant, les engagements à plus long terme sont très exigeants : la France s'est engagée, au sommet de Copenhague, à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. En outre, la France reste très en dessous de l'objectif de 23 % fixé par la loi Grenelle 1 pour la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020.

Par ailleurs, la croissance économique s'accompagne d'une dépendance plus forte aux importations et de « flux cachés » liés aux importations qui s'ajoutent aux émissions

depuis le territoire français. Ainsi, l'empreinte carbone de la demande finale de chaque français, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de biens et services nécessaires à la satisfaction de cette demande, s'élève en 2007 à 12,2 tonnes par an lorsque l'on tient compte de l'ensemble des biens et services absorbés par cette demande, qu'ils soient produits en France ou importés, alors que seulement 8,2 tonnes sont émises en moyenne sur le territoire français. De plus, la pression reste très forte sur la biodiversité, même si le phénomène est complexe à mesurer. En 2010, les surfaces artificialisées occupent 8,9 % du territoire national. Leur progression s'accélère ces dernières années : elles gagnent en superficie l'équivalent d'un département tous les sept ans en moyenne. Elle est défavorable à de nombreuses espèces, en particulier aux oiseaux spécialistes des milieux agricoles, alors que les oiseaux généralistes s'adaptent mieux, voire progressent.

En termes de bien-être et de cohésion sociale, ces indicateurs font ressortir un diagnostic contrasté : le taux d'emploi des seniors continue d'augmenter et la France connaît un taux de pauvreté monétaire inférieur à la moyenne européenne, mais en hausse. De même, l'espérance de vie en bonne santé ne progresse plus et la part des jeunes de 16 à 25 ans hors emploi et hors formation se maintient à un niveau élevé (12,8 % en 2011).

Des progrès restent encore à accomplir dans les domaines de la société de la connaissance. La part des dépenses de recherche dans le PIB est significativement inférieure à l'objectif des 3 % fixés par la stratégie de l'Europe à l'horizon 2020 et la part des jeunes de 18 à 24 ans sortant sans diplôme de l'enseignement supérieur reste supérieure aux 10 % visés par l'Union européenne en 2020 (12,0 % en 2011).

De même, la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial, dits objectifs « du millénaire », nécessitera un effort : seulement 0,46 % du revenu national brut est consacré en 2011 à l'aide publique au développement, niveau en recul après la hausse des trois dernières années, alors que l'objectif était fixé à 0,56 % en 2010 et 0,7 % en 2015. ■

Indicateurs de développement durable 1.4

1. Indicateurs de développement durable

	1995	2000 ¹	2005	2009	2010	2011
Défi 1 - Consommation et production durable						
1.1 Productivité matières (en euros/kg)²						
France	1,74	1,80	2,01	2,19	2,27	...
UE27 e	...	1,34	1,40	1,57	1,64	...
Défi 2 - Société de la connaissance						
2.1 Sorties précoces du système scolaire (en %)³						
France	15,4	13,3	12,2	12,2	12,6	12,6
UE27	...	e 17,6	15,8	14,4	14,1	13,5
2.2 Dépense intérieure de recherche et développement (en % dans le PIB)						
France	2,28	2,15 ⁴	2,11	2,21	2,24 ⁴	e p 2,25
UE27	e 1,81	e 1,86	1,82	e 2,02	e 2,01	e 2,03
Défi 3 - Gouvernance						
3.1 Participation des femmes aux instances de gouvernance (en % des femmes cadres dirigeants dans le privé)						
France	16,0	18,2	20,3	...
Défi 4 - Changement climatique et énergies						
4.1 Emission de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO₂, indice base 100 en 1990)						
France	99,4	101,0	101,5	92,1	93,4	...
UE27	93,4	91,0	92,2	82,6	84,6	...
4.2 Empreinte carbone de la demande finale nationale (en tonnes par personne)⁵						
France	11,1	11,6	12,2
4.3 Énergies renouvelables (en % dans la consommation finale d'énergie)						
France	9,7	12,2	12,8	13,1
UE27	8,5	11,7	12,5	...
Défi 5 - Transports et mobilité durables						
5.1 Consommation totale d'énergie dans les transports en Tep rapportée au PIB (indice base 100 en 1990)						
France	102,3	97,9	92,3	90,2	88,9	88,8
Défi 6 - Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles						
6.1 Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs (indice base 100 en 1989)						
France, oiseaux généralistes	92	88	115	112	123	119
France, oiseaux habitats agricoles	75	71	70	60	66	61
6.2 Artificialisation des sols (en % du territoire national)						
France	///	7,3	///	8,8 ⁴	8,9	...
Défi 7 - Santé publique, prévention et gestion des risques						
7.1 Espérance de vie en bonne santé (en années)						
Hommes	60,0	60,1	62,3	62,8	61,8	62,7
Femmes	62,4	63,2	64,6	63,5	63,4	63,6
Défi 8 - Démographie, immigration, inclusion sociale						
8.1 Pauvreté monétaire (%)⁶						
France	14,5 ⁷	13,6	13,1	13,5	14,1	...
UE27	e 16,5	16,4	e 16,9	...
8.2 Taux d'emploi des seniors (travailleurs âgés de 55 à 64 ans, en %)						
France	29,8	29,4	38,5	38,8	39,8	41,5
UE27	36,0	36,9	42,3	46,0	46,3	47,4
8.3 Part des jeunes de 16 à 25 ans hors emploi et hors formation (en %)						
Hommes	9,8	8,9	10,5	13,3	13,0	12,3
Femmes	14,6	11,9	12,5	12,8	13,3	13,4
Défi 9 - Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde						
9.1 Aide Publique au développement (en % du revenu national brut)						
France	0,55	0,30	0,47	0,47	0,50	p 0,46
UE27	0,37	0,32	0,42	0,42	0,44	p 0,42
Contexte économique et social						
0.11 PIB par habitant (taux de croissance annuel moyen en volume, en %)¹						
France	///	2,3 ¹	1,1	-3,7	1,1	1,1
UE27	///	2,7 ¹	1,6	-4,6	1,8	1,3
0.12 Revenu national net par habitant (taux de croissance annuel moyen en volume, en %)¹						
France	///	2,7 ¹	1,1	-4,1	1,3	1,0
UE27	///	2,5 ¹	1,1	-4,8	1,5	...
0.21 Taux de chômage (en %)						
France métropolitaine	10,1	8,6	8,9	9,1	9,4	9,2
UE27	///	8,8	9,0	9,0	9,7	9,7
0.21 Taux de sous-emploi (en %)						
France métropolitaine	6,2	5,8	5,2	5,6	5,9	5,1
0.3 Distribution des revenus						
France mét. : rapport des niveaux de vie moyens des déciles extrêmes	6,20 ⁷	6,27	6,53	6,73	7,08	...
France métropolitaine : rapport interdécile des niveaux de vie (D9/D1)	3,51 ⁷	3,50	3,35	3,44	3,48	...
0.4 Taux de fécondité						
France	1,73	1,89	1,94	2,00	2,03	...
UE27	1,51	1,59	1,60 ⁴	e 1,57 ⁴

1. Sauf taux de croissance moyen annuel entre 1995 et 2000. 2. Rapport entre le PIB en volume (base 2000) et la consommation intérieure de matières premières.

3. Part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme du supérieur. 4. Rupture de série. 5. Émissions de CO₂ associées à l'ensemble des biens et services destinés à satisfaire la demande finale nationale. 6. Part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian. 7. Donnée relative à 1996.

Sources : Insee-SDeS, tableau de bord de la stratégie nationale de développement durable ; Eurostat.

Fiches thématiques

Population

2.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2013, l'Union européenne à 28 compte 505,7 millions d'habitants. Au cours de l'année 2012, la population européenne a progressé de 2,2 ‰. La croissance démographique de l'UE s'est amoindrie continuellement depuis 2007 : elle dépassait 4 ‰ par an entre 2002 et 2008 et se situait juste en dessous de 3 ‰ entre 2009 et 2011.

Les situations entre pays sont très diverses : l'Allemagne, pays toujours le plus peuplé de l'UE mais qui perdait des habitants depuis 2003, en a gagné en 2011 puis en 2012 (+ 2,5 ‰). Le **solde migratoire** largement positif (+ 4,9 ‰ en 2012) a compensé le déficit dû au **solde naturel**. Avec des soldes naturels et migratoires négatifs ou nuls depuis le début des années 2000, la plupart des pays d'Europe centrale et orientale (en dehors de la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie) perdent des habitants.

Pour la première fois depuis 2001, l'Espagne connaît en 2012 une baisse importante de sa population. Cela contraste fortement avec des taux de croissance de plus de 16 ‰ par an entre 2002 et 2007 : les soldes migratoires espagnols étaient alors les plus importants de l'UE, autour de 15 ‰. De même, la Grèce et le Portugal sont deux pays où la population diminue depuis peu. Avant 2010, ces deux pays attiraient les migrants ; ils sont désormais des pays d'émigration. De son côté, l'Irlande a connu une inversion des flux migratoires dès 2009 : la crise économique a freiné les migrations et a incité un certain nombre d'habitants à partir. Toutefois, la fécondité y est forte et la population relativement jeune, si bien que le solde naturel compense largement le solde migratoire négatif. Certains pays restent, au contraire, des pays d'immigration. Ainsi, conjugué à un solde naturel proche de zéro (Autriche), voire plus important (Belgique, Suède), le solde migratoire permet à leur

population de croître. Le Royaume-Uni, qui a à la fois un solde naturel et un solde migratoire élevé, connaît toujours en 2012 une forte hausse de sa population, même si la contribution du solde migratoire diminue un peu cette année.

Depuis 1998, hormis en 2005 et 2006, années où elle est devancée par la France, l'Irlande détient le record de fécondité dans l'UE (2,03 enfants par femme en 2011). Avec 2,01 enfants par femme en 2012, la France et l'Irlande sont *ex aequo*. C'est en Pologne et au Portugal que l'**indicateur conjoncturel de fécondité** est le plus faible (1,30 et 1,28). En moyenne, il a cessé de progresser dans l'UE depuis 2008 : jusqu'en 2010, il s'est maintenu à 1,6 enfant par femme, pour baisser légèrement en 2011 à 1,57.

En 2012, l'**espérance de vie à la naissance** continue sa progression dans presque tous les pays de l'UE, de près de 5 mois en moyenne pour les hommes et de 4 mois pour les femmes. C'est en France, en Espagne, puis en Italie qu'elle est la plus élevée pour les femmes (85 ans environ), et en Italie et en Suède pour les hommes (80 ans).

L'**espérance de vie en bonne santé** à 65 ans est de 8,5 ans pour les femmes et 8,4 pour les hommes dans l'UE. C'est en Suède que les hommes et les femmes de 65 ans ou plus peuvent espérer vivre le plus longtemps en bonne santé (respectivement 14 et 15,4 ans).

Le vieillissement de la population européenne se poursuit : en 10 ans, la part des 65 ans ou plus dans la population est passée de 16,0 % à 17,8 % au 1^{er} janvier 2012. C'est à Malte et en Lituanie qu'elle a le plus progressé (près de 4 points en 10 ans), puis en Allemagne où elle est passée de 17,1 % à 20,6 % sur la même période. En Belgique, au Luxembourg et en Espagne, la part des plus de 65 ans a progressé beaucoup plus lentement (moins de 0,5 point sur la période). ■

Définitions

Solde migratoire, solde naturel, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance : voir annexe *Glossaire*.

L'**espérance de vie en bonne santé** mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge déterminé peut s'attendre à vivre sans problème de santé grave ou modéré, en continuant ses activités habituelles.

Pour en savoir plus

- « Nombre d'années de vie en bonne santé et espérance de vie à 65 ans, par sexe », bases de données Eurostat, mis à jour en janvier 2014.

1. Quelques indicateurs démographiques

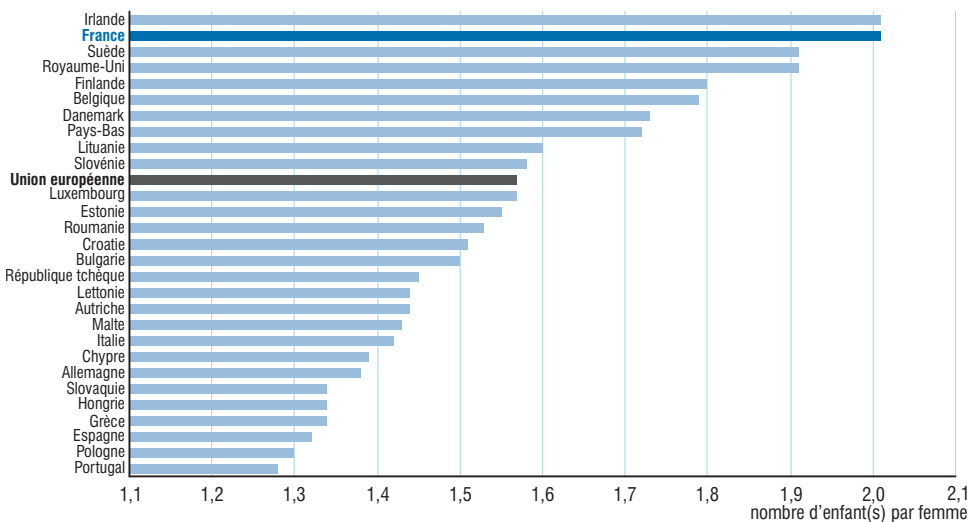
	Population au 1 ^{er} janvier 2013 (en milliers)	Évolution de la population entre 2012 et 2013 (en %)			Part des naissances vivantes hors mariage en 2012 (en %)	Part des 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier 2012 (en %)	Espérance de vie à la naissance en 2012 (en années)	
		Due à l'accroissement naturel	Due aux migrations ¹	Ensemble			Femmes	Hommes
Allemagne	80 524	-2,4	4,9	2,5	34,5	20,6	83,3	78,6
Autriche	8 452	-0,1	5,2	2,5	41,5	17,8	83,6	78,4
Belgique	11 162	1,7	4,3	5,1	52,3	17,3	83,1	77,8
Bulgarie	7 285	-5,5	-0,3	6,0	57,4	18,8	77,9	70,9
Chypre	866	5,2	-0,7	-5,8	18,6	12,8	83,4	78,9
Croatie	4 262	-2,3	-0,9	4,5	15,4	17,3	80,6	73,9
Danemark	5 603	1,0	3,0	-3,2	50,6	17,3	82,1	78,1
Espagne	46 704	1,0	-3,5	4,0	35,5	17,4	85,4	79,5
Estonie	1 325	-1,0	-5,7	-2,5	58,4	17,2	81,6	71,5
Finlande	5 427	1,4	3,3	-6,7	41,5	18,1	83,7	77,7
France	65 588	3,8	0,8	4,7	56,7	17,1	84,8	78,5
Grèce	11 063	-1,5	-4,0	4,6	7,6	19,7	83,4	78,0
Hongrie	9 909	-3,9	1,6	-5,5	44,5	16,9	78,7	71,6
Irlande	4 591	9,5	-7,6	-2,3	35,1	11,9	83,2	78,7
Italie	59 685	-1,3	6,2	1,9	28,0	20,6	85,3	80,1
Lettonie	2 024	-4,5	-5,8	4,9	45,0	18,6	78,9	68,9
Lituanie	2 972	-3,5	-7,1	-10,3	28,8	18,1	79,6	68,4
Luxembourg	537	4,0	18,9	-10,6	37,1	14,0	83,8	79,1
Malte	421	1,7	7,4	22,9	25,7	16,5	83,0	78,6
Pays-Bas	16 780	2,1	0,8	9,1	46,6	16,2	83,0	79,3
Pologne	38 533	0,0	-0,2	2,9	22,3	13,8	81,1	72,7
Portugal	10 487	-1,7	-3,6	-0,2	45,6	19,4	83,6	77,3
République tchèque	10 516	0,0	1,0	-5,3	43,4	16,2	81,2	75,1
Roumanie	20 020	-2,7	0,8	1,0	31,0	15,0	78,2	71,1
Royaume-Uni	63 896	3,8	2,5	-1,9	47,6	16,9	83,0	79,0
Slovaquie	5 411	0,6	0,6	6,3	35,4	12,8	79,9	72,5
Slovénie	2 059	1,3	0,3	1,2	57,6	16,8	83,3	77,1
Suède	9 556	2,2	5,4	1,6	54,5	18,8	83,6	79,9
Union européenne	505 656	0,4	1,8	7,6	39,3	17,8	83,2	77,4

1. Y compris ajustements de population.

Note : les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont incluses dans les données de la France et de l'UE, ces territoires faisant partie de l'Union européenne. Italie, Royaume-Uni et UE : données 2011.

Sources : Eurostat, extraction en janvier 2013, sauf France : Insee, estimations de population. Calculs Insee pour la population et les évolutions de l'UE.

2. Indicateur conjoncturel de fécondité en 2012



Note : pour l'Italie, donnée de l'Institut national, pour Royaume-Uni et UE, données 2011.

Source : Eurostat, extraction en janvier 2014.

2.2 Éducation

Les gouvernements de l'Union européenne (UE) se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Sept questions prioritaires à l'horizon 2020 font l'objet d'objectifs chiffrés ; deux d'entre elles sont également des « grands objectifs » d'« Europe 2020 », stratégie de croissance sur dix ans de l'UE.

Le développement de l'enseignement supérieur est un « grand objectif » d'« Europe 2020 ». Ainsi, à cette date, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient avoir terminé avec succès des études supérieures dans l'ensemble de l'Union, contre 35,7 % observé en 2012. Comme la France (43,6 %), près de la moitié des pays ont déjà atteint la cible, tandis que cinq pays (Croatie, Italie, Roumanie, Slovaquie et Malte) sont en deçà de 25 %. L'objectif 2020 fixé par la France est de 50 %.

Le second « grand objectif » d'« Europe 2020 » concernant l'éducation est de faire passer la proportion de jeunes « **sortants précoces** » sous le seuil de 10 %. Cette proportion est de 12,7 % dans l'Union en 2012. Une dizaine de pays ont déjà atteint la cible, au premier rang desquels la Croatie (4,2 %), la Slovénie (4,4 %), la Slovaquie (5,3 %) et la République tchèque (5,5 %). En revanche, le Portugal, l'Espagne et Malte en sont très éloignés (20 % à 25 % de sortants précoces). La France, qui vise 9,5 % à l'horizon 2020, est encore légèrement au-dessus du seuil de 10 % (11,6 % observé en 2012).

Troisième objectif : développer la formation tout au long de la vie. En 2020, au moins 15 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir suivi un cours ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête, que ce soit

dans les établissements d'enseignement (lycées, centres de formation d'apprentis, universités, etc.) ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises, etc.). En 2012, cette proportion est de 9,0 % au sein de l'UE et s'élève à 5,7 % en France. Elle est supérieure à 20 % dans les pays nordiques, et *a contrario*, inférieure à 5 % en Grèce et dans les pays d'Europe centrale.

L'objectif de l'UE est de ramener en dessous de 15 % en 2020 la proportion d'adolescents aux faibles **compétences « de base » en lecture**. En France, cette proportion est de 19 % en 2012. L'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas et la Pologne répondent déjà à l'objectif. Les marges de progrès sont particulièrement importantes pour la Bulgarie, Chypre, la Roumanie et la Slovaquie.

L'enseignement pré-élémentaire devrait être développé de façon à ce que 95 % des enfants soient scolarisés en 2020, de l'âge de 4 ans à celui de l'obligation scolaire. L'objectif est déjà atteint par la moitié des pays. Les proportions les plus faibles s'observent en Grèce et en Finlande (74 %).

L'**employabilité** est un nouvel objectif assigné en 2012. La Communauté vise, en 2020, un taux d'emploi de 82 % des diplômés des enseignements supérieur ou secondaire peu après l'obtention du diplôme. Huit pays ont déjà atteint la cible, notamment l'Autriche et Malte où ce taux est supérieur à 90 %. La France occupe une place intermédiaire avec une employabilité de 76,5 % en 2012. Avec des taux inférieurs à 60 %, l'Italie, la Croatie et la Grèce restent très éloignées de la cible.

Enfin, le septième objectif, sur la mobilité entre pays des étudiants, n'est pas encore mesurable. ■

Définitions

Sortants précoces : ce sont les jeunes de 18-24 ans qui ne possèdent pas de diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et qui ne sont ni en études, ni en formation (formelle ou informelle).

Compétences « de base » en lecture : elles permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante. Voir *annexe Glossaire*.

Employabilité : elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés du secondaire ou du supérieur, qui n'étudient plus et ont obtenu leur diplôme depuis 3 ans ou moins.

Pour en savoir plus

- Voir *dossier* « Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme "Éducation et formation 2020" ».
- *L'état de l'École*, édition 2013, Depp.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, Depp, édition 2013.
- "Education and Training Monitor 2012", European Commission, 2012.

1. Situation des pays vis-à-vis des objectifs européens de Lisbonne en matière d'éducation et de formation professionnelle de 2020

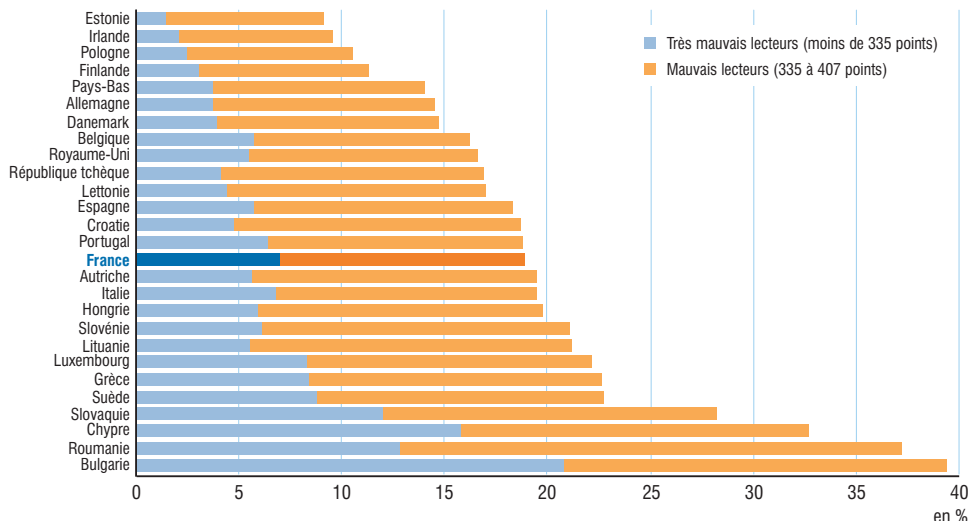
en %

	2012				2011
	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sorties précoces	Formation tout au long de la vie	Employabilité	Enseignement pré-élémentaire
Allemagne	31,9	10,5	7,9	87,3	96,4
Autriche	26,3	7,6	14,1	91,2	94,3
Belgique	43,9	12,0	6,6	80,9	98,1
Bulgarie	26,9	12,5	1,5	67,3	86,6
Chypre	49,9	11,4	7,4	73,0	85,0
Croatie	23,7	4,2	2,4	58,7	70,6
Danemark	43,0	9,1	31,6	84,1	98,3
Espagne	40,1	24,9	10,7	62,4	100,0
Estonie	39,1	10,5	12,9	75,1	89,1
Finlande	45,8	8,9	24,5	80,7	74,0
France	43,6	11,6	5,7	76,5	100,0
Grèce	30,9	11,4	2,9	42,9	74,6
Hongrie	29,9	11,5	2,8	73,4	94,5
Irlande	51,1	9,7	7,1	69,3	99,7
Italie	21,7	17,6	6,6	54,3	96,8
Lettonie	37,0	10,5	7,0	74,2	92,7
Lituanie	48,7	6,5	5,2	76,0	84,2
Luxembourg	49,6	8,1	13,9	84,6	95,6
Malte	22,4	22,6	7,0	91,9	100,0 ¹
Pays-Bas	42,3	8,8	16,5 ^p	89,3	99,6
Pologne	39,1	5,7	4,5 ^p	73,3	78,4
Portugal	27,2	20,8	10,6	67,9	95,4
République tchèque	25,6	5,5	10,8	82,3	87,8
Roumanie	21,8	17,4	1,4	69,4	82,0
Royaume-Uni	47,1	13,5	15,8	81,5	97,0
Slovaquie	23,7	5,3	3,1	68,6	76,9
Slovénie	39,2	4,4	13,8	73,2	92,9
Suède	47,9	7,5	26,7	83,2	95,3
UE28	35,7	12,7	9,0	75,7	93,2²
Objectif 2020	40,0	10,0	15,0	82,0	95,0

1. Rupture de série. 2. UE27.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail et bases de données sur les statistiques scolaires.

2. Proportion de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2012



Lecture : en France, selon les tests de compréhension de l'écrit de l'enquête PISA de 2012, 7 % des élèves de 15 ans sont de très mauvais lecteurs (moins de 335 points), 11,9 % sont de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 18,9 % d'élèves de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture.

Source : MEN-MESR Depp / OCDE, données du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

2.3 Personnes âgées

Le vieillissement de la population européenne se poursuit : en 10 ans, la part des 65 ans ou plus dans la population est passée de 16,2 % à 18,2 % au 1^{er} janvier 2013. C'est à Malte qu'elle a le plus progressé (plus de 4 points en 10 ans), puis en Finlande où elle est passée de 15,3 % à 18,8 % sur la même période. Au Luxembourg, en Belgique et en Espagne la part des plus de 65 ans a progressé beaucoup plus lentement (moins de 1 point sur la période).

Compte tenu des écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes, le vieillissement concerne plus particulièrement les femmes. En 2013, dans l'UE à 28, les femmes représentent 57,6 % des personnes de 65 ans ou plus et 65,1 % des personnes de 80 ans ou plus. Au niveau des pays, l'ampleur de la surreprésentation féminine au sein des personnes âgées dépend des écarts d'espérance de vie entre sexes : elle est très marquée dans les pays baltes et en Hongrie, où les différences d'espérances de vie entre hommes et femmes sont importantes. *A contrario*, la population des personnes âgées est plus équilibrée en Irlande, à Chypre et en Suède, où les femmes représentent près de 54 % des plus de 65 ans. La France, quant à elle, se situe dans la moyenne européenne, à 58 %.

La plupart des personnes âgées sont inactives : en 2012, parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus habitant dans l'UE, 95 % sont inactives. Être en activité à plus de 65 ans est plus répandu au Portugal, en Roumanie et en Estonie, où plus de 10 % d'entre eux sont actifs. À l'opposé, en Hongrie, en Espagne, en France et en Slovaquie, être actif après 65 ans est rare (de l'ordre de 2 %). L'activité à 65 ans ou plus est davantage masculine : 7 % des hommes et 3 % des femmes de ces âges sont actifs en Europe. Les écarts de taux d'activité

entre les hommes et femmes à ces âges sont très marqués (supérieurs à 9 points) en Irlande, au Portugal et à Chypre.

En 2011, la part des dépenses de **pension** dans le PIB est de 12,9 % dans l'UE à 28. À l'exception de l'Irlande qui a le niveau minimal (7,1 %), c'est en général dans les pays baltes et dans les pays de l'est de l'Europe que l'on observe de faibles dépenses de pension. Les parts les plus élevées sont observées dans les pays du Sud (Portugal, Grèce et Italie). La France se situe au-dessus de la moyenne européenne (14,5 %). Dans la plupart des pays, la part des dépenses a augmenté entre 2000 et 2011.

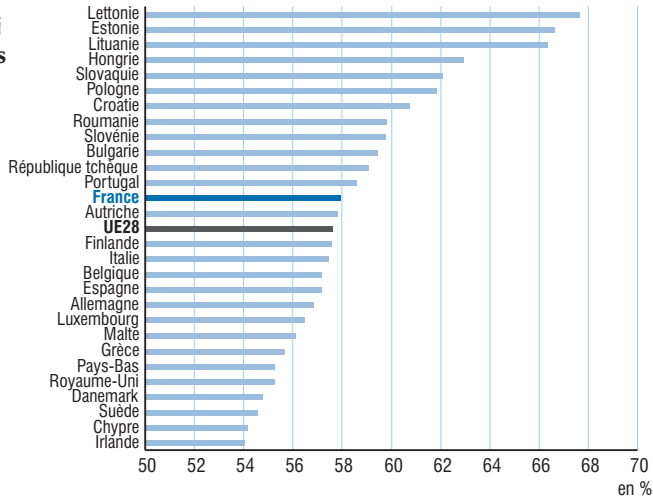
L'augmentation de la proportion de personnes âgées s'accompagne de nouveaux besoins, notamment en matière de services de santé ou d'aide à la personne. Ainsi, pour se faire aider, les personnes âgées peuvent avoir recours à leur entourage ou à des **services ou des soins à domicile**. En 2007, en Allemagne, 38 % des personnes de plus de 60 ans reçoivent de l'aide de la part d'un membre de leur famille ne résidant pas avec eux, d'un ami ou d'un voisin, pour des soins personnels, des travaux ménagers ou pour effectuer des tâches administratives. En Espagne, cette proportion est de 20 %. Dans de nombreux pays dont la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie ou la Suède, cette aide de l'entourage est principalement assurée par les enfants. Les femmes se font plus aider par leur entourage que les hommes aux mêmes âges, certainement parce qu'elles sont plus souvent sans conjoint. L'asymétrie est très marquée en France et en Grèce (17 points), moins en Espagne (7 points). L'aide aux personnes âgées peut aussi être assurée par des professionnels ; là encore, à âge égal, les femmes y ont plus recours que les hommes. L'écart s'accroît chez les 80 ans ou plus. ■

Définitions

Les pensions concernent ici les pension d'invalidité, de préretraites, de vieillesse et de survie.

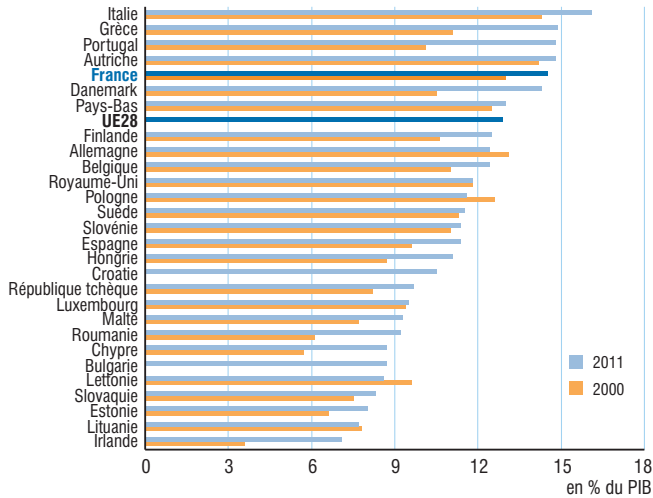
Services ou soins à domicile : sont ici considérés les soins infirmiers ou soins à la personne, rémunérés ou effectués par un professionnel, l'aide à domicile pour des tâches domestiques que la personne n'est pas en mesure d'effectuer elle-même à cause de problèmes de santé et les repas portés à domicile.

1. Part des femmes parmi les personnes de 65 ans ou plus en 2013



Source : Eurostat, extraction en février 2014.

2. Dépenses de pensions en 2000 et en 2011



Source : Eurostat.

3. Aide de la famille et services et soins au domicile des personnes âgées de quelques pays de l'Union européenne

	Aide d'un membre de la famille ne faisant pas partie du ménage, ami ou voisin au cours des 12 derniers mois			Au moins un service ou un soin à domicile au cours des 12 derniers mois		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	45	29	38	12	3	8
Autriche	33	18	27	14	3	9
Belgique	40	24	33	24	14	20
Danemark	36	25	32	18	10	14
Espagne	22	15	20	8	6	7
France	30	13	22	29	19	25
Grèce	35	18	28	5	2	3
Italie	28	17	24	9	6	8
Pays-Bas	34	26	31	23	11	18
République tchèque	46	34	42	7	4	6
Suède	37	22	30	10	5	8

Champ : population des ménages, personnes âgées de 60 ans ou plus.

Source : enquête Share, vague 2 (2006-2007).

2.4 Population étrangère

En 2012, l'Union européenne à 27 compte près de 35 millions d'étrangers, soit un peu moins de 7 % de la population. La proportion de la population étrangère varie beaucoup au sein de l'UE. Le Luxembourg a la part la plus élevée (près de 44 %), très supérieure à celle des autres pays de l'UE, ce qui le rend atypique. La part des étrangers dépasse 20 % à Chypre et 15 % en Estonie et en Lettonie. Dans ces deux pays baltes résident un nombre important de citoyens russes. À l'inverse, en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie la population étrangère est pratiquement inexistante (moins de 0,5 %). La France (5,9 %) se situe juste en dessous de la moyenne européenne, proche du Danemark et de la Suède. Une partie des écarts entre pays peut s'expliquer par des différences institutionnelles de pratique de la naturalisation. Toutes choses égales par ailleurs, plus la naturalisation est difficile dans un pays, plus le nombre d'étrangers est élevé.

Entre 2003 et 2012, le nombre d'étrangers a crû dans tous les pays de l'UE (à l'exception de la Lettonie). Cette croissance a été particulièrement forte en Italie et en Espagne (plus de 3 millions de personnes) ou encore au Royaume-Uni (2 millions de personnes). À l'inverse, en Allemagne, le nombre d'étrangers est resté pratiquement stable (+ 60 000) et la part des étrangers dans la population a diminué.

La proximité géographique est un facteur déterminant dans l'origine des étrangers. Ainsi, presque la moitié des étrangers vivant en Grèce sont albanais et un peu moins de la moitié de ceux vivant en Autriche proviennent de l'ex-Yougoslavie. Plus du tiers des

étrangers habitant la Finlande viennent de Russie ou d'Estonie et, en Italie, un tiers de la population étrangère vient d'Albanie ou de Roumanie. Enfin, presque le quart des étrangers vivant en Irlande sont britanniques. Les liens coloniaux et la pratique de la langue sont d'autres facteurs explicatifs. Ainsi, en France, parmi les trois principales nationalités présentes, outre les Portugais on trouve les Algériens et les Marocains. En Espagne une part importante de la population étrangère provient d'Amérique du Sud.

Depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999, le droit d'asile est devenu une compétence communautaire. En 2009, le Parlement européen a adopté une série de mesures visant à améliorer le fonctionnement du système d'asile et à renforcer les droits des demandeurs. Ces mesures définissent des règles permettant d'harmoniser les normes nationales.

En 2012, l'Union européenne a instruit 336 000 demandes d'asile. Les demandes sont les plus importantes en Allemagne (78 000), en France (61 000), en Suède (44 000), au Royaume-Uni (29 000) et en Belgique (28 000). À eux seuls, ces cinq pays sont saisis de plus de 70 % des demandes.

Le nombre de demandes d'asile au sein de l'UE a baissé sans discontinuer de 2003 à 2006 (- 43 %). Depuis 2006, les demandes ont considérablement augmenté (environ + 70 % entre 2006 et 2012), exception faite d'une légère inflexion en 2010. Cette tendance est observable en Allemagne et en France de façon marquée. En France, le nombre de demandes a doublé depuis 2006 ; en Allemagne il a pratiquement quadruplé. ■

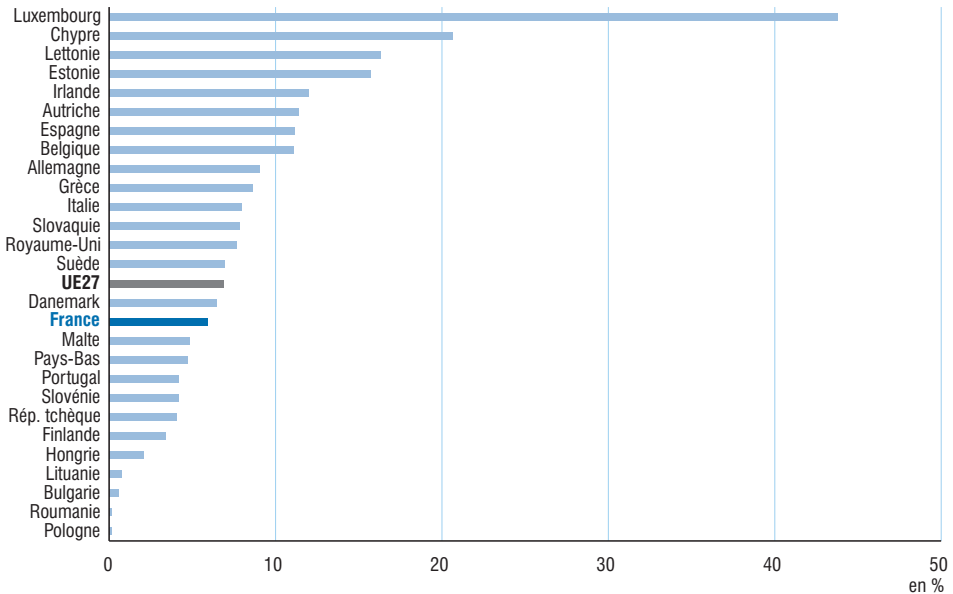
Définitions

Étranger : personne résidant habituellement le pays déclarant et citoyenne d'un pays autre, que ce soit un État membre de l'Union européenne ou non.

Pour en savoir plus

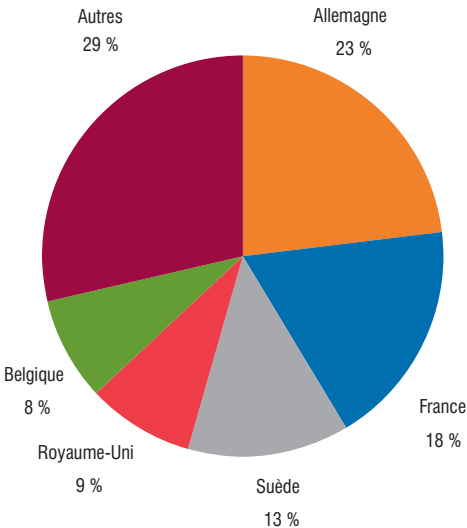
- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », *Population et Sociétés* n° 4723, Ined, novembre 2010.
- « La population étrangère en 2007 », *Infos migrations* n° 20, DSED, février 2011.

1. Proportion d'étrangers en 2012



Source : Eurostat, extraction en février 2014.

2. Répartition des demandes d'asile en 2012



Source : Eurostat, extraction en février 2014.

3. Effectifs d'étrangers en 2012

	en milliers		
	2003	2012	Variation 2003/2012
Allemagne	7 348,0	7 409,8	61,8
Autriche	746,8	959,3	212,5
Belgique	850,1	1 228,0	377,9
Bulgarie	...	39,5	...
Chypre	72,5	178,0	105,5
Danemark	265,4	358,9	93,4
Espagne	2 189,2	5 236,0	3 046,8
Estonie	...	207,1	...
Finlande	103,7	183,1	79,5
France	3 263,2	3 858,3	595,1
Grèce	...	975,4	...
Hongrie	115,9	207,6	91,7
Irlande	329,7	548,9	219,2
Italie	1 549,4	4 860,2	3 310,9
Lettonie	534,5	332,9	-201,6
Lituanie	...	22,8	...
Luxembourg	170,7	229,9	59,2
Malte	10,4	20,3	9,9
Pays-Bas	700,0	786,1	86,1
Pologne	41,7	66,2	24,6
Portugal	238,7	439,1	200,4
République tchèque	179,2	423,0	243,8
Roumanie	...	36,8	...
Royaume-Uni	2 760,0	4 827,0	2 067,0
Slovaquie	29,9	424,1	394,2
Slovénie	44,7	85,6	40,9
Suède	474,1	655,1	181,0
Ensemble hors Bulgarie, Estonie, Grèce, Lituanie, Roumanie	22 018,0	33 317,3	11 299,3
UE27	...	34 598,9	...

Source : Eurostat, extraction en février 2014.

Fiches thématiques

Conditions de vie, société

3.1 Consommation et conditions de vie

Le logement est le 1^{er} poste de **dépenses de consommation** des ménages dans tous les pays de l'Union européenne à 27 (UE), à l'exception de la Lituanie et de la Roumanie. En 2012, le logement représente 29,8 % des dépenses de consommation des États de l'UE (27,6 % en 1995). Le poids des **dépenses liées au logement** avoisine les 32 % en Finlande, en Suède, en Slovaquie et en République tchèque et dépasse même 34 % au Danemark. Il est nettement plus faible à Malte, au Portugal et en Lituanie où les loyers (réels et imputés) pèsent moins lourd dans les dépenses de consommation des ménages (moins de 11 % contre 17 % en moyenne dans l'UE).

Le transport, qui comprend l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, représente, en 2012, 13,0 % des dépenses de consommation des ménages dans l'ensemble de l'UE. C'est le 2^e poste budgétaire en Allemagne, en France et au Royaume-Uni mais aussi au Luxembourg, en Slovaquie, en Irlande et en Autriche. Les taxes faibles appliquées au Luxembourg sur les véhicules et les carburants attirent de nombreux consommateurs frontaliers ce qui porte la part des dépenses liées au transport à 19,1 %.

Le poids de l'alimentation dans la consommation des ménages a diminué depuis 1995, passant de 14,4 % à 13,0 % en 2012. La part budgétaire de l'alimentation est très variable d'un pays à l'autre et les disparités qui existent reflètent largement les écarts de niveaux de vie moyens entre pays. Ainsi, dans 11 pays (et notamment ceux entrés plus récemment dans l'UE), l'alimentation constitue encore le 2^e poste de dépenses, et même le 1^{er} en Lituanie et en Roumanie. Dans les pays les plus riches de l'UE, la part des dépenses consacrées à l'alimentation est tombée en dessous de 15 % depuis une quinzaine d'années.

Définitions

Les **dépenses de consommation** correspondent aux dépenses effectivement réalisées par les ménages dans le pays, qu'ils y soient résidents ou pas. Elles incluent la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement à leur charge, mais excluent la part prise en charge par la collectivité.

Les **dépenses liées au logement**, au sens large, incluent ici les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, articles de ménage, etc.), y compris les loyers « imputés ».

Pour en savoir plus

- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2013 », *Livres statistiques en ligne*, Eurostat.
- "European social statistics", *Pocketbooks*, Eurostat, édition 2013.
- "Analysis of EU-27 household final consumption expenditure - Baltic countries and Greece still suffering most from the economic and financial crisis", *Statistics in focus*, Eurostat, mars 2013.

Les dépenses consacrées à la culture, aux loisirs et aux communications représentent 11,3 % des dépenses de consommation dans l'UE en 2012. Dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas, c'est le 2^e poste de dépenses de consommation. Malgré une baisse significative du prix des équipements, ces dépenses ont été portées ces dernières années par le dynamisme des nouvelles technologies.

La part des dépenses des ménages dans les hôtels, cafés et restaurants, qui incluent les dépenses des ménages étrangers sur le territoire national, est significativement plus élevée dans les pays du sud de l'Europe, en raison du tourisme. De fait, cette catégorie de dépenses représente le 2^e poste de dépenses à Malte (17,3 %), en Espagne (16,8 %) et à Chypre (16,0 %), bien au-delà de la moyenne européenne située à 8,5 % en 2012.

Dans l'UE, en 2012, près de 6 personnes sur 10 habitent en maison, le plus souvent en maison individuelle non mitoyenne. La part des personnes résidant en maison est particulièrement élevée (supérieure à 75 %) aux Pays-Bas, en Belgique et au Royaume-Uni. Dans ces pays, les maisons mitoyennes sont majoritaires. À l'inverse, en Estonie, en Lettonie et en Espagne, seul un tiers de la population habite en maison. De même, mais dans une moindre mesure, en Grèce, en Lituanie, en Allemagne, en République tchèque et en Italie, l'appartement est l'habitat dominant. Dans les pays baltes et en Espagne, les personnes en appartement vivent le plus souvent dans des immeubles de plus de 10 logements. En France, la part de personnes vivant en appartement est moins élevée que la moyenne européenne (33 % contre 42 % en 2012), mais ces personnes sont plus souvent dans des immeubles de plus de 10 appartements (66 % contre 59 %). ■

Consommation et conditions de vie 3.1

1. Répartition de la dépense de consommation des ménages en 2012, en valeur

en %

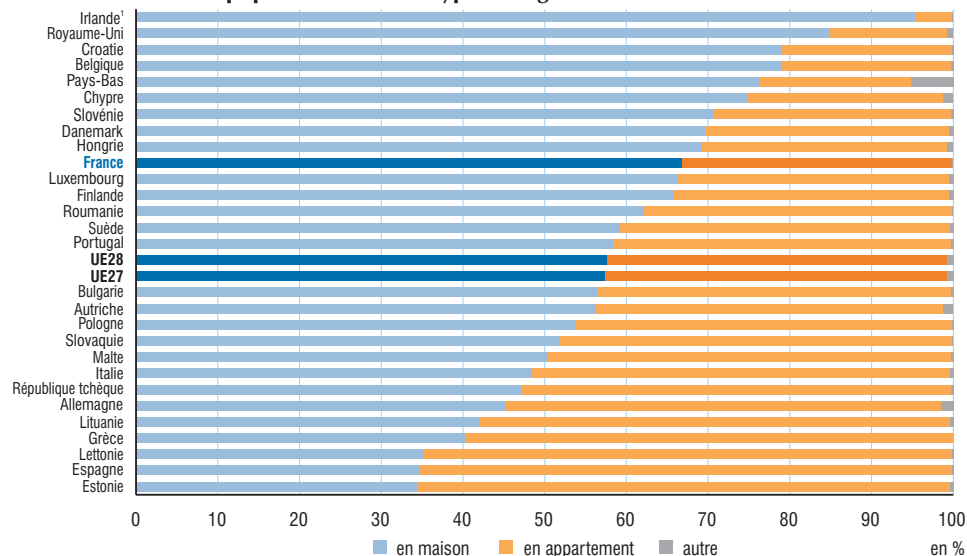
	Logement ¹	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres
Allemagne	30,5	13,7	11,7	11,7	5,9	26,5
Autriche	28,1	13,3	10,0	12,4	12,1	24,1
Belgique	29,9	12,0	13,6	11,1	6,0	27,4
Bulgarie ²	23,9	16,3	19,7	13,5	6,4	20,2
Chypre	23,9	10,5	13,4	10,8	16,0	25,4
Danemark	34,3	12,5	11,3	12,6	5,3	24,0
Espagne	25,8	11,4	14,2	10,7	16,8	21,1
Estonie	23,7	13,3	19,0	10,5	7,8	25,7
Finlande	32,3	11,1	12,5	13,1	6,4	24,6
France	31,3	13,9	13,7	10,7	7,0	23,4
Grèce ²	27,8	11,8	16,2	8,5	11,7	24,0
Hongrie	25,8	12,7	17,6	11,0	6,8	26,1
Irlande	27,6	13,1	10,2	9,8	12,9	26,4
Italie	30,3	12,5	14,4	9,4	10,1	23,3
Lettonie	27,3	14,9	19,2	10,8	5,2	22,6
Lituanie ²	21,6	14,6	25,4	9,1	2,8	26,5
Luxembourg	31,0	19,1	8,3	8,3	6,8	26,5
Malte	18,6	12,4	14,7	14,4	17,3	22,6
Pays-Bas	30,2	12,1	12,0	13,9	5,0	26,8
Pologne	27,6	10,2	18,5	10,6	2,9	30,2
Portugal	22,1	11,5	18,2	10,2	11,2	26,8
République tchèque	31,7	9,4	15,5	12,0	7,7	23,7
Roumanie ²	27,2	11,0	27,5	10,7	3,3	20,3
Royaume-Uni	30,9	14,2	9,2	12,7	9,8	23,2
Slovaquie	31,5	7,7	17,5	13,0	5,4	24,9
Slovénie	24,8	16,1	14,9	11,8	7,0	25,4
Suède	32,0	12,9	12,1	14,2	5,8	23,0
UE27	29,8	13,0	13,0	11,3	8,5	24,4

1. Voir Définitions.

2. Bulgarie et Grèce, données 2011 ; Roumanie, données 2010 ; Lituanie, données 2009.

Source : Eurostat, comptes nationaux, extraction en janvier 2014.

2. Distribution de la population selon le type de logement en 2012



1. Irlande, données 2011.

Lecture : en France, 67 % de la population réside en maison en 2012.

Note : les autres types de logement comprennent les bâtiments qui ne sont pas en principe des lieux d'hébergement (écoles, églises, etc.) ainsi que les habitations atypiques telles que les grottes, cabanes, caves, etc.

Source : Eurostat, EU-SILC, extraction en janvier 2014.

3.2 Revenus

Les comparaisons internationales de niveau de vie par habitant portent habituellement sur le **produit intérieur brut** (PIB) ou sur la consommation effective des ménages. Cette dernière recouvre les dépenses de consommation des ménages mais aussi les dépenses bénéficiant aux ménages à titre individuel tout en étant prises en charge par la collectivité (administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages). Le PIB, qui évalue la production sur le territoire national comme la somme des valeurs ajoutées générées par toutes les unités productives résidentes, diffère quelque peu du revenu qui revient aux entités économiques résidentes (puisque des revenus primaires, du travail et du capital, sont également reçus de l'extérieur par des agents résidents et, à l'inverse, versés par des agents résidents à des non-résidents). Pour comparer les niveaux de vie, il est donc utile d'effectuer des comparaisons de **revenu national brut** (RNB). Pour rendre comparables les niveaux de PIB, de RNB ou de consommation par habitant, il faut tenir compte des différences de niveaux de prix observés entre pays pour un même bien : les valeurs sont déflatées par les niveaux de prix pour fournir des idées de volume exprimés en **standard de pouvoir d'achat** (SPA).

En 2012, si l'on se réfère au niveau de PIB par habitant, la France se situe au 10^e rang de l'Union européenne, avec un PIB par tête supérieur de 9 % à la moyenne de l'UE, devant le Royaume-Uni et derrière la Finlande. Le Luxembourg occupe largement le 1^{er} rang avec un PIB par habitant qui est 2,6 fois plus élevé que celui de l'UE. La hiérarchie du RNB par tête diffère de celle du PIB par tête, essentiellement du fait du Luxembourg (moins en avance sur les autres pays) et de l'Irlande (plus bas dans le classement). En effet, au Luxembourg, les travailleurs frontaliers représentent environ la moitié de l'emploi tandis qu'en Irlande la forte présence

d'entreprises détenues par des étrangers contribue à un volume important de revenus du capital distribués à l'extérieur.

Bien que nettement corrélé aux deux classements précédents, le positionnement en termes de volume de consommation par habitant est différent, notamment parce que la part dévolue à la consommation effective des ménages dans le PIB peut varier d'un pays à l'autre (entre 38 % au Luxembourg et 81 % en Grèce, cette part se situant à 76 % pour la France). Les écarts s'en trouvent encore réduits, mais demeurent importants : en 2012, le niveau de consommation par habitant était 2,8 fois plus élevé au Luxembourg qu'en Bulgarie. La France se situe au 8^e rang, avec une consommation effective par habitant de 14 % supérieure à la moyenne européenne. Pour la seule consommation alimentaire, la France se situe au 1^{er} rang des pays de l'UE, ex-æquo avec le Luxembourg et la Lituanie, à un niveau supérieur de 16 % à la moyenne.

Le pouvoir d'achat du **revenu disponible brut ajusté** (RDBA) par habitant a subi l'effet de la crise des années 2008-2009 de manière assez différente suivant les pays. En Allemagne, si cet indicateur progressait modérément avant qu'elle ne survienne, il connaît depuis lors une croissance plus soutenue. En France et au Royaume-Uni, la conjugaison d'un essoufflement rapide de la reprise amorcée courant 2009 et des mesures de consolidation des finances publiques ont entraîné une stagnation, voire un recul, du pouvoir d'achat en 2011 et 2012. Enfin, en Italie, le pouvoir d'achat du RDBA par habitant, en stagnation de 2002 à 2007, a continûment baissé depuis 2008, l'année 2012 étant même marquée par un recul de plus de 4 %. Aux États-Unis et au Japon, le repli marqué dû à la crise a laissé place à un rebond rapide, puis à un quasi-maintien du rythme de progression entre 2011 et 2012. ■

Définitions

Revenu disponible brut ajusté : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement...), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

Standard de pouvoir d'achat, produit intérieur brut, revenu national brut : voir *annexe Glossaire*.

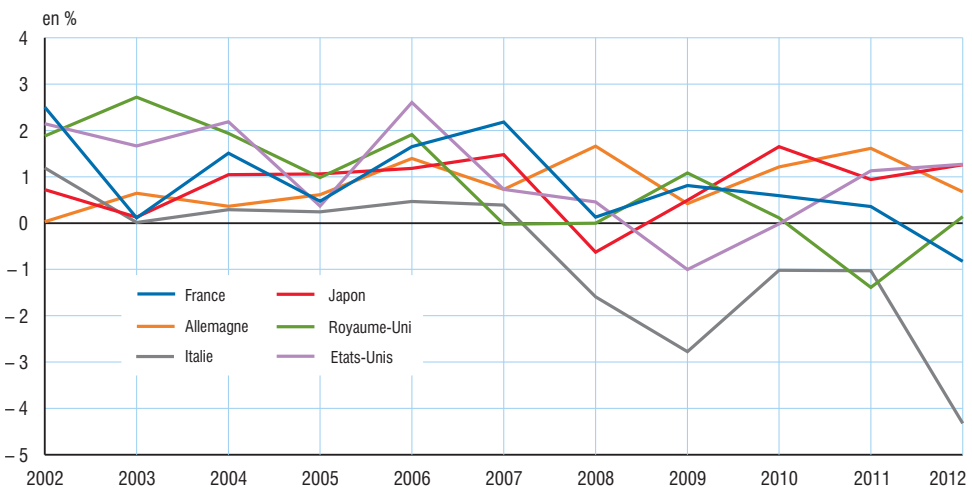
1. Indices de volume et de prix du PIB, de la consommation effective totale des ménages et de la consommation en produits alimentaires et boissons non alcoolisées en 2012

indice base 100 pour l'UE 28

	Indices de volume par habitant en standard de pouvoir d'achat			Indices de prix		
	Produit Intérieur Brut	Consommation individuelle effective	Alimentation et boissons non alcoolisées	Produit Intérieur Brut	Consommation individuelle effective	Alimentation et boissons non alcoolisées
Luxembourg	263	138	116	120	136	116
Autriche	130	120	89	110	110	120
Irlande	129	98	74	109	120	118
Pays-Bas	128	111	105	110	111	96
Suède	126	117	105	133	136	124
Danemark	126	114	87	137	145	143
Allemagne	123	123	103	103	101	106
Belgique	120	113	113	111	113	110
Finlande	115	116	107	121	123	119
France	109	114	116	112	109	109
Royaume-Uni	106	114	90	113	117	104
Italie	101	100	107	100	102	112
Espagne	96	92	111	91	94	93
Chypre	92	97	98	88	89	109
Malte	86	85	90	75	75	98
Slovénie	84	79	84	80	82	97
République tchèque	81	72	74	70	68	84
Slovaquie	76	73	82	68	65	87
Portugal	76	77	111	81	83	90
Grèce	75	85	107	89	89	104
Lituanie	72	75	116	60	59	77
Estonie	71	62	79	71	71	87
Pologne	67	73	95	58	53	62
Hongrie	67	63	63	58	55	81
Lettonie	64	63	78	67	66	87
Croatie	62	60	81	65	66	92
Roumanie	50	50	81	48	49	67
Bulgarie	47	49	56	45	43	68

Source : Eurostat.

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee, Eurostat, OCDE.

3.3 Pauvreté et inégalités monétaires

En 2011, la **pauvreté monétaire** touche 17,0 % des habitants de l'Union européenne à 28, soit environ 85 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 membres en 2007 et à 28 en 2012, n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il existe néanmoins des disparités importantes entre les différents pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9,6 % à 23,1 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,6 %) et aux Pays-Bas (10,1 %). Le taux de pauvreté se situe entre 13,0 % et 14,2 % dans les pays nordiques, hormis dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) où il est plus important. À l'inverse, les pays du sud de l'Europe connaissent des taux de pauvreté parmi les plus élevés : 17,9 % au Portugal et 19,4 % en Italie, 22,2 % en Espagne et 23,1 % en Grèce. Les trois derniers entrants au sein de l'Union européenne, la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie affichent aussi des taux de pauvreté parmi les plus élevés avec respectivement 21,2 %, 22,6 % et 20,5 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté national. La France a un taux de pauvreté de 14,1 %, soit 2,8 points en dessous du taux de pauvreté européen, tandis que l'Allemagne (16,1 %) et le Royaume-Uni (16,2 %) sont plus proches de la moyenne européenne.

En 2011, le niveau de vie moyen des pays membres de l'UE est de 17 500 euros annuels.

Ce niveau de vie moyen varie de 2 410 euros en Roumanie à 36 930 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 15. En convertissant en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), ce rapport est moitié moindre (il varie de 1 à 7,5). La France fait partie des pays qui ont un niveau de vie moyen élevé.

En moyenne dans l'UE, le niveau de vie plancher des 10 % les personnes les plus aisées (D9) est 3,7 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % les personnes les plus modestes (D1). La France est proche de cette moyenne européenne avec un rapport interdécile (D9/D1) à 3,5. En 2011, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population de l'UE la plus aisée représente 5,1 fois celle des 20 % les plus modestes. Ce **ratio** varie de 3,4-3,5 en Slovénie et en République tchèque à 7,2 en Espagne. En France, il est de 4,5, proche de celui de l'Allemagne (4,3). Ce ratio est plus particulièrement élevé en Lettonie (6,5) et pour les deux derniers entrants dans l'UE, la Bulgarie et la Roumanie (6,1 et 6,3).

Dans l'UE, l'**intensité de la pauvreté** est de 23,5 %. Pour la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et la France, cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (au maximum égal à 19,0 %) ce qui signifie que la population pauvre est plus proche des niveaux de vie médians nationaux. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Bulgarie, Espagne et Roumanie (30 % et plus), pays qui cumulent taux de pauvreté et inégalités particulièrement élevés. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion (60 %) du niveau de vie national médian.

Ratio (100-S80)/S20 : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

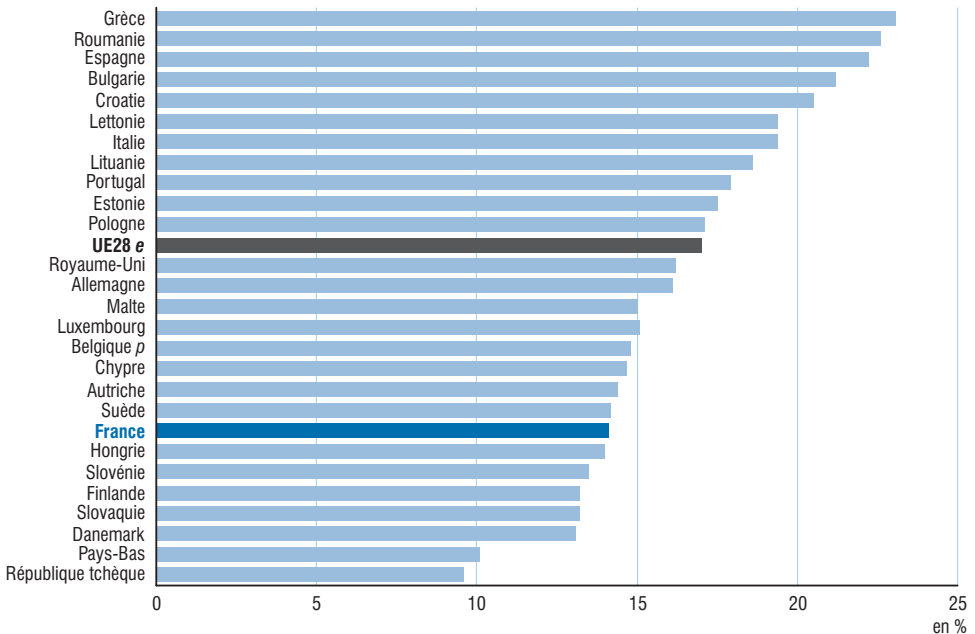
Indice de Gini, intensité de pauvreté, parité de pouvoir d'achat (PPA) : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010", *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Pauvreté et inégalités monétaires 3.3

1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2011



Note : à la date d'extraction des données, celles sur l'Irlande ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat, extraction en janvier 2014.

2. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2011

	Niveau de vie moyen		Rapport interdéciles D9/D1	Ratio (100-S80)/S20	Indice de Gini	Intensité de pauvreté en %
	en euros	en SPA				
Allemagne	22 020	21 350	3,6	4,3	0,28	21,1
Autriche	24 420	22 960	3,4	4,2	0,28	20,1
Belgique p	21 810	19 650	3,2	3,9	0,27	18,1
Bulgarie	3 280	6 640	4,9	6,1	0,34	31,4
Chypre	20 220	22 750	3,7	4,7	0,31	19,0
Croatie	6 005	8 194	4,6	5,4	0,31	28,8
Danemark	28 860	20 120	3,0	4,5	0,28	22,8
Espagne	13 890	14 290	5,4	7,2	0,35	31,4
Estonie	7 120	9 140	4,4	5,4	0,33	23,8
Finlande	25 150	20 170	3,1	3,7	0,26	15,0
France	24 500	22 230	3,5	4,5	0,31	19,0
Grèce	10 680	11 170	4,9	6,6	0,34	29,9
Hongrie	5 310	8 250	3,3	4,0	0,27	21,0
Italie	18 200	17 430	4,2	5,5	0,32	25,4
Lettonie	5 460	7 400	5,1	6,5	0,36	28,4
Lituanie	5 120	7 790	4,4	5,3	0,32	22,6
Luxembourg	36 930	30 030	3,4	4,1	0,28	15,0
Malte	12 680	16 280	3,3	3,9	0,27	16,0
Pays-Bas	22 950	21 220	2,9	3,6	0,25	17,3
Pologne	5 900	9 950	4,0	4,9	0,31	22,2
Portugal	10 250	11 780	4,6	5,8	0,35	24,7
République tchèque	8 770	11 460	2,9	3,5	0,25	19,1
Roumanie	2 410	4 000	5,3	6,3	0,33	30,9
Royaume-Uni	22 690	21 050	3,9	5,4	0,33	21,0
Slovaquie	7 560	10 440	3,2	3,7	0,25	20,5
Slovénie	12 970	15 120	3,0	3,4	0,24	19,1
Suède	26 260	20 770	3,0	3,7	0,25	18,6
UE28 e	17 457	///	3,7	5,1	0,31	23,5

Note : à la date d'extraction des données, celles sur l'Irlande ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat, extraction en janvier 2014.

3.4 Protection sociale

Les systèmes de protection sociale des États de l'Union européenne sont disparates. Fruit d'histoires et de démographies variées, ils évoluent dans des contextes socioéconomique et institutionnel différents. Certains dérivent plutôt d'un modèle fondé sur l'assurance avec un financement par les cotisations, d'autres davantage d'un modèle fondé sur la solidarité avec un financement par l'impôt.

Dotés de systèmes de protection sociale moins développés, les nouveaux entrants dans l'UE se distinguent des pays dits « historiques ». Les douze pays entrés dans l'UE en 2004 ou 2007 dépendent moins en protection sociale que les pays de l'UE15, que cette dépense soit évaluée en part du PIB ou en **standard de pouvoir d'achat** (SPA) par habitant. Par exemple, en 2010, la Pologne dépense 19,2 % de son PIB en protection sociale, soit 3 198 SPA par habitant en moyenne, contre 30,1 % ou 8 050 par an en moyenne sur les 15 pays historiques de l'UE.

En 2010, la France et le Danemark sont en tête des dépenses de protection sociale avec un tiers du PIB qui leur est consacré (respectivement 33,8 % et 34,3 %). Cependant, si l'on considère les dépenses de protection sociale exprimées en SPA, la France et l'Allemagne dépensent le même montant (un peu plus de 9 000 SPA par habitant), derrière la Suède, l'Irlande, et l'Autriche, mais aussi le Danemark, les Pays-Bas et le Luxembourg (ces trois derniers dépensent plus de 10 000 SPA par habitant).

L'ensemble des pays européens diffère non seulement par le niveau des dépenses de protection sociale, mais aussi par le niveau des dépenses affectées à chaque **risque**. En 2010, les dépenses au titre du risque vieillesse-survie, et celles au titre des risques maladie-soins de santé et handicap constituent les postes de dépenses les plus élevés pour tous les pays européens : en moyenne, 12,8 %

du PIB sont consacrés au premier poste, et 10,4 % sont consacrés au second. Ceci correspond pour ces deux seules fonctions, à plus de quatre cinquièmes des dépenses totales de protection sociale. L'Irlande est le pays qui consacre la plus faible part de son PIB au risque vieillesse-survie (6,6 %) du fait notamment de la jeunesse de sa population. L'Italie en revanche y consacre la plus grande part de son PIB (17,4 %), suivie de près par la France, la Grèce et l'Autriche (avec plus de 14 % du PIB). Cette disparité s'explique en partie par la proportion de 65 ans ou plus au sein de chaque population mais aussi par la plus ou moins grande générosité du système de retraite. Les dépenses relatives au risque famille-enfants constituent en moyenne 2,3 % du PIB, avec un taux maximum de 4,0 % pour le Danemark et un minimum de 0,8 % pour la Pologne. La France se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'UE, avec 2,7 % de son PIB consacrés à la famille, en dépenses brutes (ne sont pas retranchés les impôts ou prélèvements qui peuvent exister sur les prestations sociales, ni ajoutées les dépenses fiscales qui poursuivent le même objectif social, comme le quotient familial ou les réductions d'impôts pour garde d'enfants en France).

Le poids des dépenses couvrant le risque logement et l'exclusion sociale sont respectivement de 0,6 % et de 0,4 % du PIB en Europe (UE27). C'est le Royaume-Uni qui consacre la plus grande part de son PIB aux dépenses de logement (1,5 %) suivi par Chypre (1,1 %), la France (0,8 %), le Danemark (0,8 %), et l'Allemagne (0,6 %). Quant aux dépenses relatives à l'exclusion sociale, c'est en Italie qu'elles sont les plus faibles avec 0,1 % du PIB : il n'existe pas, entre autre, de revenu minimum national en Italie. La France se situe au-dessus de la moyenne européenne avec une part du PIB qui s'élève à 0,8 % en 2010. ■

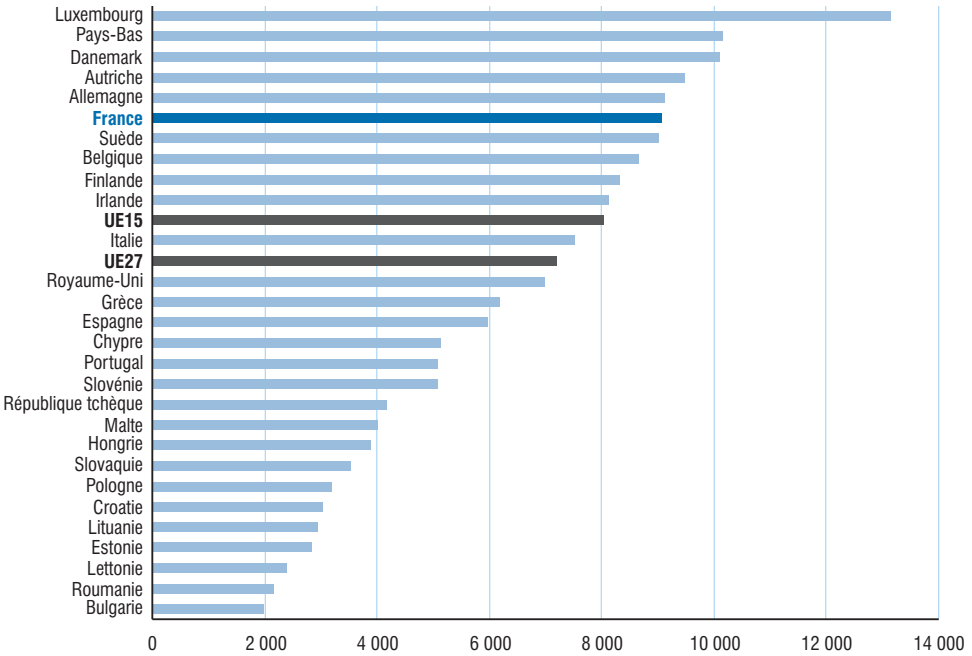
Définitions

PIB, standard de pouvoir d'achat, risque : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

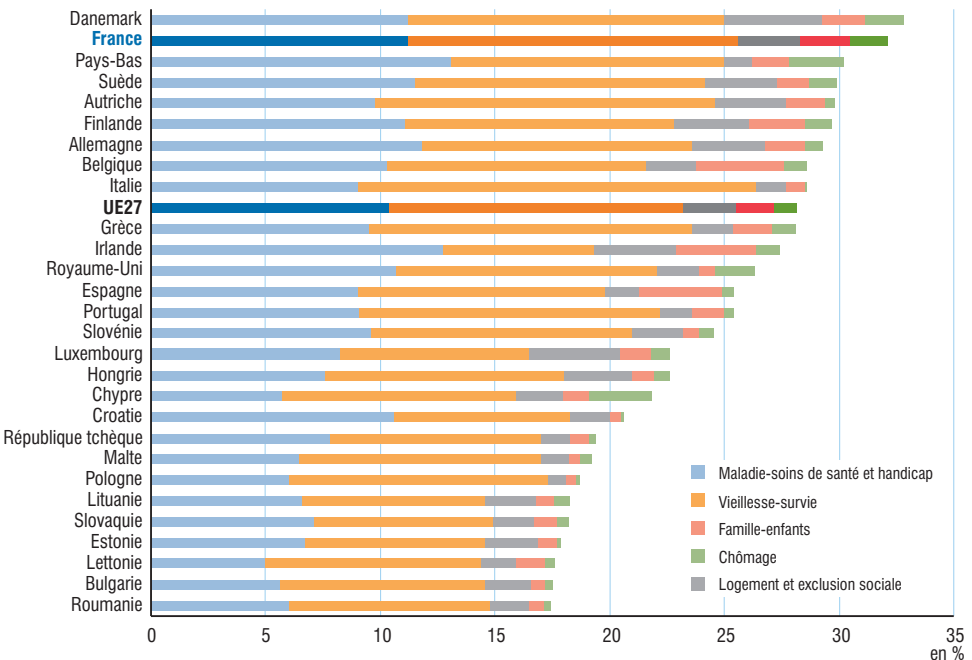
- *La protection sociale en France et en Europe en 2011*, coll. « Études et Statistiques », Drees, édition 2013.
- *ESSPROS Manual and user guidelines*, Eurostat, édition 2012.
- « Quelles évolutions des dépenses sociales dans la crise en Europe ? », in *La protection sociale en France et en Europe*, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2013.

1. Dépenses de protection sociale par habitant en SPA en 2010



Source : Eurostat, extraction en janvier 2014.

2. Dépenses par risque en part du PIB en 2010



Source : Eurostat, extraction en janvier 2014

3.5 Santé

En 2011, **les dépenses de santé** dans les pays de l'Union européenne varient entre un peu moins de 6 % du PIB (en Estonie) et près de 12 % (aux Pays-Bas). Les pays de l'est de l'Europe ont des dépenses plus faibles que la moyenne, la part des dépenses étant supérieure à 10 % au Portugal, en Belgique, en Autriche, au Danemark, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Les dépenses publiques de santé représentent entre 65 % et 86 % des dépenses totales. Il n'y a pas de corrélation apparente entre la part du public et le poids de l'ensemble des dépenses de santé dans le PIB. Ainsi, les Pays-Bas et le Luxembourg ont une part des dépenses publiques importantes alors que les dépenses totales représentent 11,9 % du PIB aux Pays-Bas et 6,6 % au Luxembourg ; le Portugal et la Hongrie ont les parts de dépenses publiques les plus faibles (deux tiers des dépenses totales) alors que leurs dépenses totales les opposent. En termes de dépenses de santé, le Japon est dans une situation assez comparable aux pays de l'Europe de l'Ouest (9,6 % de dépenses de santé dans le PIB, les dépenses publiques en représentant un peu plus des quatre cinquièmes). À l'inverse, la situation des États-Unis est très éloignée : les dépenses totales de santé sont beaucoup plus élevées (17,7 % du PIB) mais moins de la moitié (47,8 %) sont publiques.

Les niveaux des principales ressources en matière de santé (médecins, infirmiers, lits d'hôpitaux) sont très variables selon les pays européens. Le nombre de médecins pour 1 000 habitants, qui est de 2,2 en Pologne, atteint 4,8 en Autriche et 6,1 en Grèce, la France étant dans une situation intermédiaire (3,3). Le nombre d'infirmiers pour 1 000 habitants est compris entre 3,3 en Grèce et plus de 15 en Belgique et au Danemark (8,7 en France). La comparaison est toutefois délicate, le métier d'infirmier pouvant être assez différent d'un pays à l'autre. Le nombre de lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants varie entre près de 3 (Suède, Royaume-Uni, Irlande) et plus de 8 en Allemagne (où la chirurgie ambulatoire a

été autorisée plus tardivement qu'ailleurs). Le Japon et les États-Unis sont caractérisés par un nombre de médecins faible (2,2 et 2,5) et un nombre d'infirmiers relativement élevés (10,0 et 11,1). Le nombre de lits est très faible aux États-Unis et très élevé au Japon (plus de 13 pour 1 000 habitants, de nombreux lits étant utilisés pour des soins de longue durée aux personnes âgées).

Le **nombre d'années de vie en bonne santé** mesure les années de vie qu'une personne née en 2012 peut s'attendre à vivre en « bonne condition », celle-ci étant définie par l'absence de limitations d'activités ou d'incapacités majeures dues à un problème de santé. Cet indicateur est mesuré à partir de la perception qu'ont les personnes interrogées sur l'étendue des difficultés qu'elles rencontrent. En moyenne dans l'UE, les hommes nés en 2012 peuvent espérer vivre 61,3 ans en bonne santé ; les femmes 61,9 ans. Les hommes comme les femmes ont une espérance de vie en bonne santé de plus de 70 ans à Malte et en Suède, de plus de 65 ans en Irlande et au Luxembourg. Cette espérance est la plus faible dans la plupart des pays de l'est de l'Europe (en particulier Estonie, Slovaquie, Lettonie, Slovaquie, Lituanie, Roumanie) ainsi qu'au Portugal, en Finlande et en Allemagne. La France est dans une position un peu plus favorable que la moyenne de l'UE (62,6 ans pour les hommes, 63,9 pour les femmes). Dans la plupart des pays, l'espérance de vie en bonne santé des femmes est supérieure à celles des hommes (de 0,6 dans l'UE en moyenne). C'est le cas, en particulier, de plusieurs pays de l'est de l'Europe, où l'écart est sensible (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Croatie et Bulgarie). Les Pays-Bas sont dans une situation inverse. Par ailleurs, la perception de l'état de santé peut varier d'un pays à l'autre, la compréhension des questions posées peut elle aussi différer en raison de différences dans le libellé. La comparabilité des données entre pays peut en être affectée, ce qui explique pour une part la situation inférieure à la moyenne de l'Allemagne. ■

Définitions

Dépenses de santé, nombre d'années de vie en bonne santé : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

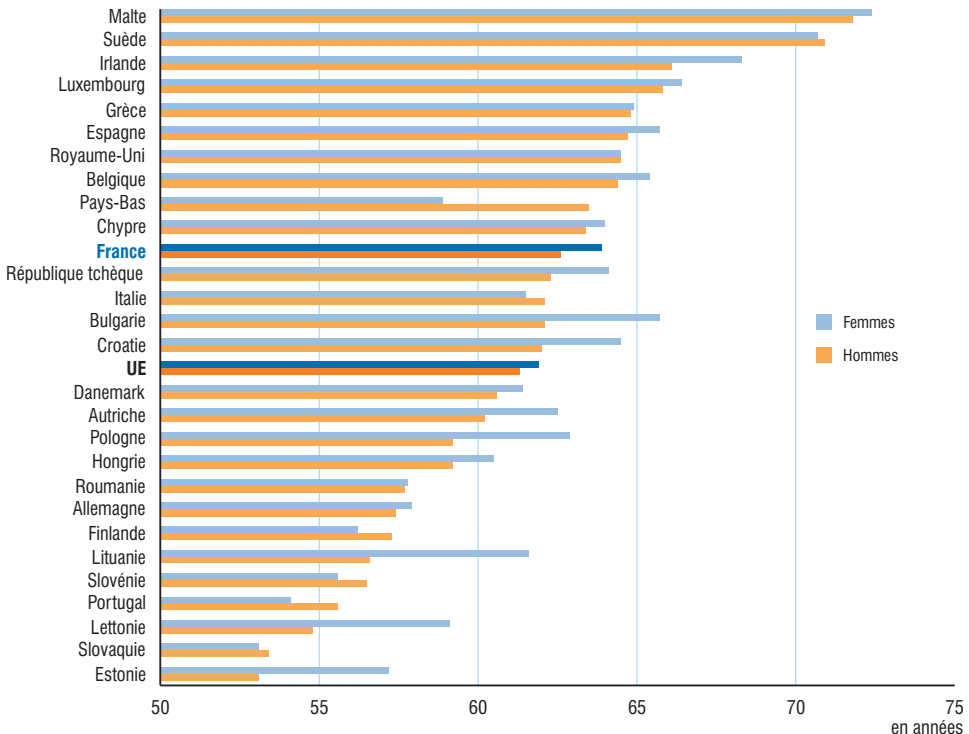
- Les comptes nationaux de la santé en 2012, Document de travail - Série Statistiques numéro 185, Drees, septembre 2013.
- *État de santé de la population en France*, coll. « Études et Statistiques », Drees 2011.

1. Caractéristiques de la santé dans l'UE, au Japon et aux États-Unis en 2011

	Dépenses de santé (en part de PIB)	Dépenses publiques de santé (en part des dépenses de santé)	Densité de :		
			médecins	infirmiers	lits d'hôpitaux
(pour 1 000 habitants)					
Estonie	5,9	79,3	3,3	6,2	5,3
Luxembourg	6,6	84,0	2,8	11,3	5,4
Pologne	6,9	70,3	2,2	5,2	6,6
Republique tchèque	7,5	84,2	3,6	8,0	6,8
Hongrie	7,9	65,0	3,0	6,2	7,2
Slovaquie	7,9	70,9	3,3	5,9	6,1
Slovenie	8,9	73,7	2,5	8,3	4,6
Irlande	8,9	67,0	2,7	12,2	3,0
Finlande	9,0	75,4	3,3	10,3	5,5
Grèce	9,1	65,1	6,1	3,3	4,9
Italie	9,2	77,8	4,1	6,3	3,4
Espagne	9,3	73,0	4,1	5,5	3,2
Royaume-Uni	9,4	82,8	2,8	8,6	3,0
Suède	9,5	81,6	3,9	11,1	2,7
Japon	9,6	82,1	2,2	10,0	13,4
Portugal	10,2	65,0	4,0	6,1	3,4
Belgique	10,5	75,9	2,9	15,4	6,4
Autriche	10,8	76,2	4,8	7,8	7,7
Danemark	10,9	85,3	3,5	15,4	3,5
Allemagne	11,3	76,5	3,8	11,4	8,3
France	11,6	76,8	3,3	8,7	6,4
Pays-Bas	11,9	85,6	3,0	11,8	4,7
États-Unis	17,7	47,8	2,5	11,1	3,1

Note : les données de la base « santé » de l'OCDE sont disponibles pour 21 pays de l'UE. Elles correspondent à l'année 2011 ou la plus proche disponible.
Sources : OCDE, extraction en janvier 2014.

2. Nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance en 2012



Source : Eurostat, extraction en janvier 2014.

3.6 Environnement

En 2011, les **énergies renouvelables** représentent 13 % de la consommation finale brute d'énergie dans l'UE28, les pays ayant des situations extrêmement variées. Ainsi dans cinq pays (Malte, Luxembourg, Royaume-Uni, Belgique et Pays-Bas), la part des énergies renouvelables est inférieure à 5 %. À l'inverse elle atteint plus de 30 % en Autriche, en Finlande et en Lettonie et dépasse même 46 % en Suède. En France, cette part est légèrement inférieure à la moyenne européenne (12 % en 2011, 13 % en 2012). Mais les biocarburants consommés en France en 2011 n'ont pu être certifiés durables (du fait d'une transposition tardive de la directive 2009/28/CE) et ne sont pas retenus par Eurostat comme étant renouvelables. Leur prise en compte aurait permis à la France d'avoir une part des énergies renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie dans la moyenne européenne, à 13 %.

La **productivité des ressources** mesure la quantité de matières physiquement utilisées pour satisfaire les besoins de la population d'un pays. Elle est de 1,6 euro par kilogramme en 2011 dans l'UE27. La plupart des pays de l'est de l'Europe ont une faible productivité (moins de 1 €/kg), alors que les pays de l'Ouest sont en général au dessus de la moyenne. La France fait partie du groupe des cinq pays les plus efficaces (derrière le Royaume-Uni, le Luxembourg, les Pays-Bas et Malte).

Les **déchets** municipaux produits représentent environ 500 kg par habitant dans l'UE28. Cette production varie entre 300 kg en Estonie, et 700 kg, au Danemark. En France, les déchets collectés par les municipalités atteignent 527 kg par habitant.

En 2012, cinq pays ont des taxes fiscales environnementales qui représentent moins de 2 % du PIB (l'Espagne, la Lituanie, la Slovaquie, la France et la Roumanie). À l'opposé trois pays ont un taux supérieur à 3,5 % (le Danemark, la Slovénie et les Pays-Bas). Dans l'UE27, les taxes fiscales environnementales représentent 2,4 % du PIB en 2011.

Entre 2001 et 2011, dans l'UE27, la part des **taxes environnementales** dans le PIB a diminué de 0,2 point. Les évolutions du poids de la fiscalité ont été relativement importantes dans de nombreux pays, sans qu'une tendance commune ne se dégage. La part des taxes a augmenté dans six pays, la hausse maximale étant de 0,67 point en Estonie. Elle est pratiquement stable (variation comprise entre - 0,1 et + 0,1 point de PIB) dans sept pays dont la France. Elle a diminué dans 14 pays, les baisses les plus fortes étant observées en Lituanie (- 0,86 point) et au Danemark, pays dans lequel la fiscalité environnementale est la plus élevée (- 0,68 point). Entre 2001 et 2011, la dispersion entre les pays n'a pratiquement pas évolué. ■

Définitions

Énergies renouvelables : voir *annexe Glossaire*.

Productivité des ressources : rapport entre le PIB en volume et la consommation intérieure de matières. Elle est mesurée en euros par kilogramme. La consommation intérieure apparente de matières additionne les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, qu'ils soient extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis ; les exportations sont retranchées. Elle mesure la quantité totale de matières physiquement utilisées par l'économie nationale, afin de satisfaire aux besoins de la population.

Déchet : est considéré comme déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. Les communes doivent assurer la gestion des déchets produits par les ménages, de ceux qu'elles produisent elles-mêmes et des déchets d'origines artisanale ou commerciale collectés par la même voie que les ordures ménagères.

Taxes environnementales : taxes dont l'assiette est une unité physique (ou une approximation d'une unité physique) de quelque chose qui a un impact négatif spécifique et avéré sur l'environnement, et qui est considérée comme une taxe par le SEC 95. L'ensemble des taxes environnementales inclut les taxes sur les transports, sur l'énergie, sur la pollution et sur les ressources.

Pour en savoir plus

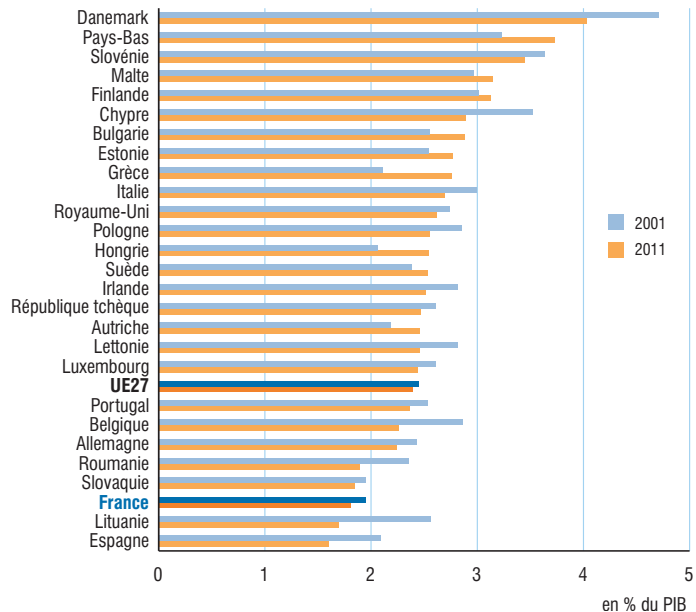
- *Repères, chiffres clés de l'environnement*, Commissariat général au développement durable, octobre 2013.

1. Principales caractéristiques environnementales de l'Union européenne en 2011

	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	Productivité des ressources		Déchets municipaux produits
	(en %)	(en euros/kg)	(base 100 en 2001)	(en kg/habitant)
Allemagne	12,3	1,82	121,1	597
Autriche	30,9	1,43	117,9	552
Belgique	4,1	1,79	118,1	464
Bulgarie	13,8	0,20	117,5	375
Chypre	5,4	0,83	108,8	658
Croatie	15,7	0,81	...	373
Danemark	23,1	1,66	115,5	719
Espagne	15,1	1,81	161,2	498
Estonie	25,9	0,42	100,8	298
Finlande	31,8	0,93	117,6	505
France	11,5	2,25	125,1	527
Grèce	11,6	1,37	132,4	496
Hongrie	9,1	0,90	153,1	382
Irlande	6,7	1,71	224,0	623
Italie	11,5	2,02	134,6	535
Lettonie	33,1	0,32	126,2	350
Lituanie	20,3	0,56	106,4	442
Luxembourg	2,9	3,21	130,0	687
Malte	0,4	2,52	76,6	583
Pays-Bas	4,3	2,89	119,1	596
Pologne	10,4	0,40	103,6	315
Portugal	24,9	0,96	123,5	487
République tchèque	9,4	0,69	146,8	320
Roumanie	21,4	0,21	59,7	365
Royaume-Uni	3,8	3,22	147,5	518
Slovaquie	9,7	0,67	120,3	327
Slovénie	18,8	1,07	152,1	411
Suède	46,8	1,60	110,4	460
UE27	13,0	1,60	119,7	500
UE28	13,0	499

Source : Eurostat, extraction en décembre 2013.

2. Recettes fiscales environnementales



Source : Eurostat.

Fiches thématiques

Marché du travail

4.1 Emploi et chômage

En 2012, 64,1 % des habitants de l'Union européenne à 28 (UE), âgés de 15 à 64 ans, ont un emploi. Le **taux d'emploi** de l'UE se stabilise globalement depuis 2010, après une baisse de 1,7 point entre 2008 et 2010.

Le taux d'emploi des hommes (69,6 %) est supérieur de 11,1 points à celui des femmes (58,5 %) en 2012. Cet écart se réduit de façon structurelle de 0,4 point par an environ depuis le début des années 2000, avec une diminution encore plus forte en 2009 car l'emploi masculin a été plus durement touché par la crise que l'emploi féminin. En Suède, en Finlande, en Bulgarie ou dans les pays baltes, l'écart est inférieur à 5 points ; en Lituanie il est même quasi nul. À Malte, en Grèce, en Italie et en République tchèque, il est supérieur à 15 points. Dans les pays où l'emploi continue de baisser comme en Grèce, en Italie, en Espagne ou au Portugal, les écarts se réduisent plus fortement car les suppressions de postes touchent davantage les emplois masculins.

Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés au début des années 2000, prévoyaient d'atteindre en 2010 un taux d'emploi global de 70 % et un taux d'emploi féminin de 60 %. Depuis 2010, cinq pays remplissent les objectifs : l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. Le Royaume-Uni a atteint cet objectif en 2012. Six pays, l'Estonie, la Finlande, la France, la Lettonie, la Lituanie, et la Slovaquie remplissent seulement l'objectif portant sur l'emploi féminin.

Au sein de l'Union européenne, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans a baissé depuis le début de la crise : il s'élève à 32,8 % en 2012 contre 37,3 % en 2008. Là aussi, les disparités sont fortes : alors que moins de 25 % des jeunes sont en emploi dans 12 pays de l'UE dont l'Espagne, l'Italie et la Grèce, ils sont plus de 50 % en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. Ces différences viennent des scolarités et des cumuls emploi-études variables d'un pays à l'autre

mais aussi d'insertion des jeunes plus ou moins aisée sur le marché du travail. Seul pays où le taux d'emploi des 15-24 ans a augmenté entre 2008 et 2011, l'Allemagne a vu son taux d'emploi des jeunes se replier en 2012. Il s'établit à 46,6 %, contre 28,5 % pour la France.

Le taux d'emploi des européens de 55 à 64 ans se situe à 48,8 %, en dessous de l'objectif européen de 50 % mais en progression de 1,5 point sur un an. Dix pays dépassent cet objectif en 2012, dont l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie et la Suède. En France, le taux d'emploi des 55-64 ans reste en-deçà de l'objectif.

Au sein de l'UE, une personne en emploi sur cinq est à temps partiel. Le temps partiel est particulièrement fréquent aux Pays-Bas (49,8 %). Il est élevé en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Irlande, au Royaume-Uni et en Suède (environ un quart de l'emploi). Depuis 2008, il a augmenté dans presque tous les pays, sauf en Pologne, en Suède et en Croatie.

En 2012, 13,7 % des salariés de l'Union européenne sont en contrat à durée déterminée. En Espagne, en Pologne et au Portugal, les contrats à durée déterminée représentent plus d'un contrat sur 5, alors que c'est le cas de moins d'un contrat sur 20 en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie.

Après une stabilisation en 2011, le taux de chômage de l'UE augmente à nouveau en 2012 de 0,9 point et s'établit à 10,5 %. Le **taux de chômage** est particulièrement élevé en Espagne (25,0 %) et en Grèce (24,3 %). Pour ces deux pays, la hausse a été très forte en 2012, respectivement + 3,3 et + 6,6 points. Le taux de chômage baisse dans 9 pays en 2012, dont l'Allemagne (- 0,4 point) et le Royaume-Uni (- 0,1 point). Le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans a augmenté en 2012, de 1,5 point, et s'établit à 22,9 %. En Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Slovaquie, plus d'un jeune actif sur trois est au chômage. ■

Définitions

Taux d'emploi, taux de chômage : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "Europe in figures - Eurostat yearbook 2013", *Livres statistiques*, Eurostat.

1. Taux d'emploi et indicateurs sur l'emploi en 2012

en %

	Taux d'emploi				Part de l'emploi à temps partiel ¹	Part des salariés en contrat à durée déterminée ²
	15-64 ans			15-24 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble			
Allemagne	77,6	68,0	72,8	46,6	26,7	13,9
Autriche	77,8	67,3	72,5	54,6	25,7	9,3
Belgique	66,9	56,8	61,8	25,3	25,1	8,1
Bulgarie	61,3	56,3	58,8	21,9	2,4	4,5
Chypre	70,4	59,4	64,6	28,1	10,7	15,0
Croatie	55,1	46,2	50,7	16,9	8,4	12,8
Danemark	75,2	70,0	72,6	55,0	25,7	8,5
Espagne	60,2	50,6	55,4	18,2	14,7	23,6
Estonie	69,7	64,7	67,1	33,0	10,4	3,7
Finlande	70,5	68,2	69,4	41,8	15,1	15,6
France³	68,1	60,0	64,0	28,5	18,0	15,2
Grèce	60,6	41,9	51,3	13,1	7,7	10,0
Hongrie	62,5	52,1	57,2	18,6	7,0	9,4
Irlande	62,7	55,1	58,8	28,2	24,0	10,2
Italie	66,5	47,1	56,8	18,6	17,1	13,8
Lettonie	64,4	61,7	63,0	28,7	9,4	4,7
Lituanie	62,2	61,8	62,0	21,5	9,5	2,6
Luxembourg	72,5	59,0	65,8	21,7	19,0	7,7
Malte	73,3	44,2	59,0	43,8	14,0	6,9
Pays-Bas	79,7	70,4	75,1	63,3	49,8	19,5
Pologne	66,3	53,1	59,7	24,7	7,9	26,9
Portugal	64,9	58,7	61,8	23,6	14,3	20,7
République tchèque	74,6	58,2	66,5	25,2	5,8	8,8
Roumanie	66,5	52,6	59,5	23,9	10,2	1,7
Royaume-Uni	75,2	65,1	70,1	46,9	27,2	6,3
Slovaquie	66,7	52,7	59,7	20,1	4,1	6,8
Slovénie	67,4	60,5	64,1	27,3	9,8	17,1
Suède	75,6	71,8	73,8	40,2	26,5	16,4
UE28	69,6	58,5	64,1	32,8	19,9	13,7

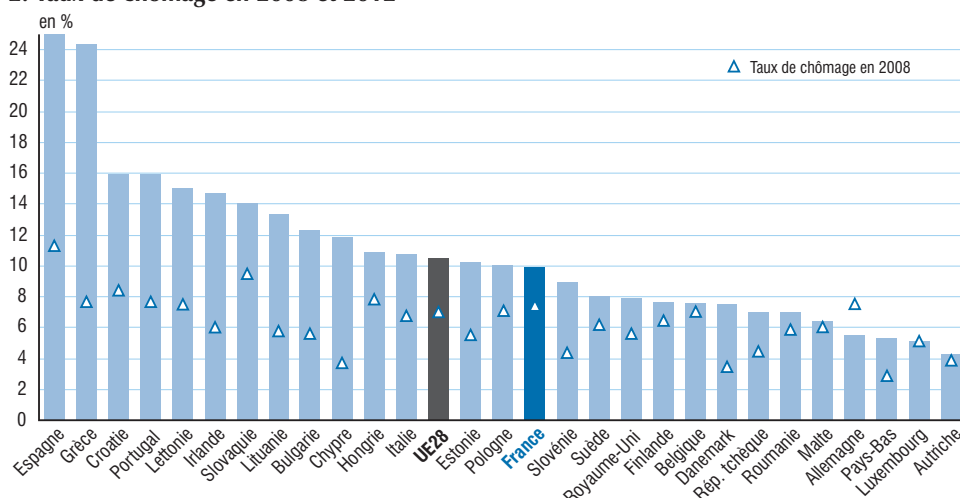
1. Parmi l'ensemble des personnes en emploi. 2. Parmi l'ensemble des salariés. 3. France métropolitaine.

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : les données concernant les contrats à durée déterminée renvoient à la définition européenne qui est plus large que la définition française. Pour la France, les données présentées ici sont cohérentes avec les résultats de l'enquête Emploi rénovée en 2013 et la nouvelle série de taux de chômage publiée en mars 2014 (impact de la rénovation du questionnaire : - 0,5 point). Le taux d'emploi de l'UE 28 n'a pas été recalculé par Eurostat avec les nouvelles données, mais devrait être très proche des résultats actuellement publiés.

Sources : Eurostat ; Insee pour la France (sauf part des salariés en CDD : Eurostat), enquêtes sur les forces de travail, extraction en janvier 2014.

2. Taux de chômage en 2008 et 2012



Champ : population des ménages, personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, extraction en janvier 2014.

4.2 Salaires et coût du travail

Dans l'Union Européenne à 27, en 2011, le **salaire brut** moyen d'un salarié à temps complet dans l'industrie ou les services marchands est compris entre 4 700 euros par an en Bulgarie et 60 000 euros par an au Danemark, soit près de 13 fois plus. Dans l'ensemble, le salaire brut annuel moyen est inférieur à 12 000 euros dans la plupart des pays baltes et de l'Europe centrale et orientale, compris entre 16 000 et 30 000 euros dans les pays du sud de l'Europe et supérieur à 30 000 euros dans les autres pays de l'Union. La France est en onzième position, entre le Royaume-Uni et la Grèce.

En Europe, les **salaires minima** sont très variés, ce qui reflète les différences entre les niveaux de développement des pays et leurs institutions. Il existe un niveau de salaire minimum national dans 21 pays, (le 1^{er} janvier 2013), fixé par la loi, souvent après consultation des partenaires sociaux, ou directement par accord intersectoriel national (comme c'est le cas en Belgique et en Grèce). Il s'applique généralement à tous les salariés, ou au moins à une grande majorité d'entre eux. Les salaires minima sont inférieurs à 200 euros par mois en Roumanie et en Bulgarie. De manière générale, ce sont dans les pays de l'est de l'Europe que les minima sont les plus faibles. À l'opposé, le salaire minimal est supérieur à 1 800 euros par mois au Luxembourg. Ce sont les pays de l'ouest de l'Europe qui ont des niveaux de salaire minimum les plus élevés (du moins quand ceux-ci existent). La France se situe au

cinquième rang, à un niveau proche de celui de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Irlande, légèrement supérieur à celui du Royaume-Uni.

Les différences de salaire reflètent pour partie les écarts de prix entre les pays, en particulier pour ceux qui sont hors de la zone euro. Les écarts de salaire sont moins marqués quand on prend en compte les écarts de prix en utilisant les **parités de pouvoir d'achat**. Ainsi le rapport entre les deux extrêmes passe de 13 (salaires en euros) à 5 (salaires en tenant compte des PPA). En revanche, les positions relatives des pays sont peu modifiées.

Les écarts de coût de travail entre pays reflètent pour une part les différences de salaires. Mais pas seulement. Ainsi le nombre d'heures travaillées annuellement est plus faible dans l'ex-Europe des 15, ce qui augmente d'autant le coût horaire par rapport aux autres pays. De plus, les taux de cotisation employeurs appliqués aux rémunérations diffèrent nettement entre pays, en fonction de leur système social. Ainsi, au Danemark, où une part importante de la protection sociale est fiscalisée, les salaires représentent 87 % du coût du travail, niveau le plus élevé en Europe. La France est un des trois pays (avec la Suède et la Belgique) dans lesquels la part des salaires dans le coût du travail est la plus faible (de l'ordre des deux tiers). Au total, la France a un des coûts horaires du travail les plus élevés au sein de l'UE. ■

Définitions

Salaire brut : correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires.

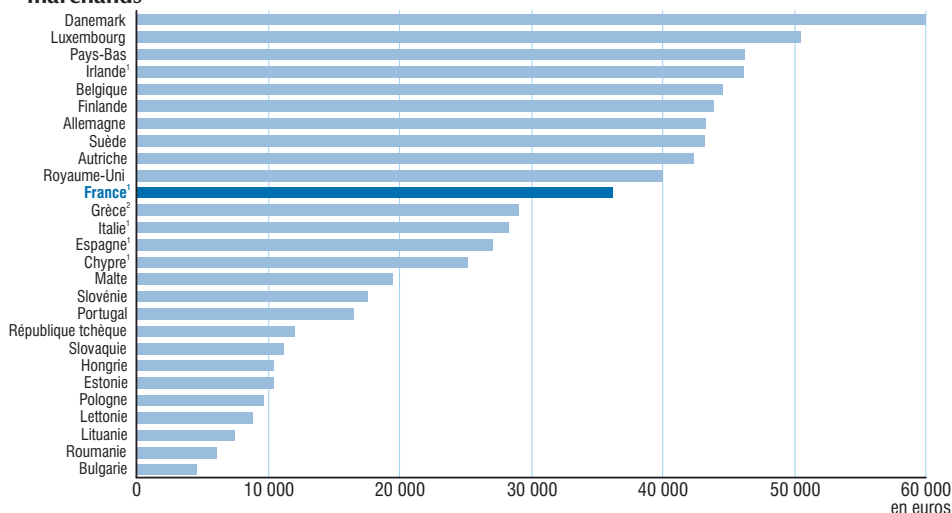
Salaires minima : les données présentées ici concernent les salaires minima nationaux au 1^{er} janvier de l'année. Dans certains pays le salaire minimum national n'est pas fixé sur une base mensuelle mais sur une base horaire ou hebdomadaire. Pour ces pays les salaires minima horaires ou hebdomadaires sont alors convertis en salaires mensuels. Les salaires minima sont des montants bruts, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale. Ces déductions varient d'un pays à l'autre.

Parité de pouvoir d'achat : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Emploi et salaires*, coll « Insee Références », édition 2013.

1. Salaire brut annuel moyen pour un temps complet en 2011 dans l'industrie et les services marchands

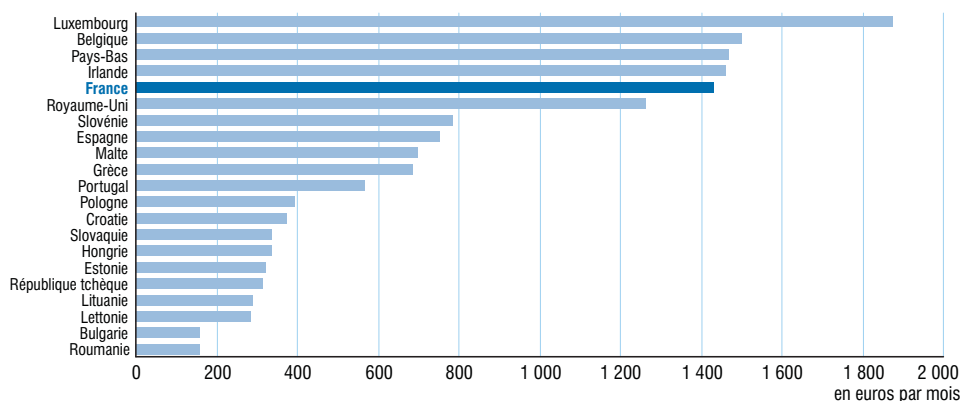


1. Données 2010. 2. Données 2009.

Champ : salariés à temps complet, sauf Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie : salaire moyen en équivalent temps plein ; secteurs de l'industrie et des services marchands nomenclature Nace rév. 2 ; entreprises de 10 salariés ou plus sauf Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Italie, Luxembourg, Pologne et République tchèque.

Source : Eurostat, extraction des données en août 2013.

2. Salaires minima au premier janvier 2013



Source : Eurostat, extraction en janvier 2014.

3. Salaires et traitements totaux en 2011

		en % du coût total de la main-d'oeuvre	
Allemagne	78,4	Lituanie	71,3
Belgique	67,4	Luxembourg	85,9
Bulgarie	84,0	Pays-Bas	76,9
Croatie	84,3	Portugal	79,8
Danemark	86,9	République tchèque	72,8
Espagne	73,0	Roumanie	77,1
Finlande	78,1	Royaume-Uni	85,6
France	66,8	Slovaquie	74,1
Hongrie	74,2	Slovénie	86,0
Irlande	85,3	Suède	66,8
Lettonie	78,7		

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Eurostat, extraction en janvier 2014.

4.3 Articulation emploi et famille

Les écarts de taux d'emploi entre les femmes ayant des **enfants** (quand il y en a un au moins qui a moins de 6 ans) et celles qui n'en ont pas sont un bon indicateur de la difficulté à articuler vie familiale et vie professionnelle. En Europe, la participation au marché du travail des femmes âgées de 20 à 49 ans est fortement liée au nombre d'enfants et à leur âge. C'est beaucoup moins le cas pour les hommes. En 2012, dans l'UE28, le **taux d'emploi** des femmes de 20 à 49 ans n'ayant pas d'enfant est de 75,0 %. Parmi les femmes de 20 à 49 ans ayant au moins un enfant de moins de six ans, le taux d'emploi est de 65,0 % quand elles ont un enfant, de 61,5 % quand elles en ont deux, de 46,7 % quand elles en ont trois. À l'inverse, le taux d'emploi des hommes n'est que peu influencé par le nombre de leurs enfants.

Le gradient des taux d'emploi suivant le nombre d'enfants est variable selon les pays. L'écart de taux d'emploi est important entre les femmes sans enfant et celles en ayant un en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie et en Estonie (entre 28 et 47 points alors que cet écart est de 10 points sur l'ensemble de l'UE). Cet écart est beaucoup plus faible en France (2 points) et même positif en Suède et au Portugal. L'écart de taux d'emploi entre les femmes ayant trois enfants et celles en ayant un est de 18 points en moyenne dans l'UE, la France ayant cette fois un des écarts les plus élevés (22 points) derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Bulgarie et le Luxembourg.

L'offre en matière d'accueil des jeunes enfants est un élément déterminant de l'emploi des femmes. En 2002, lors du sommet de Barcelone, le Conseil européen a fixé comme objectif qu'un tiers des enfants de moins de trois ans soient gardés dans des **structures d'accueil** à l'horizon 2010. En 2012, l'UE dans son ensemble n'a pas atteint cet objectif et seuls dix pays en son sein y sont parvenus. Dans cinq d'entre eux, ce sont plus de 40 % des enfants qui sont accueillis dans des structures d'accueil (Danemark, Pays-Bas, Suède, Luxembourg et France). À l'inverse dans sept pays, tous situés à l'est de l'Europe, la proportion d'enfants accueillis est inférieure à 10 %.

Dans l'UE28, un enfant sur deux de moins de trois ans gardé dans une structure est accueilli plus de 29 heures par semaine. La situation est très variable entre les États membres. Ainsi, dans quatre pays (Autriche, République tchèque, Royaume-Uni et Pays-Bas), la très grande majorité des enfants sont accueillis pour une durée hebdomadaire comprise entre 1 et 29 heures. Cela nécessite que les parents ne travaillent pas à temps plein ou que d'**autres modes de garde** soient utilisés. Dans certains pays du sud de l'Europe (Portugal, Chypre, Grèce, Roumanie), l'usage de ces autres modes de garde est très développé : environ un enfant de moins de trois ans sur trois est gardé de cette façon, pour une durée hebdomadaire supérieure à 29 heures. Enfin, dans de nombreux pays, dont la France, les parents combinent plusieurs modes de garde. ■

Définitions

Enfant : dans cette fiche, avoir un ou plusieurs enfants, c'est avoir un enfant au moins qui a moins de 6 ans.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et le nombre de personnes total de la classe d'âge.

Structures d'accueil : accueil en école maternelle, en crèche, en halte garderie, garde par une nourrice recrutée par l'intermédiaire des services publics ou par une assistante maternelle.

Autres modes de garde : nourrice ou jeune fille au pair recrutées sans l'intermédiaire de services publics, ainsi que la garde par les grands parents, amis, voisins ou relations.

Pour en savoir plus

- *Femmes et Hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.

1. Taux d'emploi selon le nombre d'enfants en 2012

en %

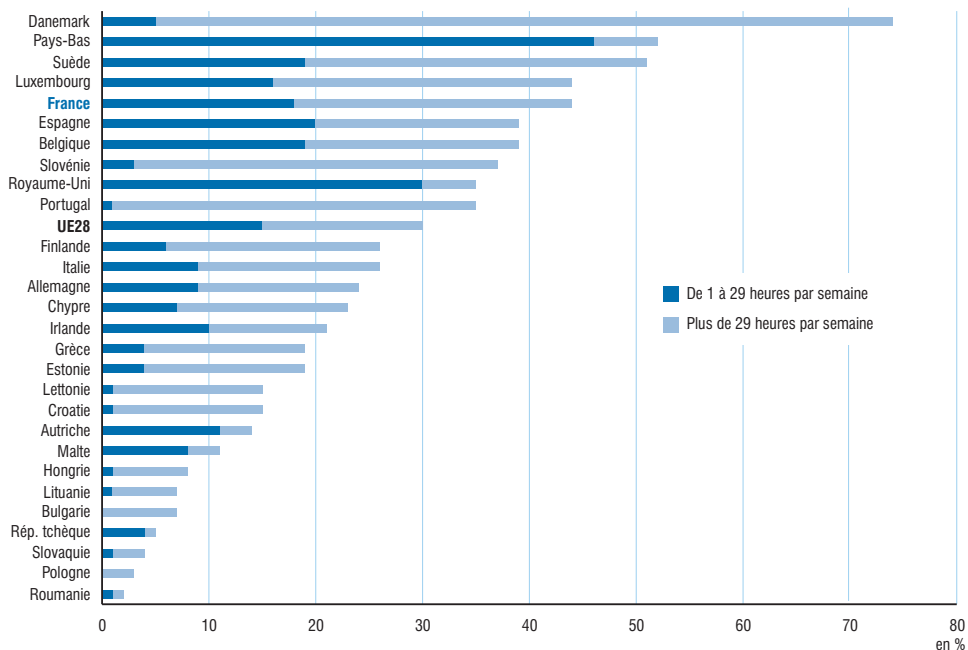
	Femmes				Hommes			
	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
Allemagne	83,6	65,8	60,4	40,9	84,2	92,1	93,1	87,4
Autriche	83,7	77,9	71,7	56,4	86,4	93,3	94,2	87,4
Belgique	75,4	74,4	74,6	54,7	78,1	89,4	89,9	84,0
Bulgarie	69,8	55,7	52,7	27,6	68,8	84,1	76,4	49,0
Chypre	77,3	67,5	74,1	62,0	75,4	87,5	89,6	88,5
Croatie	64,3	61,9	60,8	48,1	64,3	84,8	85,0	74,8
Danemark	74,9	72,2	82,5	75,4	76,7	86,6	94,2	92,6
Espagne	66,6	62,6	57,2	44,0	63,3	76,4	80,4	68,0
Estonie	81,8	53,7	52,8	52,6	75,0	90,3	92,1	85,6
Finlande	78,7	62,0	65,7	55,8	76,9	90,6	90,7	91,8
France	74,5	72,2	68,3	49,9	76,8	89,2	90,4	85,9
Grèce	53,0	52,2	50,5	44,5	64,7	82,4	84,3	80,5
Hongrie	76,8	39,8	39,8	23,6	76,6	86,2	86,1	72,3
Irlande	76,9	65,5	60,5	44,3	67,7	79,8	79,2	73,6
Italie	64,5	59,9	52,2	38,6	74,1	88,4	88,6	84,0
Lettonie	74,8	64,9	63,6	53,7	72,8	83,4	85,9	79,9
Lituanie	74,6	73,0	81,0	56,2	68,0	83,9	87,7	74,7
Luxembourg	83,8	79,9	77,3	51,4	89,2	94,9	94,2	92,6
Malte	78,0	62,9	57,6	41,1	86,0	96,6	95,4	93,3
Pays-Bas	82,0	79,8	80,7	66,4	83,1	94,0	94,5	92,8
Pologne	73,2	63,2	60,4	51,8	75,3	91,3	91,5	86,5
Portugal	70,7	74,8	73,4	53,9	71,0	85,3	85,5	79,1
Rép. tchèque	82,9	36,3	43,3	34,9	85,2	94,4	95,9	83,9
Roumanie	68,3	65,0	63,4	45,6	76,4	85,2	84,7	73,6
Royaume-Uni	81,6	68,2	61,6	41,4	80,9	91,6	91,7	80,9
Slovaquie	75,7	37,7	35,5	29,7	76,2	90,8	89,5	76,6
Slovénie	77,9	75,0	81,8	75,7	79,5	90,9	94,4	92,9
Suède	73,9	74,0	80,7	76,9	76,9	91,7	95,4	91,5
UE 28	75,0	65,0	61,5	46,7	76,9	88,2	89,3	82,6

Champ : personnes de 20 à 49 ans.

Note : quand il y a un enfant ou plus, le plus jeune à moins de 6 ans.

Source : Eurostat, extraction en février 2014.

2. Enfants de moins de trois ans gardé dans des structures d'accueil en 2011



Source : Eurostat, extraction en février 2012.

4.4 Durée du travail

En moyenne dans l'Union européenne à 28, la **durée habituelle hebdomadaire de travail** pour l'ensemble des salariés (à temps complet et à temps partiel) s'établit à 37,2 heures au second trimestre 2013. Elle varie entre 29,9 heures aux Pays-Bas et 42,1 heures en Grèce. La durée hebdomadaire du travail est généralement plus faible dans les pays du nord de l'Europe et plus élevée dans les pays d'Europe centrale et orientale. La France a une durée équivalente à la moyenne européenne.

La mesure de la durée du travail nécessite d'une part de définir ce qu'est avoir un emploi, d'autre part de distinguer les personnes qui travaillent à temps plein de celles qui travaillent à temps partiel. Avoir un emploi signifie avoir effectué un travail d'au moins une heure pendant une semaine de référence selon le Bureau international du travail. Mais il est difficile de fixer un seuil qui détermine la frontière entre activité à temps plein et activité à temps partiel : selon Eurostat, il est compliqué de faire une distinction fondée sur des normes juridiques ou institutionnelles, les pratiques étant très variables entre pays et branches professionnelles. Aussi, pour distinguer les personnes qui sont à temps plein de celles qui sont à temps partiel, Eurostat utilise les réponses spontanées données par les personnes interrogées dans les enquêtes sur les forces de travail.

Selon ces enquêtes, la proportion des salariés à temps partiel varie très fortement selon les pays. Dans les pays de l'est de l'UE, le temps partiel est peu répandu. Il est inférieur à 10 %, voir quasiment inexistant en Bulgarie (moins de 3 % des personnes en emploi). Parmi les autres pays, seule la Grèce est dans une situation équivalente (8 % de personnes à temps partiel). À l'inverse, le temps partiel est très développé dans les pays du nord de l'Europe où généralement un emploi sur

quatre est à temps partiel. Les Pays-Bas ont une situation exceptionnelle avec un emploi sur deux à temps partiel. En moyenne dans l'UE le taux est de près de 20 %, la France étant légèrement en dessous. Dans l'ensemble, ce sont les pays dans lesquels le taux de temps partiel féminin est le plus élevé qui ont le taux d'emploi féminin le plus élevé.

Pour les seuls salariés à temps partiel, la durée de travail s'élève à 19,8 heures dans l'UE. Elle varie entre 16,4 heures au Portugal et 23,8 heures en Belgique. La France est au-dessus de la moyenne européenne (22,9 heures).

La durée habituelle hebdomadaire du travail déclarée par les salariés à temps complet s'établit en moyenne à 41,6 heures dans l'UE. Elle varie entre 38,9 heures et 44,1 heures. En France, la durée est inférieure à la moyenne européenne (40,7 heures). Les durées habituelles hebdomadaires les plus élevées sont observées en Grèce, Autriche, au Royaume-Uni et au Portugal.

En moyenne dans l'UE, la **durée de vie au travail** est de 35 années. Elle est relativement variable : entre 30,4 et 40,6 ans. Ce sont les pays du nord de l'Europe où cette durée est la plus élevée. Ainsi la Finlande, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède ont une durée supérieure à 37 ans. À l'inverse, ce sont principalement des pays du sud et de l'est de l'Europe qui ont la durée de vie au travail la plus faible, notamment la Hongrie et l'Italie. La France a une durée de vie au travail légèrement inférieure à la moyenne européenne.

Depuis 2000, la durée de vie au travail a augmenté de trois années en moyenne dans l'UE. À l'exception de la Roumanie, la hausse est observée dans tous les pays. Elle est particulièrement forte aux Pays-Bas, en Espagne et en Suède (4 ans). Elle provient en partie de la hausse des taux d'activité. ■

Définitions

Durée habituelle hebdomadaire du travail : elle s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jours fériés, congés). Elle inclut toutes les heures habituellement effectuées dont les heures supplémentaires régulières (dites structurelles) effectuées à titre individuel. Le principal indicateur de durée du travail retenu dans cette fiche est la durée habituelle hebdomadaire. En effet, les pratiques nationales en termes de temps de travail ou de congés (par exemple) sont variées et l'homogénéité de leur mesure sur l'ensemble des pays européens n'est aujourd'hui pas bien assurée, si bien que les durées annuelles effectives de travail tirées des enquêtes sur la Main d'œuvre (Labour Force Survey) sont difficilement comparables entre pays.

Durée de vie au travail : indicateur qui mesure le nombre d'années au cours desquelles une personne âgée de 15 ans est susceptible d'être active sur le marché de travail tout au long de sa vie. Il tient compte de l'espérance de vie et des données sur le marché du travail (taux d'activité par âge).

Pour en savoir plus

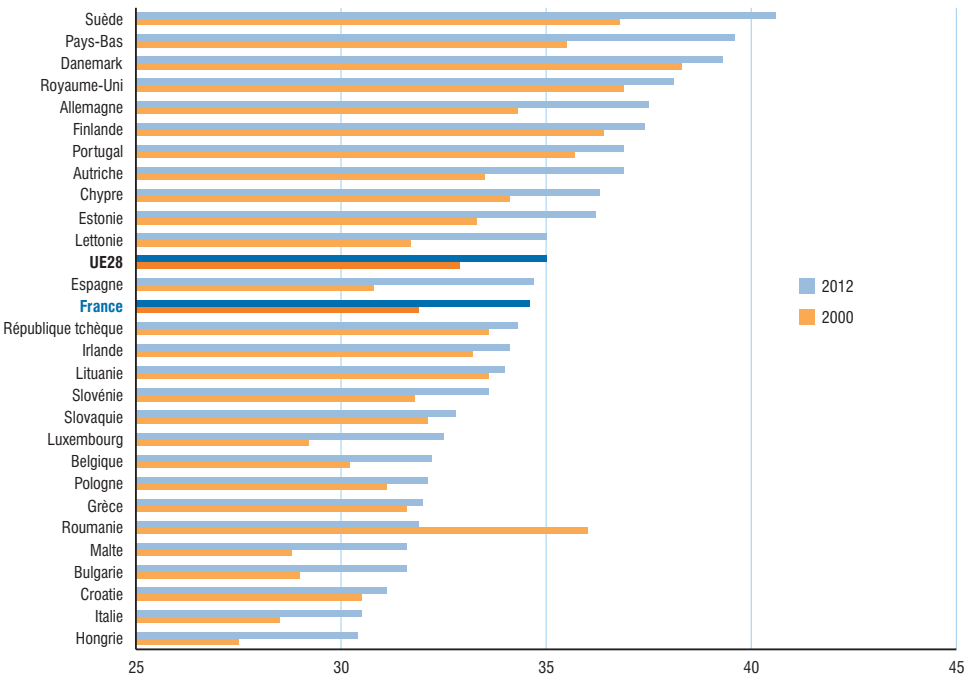
- « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 047, juillet 2013.

1. Différents indicateurs du temps de travail au second trimestre 2013

	Nombre moyen d'heures de travail habituelles par semaine			Proportion de temps partiel (en %)
	Temps partiel	Temps complet	Ensemble	
Allemagne	18,2	41,8	35,3	26,4
Autriche	20,6	43,2	37,2	25,6
Belgique	23,8	41,8	37,4	23,6
Bulgarie	20,3	41,2	40,7	2,6
Chypre	19,7	42,4	39,8	11,5
Croatie	21,5	41,2	39,5	7,0
Danemark	18,5	38,9	33,6	25,4
Espagne	18,2	41,8	37,9	16,3
Estonie	20,7	40,8	38,9	8,7
Finlande	19,9	40,0	37,1	13,5
France	22,9	40,7	37,5	17,6
Grèce	20,2	44,1	42,1	8,0
Hongrie	23,4	40,7	39,5	6,5
Irlande	19,4	40,0	35,3	23,5
Italie	21,1	40,4	36,9	17,8
Lettonie	21,1	40,4	38,9	7,8
Lituanie	20,8	39,6	38,1	8,1
Luxembourg	21,5	40,7	37,1	18,7
Malte	21,4	41,4	38,4	14,1
Pays-Bas	19,5	40,7	29,9	50,1
Pologne	22,2	42,4	40,8	7,0
Portugal	16,4	42,8	39,3	11,3
République tchèque	20,9	41,9	40,5	5,9
Roumanie	23,4	40,7	40,3	9,0
Royaume-Uni	18,9	42,9	36,4	25,8
Slovaquie	19,6	41,8	40,7	4,8
Slovénie	19,6	42,0	39,7	9,3
Suède	23,7	40,8	36,3	24,7
UE28	19,8	41,6	37,2	19,6

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, extraction en février 2014.

2. Durée de vie au travail



Source : Eurostat, extraction en février 2014.

4.5 Main-d'œuvre étrangère

En 2012, les personnes de nationalité étrangère représentent en moyenne 6 % de la **population active** de l'Union européenne (hors Roumanie). C'est au Luxembourg que leur part est la plus élevée (51 %). Elle est également très importante dans des pays tels que Chypre (24 %), l'Estonie et la Lettonie (16 %) ou encore l'Espagne et l'Irlande (15 %). Dans l'ensemble de l'UE, plus de 40 % de la population active **étrangère** est originaire d'un pays de l'Union européenne.

Entre 2003 et 2012, la population active étrangère de l'UE s'est accrue de plus de 6 % par an en moyenne annuelle selon des rythmes et ampleurs fortement différenciés selon les pays. Cette hausse est particulièrement visible en Slovaquie, en Irlande, à Chypre, en Espagne et au Danemark. *A contrario*, depuis 2003, le nombre de travailleurs étrangers a reculé dans plusieurs pays de l'est de l'Europe. Dans les pays baltes, ce phénomène s'explique en partie par une politique de naturalisations. En 2012, dans l'UE, le **taux d'activité** des étrangers est le même que celui des nationaux. Il est plus élevé que celui des nationaux dans 16 pays, notamment au Luxembourg, en Slovaquie et à Chypre où l'écart entre nationaux et étrangers excède 8 points. Mais en Suède, aux Pays-Bas et en Allemagne, le taux d'activité des nationaux est supérieur de plus de 9 points à celui des étrangers. Ces différences entre pays sont dues en partie aux motifs d'immigration : dans les pays où le taux d'activité des étrangers est plus important, la majorité des nouveaux migrants viennent à des fins d'emploi.

Dans tous les pays, le taux d'activité augmente avec le niveau d'éducation, mais cet accroissement est moins marqué pour les

étrangers. Parmi les personnes non qualifiées, le taux d'activité des étrangers est souvent supérieur, ou seulement légèrement inférieur à celui des nationaux.

Dans presque tous les pays, le chômage touche plus les étrangers. Leur **taux de chômage** est plus de deux fois supérieur à celui des nationaux dans dix pays, notamment en Suède, en Belgique en Autriche et au Danemark. En 2012, le taux de chômage des étrangers originaires d'un pays européen est de 12,5 % contre 21,3 % pour ceux originaires d'un pays tiers.

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, la situation des étrangers sur le marché du travail s'est plus fortement dégradée ces dernières années, tant en valeur absolue qu'en comparaison avec celle des nationaux. En moyenne, le taux de chômage des travailleurs étrangers a augmenté de 5,6 points entre 2008 et 2012, alors que l'augmentation est plus modérée pour les travailleurs nationaux (+ 3,3 points). Le taux de chômage des étrangers a toutefois moins progressé que celui des nationaux dans onze pays, dont le Danemark, Chypre et la Lituanie. Dans bon nombre de pays, le taux de chômage des femmes étrangères est inférieur à celui des hommes étrangers mais celles-ci sont en moyenne plus souvent inactives.

60 % des emplois occupés par des étrangers le sont par des citoyens de l'Union européenne et le **taux d'emploi** des étrangers de nationalité européenne (68 %) est nettement supérieur à celui des non-européens (54 %). Ce phénomène est particulièrement marqué en Slovaquie, en Lituanie, aux Pays Bas, au Royaume-Uni et en Pologne. ■

Définitions

Étranger : citoyens d'autres États membres de l'UE et citoyens des pays tiers résidant habituellement dans le pays déclarant.

Population active : personnes ayant un emploi ou à la recherche d'un emploi.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs d'une population donnée et l'effectif total de cette population.

Taux de chômage (au sens du BIT) : rapport entre la population au chômage au sens du BIT (c'est-à-dire constituée des personnes sans emploi, disponibles et à la recherche d'un emploi ou qui en ont trouvé un qui commencera ultérieurement) et la population active.

Taux d'emploi : rapport entre la population ayant un emploi et l'effectif total de cette population.

Pour en savoir plus

- « Dans l'UE27, les travailleurs étrangers comptaient pour 7 % de l'emploi total en 2012 », Eurostat, juin 2013.
- « Perspectives des migrations internationales 2013 », OCDE, juin 2013.

1. Travailleurs étrangers dans les pays de l'Union européenne à 28

	Population active étrangère (en milliers)		Part dans la population active totale (en %)	
	2003	2012	2003	2012
Allemagne	3 562	4 109	9	10
Autriche	399	532	10	12
Belgique	334	484	8	10
Bulgarie	8	5	<0,5	<0,5
Chypre	38	101	12	24
Croatie	...	3	...	<0,5
Danemark	92	205	3	7
Espagne	1 463	3 404	8	15
Estonie	129	108	20	16
Finlande	41	69	2	3
France	1 358	1 739	5	6
Grèce	268	428	6	9
Hongrie	22	32	1	1
Irlande	119	324	6	15
Italie	...	2 705	...	11
Lettonie	...	159	...	16
Lituanie	14	9	1	1
Luxembourg	87	126	45	51
Malte	...	5	...	3
Pays-Bas	304	343	4	4
Pologne	...	29	...	<0,5
Portugal	139	165	3	3
République tchèque	82	80	2	1
Roumanie
Royaume-Uni	1 472	2 827	5	9
Slovaquie	5	5	<0,5	<0,5
Slovénie	3	26	<0,5	3
Suède	210	275	5	6
UE28¹	10 150	18 297	4,5	5,7

1. Ensemble des pays de l'UE28 dont les données sont connues. Champ : population active âgée de 15 à 64 ans. Source : Eurostat.

2. Situation sur le marché du travail en 2012 des étrangers et des nationaux dans les pays de l'UE à 28

	Taux d'activité		Taux de chômage	
			en %	
	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux
Allemagne	69,0	78,1	10,5	5,0
Autriche	71,2	76,6	8,8	3,8
Belgique	63,3	67,4	17,2	6,5
Bulgarie	72,2	67,1	...	12,4
Chypre	79,9	71,7	13,2	11,7
Croatie	52,9	60,5	...	16,3
Danemark	71,5	79,3	16,0	7,0
Espagne	78,9	73,3	36,1	23,3
Estonie	77,3	74,4	18,6	8,8
Finlande	70,2	75,4	16,3	7,6
France	65,4	71,4	19,3	9,3
Grèce	74,1	67,4	33,3	23,6
Hongrie	68,0	64,3	11,1	11,0
Irlande	72,2	68,7	17,6	14,5
Italie	70,6	62,9	14,1	10,5
Lettonie	75,0	74,4	22,9	13,9
Lituanie	79,5	71,8	...	13,6
Luxembourg	74,6	64,7	7,0	3,3
Malte	62,8	63,1	10,3	6,3
Pays-Bas	69,6	79,8	10,2	5,0
Pologne	71,7	66,5	...	10,2
Portugal	80,2	73,8	26,6	16,1
République tchèque	77,9	71,5	5,7	7,1
Roumanie	...	64,2	...	7,3
Royaume-Uni	73,9	76,5	9,2	7,9
Slovaquie	78,5	69,4	...	14,0
Slovénie	74,4	70,3	15,5	8,8
Suède	70,3	81,0	21,0	7,3
UE28¹	71,7	71,7	17,8	10,0

1. Ensemble des pays de l'UE28 dont les données sont connues. Champ : population active âgée de 15 à 64 ans. Source : Eurostat.

Fiches thématiques

Économie

5.1 Agriculture

L'Union européenne à 27 comprend un peu plus de 12 millions d'exploitations agricoles à la fin des années 2000. Les deux tiers sont concentrées dans quatre pays : Italie, Espagne, mais surtout Roumanie et Pologne où prédominent la polyculture et l'élevage sur des petites surfaces. Les recensements de l'agriculture de 2009 et 2010 montrent une diminution générale du nombre des exploitations. Depuis 2000, la France en a perdu près d'un quart comme l'Espagne, l'Italie et le Portugal, l'Allemagne jusqu'à 35 %, les Pays-Bas et le Danemark 30 % et le Royaume-Uni seulement 15 %. Les derniers États entrés dans l'UE ont connu une baisse plus marquée.

Au cours de cette même période la **surface agricole** est restée quasiment stable en France et au Danemark avec même une légère augmentation au Royaume-Uni alors qu'elle diminuait de 1,5 % en Italie, de 3 %, en Allemagne, de 5 % au Portugal, et de 8 à 9 % en Espagne et aux Pays-Bas. Dans la plupart des pays, la diminution du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une augmentation de la superficie agricole moyenne, signe d'un agrandissement de la taille des exploitations. La superficie agricole moyenne pour l'UE est ainsi passée d'environ 12,7 hectares en 2007 à 14,0 hectares en 2010.

La **production** agricole française évaluée aux prix de base, avec une valeur de 77,5 milliards d'euros en 2012, est la première d'Europe. Elle contribue à concurrence de

19,3 % à la production de l'UE, suivie par l'Allemagne (13,4 %), l'Italie (12,0 %) et l'Espagne (10,4 %). Les quinze plus anciens membres représentent 84 % de la valeur de la production agricole de l'UE. Parmi les États entrés depuis 2004 dans l'UE, la Pologne et la Roumanie contribuent respectivement pour 5,7 % et 3,5 % à la production européenne ; la Hongrie en représente un peu moins de 2,0 %.

En 2010, la France représente 7,8 % de l'**emploi agricole** de l'UE. Elle est précédée de loin par la Pologne (19,1 %) et la Roumanie (16,2 %), mais aussi par l'Italie (9,6 %) et l'Espagne (8,9 %). Depuis 2003, la décroissance de l'emploi agricole dans les États entrés depuis 2004 a été plus rapide que dans l'ancienne Europe des quinze dont la part dans l'emploi total est passée de 47,4 % en 2003 à 50,1 % en 2010.

Le résultat agricole net de l'UE en termes réels (**valeur ajoutée nette aux coûts des facteurs** par unité de travail annuel) a beaucoup progressé en 2010 et 2011, après avoir fluctué autour d'un même niveau entre 2002 et 2009. Il s'est ensuite stabilisé en 2012 et 2013. En France, cet indicateur a suivi une évolution similaire entre 2002 et 2012 mais de manière amplifiée à la hausse comme à la baisse, puis a connu une baisse marquée en 2013. En revanche, en Pologne, le résultat économique a progressé de manière quasi continue, à deux accidents près en 2005 et 2008 pour se retrouver multiplié par plus de 2,5 entre 2002 et 2013. ■

Définitions

Surface agricole : la superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vergers et vignes).

Production : la notion retenue est celle des comptes de l'agriculture et représente la valeur des productions vendues, stockées ou immobilisées au cours de la période, augmentée de l'autoconsommation et de l'intraconsommation d'alimentation animale sur l'exploitation. Elle est valorisée au prix de base, c'est-à-dire comme le prix perçu par le producteur, déduction faite de tous les impôts sur les produits mais y compris l'ensemble des subventions sur les produits. Voir *annexe Glossaire*.

Emploi agricole : l'emploi agricole est mesuré en unités de travail annuel (UTA). Une UTA correspond au travail d'une personne à temps plein pendant une année entière.

Valeur ajoutée nette aux coûts des facteurs : elle est aussi appelée résultat agricole net. Elle est calculée en déduisant de la production en valeur au prix de base les consommations intermédiaires en valeur et les amortissements, en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les autres impôts sur la production. Elle est exprimée en termes réels, déflatée par le prix du PIB.

Pour en savoir plus

- *GraphAgri 2013 - L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires*, Agreste.

1. Les principaux indicateurs de l'agriculture dans l'UE27

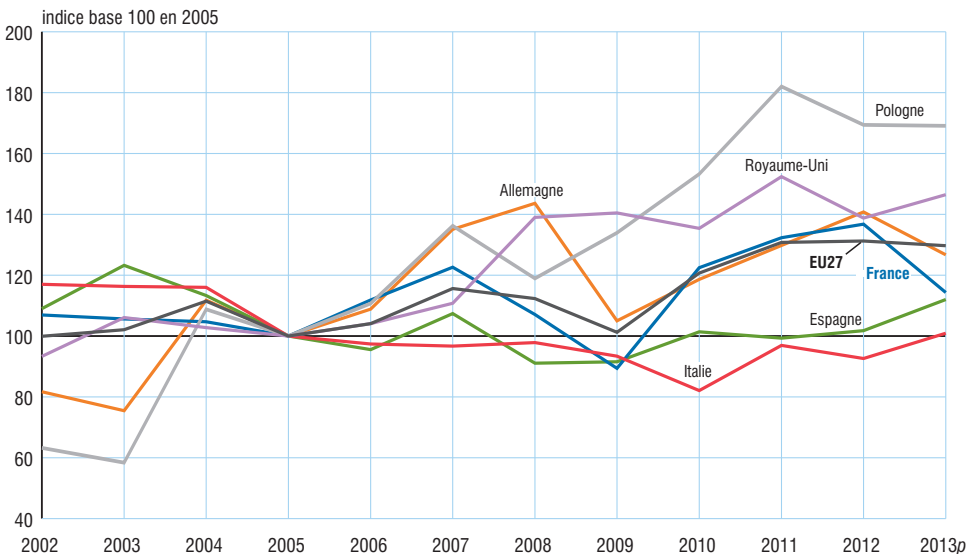
	Nombre d'exploitations agricoles (en milliers)		Surface agricole utilisée (en milliers d'hectares)		Main-d'œuvre (en milliers d'UTA)		Valeur de la production ¹ (en millions d'euros)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2002	2012
Allemagne	472	299	17 152	16 704	618	546	41 882	54 578
Autriche	200	150	3 388	2 878	182	114	5 656	7 245
Belgique	62	43	1 394	1 358	74	62	6 630	8 545
Bulgarie	...	371	...	4 476	...	407	3 648	4 424
Chypre	...	39	...	118	...	19	650	720
Danemark	58	42	2 645	2 647	67	52	8 327	11 873
Espagne	1 287	990	26 158	23 753	1 078	889	39 066	42 191
Estonie	...	20	...	941	...	25	447	898
Finlande	81	64	2 218	2 291	103	60	3 951	5 032
France	664	516	27 856	27 837	949	780	63 757	77 353
Grèce	817	723	3 583	3 478	588	430	11 661	10 752
Hongrie	967	577	4 555	4 686	...	424	6 100	7 514
Irlande	142	140	4 444	4 991	169	165	5 836	7 049
Italie	2 154	1 621	13 062	12 856	1 365	954	44 884	48 632
Lettonie	141	83	1 433	1 796	145	85	580	1 323
Lituanie	...	200	...	2 743	...	147	1 184	2 973
Luxembourg	3	2	128	131	5	4	340	397
Malte	...	13	...	11	...	5	137	128
Pays-Bas	102	72	2 028	1 872	205	162	20 428	26 268
Pologne	...	1 507	...	14 447	...	1 897	13 358	23 198
Portugal	416	305	3 863	3 668	524	363	6 124	6 466
Rép. tchèque	...	23	...	3 484	...	108	3 321	4 866
Roumanie	...	3 859	...	13 306	...	1 610	10 101	14 410
Royaume-Uni	233	187	15 799	15 686	354	266	24 456	29 257
Slovaquie	71	25	2 160	1 896	137	56	1 677	2 397
Slovénie	87	75	486	483	108	77	1 074	1 149
Suède	81	71	3 073	3 066	74	57	4 864	6 429
UE27	///	12 015	///	171 604	///	9 946	330 139	406 066

1. La production de la branche d'activité agricole est la somme de la production des produits agricoles, des services agricoles et des biens et services produits dans le cadre des activités secondaires non agricoles non séparables. Elle est évaluée au prix de base.

Champ : ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs...).

Source : Eurostat, recensements de l'agriculture 2000 et 2009-2010, comptes européens de l'agriculture.

2. Évolution du résultat agricole net en termes réels au coût des facteurs par UTA



Source : Eurostat, comptes de l'agriculture.

5.2 Industries

En 2011, dans l'Union européenne (hors Malte et Grèce), 46,1 millions de personnes ont un emploi dans les **industries** (y compris la construction) ce qui représente un peu plus du tiers de l'emploi des **secteurs marchands** non agricoles. C'est le complément de l'emploi dans le tertiaire marchand et la situation relative des pays en est le reflet (voir *fiche Tertiaire marchand*). Au sein de l'industrie, le secteur manufacturier représente un peu moins de deux tiers des emplois, la construction 28 %, les autres secteurs (industries extractives, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution), 7 %. Cette moyenne recouvre une grande diversité entre pays. Au Luxembourg et à Chypre, moins d'un emploi industriel sur deux est manufacturier. À l'opposé, en Allemagne, trois emplois sur quatre le sont. Ensuite, cinq pays de l'est de l'Europe (Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie et Bulgarie) ont la part de l'industrie manufacturière la plus élevée (autour de 70 %). Le secteur de la construction est relativement développé au Luxembourg et à Chypre. Avec un emploi industriel sur trois dans ce secteur, la France se situe au septième rang des pays européens juste derrière les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal et la Belgique.

Enfin les autres activités industrielles (et en particulier les activités extractives) représentent une part importante de l'emploi industriel dans des États membres parmi les moins développés (Roumanie, Pologne, Croatie, Bulgarie, plus de 12 %) et dans une moindre mesure, dans les trois pays baltes.

En 2011, le **taux médian de création d'entreprises** s'établit à 9,0 % dans le secteur de la construction et à 7,6 % dans le reste de l'industrie. C'est un taux inférieur à l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, le tertiaire marchand ayant une démographie d'entreprises un peu plus dynamique. Mais la démographie des entreprises industrielles est très variable au sein de l'UE. Malte est le pays où le taux est le plus faible (2,7 % dans la construction, 1,9 % dans le reste de l'industrie). À l'opposé, le taux est le plus élevé en Lettonie (23,9 % dans la construction, 17,8 % dans le reste de l'industrie). Même si l'on exclut ces deux pays, les écarts restent importants (neuf points dans la construction entre la Belgique et la Slovaquie, huit dans le reste de l'industrie entre le Luxembourg et la Slovaquie). Dans l'ensemble, ce sont plutôt des pays de l'Europe de l'Est qui ont des taux de création élevés. La France est dans une situation nettement supérieure à la médiane européenne dans la construction, et proche de la médiane dans le reste de l'industrie. ■

Définitions

Industries : ce sont les secteurs de la construction et l'industrie au sens strict : industries extractives, industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution.

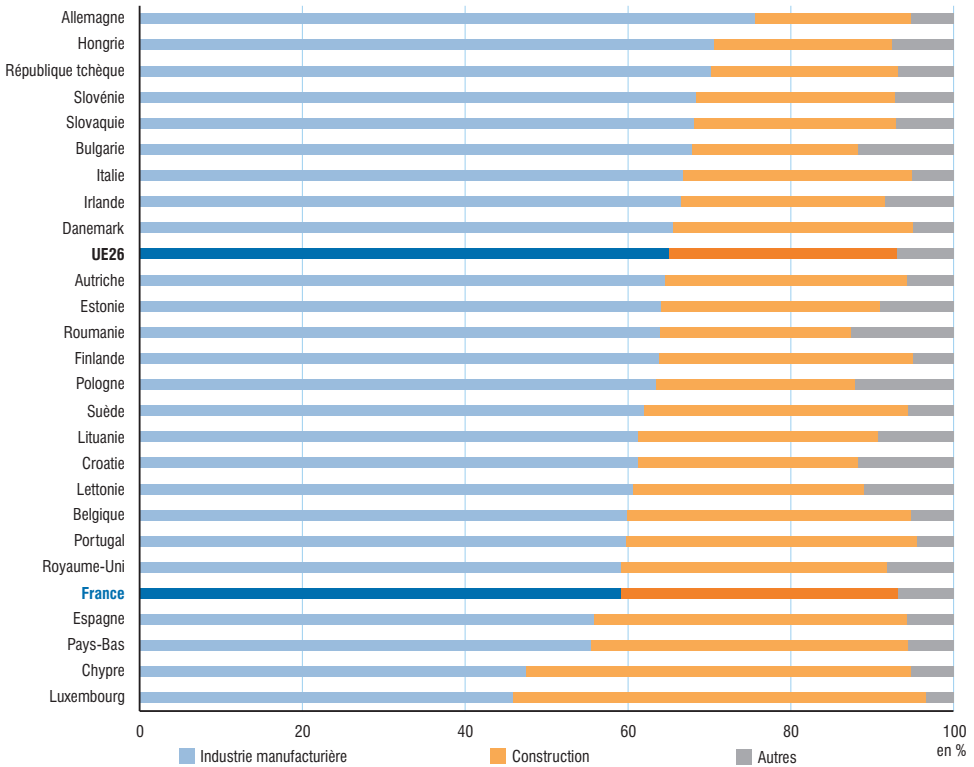
Secteurs marchands : outre les industries, les secteurs marchands sont composés du commerce (gros et détail) et de la réparation d'automobiles et de motocycles, des transports et de l'entreposage, de l'hébergement et de la restauration, de l'information et de la communication, des activités immobilières, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, des activités de service et de soutien. Le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche en est exclu. De même, sont exclus les secteurs dans lesquels la part du public est élevée, ainsi que les secteurs financiers.

Taux de création d'entreprises : rapport entre le nombre de créations d'entreprises durant la période de référence et le nombre d'entreprises actives. En France, les auto-entrepreneurs sont inclus.

Pour en savoir plus

- *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2013.

1. Répartition de l'emploi industriel en 2011



Note : données non disponibles pour la Grèce et Malte.

Source : Eurostat, statistiques structurelles d'entreprises, extraction en février 2014.

2. Taux de création d'entreprises en 2011

en %

	Industries extractives	Industrie manufacturière	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Construction	Industrie (sauf construction)
Belgique	1,4	3,5	18,1	4,3	5,9	3,6
Bulgarie	7,9	7,6	23,0	13,7	10,4	8,6
République tchèque	10,4	9,3	40,5	11,1	8,8	10,4
Allemagne	5,0	4,7	24,3	3,9	7,6	7,7
Espagne	3,2	5,0	1,6	3,9	6,9	4,8
France	4,6	7,5	10,0	11,8	11,9	7,8
Italie	3,6	4,6	26,1	5,3	7,1	4,9
Lettonie	13,2	18,1	15,6	17,6	23,9	17,8
Luxembourg	0,0	3,2	4,8	7,1	8,5	3,6
Hongrie	7,5	6,9	16,2	8,7	9,2	7,1
Malte	1,5	1,8	0,0	4,4	2,7	1,9
Pays-Bas	11,8	8,0	14,8	10,0	9,2	8,1
Autriche	2,6	4,0	6,6	4,5	6,7	4,1
Pologne	14,4	10,0	17,4	11,1	14,4	10,2
Portugal	4,2	7,5	13,9	13,1	8,2	7,6
Roumanie	10,6	8,2	22,8	19,5	12,4	9,2
Slovénie	5,4	6,0	22,5	16,7	10,1	7,0
Slovaquie	11,0	11,7	10,8	9,9	14,8	11,7
Finlande	4,9	5,7	4,8	5,6	9,0	5,6
Suède	3,4	5,3	6,7	7,8	8,9	5,4
Royaume-Uni	11,7	7,4	44,7	15,0	9,5	8,2

Note : données non disponibles pour Chypre, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande et la Lituanie.

Source : Eurostat, statistiques structurelles d'entreprises, extraction en février 2014.

5.3 Tertiaire marchand

En 2011, dans l'Union européenne (UE) (hors Malte et Grèce), l'emploi dans le **tertiaire marchand** (y compris le commerce) représente 85,5 millions de personnes, soit presque les deux tiers de l'emploi des **secteurs marchands**. Cette part varie fortement entre les pays, de 50 % à 77 %. Les pays de l'est de l'Europe sont ceux où l'emploi dans le tertiaire marchand est le plus faible : moins de 55 % en République tchèque, en Slovénie, en Roumanie, en Slovaquie. À l'inverse, les îles britanniques et les Pays-Bas ont une part supérieure à 75 %. La France (66 %) se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne, l'Allemagne en dessous.

Entre 2010 et 2011, l'emploi dans le tertiaire marchand a augmenté de 1,4 million de personnes. Si la majorité des pays européens a connu une hausse, six d'entre eux ont eu une chute de plus de 1 % : les pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne et Portugal), ainsi que la Slovénie, la Croatie et la Lettonie.

Dans l'ensemble de l'UE, le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles représente 38 % de l'emploi dans le tertiaire marchand en 2011. Quatre secteurs, transports et entreposage, hébergement et restauration, activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien sont de taille moyenne (entre 12 % et 16 %). Deux secteurs ont une taille beaucoup plus faible : l'information et la communication (7 %) et les activités immobilières (3 %).

Dans les pays les moins développés de l'est de l'Europe, le commerce a le poids

relatif le plus fort : en Pologne, en Bulgarie, en Lituanie, en Slovaquie et en Roumanie, sa part y est supérieure à 45 %. À l'inverse, au Luxembourg, elle n'est que de 29 %. Dans les activités autres que le commerce, la structure sectorielle varie d'un pays à l'autre en fonction des spécialisations et de considérations géographiques. Les activités de services administratifs et de soutien sont relativement présentes aux Pays-Bas, en France, au Portugal et en Belgique. Au contraire ce secteur a un poids relatif faible à Chypre et dans la plupart des pays de l'est. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont relativement plus développées au Luxembourg, en Slovénie et aux Pays-Bas. Le secteur du transport et de l'entreposage est particulièrement important dans les pays baltes. L'hébergement et la restauration représentent un quart de l'emploi du tertiaire marchand à Chypre (le double de la moyenne européenne). Le secteur de l'information et de la communication pèse pour au moins 10 % de l'emploi des services dans quatre pays situés au nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Suède et Luxembourg), les activités immobilières sont surreprésentées en Lettonie.

En 2011, le **taux médian de création d'entreprises** s'établit un peu au-dessus de 10 %. Mais la démographie des entreprises de services est très variable dans l'UE et ce taux évolue entre un peu moins de 4 % (à Malte) et près de 19 % (en Lettonie). La France est dans une situation légèrement supérieure à la médiane européenne. ■

Définitions

Tertiaire marchand : ce sont les secteurs du commerce (gros et détail) et de la réparation d'automobiles et de motocycles, des transports et de l'entreposage, de l'hébergement et de la restauration, de l'information et de la communication, des activités immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien. Sont exclus les secteurs dans lesquels la part du public est élevée, ainsi que les secteurs financiers.

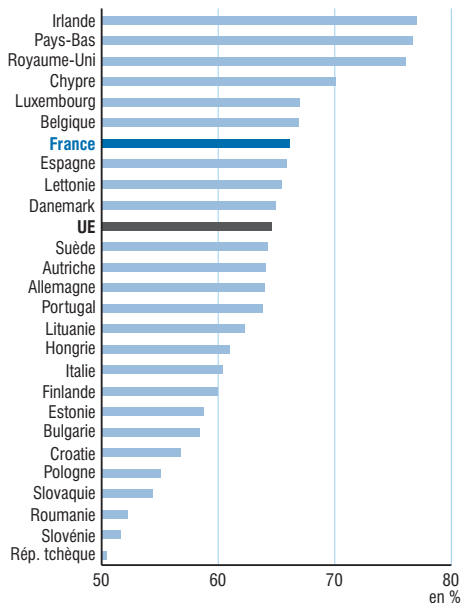
Secteurs marchands : outre le tertiaire marchand, les secteurs marchands sont composés de la construction et l'industrie au sens strict : industries extractives, industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution. Le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche est exclu. De même, sont exclus les secteurs dans lesquels la part du public est élevée, ainsi que les secteurs financiers.

Taux de création d'entreprises : rapport entre le nombre de créations d'entreprises durant la période de référence et le nombre d'entreprises actives. En France, les auto-entrepreneurs sont inclus.

Pour en savoir plus

- *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2013.

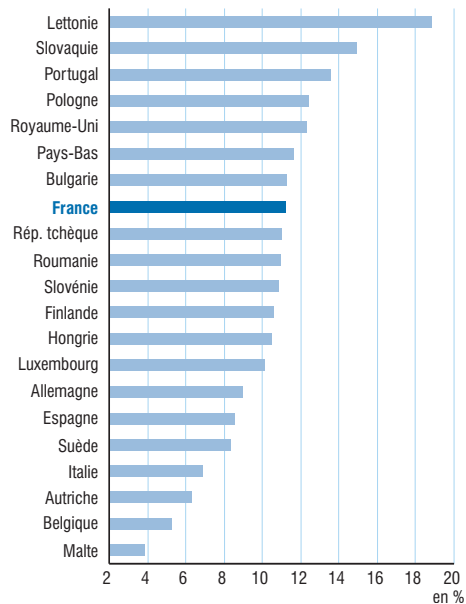
1. Part des services dans l'emploi marchand en 2011



Note : données non disponibles pour la Grèce et Malte.

Source : Eurostat, statistiques structurelles d'entreprises, extraction en février 2014.

Taux de création d'entreprises en 2011



Note : données non disponibles pour le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, Chypre et la Lituanie.

Source : Eurostat, statistiques structurelles d'entreprises, extraction en février 2014.

3. Répartition de l'emploi dans les services en 2011

en %

	Commerce ; réparation d'automobile et de motocycles	Transports et entreposage	Hébergement et restauration	Information et communication	Activités immobilières	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités de services administratifs et de soutien
Allemagne	38	12	12	6	3	12	17
Autriche	38	12	16	6	3	13	12
Belgique	35	12	9	7	3	14	19
Bulgarie	47	14	13	6	3	8	9
Chypre	39	12	24	5	1	13	5
Croatie	41	13	16	7	2	14	8
Danemark	41	14	6	11	3	14	9
Espagne	38	11	16	5	2	12	15
Estonie	37	17	9	8	5	11	14
Finlande	35	17	8	11	...	13	16
France	34	13	10	8	3	13	20
Hongrie	38	15	9	7	5	14	13
Irlande	39	9	17	8	3	12	12
Italie	38	12	14	6	3	13	13
Lettonie	41	20	7	6	8	9	9
Lituanie	46	20	7	5	4	10	8
Luxembourg	29	14	11	10	2	17	17
Pays-Bas	36	10	10	6	2	15	21
Pologne	49	16	5	6	4	11	9
Portugal	40	8	14	4	2	11	20
République tchèque	40	16	10	6	3	14	11
Roumanie	45	16	7	7	2	10	12
Royaume-Uni	35	9	14	8	3	14	16
Slovaquie	46	15	7	7	3	13	9
Slovénie	39	15	11	8	2	17	10
Suède	34	14	8	10	4	14	15
UE	38	12	12	7	3	13	16

Note : données non disponibles pour la Grèce et Malte.

Sources : Insee, Eurostat, extraction en février 2014.

5.4 Recherche et développement

De 2000 à 2011, la **dépense intérieure de recherche et développement** (R&D) en France a progressé à un rythme annuel moyen de 1,6 % en volume, passant de 31 à 45 milliards d'euros. Par comparaison, dans l'ensemble de l'UE, la progression annuelle moyenne de la **DIRD** était de l'ordre de 2,6 % par an sur la même période.

En France, l'**effort de recherche**, mesuré par le ratio DIRD/PIB, s'est redressé légèrement au cours de la période 2008-2012. En 2012, l'effort de recherche atteint son plus haut niveau depuis plus de quinze ans (2,26 %). Ce résultat, comme celui de 2011 (2,25 %), demeure inférieur à celui de l'Allemagne (2,88 %), en raison d'une spécialisation sectorielle de l'économie davantage tournée vers le tertiaire, mais supérieur à la moyenne de l'UE (1,94 %). Au regard de cet indicateur, la France occupe la cinquième position parmi les six pays les plus importants de l'OCDE. Elle est positionnée derrière la Corée du Sud (4,03 %), le Japon (3,39 %), l'Allemagne (2,88 %) et les États-Unis (2,77 %), mais devance le Royaume-Uni (1,77 %). Parmi les pays de l'UE, la Finlande, la Suède et le Danemark sont les pays qui consacrent une plus grande part de leur PIB à la R&D, respectivement 3,78 %, 3,37 % et 3,09 %. Parmi les pays de l'UE, la France se situe en huitième position.

Près des deux tiers des dépenses de R&D sont effectuées par les entreprises (la DIRDE). Depuis 2000, le ratio DIRDE/DIRD a peu

évolué entre son minimum en 2005 (62,1 %) et son maximum (64,2 %) en 2012. Dans l'UE, ce ratio est plus faible (61,9 % en 2011, contre 63,9 % pour la France). En 2011, les pays où ce taux est le plus élevé sont principalement les pays du Nord : la Finlande (70,5 %), la Suède (69,3 %), le Luxembourg (68,5 %), le Danemark (67,6 %) et l'Allemagne (67,3 %).

Entre 2010 et 2011, le rapport entre la DIRDE et le PIB évolue peu en France (de 1,42 % à 1,44 %), restant supérieur à celui de l'UE (1,20 % en 2011). Le rapport entre la DIRDA (dépenses de R&D effectuées par les administrations) et le PIB est lui aussi stable, autour de 0,80 %.

En 2010, on compte 393 000 salariés en **équivalent temps plein** (ETP) travaillant pour la R&D en France, dont 59 % en entreprise. Le nombre de chercheurs s'élève à 240 000 ETP. Quant à l'UE, elle compte en 2010 plus de 2,5 millions d'ETP salariés en R&D, dont 52 % travaillent en entreprise.

En France, en 2010, près de 26 % des chercheurs sont des femmes. La recherche est beaucoup plus féminisée au Portugal (46 %), en Espagne (38 %), au Royaume-Uni (38 %) ou en Italie (35 %).

En 2010, la France compte 8,5 chercheurs pour mille actifs. C'est beaucoup plus que l'Italie (4,1 ‰), l'Allemagne (7,9 ‰), le Royaume-Uni (8,2 ‰) et que la moyenne de l'UE (6,6 ‰), mais nettement moins que la Suède (10,0 ‰), le Danemark (12,9 ‰) ou la Finlande (15,4 ‰). ■

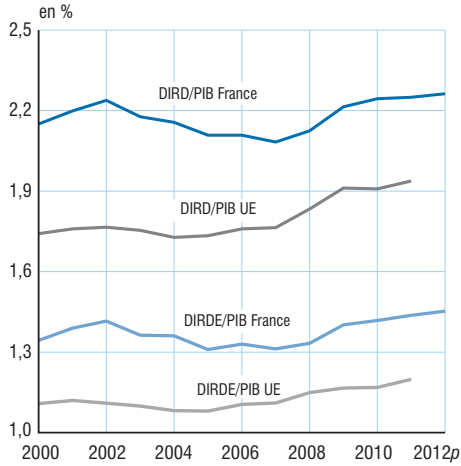
Définitions

La **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations, l'autre par les entreprises. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

L'« **effort de recherche** » d'un pays est mesuré par le ratio DIRD/PIB.

PIB, équivalent temps plein : voir *annexe Glossaire*.

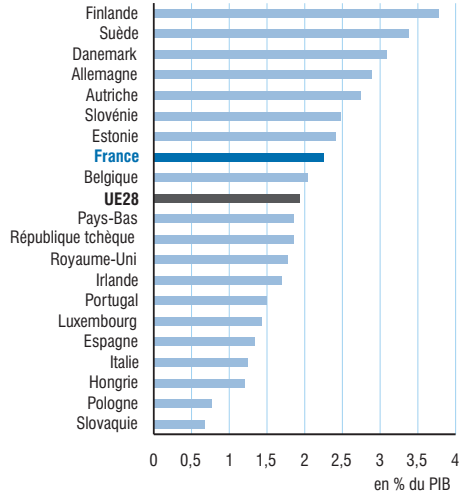
1. Évolution du ratio DIRD/PIB et du ratio DIRDE/PIB depuis 2000



Note : pour la France, les données 2011 sont semi-définitives et les données 2012 sont prévisionnelles.

Sources : MESR - DGESIP/DGRI - SIES ; OCDE, MSTI.

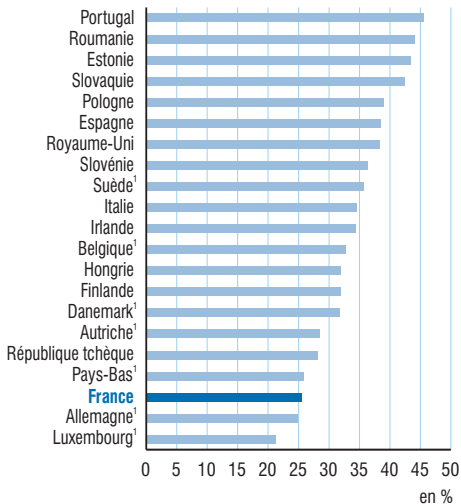
2. Effort de recherche des principaux pays de l'UE en 2011



Note : donnée 2010 pour les Pays-Bas, estimation OCDE pour l'UE28.

Source : OCDE, extraction en juin 2013.

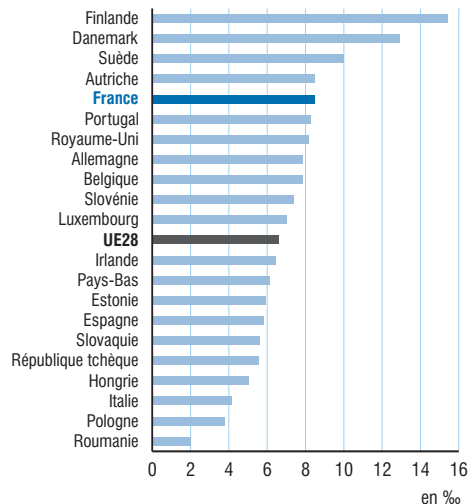
3. Part de femmes parmi les chercheurs en 2010 dans les principaux pays de l'UE



1. Donnée 2009.

Source : OCDE, extraction en juin 2013.

4. Taux de chercheurs pour mille actifs en ETP en 2010 dans les principaux pays de l'UE



Source : OCDE, extraction en juin 2013, calcul UE28, OCDE.

5.5 Finances publiques

En 2012, le **solde des administrations publiques** représente 3,9 % du PIB dans l'UE27. Avec un léger excédent (0,1 %), l'Allemagne est le seul pays qui n'est pas en situation de déficit. Tous les autres sont en déficit, dans des proportions très variables (de 0,2 % à 10,6 % du PIB). La Suède et l'Estonie sont pratiquement à l'équilibre. Outre l'Allemagne, dix pays ont un déficit inférieur ou égal à 3 % de leur PIB. La France se situe au-dessus du groupe des pays médians avec un déficit de 4,8 % du PIB. Six pays font moins bien qu'elle : au nord de l'Europe, ce sont le Royaume-Uni et l'Irlande, au sud, le Portugal, Chypre, la Grèce et l'Espagne. L'Espagne est dans la situation la plus délicate avec un déficit supérieur à 10 % de son PIB.

L'évolution du déficit est en partie liée au contexte économique : les recettes diminuent durant les phases de ralentissement et augmentent en cas d'amélioration de la situation économique. Ainsi, en 2000, en haut du cycle économique pour la plupart des pays européens, l'UE27 avait un excédent de 0,6 % du PIB et neuf pays, principalement au nord de l'Europe, étaient en situation d'excédent (la Finlande étant dans une position extrême avec un excédent représentant 7,0 % de son PIB). Seuls huit pays avaient un déficit supérieur à 3 % du PIB. Parmi eux, cinq faisaient partie de l'ancien bloc de l'Est. La France avait un déficit de 1,5 % du PIB. Entre 2000 et 2012, le déficit a augmenté dans la majorité des pays européens (de 4,5 points dans l'UE27). La hausse a été particulièrement importante en Irlande (13,1 points), en Espagne (9,7 points) et au Royaume-Uni (9,6 points). Sept pays (dont six de l'est de l'Europe) ont connu une amélioration de leur situation.

Depuis 2000, le profil temporel du déficit est fortement corrélé avec l'activité économique. Dans l'UE27, le déficit a augmenté entre 2000 et 2003 puis a diminué jusqu'en 2007. La crise de 2008 a conduit à une hausse importante du

déficit qui atteint 6,9 % du PIB en 2009. L'amélioration de la situation économique conduit à une réduction du déficit, surtout à partir de 2011. Le même profil est observé en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en France et au Royaume-Uni, la Grèce ayant une trajectoire située toujours en dessous de celle des autres pays. Le Royaume-Uni, qui parmi ces cinq pays avait la situation la plus favorable en 2000, connaît de plus une dégradation relative au cours de la période. À l'inverse, la situation relative de l'Allemagne s'améliore.

Dans l'UE27, en 2012, la **dette publique** représente 85 % du PIB. Les États membres sont dans des situations très différentes, la dette variant entre 10 % du PIB en Estonie et 157 % en Grèce. La moitié des pays européens ont un niveau de dette inférieur à 60 % du PIB. Ce sont le Luxembourg, la Suède et le Danemark et les pays de l'ancien bloc de l'Est (à l'exception de la Hongrie). À l'inverse, l'endettement est le plus élevé au sud de l'Europe (principalement en Grèce, en Italie et au Portugal) dans les îles britanniques, en France et en Belgique. En 2000, la dette publique représentait 62 % du PIB dans l'UE27, seuls cinq pays étant au-dessus de cette moyenne.

En 2012, les impôts et cotisations représentent 40,6 % du PIB de l'UE. Ces parts sont relativement variables d'un pays à l'autre, selon le niveau de protection sociale notamment. Sept pays (dont la France) sont au-dessus de cette moyenne, le maximum étant observé au Danemark (49,1 %). Cinq pays de l'est de l'Europe (Lituanie, Bulgarie, Lettonie, Roumanie, Slovaquie) sont en revanche en dessous de 30 %. En 2000, dans l'UE27 la part des impôts et des cotisations était supérieure d'environ 1 point (41,5 %). Entre 2000 et 2012 une diminution de cette part a eu lieu dans les deux tiers des pays. En France elle a augmenté d'environ 1 point. ■

Définitions

Solde des administrations publiques (Déficit public) : correspond au besoin de financement des administrations publiques auquel est ajouté le solde des gains et des pertes des opérations sur *swaps* (produits dérivés). Le besoin de financement est le solde du compte de capital : il intègre non seulement les dépenses courantes de fonctionnement et les opérations de redistribution, mais aussi les dépenses en capital, l'investissement ainsi que les transferts en capital et les impôts en capital.

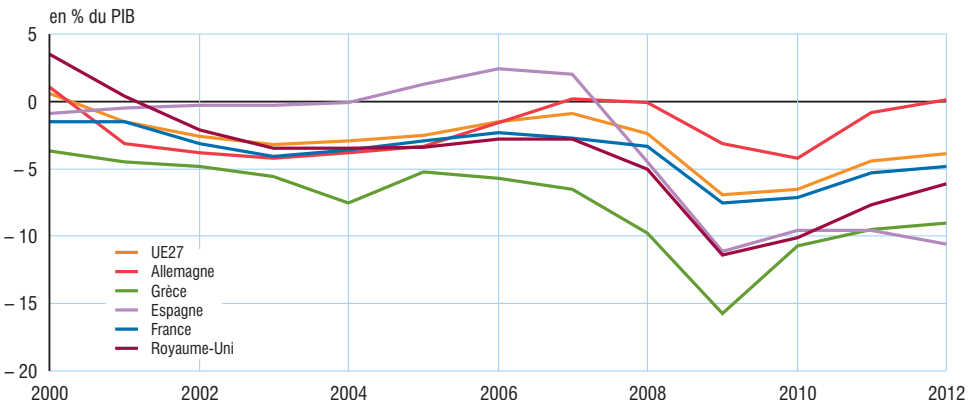
1. Quelques indicateurs de finances publiques

en % du PIB

	Solde		Dette		Impôts et cotisations	
	des administrations publiques		des administrations publiques		Impôts et cotisations	
	2000	2012	2000	2012	2000	2012
Allemagne	1,1	0,1	60,2	81,0	42,8	40,4
Autriche	-1,7	-2,5	66,2	74,0	45,1	44,8
Belgique	0,0	-4,0	107,8	99,8	47,3	48,0
Bulgarie	-0,5	-0,8	72,5	18,5	31,5	27,9
Chypre	-2,3	-6,4	59,6	86,6	30,0	34,9
Danemark	2,3	-4,1	52,4	45,4	50,2	49,1
Espagne	-0,9	-10,6	59,4	86,0	35,0	33,6
Estonie	-0,2	-0,2	5,1	9,8	31,0	32,7
Finlande	7,0	-1,8	43,8	53,6	47,4	44,2
France	-1,5	-4,8	57,3	90,2	46,0	47,0
Grèce	-3,7	-9,0	103,4	156,9	36,5	36,6
Hongrie	-3,0	-2,0	56,1	79,8	39,9	39,3
Irlande	4,9	-8,2	37,0	117,4	32,7	30,2
Italie	-0,8	-3,0	108,6	127,0	41,8	44,3
Lettonie	-2,8	-1,3	12,4	40,6	29,9	28,1
Lituanie	-3,2	-3,2	23,6	40,5	30,9	27,5
Luxembourg	6,0	-0,6	6,2	21,7	40,0	40,3
Malte	-5,7	-3,3	53,9	71,3	28,4	34,9
Pays-Bas	2,0	-4,1	53,8	71,3	40,9	39,6
Pologne	-3,0	-3,9	36,8	55,6	32,6	32,5
Portugal	-3,3	-6,4	50,7	124,1	33,7	34,9
République tchèque	-3,6	-4,4	17,8	46,2	33,9	35,0
Roumanie	-4,7	-3,0	22,5	37,9	30,6	28,4
Royaume-Uni	3,5	-6,1	40,5	88,7	37,7	37,1
Slovaquie	-12,3	-4,5	50,3	52,4	34,1	28,5
Slovénie	-3,7	-3,8	26,3	54,4	37,5	37,9
Suède	3,6	-0,2	53,9	38,2	52,1	44,8
UE27	0,6	-3,9	61,8	85,2	41,5	40,6

Source : Eurostat, extraction en février 2014.

2. Solde des administrations publiques



Source : Eurostat, extraction en février 2014.

5.6 Échanges extérieurs

En 2012, dans l'UE, le **taux d'exportation** varie entre 27 % (en Grèce) et 177 % (au Luxembourg). Cet indicateur du degré d'ouverture au commerce international est plus élevé pour chacun des pays européens qu'il ne l'est au Japon (14,7 %) et aux États-Unis (13,5 %). Le même diagnostic prévaut si l'on prend en considération le **taux d'importation**. Les pays européens font ainsi partie d'une zone relativement ouverte sur le monde, les exportations représentant 45 % du PIB en moyenne dans l'UE et les importations en représentant 43 %. Un facteur explicatif important du degré d'ouverture est la taille du pays. Dans l'ensemble, plus les pays sont petits (par le nombre de leurs habitants), plus leur taux d'exportation est élevé. Outre le Luxembourg, seuls l'Irlande et Malte dépassent le seuil de 100 %. Les pays qui ont un taux compris entre 80 % et 100 % sont la Slovaquie, la Hongrie, l'Estonie, les Pays-Bas, la Belgique et la Lituanie. À l'inverse, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne ont des ratios situés autour de 30 %. Cette règle doit cependant être modulée en fonction de l'histoire économique des pays et de leur spécialisation sectorielle. Ainsi, l'Allemagne a des taux d'exportation (52 %) et d'importation (46 %) relativement élevés pour sa taille alors que la Grèce est très peu ouverte au commerce international au regard de sa taille.

Entre 2000 et 2012, le taux d'exportation a augmenté de 9 points dans l'UE28. Ce mouvement a été observé dans la plupart des pays. Seuls trois pays font exception : la Finlande, Chypre et la France dont le taux d'exportation a diminué de 1,4 point. Mesurées par les exportations ou les importations, les hiérarchies entre pays en termes d'ouverture ont relativement peu évolué et sont relativement structurelles. Par exemple, en 2000,

le taux d'exportation était déjà faible en Grèce (25 %) et très élevé au Luxembourg (150 %).

Compte tenu de son PIB élevé et de son taux d'exportation important, l'Allemagne est le premier exportateur au sein de l'UE28. À elles seules, les exportations allemandes pèsent pour un quart des exportations européennes. C'est plus que les exportations du Royaume-Uni et de la France réunies (10 % des exportations de l'UE pour chacun de ces deux pays). Les Pays-Bas, du fait de leur taux d'exportation élevé malgré leur taille moyenne, sont le quatrième exportateur européen devant l'Italie, l'Espagne et la Belgique, dernier pays ayant une part supérieure à 5 % dans l'ensemble des exportations de l'UE28. Les 21 autres pays se répartissent le quart restant des exportations européennes en 2012.

En moyenne dans l'UE27, les exportations sont composées pour les trois quarts de biens (75 %), et pour le quart restant de services. Au sein des trois principaux exportateurs, les situations sont très variées. La France est proche de la moyenne européenne (78 % de biens dans ses exportations), alors que l'Allemagne, avec une part de 85 %, se distingue par un des poids les plus importants des biens en Europe (en particulier du fait des biens industriels). À l'inverse, au Royaume-Uni la part des biens est plus faible (61 %). À Chypre et au Luxembourg les services représentent plus de 80 % des exportations.

En moyenne, en 2012, le solde des échanges extérieurs est positif dans l'UE28. Il s'établit à 1,9 % du PIB. Deux tiers des pays ont un excédent, très élevé dans le cas du Luxembourg et de l'Irlande (plus d'un quart de leur PIB), relativement fort dans une dizaine de pays (dont l'Allemagne). À l'inverse, neuf pays (dont la France) sont en déficit, les situations les plus négatives étant celles de la Roumanie et de la Grèce (autour de 5,0 %). ■

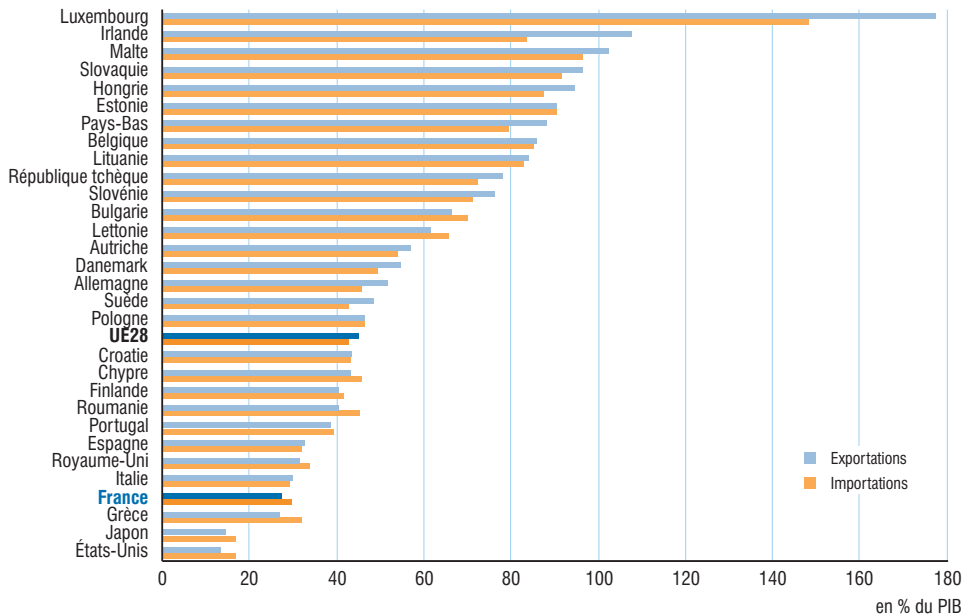
Définitions

Taux d'exportation : rapport entre les exportations et le PIB.

Taux d'importation : rapport entre les importations et le PIB.

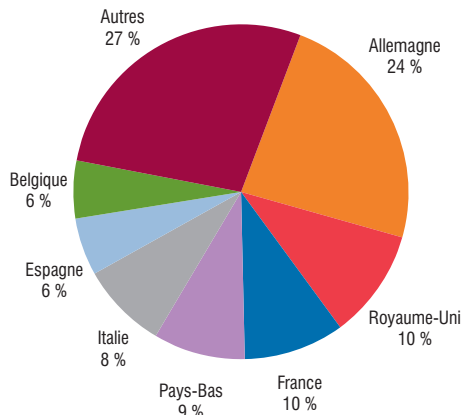
Ces taux peuvent être supérieurs à 100 %, par exemple parce que des produits importés peuvent être réexportés.

1. Exportations et importations de biens et services en 2012



Source : Eurostat, extraction en février 2014.

2. Part dans les exportations de l'UE en 2012



Source : Eurostat, extraction en février 2014.

3. Répartition sectorielle des exportations en 2012

	en %		Ensemble
	Biens	Services	
Allemagne	85	15	100
Autriche	72	28	100
Belgique	76	24	100
Bulgarie	79	21	100
Chypre	19	81	100
Danemark	61	39	100
Espagne	68	31	100
Estonie	73	27	100
Finlande	73	27	100
France	78	22	100
Grèce	53	47	100
Hongrie	82	18	100
Irlande	49	51	100
Italie	82	18	100
Lettonie	73	27	100
Lituanie	83	17	100
Luxembourg	17	83	100
Malte	47	53	100
Pays-Bas	80	20	100
Pologne	83	16	100
Portugal	75	25	100
République tchèque	85	15	100
Roumanie	84	16	100
Royaume-Uni	61	39	100
Slovaquie	92	8	100
Slovénie	80	19	100
Suède	69	31	100
UE27	75	25	100

Source : Eurostat.

Annexe

Autres modes de garde

Nourrice ou jeune fille au pair recrutées sans l'intermédiaire de services publics, ainsi que la garde par les grands-parents, amis, voisins ou relations.

Chômage au sens du BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Compétences « de base » en lecture

Elles permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante et sont considérées acquises lorsque le score aux tests de compréhension de l'écrit (*Reading Literacy*) du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), soumis à des jeunes de 15 ans, est d'au moins 407 points dans l'édition 2012 du test.

Communauté économique européenne (CEE)

Créée en 1957 par le traité de Rome, la Communauté économique européenne poursuit l'œuvre de construction européenne entreprise par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). La CEE prévoyait la coopération économique, l'abolition progressive des barrières douanières entre les pays membres et la mise en place de tarifs douaniers communs avec l'extérieur. Rassemblant dès 1957 6 pays (France, République Fédérale d'Allemagne,

Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), la CEE s'élargit en 1973 avec l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark ; puis en 1981 avec celle de la Grèce ; et en 1986 avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal. En 1990, l'Allemagne est réunifiée. Pour la CEE, il ne s'agit pas d'un nouvel élargissement, mais d'une extension de la RFA. Aucune procédure d'adhésion n'est nécessaire, mais des modifications institutionnelles ont tenu compte du poids nouveau de l'Allemagne. La CEE reste en place jusqu'au 1^{er} janvier 1993, avec l'application du traité de Maastricht (prévoyant une monnaie unique et une citoyenneté européenne) : elle laisse alors la place à l'Union européenne (UE).

Consommation intérieure apparente de matières

Elle additionne les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, qu'ils soient extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis ; les exportations sont retranchées. Elle mesure la quantité totale de matières physiquement utilisées par l'économie nationale, afin de satisfaire aux besoins de la population.

Critères de convergence du Traité de Maastricht

Critères fondés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne candidats à l'entrée dans la zone euro. Ces critères furent établis lors du traité de Maastricht, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les cinq critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des

taux d'intérêt. Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 point celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB de l'année $n - 1$ et la dette publique, 60 % du PIB l'année $n - 1$. Concernant le taux de change, il est interdit de dévaluer sa monnaie (ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro). En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux taux d'intérêt à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées. Un dépassement « exceptionnel et temporaire » est désormais autorisé. Une fois entrés, les pays membres doivent continuer à respecter ces critères, sous peine d'avertissements puis de sanctions. Le respect de ces critères est jugé nécessaire à la réussite du Pacte de stabilité et de croissance, pour éviter les phénomènes de « passager clandestin » que les zones monétaires favorisent.

Déchet

Est considéré comme déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. Les communes doivent assurer la gestion des déchets produits par les ménages, de ceux qu'elles produisent

elles-mêmes et des déchets d'origines artisanale ou commerciale collectés par la même voie que les ordures ménagères.

Déficit public notifié

Il correspond au « besoin de financement des administrations publiques » au sens de la comptabilité nationale modifié des flux d'intérêts liés aux opérations de *swaps* effectuées par les administrations publiques. Ces opérations de *swaps* d'intérêts ont pour objectif de réduire la charge de la dette. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations, l'autre par les entreprises. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année). L'« effort de recherche » d'un pays est mesuré par le ratio DIRD/PIB.

Dépenses de consommation

Elles correspondent aux dépenses effectivement réalisées par les ménages dans le pays, qu'ils y soient résidents ou pas. Elles incluent la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement à leur charge, mais excluent la part prise en charge par la collectivité.

Dépenses liées au logement

Au sens large, elles incluent les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, articles de ménage, etc.), y compris les loyers « imputés ».

Dépenses de santé

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) utilisait, jusqu'en 2005, le concept de dépense nationale de santé pour assurer la comparabilité entre ses membres. Cette notion diffère légèrement de la dépense courante de soins et de biens médicaux : sont défalqués de cette dernière les indemnités journalières, les dépenses de recherche et de formation médicales et est ajoutée la formation brute de capital fixe (FBCF) du secteur hospitalier. La **dépense courante de soins et de biens médicaux** mesure l'effort consacré par l'ensemble des financeurs du système au titre de la santé. Elle comprend l'ensemble des dépenses courantes effectuées par la Sécurité sociale, l'État, les collectivités locales, les organismes de protection complémentaire et les ménages. Les dépenses en capital en sont donc exclues. La dépense courante couvre un champ plus large que la consommation de soins et de biens médicaux : elle intègre en plus les soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées en établissement (unités de soins de longue durée et établissements d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées), les indemnités journalières, les subventions reçues par le système de santé, les dépenses de prévention, de recherche et de formation médicales ainsi que les coûts de gestion de la santé.

Dettes publiques notifiées (ou dette publique au sens de Maastricht)

La dette publique notifiée est évaluée à partir du tableau des opérations financières de la comptabilité nationale mais ne correspond pas directement à cette présentation. Elle exclut certains types de dettes (essentiellement les crédits commerciaux et les décalages comptables). Elle est évaluée en valeur brute : on ne déduit pas de la dette les créances des administrations publiques sur des organismes ne faisant pas partie des administrations publiques, dont, par exemple les

liquidités du Trésor sous forme de dépôts à la Banque de France ou de pensions, les placements du fonds de réserve des retraites (FRR)... Elle est consolidée : on déduit les dettes détenues par certaines administrations publiques envers d'autres administrations publiques, notamment les dépôts des collectivités locales au Trésor public. Enfin, elle est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur faciale de la dette et non à la valeur de marché comme cela est fait dans les comptes nationaux.

Durée de vie au travail

Indicateur qui mesure le nombre d'années au cours desquelles une personne âgée de 15 ans est susceptible d'être active sur le marché de travail tout au long de sa vie. Il tient compte de l'espérance de vie et des données sur le marché du travail (taux d'activité par âge).

Durée habituelle hebdomadaire du travail

Elle s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jours fériés, congés). Elle inclut toutes les heures habituellement effectuées dont les heures supplémentaires régulières (dites structurelles) effectuées à titre individuel. Le principal indicateur de durée du travail retenu dans cette fiche est la durée habituelle hebdomadaire. En effet, les pratiques nationales en termes de temps de travail ou de congés (par exemple) sont variées et l'homogénéité de leur mesure sur l'ensemble des pays européens n'est aujourd'hui pas bien assurée, si bien que les durées annuelles effectives de travail tirées des enquêtes sur la Main-d'œuvre (*Labour Force Survey*) sont difficilement comparables entre pays.

Emploi agricole

L'emploi agricole est mesuré en unités de travail annuel (UTA). Une UTA correspond au travail d'une personne à temps plein pendant une année entière.

Emploiyabilité

Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés du secondaire ou du supérieur, qui n'étudient plus et ont obtenu leur diplôme depuis 3 ans ou moins.

Énergies renouvelables

Sont distinguées d'une part les énergies renouvelables dites électriques (énergies hydraulique, éolienne, marémotrice, le solaire photovoltaïque et la géothermie à haute température) et d'autre part les énergies renouvelables dites thermiques, qui comprennent le solaire thermique, les pompes à chaleur, la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le bois-énergie, les déchets urbains renouvelables incinérés, les résidus agricoles et agroalimentaires incinérés, le biogaz et les biocarburants. L'hydro-électricité produite par pompage et l'énergie issue de la part non biodégradable des déchets urbains incinérés ne sont pas considérées comme de l'énergie renouvelable.

Équivalent temps plein

Nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisée par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps. Ce calcul revient, par exemple, à comptabiliser deux emplois à mi-temps comme un seul emploi en équivalent temps plein.

Espérance de vie en bonne santé

Elle mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge déterminé peut s'attendre à vivre sans problème de santé grave ou modéré, en continuant ses activités habituelles.

Étranger

Citoyens d'autres États membres de l'UE et citoyens des pays tiers résidant habituellement dans le pays déclarant.

Europe 2020

Stratégie de croissance sur dix ans de l'Union européenne. Elle ne se limite pas à résoudre

la crise qui continue de toucher l'économie de nombreux pays européens ; elle vise également à combler les lacunes de notre modèle de croissance et à mettre en place les conditions d'une croissance plus intelligente, plus durable et plus inclusive. Pour rendre cette finalité plus tangible, l'Union européenne s'est fixé cinq objectifs clés, à atteindre d'ici la fin de la décennie. Ils touchent à l'emploi, à l'éducation, à la recherche et à l'innovation, à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'au changement climatique et à l'énergie.

G20 (groupe des 20)

Forum économique créé en 1999 dont le but est de favoriser la stabilité financière internationale et de créer des possibilités de dialogues entre pays industrialisés et pays émergents. Il rassemble les 19 États que sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, la France, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni, la Russie, la Turquie ainsi que l'Union européenne.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

Indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (Dom), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer (Com). Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national sont en effet sensiblement différentes. Elles ne permettent donc pas, de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est

pourquoi, les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte, alors que dans l'IPC français, les prix mesurés sont les prix bruts.

Industries

Ce sont les secteurs de la construction et l'industrie au sens strict : industries extractives, industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution.

Inflation

Perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. Pour évaluer le taux d'inflation, on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Indice de Gini

Il permet de mesurer le degré d'inégalité d'une distribution (revenus par exemple) pour une population donnée. Il correspond à l'écart relatif observé en moyenne entre le revenu de deux individus tirés au hasard dans la population. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu).

Intensité de pauvreté

Indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est

mesuré comme l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Nombre d'années de vie en bonne santé

Il représente le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités. C'est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne ou mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVS).

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite standard de pouvoir d'achat, les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Pauvreté monétaire

Elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion (60 %) du niveau de vie national médian.

Pensions

Sont concernées les pensions d'invalidité, de préretraites de vieillesse et de survie.

Population active

Ensemble des personnes ayant un emploi ou à la recherche d'un emploi.

Production agricole

La notion retenue est celle des comptes de l'agriculture et représente la valeur des productions vendues, stockées ou immobilisées au cours de la période, augmentée de l'autoconsommation et de l'intraconsommation d'alimentation animale sur l'exploitation. Elle est valorisée au prix de base, c'est-à-dire comme le prix perçu par le producteur, déduction faite de tous les impôts sur les produits mais y compris l'ensemble des subventions sur les produits. La production de la branche d'activité agricole est constituée de la somme de la production des produits agricoles, des services agricoles et des biens et services produits dans le cadre des activités secondaires non agricoles non séparables.

Productivité des ressources

Rapport entre le PIB en volume et la consommation intérieure de matières. Elle est mesurée en euros par kilogramme.

Produit intérieur brut

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes, le PIB peut se définir de trois manières : comme la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; comme la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

comme la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Ratio (100-S80)/S20

Il permet de mettre en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Revenu national brut

Agrégat qui est calculé dans le cadre des comptes nationaux. Il se déduit du produit intérieur brut, souvent considéré comme l'agrégat central des comptes, en ajoutant à ce dernier le solde des échanges de revenus primaires avec le Reste du monde.

Risque

Les prestations sociales constituent des transferts effectifs attribués personnellement à des ménages sans contrepartie équivalente ou simultanée. Ces prestations sont présentées selon le risque traité par chacune d'elle : vieillesse-survie avec notamment les pensions de retraite et les pensions de réversion ; maladie-soins et santé-handicap ; famille-enfants ; chômage et enfin logement et exclusion sociale.

Salaire brut

Correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires.

Salaires minima

Les données présentées dans cet ouvrage concernent les salaires minima nationaux au 1^{er} janvier de l'année. Dans certains pays le salaire minimum national n'est pas fixé sur une base mensuelle mais sur une

base horaire ou hebdomadaire. Pour ces pays les salaires minima horaires ou hebdomadaires sont alors convertis en salaires mensuels. Les salaires minima sont des montants bruts, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale. Ces déductions varient d'un pays à l'autre.

Secteurs marchands

Outre les industries, les secteurs marchands sont composés du commerce (gros et détail) et de la réparation d'automobiles et de motocycles, des transports et de l'entreposage, de l'hébergement et de la restauration, de l'information et de la communication, des activités immobilières, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, des activités de service et de soutien. Le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche en est exclu. De même, sont exclus les secteurs dans lesquels la part du public est élevée, ainsi que les secteurs financiers.

Services ou soins à domicile

Sont considérés les soins infirmiers ou soins à la personne, rémunérés ou effectués par un professionnel, l'aide à domicile pour des tâches domestiques que la personne n'est pas en mesure d'effectuer elle-même à cause de problèmes de santé et les repas portés à domicile.

Sortants précoces

Ce sont les jeunes de 18-24 ans qui ne possèdent pas de diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et qui ne sont ni en études, ni en formation (formelle ou informelle). En France, le taux de sortants précoces mesure la part des jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat ni diplôme supérieur et qui ne poursuivent pas d'études ni de formation.

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même

volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices de volume par habitant en SPA d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

Structures d'accueil

Accueil des enfants en école maternelle, en crèche, en halte garderie, garde par une nourrice recrutée par l'intermédiaire des services publics ou par une assistante maternelle.

Surface agricole

La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vergers et vignes).

Taux d'activité

Rapport entre le nombre d'actifs d'une population donnée et l'effectif total de cette population.

Taux de change

Cours d'une monnaie (ou devise) par rapport à une autre. Le taux de change est nominal, si le rapport entre les devises est mesuré sans prendre en compte les différences de pouvoirs d'achat entre les pays ou zones monétaires auxquelles ces devises se rapportent. Le taux de change est réel, s'il tient compte de ces différences de pouvoir d'achat.

Taux de change effectif nominal

Taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. On mesure le

taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions.

Taux de chômage (au sens du BIT)

Rapport entre la population au chômage au sens du BIT (c'est-à-dire constituée des personnes sans emploi, disponibles et à la recherche d'un emploi ou qui en ont trouvé un qui commencera ultérieurement) et la population active.

Taux de chômage

Proportion de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme, etc.

Taux de création d'entreprises

Rapport entre le nombre de créations d'entreprises durant la période de référence et le nombre d'entreprises actives. En France, les auto-entrepreneurs sont inclus.

Taux d'emploi

Rapport entre le nombre d'individus d'une classe ayant un emploi et le nombre total d'individus dans cette classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux d'exportation ou d'importation

Rapport entre les exportations (ou les importations) et le PIB. Ces taux peuvent être

supérieurs à 100 %, par exemple parce que des produits importés peuvent être réexportés.

Taux d'intérêt

Il indique le prix à payer par un emprunteur pour disposer d'une somme d'argent. Par rapport au taux d'intérêt nominal, le taux d'intérêt réel tient compte des fluctuations de valeur de la monnaie. Les taux d'intérêt à court terme sont en général associés aux bons du Trésor ou à des instruments comparables ayant une échéance à trois mois. Ils sont fixés par l'autorité monétaire (par exemple la Banque centrale européenne pour la zone euro). Les taux d'intérêt à long terme sont souvent associés aux obligations à 10 ans (des instruments dont l'échéance est à 5 ans ou 30 ans peuvent également entrer dans cette catégorie). L'Union européenne retient comme référence les bons du Trésor à 10 ans pour déterminer le taux d'intérêt à long terme. Le niveau des taux d'intérêt à long terme est déterminé par des mécanismes de marchés.

Taxes environnementales

Taxes dont l'assiette est une unité physique (ou une approximation d'une unité physique) de quelque chose qui a un impact négatif spécifique et avéré sur l'environnement, et qui est considérée comme une taxe par le SEC 95. L'ensemble des taxes environnementales inclut les taxes sur les transports, sur l'énergie, sur la pollution et sur les ressources.

Tertiaire marchand

Ce sont les secteurs du commerce (gros et détail) et de la réparation d'automobiles et de motocycles, des transports et de l'entreposage, de l'hébergement et de la restauration, de l'information et de la communication, des activités immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien. Sont exclus les secteurs dans lesquels la part du public est élevée, ainsi que les secteurs financiers.

Traité de Maastricht

Traité constitutif de l'Union européenne qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la Communauté économique européenne à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose aux États membres de satisfaire simultanément à cinq critères de convergence pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise des déficits publics, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du taux d'intérêt nominal à long terme.

Union européenne (UE)

Créée le 1^{er} janvier 1993 par l'application du Traité de Maastricht, l'Union européenne (UE) prend le relais dans la construction européenne de la Communauté économique européenne (CEE). L'UE est une union intergouvernementale, mais n'est pas un État destiné à se substituer aux États membres existants. Elle est une entité juridique indépendante des États qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale, etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses États membres. Elle est reconnue comme étant une organisation internationale. Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière, ainsi que pour les États membres appartenant à la zone euro, d'une monnaie

unique, l'euro. L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de fédéralisme et d'intergouvernementalisme. Aujourd'hui, les pays de l'Union européenne sont au nombre de 28.

Valeur ajoutée nette aux coûts des facteurs

Elle est aussi appelée résultat agricole net. Elle est calculée en déduisant de la production en valeur au prix de base les consommations intermédiaires en valeur et les amortissements, en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les autres impôts sur la production. Elle est exprimée en termes réels, déflatée par le prix du PIB.

Zone euro

Zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-huit États membres constituant la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011 et la Lettonie en 2014.

Dans la même collection

Parus

France, portrait social, édition 2013
Formations et emploi, édition 2013
Trente ans de vie économique et sociale
Tableaux de l'économie française, édition 2014

À paraître

L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2014
Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2014
Emploi et salaires, édition 2014
Les entreprises en France, édition 2014

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne

Dépôt légal : avril 2014